

Rapport national sur le développement humain 2016



Thème :

Croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation en République démocratique du Congo



Août 2017

République démocratique du Congo

Programme des Nations Unies pour le développement



Rapport national sur le développement humain 2016

***Croissance inclusive, développement
durable et défi de la décentralisation en
République démocratique du Congo***

Août 2017

Copyright © PNUD – RD Congo 2017

Programme des Nations Unies pour le Développement en R.D. Congo

Boîte Postale 7248 Kinshasa, R D. Congo –. Tél. : +243 815 553 300

Fax + 243 81 555 33 05 - Email : registry.cd@undp.org

Préface

Ce sixième Rapport national sur le développement humain (RNDH) de la République démocratique du Congo porte sur la « *Croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation* ». Ce thème cadre bien avec les impératifs de développement qui constituent l'actualité du pays et animent toutes les sphères politico socioéconomiques. De même, les questions traitées rencontrent les attentes du nouvel agenda international de développement, connu sous le label 'Objectifs de développement durable', « ODD » en sigle, qui préconise de « *ne laisser personne de côté* ». Elles sont aussi en ligne avec les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à construire une Afrique prospère et unie grâce au développement accéléré et au progrès technologique.

Les défis auxquels est confrontée la RDC sont nombreux : instabilité persistante, due entre autres aux vagues successives de conflits armés, crises humanitaires chroniques, violations graves des droits de l'Homme, y compris les violences sexuelles, exploitation illégale des ressources naturelles, impunité, rivalités intercommunautaires, insuffisante capacité de l'armée et de la police à protéger efficacement le territoire national et garantir l'ordre public, faiblesse des systèmes judiciaire et pénitentiaire... Malgré cela, le pays a enregistré quelques progrès en matière de croissance, de développement humain et de décentralisation depuis 2010.

En dépit de la conjoncture internationale difficile marquée tant par la morosité de l'économie mondiale que par le niveau relativement bas des cours des matières premières dont le cuivre et le pétrole, le pays a pu maintenir une croissance annuelle moyenne de près de 7% entre 2010 et 2016. L'Indice de développement humain (IDH), bien que faible, a connu une progression de 1,52% entre 2010 et 2014 et de 2,18% entre 2010 et 2014, faisant gagner au pays plus de dix positions dans le classement mondial de l'IDH 2015.

Aujourd'hui, malgré les efforts consentis, la croissance inclusive, le développement durable et la décentralisation effective sont toujours attendus par les populations congolaises. La situation sanitaire est préoccupante. La tuberculose, le VIH/SIDA et le paludisme touchent de nombreuses familles congolaises. Le taux de mortalité maternelle s'élève à 693 pour cent mille naissances. La mortalité des enfants de moins de 5 ans bien qu'ayant légèrement régressé de 104 pour mille en 2014 à 98,3 pour mille en 2015, reste trop important. La malnutrition chronique parmi les enfants de moins de 5 ans a atteint 43% en 2015. L'indice d'inégalité de genre (IIG), bien qu'ayant régressé en passant de 0,681 en 2013 à 0,673 en 2015, reste élevé comparé à la moyenne africaine de 0,548 et subsaharienne de 0,621.

Dans son Plan national stratégique de développement 2017-2021, le Gouvernement considère la décentralisation comme l'un des principaux leviers de la croissance inclusive et du développement durable du pays. Cependant, le défi de faire de la gouvernance décentralisée l'instrument démocratique, politique et administratif d'opérationnalisation des principaux objectifs du pays reste de taille. Les contraintes résident notamment dans la persistance des tendances centripètes qui empêchent la mise en œuvre effective des prescriptions de la constitution et des lois organiques en la matière.

Pour toutes ces raisons, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) partage l'intime conviction de toutes celles et ceux qui ont participé à la réalisation de ce rapport.

La croissance inclusive est un processus qui devrait offrir à la République démocratique du Congo (RDC) d'énormes opportunités de créer des emplois pour résorber le chômage des jeunes, engager la diversification économique et industrielle en impliquant une participation accrue du secteur privé dans le système productif national, et mettre en place un système de répartition des revenus favorable à l'économie nationale. De cette façon, la croissance inclusive renforcerait l'inclusion sociale dans le pays, gage du développement humain.

Dans l'optique du développement durable, la décentralisation mise en place par la Constitution du 18 février 2006 apparaît comme un élément capital. Elle est l'outil principal de l'action publique pour la gestion et l'opérationnalisation de la croissance inclusive pour un développement durable. La décentralisation devrait alors servir à promouvoir un développement national équilibré dans les différentes régions et provinces, permettre aux populations de participer à la vie publique locale et à l'élaboration des politiques de développement dans les domaines qui les concernent, rapprocher l'administration des administrés, simplifier les procédures administratives et rendre les provinces et les ETD responsables de leur développement en harmonie avec le développement national durable.

Aussi, le PNUD s'engage-t-il à poursuivre avec détermination ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des populations congolaises. Pour cela, le PNUD souhaite que la volonté du Gouvernement congolais à réaliser de bonnes performances dans les quatre domaines de prédilection des ODD : les personnes, l'environnement, les institutions et la gouvernance, matérialisée dans sa priorisation nationale des cibles et indicateurs, soit maintenue et réaffirmée.



Dr Mamadou Diallo

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies
Représentant Résident du PNUD

Remerciements

L'élaboration du Rapport national sur le développement humain (RNDH) 2016 a démarré le 23 juillet 2015 avec l'organisation par le ministère du plan et révolution de la modernité de l'atelier participatif et inclusif de sélection du thème avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et co-présidé par le Vice-ministre du plan et le Représentant résident a.i. du PNUD. L'action conjuguée des participants à cet atelier représentant le Gouvernement, le secteur privé, les universités, la société congolaise, les partenaires techniques et financiers (PTF), y compris les Agences du Système des Nations Unies (SNU) a permis d'identifier la « *Croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation* » comme thème central du rapport.

Ce rapport permet au pays d'évaluer ses progrès en termes de croissance inclusive, de développement durable et de lever des défis de la décentralisation. L'analyse autour de la triptyque « croissance inclusive-développement durable-décentralisation » a permis d'esquisser des ébauches de solutions pratiques pour faire de ces domaines l'instrument de prédilection pour avancer résolument vers l'attente des Objectifs de développement durable (ODD) auxquels le pays a souscrit en septembre 2015, lors de la 70^e Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée à la question.

Avec le RNDH 2016, le pays a sa propre référence des efforts accomplis en matière de développement humain et le Gouvernement dispose d'un miroir qui renvoie le niveau d'efficacité de l'orientation de ses politiques en matière de croissance inclusive, de développement durable et de décentralisation ainsi que les opportunités de les réviser.

Je salue ici tous les efforts investis et présente mes sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur concours à l'élaboration de ce rapport, particulièrement à l'Institut congolais de recherches en développement et études stratégiques (ICREDES), aux universitaires (enseignants, chercheurs et étudiants), aux hauts cadres et fonctionnaires du secteur public, aux femmes, jeunes et chefs d'entreprises, aux membres de la société civile et aux spécialistes des médias qui ont œuvré au sein des différents comités mis en place (Directeur, Pilotage, Rédaction, Lecture, Suivi, Vulgarisation et Diffusion) pour améliorer progressivement la qualité de ce rapport.

Je me réjouis que les six principes fondamentaux de préparation du Rapport sur le développement humain (RDH) aient été respectés, notamment : l'appropriation nationale, l'autonomie d'analyse, la recherche de la qualité dans les analyses, l'approche participative et inclusive, la flexibilité et la créativité dans la présentation et le suivi soutenu.



Priya Gajraj

Directeur Pays, PNUD-RDC

Table des matières

Préface	iii
Remerciements	v
Sigles et acronymes.....	xii
Liste des tableaux.....	xv
Liste figures	xviii
Introduction générale	1
Chapitre 1 : État du développement humain en RDC	5
État des lieux des progrès et tendances du développement humain	5
Tendance générale des progrès du développement humain	5
Évolution des composantes de l'IDH.....	6
La géographie du développement humain en RDC.....	8
Les disparités provinciales de l'IDH.....	9
La géographie provinciale de l'éducation	19
Offre de l'éducation primaire et secondaire	22
La géographie provinciale du revenu et de la pauvreté	31
L'état des lieux des autres dimensions du développement humain.....	34
Les inégalités sociales et économiques.....	34
Progrès vers le développement et l'égalité de genre	36
Des OMD aux ODD.....	41
Problèmes actuels et perspectives du DH en RDC.....	44
Problèmes	44
Perspectives	45
Pertinence de la thématique pour le développement humain en RDC.....	47
Faire de la croissance inclusive un pilier du DH de la RDC	48
Faire du développement durable un pilier du DH de la RDC	48
Relever le défi de la décentralisation et en faire un pilier du DH en RDC.....	50
La dialectique des relations d'entraînement croissance inclusive, développement durable et défi décentralisation	52
Références bibliographiques.....	53
Chapitre 2 : La croissance inclusive en RDC.....	55
La croissance inclusive : contenu et implications	56
État des lieux de l'inclusivité de la croissance en RDC.....	57
Inclusivité et qualité de la croissance.....	58
Inclusivité sectorielle	59
Le profil de la croissance	59
Les piliers de la croissance	61
L'extraversion de l'économie	62

Une faiblesse intégration sectorielle	64
Inclusivité sociale.....	64
Accès aux opportunités économiques	65
Accès aux opportunités sociales	68
Situation de la femme et des jeunes.....	71
Inclusivité géographique	73
La polarisation spatiale des activités.....	73
Les inégalités en matière d’infrastructures communautaires	75
Inclusivité financière.....	76
Opportunités et défis de la croissance inclusive en RDC	78
Des opportunités à saisir	79
Des défis à relever	80
Défi d’aménagement spatial et d’intégration économique.....	80
Défi de la transition démographique	83
Défi de gouvernance des ressources naturelles	85
Défi d’accès à l’économie du savoir et du savoir-faire	86
Ressorts pervers du modèle historique d’accumulation de la richesse	87
Axes stratégiques d’un paradigme économique alternatif.....	88
Elargissement de la base économique et sociale.....	89
Valorisation des produits nationaux sur les marchés intérieurs et extérieurs	90
Amélioration du mode de génération du surplus économique et de son affectation .	90
Maximisation du dividende économique.....	90
Aménagement spatial équilibré et promotion de l’équité intergénérationnelle	90
Conclusion	91
Références bibliographiques.....	93
Chapitre 3 : Le développement durable en RDC.....	95
Profil environnemental de la RDC.....	97
Biodiversité	97
Déforestation et dégradation des forêts.....	98
Pollution des eaux et de l’air et nuisances sonores	103
Déchets et environnement urbain	104
Changement climatique	105
De l’économie verte au développement durable	107
Secteurs productifs et protection de l’environnement.....	107
Secteur des mines	107
Pollution des eaux	108
Dégradation des sols	108
Destruction de la flore et la faune	109
Agriculture.....	110
Industries.....	111
Secteur des transports	111

Secteur de l'énergie	112
Écotourisme comme pilier de l'économie verte	113
Emplois verts	114
Financement du développement durable	115
Dimension sociale du développement durable	116
L'environnement face à la croissance démographique	116
Environnement et éducation.....	118
Environnement et santé	119
Exploitation des ressources naturelles, expropriation des communautés locales et conflits sociaux	121
Changement climatique et inégalités de genre	122
Dimension institutionnelle du développement durable	123
Cadre institutionnel	123
Cadre juridique	125
Législation sur l'environnement.....	126
Code forestier : Loi n°011/2002 du 29 août 2002.....	126
Code minier : Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002	127
Code agricole : Loi n° 11/022 du 24 décembre 2011	128
Loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité	129
Cadres programmatiques	130
Le DSCR2.....	130
Le PNEFEB.....	130
Politique et stratégie nationale en matière de changement climatique (2016 – 2020)	131
Mesures d'atténuation et mécanismes d'adaptation aux changements climatiques	131
REDD+	132
MDP	133
NAMA	133
Mesures d'adaptation	135
Bilan du développement durable en RDC	138
Enjeux et défis du développement durable	140
Enjeux du développement durable	140
Défis du développement durable	140
Conditions de réussite du développement durable en RDC	141
Conclusion	142
Références bibliographiques	145
Chapitre 4 : Défi de la décentralisation en RDC.....	149
Fondement, vision et lignes maîtresses du projet de décentralisation	151
Fondement et vision	151
Enjeux et objectifs : Quelques lignes maîtresses	152
Analyse diagnostique	156

Au niveau du pouvoir central	156
Au niveau des provinces	167
Au niveau des Entités territoriales décentralisées (ETD)	169
Comprendre le contexte de déshérence des ETD.....	169
Quelques expériences de gouvernance participative, de planification et de développement local.....	171
Baliser la mise en œuvre future de la décentralisation des ETD	173
La décentralisation au service de l'inclusivité de la croissance et de la durabilité du développement	177
Approche téléologique de la décentralisation	177
Quelques considérations d'ordre empirique	178
Décentralisation, femmes, jeunes et communautés défavorisées.....	186
État des lieux	186
Pour une décentralisation d'implication des femmes, des jeunes et des couches défavorisées 187	
Exigences d'une décentralisation congolaise solidaire et inclusive.....	187
Conclusion	188
Références bibliographiques.....	193
Chapitre 5 : Regards vers l'avenir	197
Croissance inclusive, développement durable et décentralisation en RDC : État des lieux et leçons apprises	197
Économie de l'état des lieux.....	197
Inclusivité de la croissance en RDC	197
Durabilité du développement	199
La décentralisation en RDC	200
Leçons tirées.....	201
Concernant l'inclusivité de la croissance	201
Concernant la durabilité du développement.....	203
Concernant le processus de la décentralisation	204
Prospection stratégique pour un développement humain durable en RDC	205
Vision et objectifs pour un développement humain durable en RDC.....	205
Objectifs de la croissance inclusive	206
Objectifs du développement durable	207
Objectifs de la décentralisation	207
Piliers stratégiques du triptyque pour un développement humain en RDC.....	208
Piliers de la stratégie de croissance inclusive : 2017-2050	208
Piliers du développement durable	214
Lutte contre le changement climatique.....	215
Renforcement de la viabilité environnementale	215
Assainissement des milieux urbains.....	216
Exploitation durable et prise en compte des intérêts des populations locales.....	216
Insertion sociale des groupes défavorisés (jeunes et femmes).....	217

Piliers de la décentralisation	220
Gouvernance, démocratie, paix et sécurité dans les provinces et les ETD	220
Accroissement de la productivité de l'agriculture dans les provinces et les ETD	223
Résorption du déficit infrastructurel pour une mobilité réelle et un accès large et permanent à l'énergie	224
Aménagement du territoire, développement urbain et rural et habitat	225
Gestion efficace des affaires foncières en vue de réduire les conflits inhérents à ce domaine.....	226
Conditions de succès et mise en œuvre des conditionnalités	227
Rôle des acteurs dans la mise œuvre des stratégies.....	228
Rôle du pouvoir central.....	228
Rôle des autorités provinciales et des ETD	228
Rôle du secteur privé	229
Rôle de la société civile	229
Partenaires techniques et financiers.....	229
Conditions de succès	229
Climat politique assaini	229
Gouvernance de qualité	231
Renforcement des capacités	231
Science, innovation, technologie et « techno-génie ».....	231
Consolidation de la stabilisation macroéconomique.....	232
Répartition équitable des revenus au sein de la population	232
Maîtrise du facteur démographique	233
Aménagement de l'espace urbain et rural	234
Mise en œuvre des conditionnalités	234
Volonté politique.....	234
Moyens financiers conséquents.....	235
Temps fonctionnel.....	236
Transformations culturelles et sociologiques	236
Conclusion	239
Références bibliographiques.....	240
Annexes statistiques.....	243
Note méthodologique.....	259
Calcul de l'Indice de développement humain (IDH)	259
Sources des données	259
Étapes de calcul de l'IDH	260
Calcul des indices dimensionnels.....	260
Cumul des indices dimensionnels	261
Liste des Comités	263

Sigles et acronymes

ADF/NALU	Allied Democratic Forces/National Army of Liberation of Uganda
ASADHO	Association africaine des droits de l'homme
ASS	Afrique subsaharienne
BCC	Banque centrale du Congo
BDD	Bureau diocésain de développement
BTP	Bâtiments et travaux publics
CAPTF	Coordination des appuis des Partenaires techniques et financiers
CARG	Conseil agricole rural de gestion
CC	Changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDF	Franc de la RDC
CDI	Centre de développement Intégré
CDI	Centre du développement et de l'innovation
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEFOMAD	Centre de formation en management et développement
CENCO	Conférence épiscopale nationale du Congo
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CEPGL	Communauté économique des Pays des Grands Lacs
CER	Communauté économique régionale
CHEMAF	Chemical of Africa
CICOS	Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui en eau
CIPCSO	Comité Interministériel de pilotage, de coordination et du suivi de la décentralisation
CIRT	Comité interministériel des réformes
CITAD	Cellule technique d'appui à la décentralisation
CLGP	Comités locaux de gouvernance participative
CLIP	Consultation libre informée et préalable
CLP	Cellules de liaison parlementaires
CMSK	Compagnie minière du Sud Katanga
CNMSD	Conseil national de mise en œuvre et du suivi de décentralisation
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COPEMECO	Coordination des petites et moyennes entreprises du Congo
CORDAID	Organisation catholique d'aide au développement
CPGL	Communauté des Pays des Grands Lacs
CSD	Cadre stratégique de développement
CSMD	Cadre Stratégique de mise en œuvre de la décentralisation
DDD	Direction du développement durable
DFID	Département du développement international/ <i>Department for International Development</i>
DGDA	Direction générale des douanes et accises
DGRAD	Direction générale des recettes administrative, domaniales et des participations
DH	Développement humain

DHD	Développement humain durable
DSCRIP	Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
EPSP	Enseignement primaire, secondaire et professionnel
ETD	Entité territoriale décentralisée
FASEG	Faculté des sciences économiques et de gestion
FC	Franc congolais
FEC	Fédération des entreprises du Congo
FFOM	Forces, faiblesses opportunités et menaces
FIP	Plan d'investissement pour les forêts
FLN	Forces de libération nationale du Burundi
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GAIC S.A.	Groupe africain d'ingénierie conseils S.A
GES	Gaz à effet de serre
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GOVA	Groupement d'organisations villageoises pour l'autopromotion
HIMO	Activité à haute intensité en main d'œuvre
IAAT	Institut atlantique d'aménagement des territoires
ICCN	Institut congolais pour la conservation de la nature
ICREDES	Institut congolais de recherche en développement et études stratégiques
IDE	Investissement direct étranger
IDG	Indice de développement de genre
IDH	Indice de développement humain
IDHI	Indice de développement humain ajusté aux inégalités
IFDP	Innovation et Fondation pour le Développement et la Paix
IIG	Indice d'inégalité de genre
INERA	Institut national d'études et des recherches agricoles
INPP	Institut national de préparations professionnelles
INS	Institut national de la statistique
IPD	Indice du processus démocratique
IQC	Indicateur de la qualité de croissance
KZC	Concentrateur de Kolwezi
LEDS	Low Emission Development Strategy/ (Stratégie de développement sobre en carbone)
LSCML	Logements sociaux à coût modéré
MDP	Mécanismes de développement propre
MECNT	Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la nature et du Tourisme
MECNTEF	Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la nature, des Terres, Eaux et Forêts
MEDD	Ministère de l'Environnement et du développement durable
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey/ (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples)
MINIPLAN	Ministère du Plan et Suivi de la Révolution de la modernité
NAMA	Mesures nationales appropriées d'atténuation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectifs de développement durable
OGP	Observatoire Gouvernance et Paix

OIF	Organisation internationale de la francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONEM	Office national de l'emploi
PADDL	Programme d'appui à la décentralisation et développement local
PAG	Programme d'actions du gouvernement
PANA-ASA	Programme national d'adaptation pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
PAR	Plan d'atténuation et de réhabilitation de l'environnement
PFBC	Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
PGAI	Plateforme de gestion de l'aide et des investissements
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PMEA	Petites et moyennes entreprises agricoles
PMI	Petite et moyenne industrie
PNEFB2	Programme national Environnement, forêts, eaux et biodiversité 2
PNFoCo	Programme national pour les forêts et la conservation de la nature
PNLP	Programme national de lutte contre le paludisme
PNSD	Plan national stratégique de développement
PNUD	Programme de Nations-Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPA	Parité pouvoir d'achat
PPP	Partenariat public-privé
PPRD	Parti du peuple pour la reconstruction et le développement
PROYEN	Programme national pour l'emploi des jeunes
PSE	Paiement pour Services environnementaux
PTF	Partenaires techniques et Financiers
R-C	Recherche et développement
RDC	République démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière
RFO	Reserve de faune à Okapi
RFP	Réforme des finances publiques
RDH	Rapport sur le développement humain
RDH	Rapport sur le développement humain
RNB	Revenu national brut
RNDH	Rapport national sur le développement humain
RRN	Réseau de ressources naturelles
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SADC	Southern Africa Development Community
SEALL	Sustainable Energy for All
SEDS	Site d'élimination des déchets solides
SOMIKA	Société minière du Katanga
UA	Union africaine
UCK	Usine de cuivre de Kolwezi
UNIKIN	Université de Kinshasa
USAID	United States Agency for International Development
ZEA	Zone d'exploitation artisanale
ZEMA	Zone d'exploitations minières artisanales
ZES	Zone économique spéciale

Liste des tableaux

Tableau 1.1 :	Évolution de l'indice de développement humain (IDH) de la RDC	6
Tableau 1.2 :	Évolution de l'IDH et de ses composantes en RDC (1980-2015).	7
Tableau 1.3 :	Composantes de l'IDH par ancienne et nouvelle province en 2016.....	9
Tableau 1.4 :	Indices des composantes de l'IDH et IDH par ancienne et nouvelle province en 2016.....	11
Tableau 1.5 :	Indice de capacité opérationnelle générale des services et scores par province (en %).....	15
Tableau 1.6 :	Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire (%) par province.....	20
Tableau 1.7 :	Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire et secondaire..	21
Tableau 1.8 :	Évolution des statistiques de l'éducation de l'enseignement primaire	23
Tableau 1.9 :	Évolution des statistiques de l'éducation de l'enseignement secondaire (2006 à 2015).....	23
Tableau 1.10 :	Nombre d'écoles primaires par province en proportions nationales en 2014..	24
Tableau 1.11 :	Nombre de classes primaires par province en proportions nationales en 2014	25
Tableau 1.12 :	Répartition de l'offre géographique d'éducation primaire en 2014 (en %) ..	26
Tableau 1.13 :	Nombre d'écoles secondaires par province en proportions nationales en 2014	26
Tableau 1.14 :	Nombre de classes secondaires par province en proportions nationales en 2014.....	27
Tableau 1.15 :	Répartition de l'offre géographique d'éducation secondaire en 2014	28
Tableau 1.16 :	Ratio d'encadrement scolaire en 2014	29
Tableau 1.17 :	Distribution des établissements d'enseignement supérieur et universitaire par province et secteur.....	30
Tableau 1.18 :	Quintiles de bien-être économique : Répartition (en %) de la population de droit par quintile de bien-être économique et coefficient de Gini, selon le milieu de résidence et la province, République démocratique du Congo 2013-2014.....	32
Tableau 1.19 :	Quintiles de bien-être économique : Répartition (en %) de la population de droit par quintile de bien-être économique et coefficient de Gini, selon les nouvelles provinces, République démocratique du Congo 2013-2014	33
Tableau 1.20 :	Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) en RDC 2010-2014.....	35
Tableau 1.21 :	Indice de développement de Genre ou IDG en RDC (2014 et 2015)	37
Tableau 1.22 :	Indice d'inégalité de genre en RDC (2014 - 2015).....	37
Tableau 1.23 :	Rapport filles/garçons au niveau primaire et secondaire.....	38
Tableau 1.24 :	Evolution dans la réalisation des OMD en RDC.....	42
Tableau 2.1 :	Qualité de la croissance en RDC selon l'IQC.....	58
Tableau 2.2 :	Indicateurs macroéconomiques, de 1996 à 2016.....	60
Tableau 2.3 :	Contribution des secteurs à la croissance, 2010-2014	61

Tableau 2.4 :	Composition des exportations de la RDC, 2004-2016 (En % du total des exportations)	62
Tableau 2.5 :	Taux de prélèvement effectifs sur les industries extractives, sur le secteur minier et sur le secteur pétrolier (en % du PIB)	63
Tableau 2.6 :	Structure des emplois par secteur institutionnel et par secteur d'activité ...	65
Tableau 2.7 :	Revenu mensuel moyen par secteur (en USD)	66
Tableau 2.8 :	Taux de chômage par tranche d'âge et milieu de résidence	67
Tableau 2.9 :	Indicateurs de pauvreté en 2005-2012 (en %).....	67
Tableau 2.10 :	Inégalités de revenu en RDC	68
Tableau 2.11 :	Principaux éléments de confort des logements (en % des ménages)	69
Tableau 2.12 :	Indice de parité scolaire garçons/filles	72
Tableau 2.13 :	Répartition des principales ressources minérales par province	74
Tableau 2.14 :	Composition sectorielle par province et contribution au PIB national	75
Tableau 2.15 :	Panorama de l'inclusion financière dans la SADC (en %).....	76
Tableau 2.16 :	Panorama de l'accès à l'inclusion financière en RDC par principales activités génératrices de revenus en 2014	78
Tableau 2.17 :	Potentialités naturelles de la RDC.....	79
Tableau 2.18 :	Principaux axes commerciaux du Nord-Kivu.....	81
Tableau 2.18 :	Analyse FFOM (Forces, faiblesses opportunités et menaces) de la croissance inclusive en RDC	92
Tableau 3.1 :	Surface forestière en % du territoire national 1990-2012.....	99
Tableau 3.2 :	Quantités des déchets produits par la population urbaine de 2000-2010..	105
Tableau 3.3 :	Répartition du type de l'énergie de cuisine selon la province et le milieu de résidence (en % des ménages).....	113
Tableau 3.4 :	Financement extérieur de la protection de l'environnement	116
Tableau 3.5 :	Analyse FFOM du développement durable en RDC.....	144
Tableau 4.1 :	Avantages et risques de la décentralisation	154
Tableau 4.2 :	Indice (*) de décentralisation politique et administrative des 6 pays de l'Afrique (2006-2011)	158
Tableau 4.3 :	Indice (*) de décentralisation financière sur la période (2002-2011) pour quelques pays africains	158
Tableau 4.4 :	Transferts au profit des provinces et ETD : Budget exercice 2012 (en FC)..	160
Tableau 4.5 :	Transferts au profit des provinces et ETD : Budget exercice 2016 (en FC)..	161
Tableau 4.6 :	Transfert des 40% au profit des 11 provinces (Budget 2014).....	163
Tableau 4.7 :	Allocation des fonds d'investissements aux 11 provinces sur les ressources à caractère national comparés aux ressources propres (en milliards de FC) .	164
Tableau 4.8 :	Résultats des élections des gouverneurs et vice-gouverneurs des 19 nouvelles provinces	166
Tableau 4.9 :	Installation des cellules de gestion de passation des marchés publics dans les provinces et ETD (2013)	169
Tableau 4.10 :	Bancarisation au niveau des chefs-lieux des provinces, districts et territoires 2012.....	169

Tableau 4.11 : Niveau de satisfaction des doléances et préoccupations des populations par les élus provinciaux (2013)	169
Tableau 4.12 : Répartition des ETD en RDC à travers les onze anciennes provinces et la ville de Kinshasa.....	170
Tableau 4.13 : Appui des PTF au processus de la décentralisation	172
Tableau 4.14 : Principaux résultats de planification participative et de développement local obtenus par le PADDL dans l'Équateur (années 2008-2012).....	173
Tableau 4.15 : Estimation de l'effectif du personnel politique et d'appoint des organes locaux des ETD	175
Tableau 4.16 : Synthèse du coût de l'appui à la mise en œuvre des prestations publiques dans les 4 secteurs prioritaires 2015	175
Tableau 4.17 : Synthèse des projets retenus dans le Plan de développement 2016-2020 des ETD.....	175
Tableau 4.19 : Les séquences de la maîtrise d'ouvrage locale et les tâches à remplir dans l'appui aux ETD pour leur mise en œuvre.....	176
Tableau 4.20 : Distribution des tracteurs aux provinces par le gouvernement central, 2009-2011.....	180
Tableau 4.21 : Institutions centrales et organes décentralisés d'encadrement de la mécanisation agricole	181
Tableau 4.22 : Répartition de la population congolaise par sexe et par milieu de résidence (en milliers).....	186
Tableau 4.23 : Situations des femmes dans les instances de la prise des décisions en RDC (2012-2013).....	186
Tableau 4.24 : Taux de chômage au sens large par groupe d'âge (en 2005-2012)	186
Tableau 4.25 : Analyse FFOM de la décentralisation en RDC.....	191
Tableau A.1 : Population, superficie et densité par Province de la RDC.....	243
Tableau A.2 : Population des ménages par âge, selon le sexe et le milieu de résidence ..	244
Tableau A.3 : Fécondité selon certaines caractéristiques.....	245
Tableau A.4 : Fécondité actuelle par résidence	245
Tableau A.5 : Taux de croissance en volume de différents secteurs et de leurs composantes (en pourcentage).....	246
Tableau A.6 : Contribution des différents secteurs au PIB (en % au prix de 2005)	247
Tableau A.7 : Utilisation du PIB (en pourcentage du PIB à prix courant)	248
Tableau A.8 : Effectifs des travailleurs de l'Administration publique et du secteur privé (en milliers d'unités).....	249
Tableau A.9 : Problèmes d'accès aux soins de santé (enquête sur les femmes).....	250
Tableau A.10 : Taux de fréquentation scolaire	252
Tableau A.11 : Niveau d'instruction : Femmes	254
Tableau A.12 : Niveau d'instruction : Hommes.....	256
Tableau A.13 : Caractéristique du logement.....	258

Liste figures

Figure 1.1 :	Indice de capacité opérationnelle générale des services et scores par domaine	13
Figure 1.2 :	Indice de capacité opérationnelle générale des services et scores, par province	14
Figure 1.3 :	Évolution du pourcentage du budget alloué à l'administration et au fonctionnement de la santé de 2003 à 2015.	17
Figure 1.4 :	Évolution de la part du budget alloué au fonctionnement de la santé entre 2003 et 2015 (en %)	18
Figure 1.5 :	Evolution des prévisions et de l'exécution du budget de santé de 2003 à 2015 (en FC)	19
Figure 1.7 :	Taux de fréquentation scolaire par âge	22
Figure 2.1 :	Évolution du PIB réel de 1960 à 2016 (en %)	59
Figure 2.2 :	Mutations des structures de production	62
Figure 2.3 :	Faible intégration sectorielle.....	64
Figure 3.1 :	Dimensions du développement durable.....	96
Figure 3.2 :	Mortalité proportionnelle des maladies à potentiel notifiées en 2012	120
Figure 3.3 :	Organigramme de la Direction du développement durable.....	124
Figure 4.1 :	Dispositif d'orientation, de pilotage et de suivi de la décentralisation en RDC	155

Introduction générale

Ce Rapport national sur le développement humain (RNDH) de la République démocratique du Congo (RDC) arrive en réponse à une conjonction particulière des faits importants pour le pays en matière de développement. Il s'agit notamment : du lancement par le Gouvernement du processus d'élaboration du Plan national stratégique de développement (PNSD) qui doit amener la RDC successivement au niveau des pays à revenu intermédiaire (2022), des pays émergents (2030) et des pays développés à l'horizon 2050 ; et de l'inscription du pays dans le programme international de développement post-2015, baptisé Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), baptisé « L'Afrique que nous voulons ».

Le thème central de ce RNDH est : « *Croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation en RDC* ». Il s'inscrit dans le croisement de ces faits susmentionnés. Il entend donc contribuer avec un apport substantiel aux travaux d'élaboration et d'opérationnalisation du PNSD et contextualiser l'engagement de la RDC dans les ODD et l'Agenda 2063. Dans cet esprit, le rapport s'ancre dans les préoccupations et priorités de développement du pays de l'heure.

Au cours des quinze dernières années, la RDC a enregistré une croissance élevée reconnue par tous, mais qui s'est avérée être une croissance « sans développement », parce que non inclusive. On constate que des fractions entières de la population sont exclues aussi bien de la production de la croissance que du bénéfice de ses dividendes. Des secteurs économiques importants sont laissés hors de la dynamique de croissance et des régions géographiques entières en sont exclues.

Le rapport analyse cette absence d'inclusivité de la croissance en RDC dans ses trois dimensions (sociale, sectorielle et géographique) et discute des voies et moyens de construire une croissance inclusive. La croissance étant une dimension importante du développement en général, et du Développement humain (DH) durable en particulier, la dimension de la durabilité du développement est aussi examinée, particulièrement dans la perspective de l'engagement du pays dans le programme des ODD. Les trois dimensions environnementale, économique et sociale de la durabilité sont alors analysées. Des suggestions sont faites en conclusion pour la mise en œuvre d'une dynamique de développement durable.

Construire une croissance inclusive et un développement durable exige que tous les niveaux de pouvoir y soient engagés avec des responsabilités partagées aux niveaux national, provincial et local clairement définies et complémentaires. Le processus de décentralisation est un levier important dans cette construction. Toutefois, le processus de décentralisation connaît des faibles progrès en RDC. Cette situation témoigne des hésitations et soulève des questionnements sur la nature, la profondeur, les modalités de mise en œuvre, la dévolution des prérogatives constitutionnelles et les moyens d'action du processus de décentralisation du pays. Ces questionnements, qui constituent les défis majeurs de l'efficacité et de l'effectivité de la décentralisation sont abordés dans ce RNDH dans leurs dimensions politique et administrative.

Le rapport aborde ainsi les composantes du triptyque thématique (*Croissance inclusive, développement durable et décentralisation*) dans une approche d'enrichissement, d'élargissement et d'interaction. À cet effet :

L'inclusivité de la croissance indique que « rien (segment social, secteur économique, région géographique) ne doit être laissé à côté ni derrière » comme préconisent les ODD. Au niveau social, elle s'entend en amont, au cours et en aval du processus économique de production de la croissance. Ceci implique que les différents segments de la population doivent faire partie de la croissance économique durant tout le processus, y contribuer, et finalement jouir de ses dividendes de manière équitable. La capacité d'un modèle de croissance à créer des emplois, générer des revenus et renforcer la demande nationale et donc élargir le marché intérieur fait l'essence de l'inclusivité sociale de la croissance. La croissance économique en RDC est alors analysée de ce point de vue. Au niveau sectoriel, la croissance inclusive signifie que la croissance des secteurs qui en sont les moteurs entraîne celle des autres secteurs par des mécanismes de transmission (effets d'entraînement, de poussée et stimulation notamment) du fait des relations intersectorielles.

L'actuelle croissance de la RDC, qui est portée par les activités d'exportation des ressources minières et forestières qui fonctionnent en îlots sans relations intersectorielles dans l'économie du pays, ne peut être inclusive de ce point de vue. Au niveau géographique, la croissance inclusive implique que chaque région soit partie prenante de la production et de la distribution de la croissance et de ses bénéfices. Dans ces conditions la croissance inclusive contribue non pas seulement à la construction du tissu économique régional, mais surtout à la construction d'un espace économique national intégré, renforçant aussi les échanges entre les régions.

La conception du développement durable, au-delà de l'approche traditionnelle qui tend à le réduire aux considérations environnementales et de lutte contre le changement climatique, va au-delà de la perspective environnementaliste de la durabilité du développement. La durabilité étant à l'intersection de l'équité, de la viabilité et de la transcendance dans le temps du développement, l'analyse tient aussi compte des autres composantes humaine, économique et sociale de la durabilité du développement.

Le défi de la décentralisation est appréhendé au triple niveau de niveau de la gouvernance politique, administrative et de son instrumentalité. Du point de vue de la gouvernance politique, la décentralisation est considérée comme consubstantielle à la démocratisation et le processus en RDC est analysé sous ce prisme. Au niveau de la gouvernance administrative, elle est appréhendée de manière plus large pour aborder ses implications pour le pouvoir décentralisant à ses autres démembrements. De cette manière, le rapport élargi son sens de la décentralisation, souvent restreint au processus instrumental d'attribution de certains mandats et des moyens y relatifs, pour faire d'elle partie intégrante d'un mode de gouvernance administrative. S'agissant de son instrumentalité, la décentralisation est appréhendée dans sa finalité comme concept téléologique, dans ce sens que l'effectivité et l'efficacité de la décentralisation ne sont pas recherchées en elles-mêmes.

Elles sont recherchées par rapport à ses objectifs ultimes comme instrument important et stratégique dans la mobilisation des énergies nationales pour la mise en place d'une dynamique de croissance inclusive pour le développement durable, et plus particulièrement pour le développement local ou à la base. Dans ce triptyque, la décentralisation signifie alors la capacité de faciliter et promouvoir le développement local, et engager les communautés de base dans le processus de croissance inclusive et de développement durable en élargissant la base sociale et régionale de la croissance.

Le rapport appréhende aussi les relations entre les composantes de son triptyque thématique. La croissance inclusive dans ses trois dimensions (sectorielle, sociale et géographique) est un pilier porteur du développement durable, et en retour, le processus de développement durable facilite la dynamique de croissance inclusive et de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Dans le même esprit, la décentralisation réussie constitue un instrument à la fois politique et technicoadministratif entre les mains de l'État pour gérer le processus de croissance inclusive, notamment à travers le développement local, la mobilisation des communautés de base et leur responsabilisation.

L'approche méthodologique utilisée a aussi permis de tenir compte des questions transversales des processus de croissance inclusive, développement durable et décentralisation. Ces questions transversales portent en particulier sur la place et le rôle des femmes, des jeunes et du DH dans ces processus. Le rapport est alors structuré autour de cinq chapitres. Le premier chapitre analyse les progrès de DH en RDC. Le deuxième chapitre examine la problématique de la croissance inclusive. Le troisième chapitre est consacré au développement durable en RDC. Le quatrième se focalise sur le défi de la décentralisation et le cinquième chapitre synthétise les principales conclusions et fait des recommandations pour une croissance inclusive, un développement durable et une décentralisation bénéfique pour les populations congolaises.

Chapitre 1 : État du développement humain en RDC

Avant l'analyse de la thématique de ce RNDH, ce chapitre plante le décor en faisant l'état des lieux des progrès en matière de Développement humain (DH) du pays dans la double perspective (i) des progrès éventuels dans les composantes classiques de l'Indice de développement humain (IDH) et (ii) des progrès des autres dimensions du DH que sont la pauvreté, les inégalités sociales, géographiques et de genre.

L'analyse évoque aussi les problèmes majeurs auxquels le DH et sa gouvernance sont confrontés et envisage les opportunités de meilleures perspectives pour le pays. Le chapitre contribue en outre à expliquer la pertinence du triptyque thématique et la place de chacune de ses composantes dans la problématique du DH de la RDC.

État des lieux des progrès et tendances du développement humain

Tendance générale des progrès du développement humain

Comme démontré dans le RNDH 2014, la RDC a fait du sur place au cours des décennies 80 et 90 en termes de DH. Le pays est resté longtemps relégué à la queue du classement mondial en matière de progrès dans ce domaine. Les conditions politiques et sécuritaires, les priorités gouvernementales faiblement orientées vers les objectifs du DH, ainsi que la faible efficacité des politiques publiques ont contribué à maintenir la RDC au dernier rang mondial à cet égard. En outre, les déficits en matière de statistiques fiables n'ont pas facilité les choses. Dans la plupart des cas, la RDC se référait aux estimations et extrapolations des institutions internationales, donc la base est vieille de plus 50 ans.

Grâce aux résultats de l'enquête 1-2-3 de 2012, publiés en 2014, il a été possible de disposer d'informations chiffrées plus récentes et actualisées sur les données de certains domaines, y compris ceux de l'arsenal d'estimation des progrès en matière de DH. Ceci a permis une meilleure cartographie de situation exacte des progrès de DH du pays après la période de crise et contribué à améliorer les indicateurs statistiques de DH du pays ainsi que son classement mondial en RDH 2015 et 2016.

Après une longue période de régression/stagnation de 1980 à 2010, avec un IDH qui avait accusé une progression entre 1980 et 1990 grimant de 0,336 à 0,355, la RDC a affiché une chute de cet indice au cours des deux décennies suivantes. C'est à partir de la décennie 2010 que la remontée semble se maintenir et que le pays a commencé à afficher un niveau d'IDH en progression, pour atteindre aujourd'hui le niveau de 0,435, selon le RDH 2016 (voir tableau 1.1). Cette amélioration doit être relativisée en particulier à cause des inégalités dans le pays.

En effet, l'IDH moyen des pays à DH faible est passé de 0,487 en 2010 à 0,497 en 2015, et celui de l'Afrique subsaharienne de 0,499 à 0,523 sur la même période, tandis que celui de la RDC est resté en dessous de ces valeurs, passant simplement de 0,408 à 0,435.

Tableau 1.1 : Évolution de l'indice de développement humain (IDH) de la RDC (1980-2015)

	IDH en valeur						Croissance annuelle moyenne de l'IDH en %			
	1990	2000	2005	2010	2014	2015	1990/2000	2000/2010	2010/2015	1990/2015
Pays à DH faible	0,368	0,404	0,444	0,487	0,505	0,497	0,95	1,90	0,92	1,35
Afrique subsaharienne	0,400	0,422	0,452	0,499	0,518	0,523	0,54	1,68	1,04	1,09
RDC	0,355	0,329	0,292	0,408	0,433	0,435	-0,77	2,18	1,79	0,82

Source : PNUD, Rapport sur le développement humain (RDH) 2014, 2015 et 2016.

Il est important de noter à ce sujet que l'IDH de l'Afrique subsaharienne qui était de 0,499, donc supérieur à celui des pays à DH faible (0,487) en 2010, est monté à 0,523, maintenant encore une fois son niveau supérieur à la moyenne des pays à DH faible de la planète qui a atteint le niveau de 0,497 en 2015. Ce qui est une performance non négligeable, soulignant par-là que très lentement, certains pays africains entrent et s'affirment dans la catégorie des pays à DH moyen.

Pendant ce temps, l'IDH de la RDC est légèrement monté, réduisant un peu son écart de 0,091 à 0,088 sur la même période par rapport à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, montrant ainsi très peu de progrès en matière de DH en RDC.

En termes de croissance annuelle de l'IDH de la RDC d'une décennie à l'autre, qui donne une idée de la mesure des progrès réels, les trois premières décennies sont celles de décroissance ou de progrès négatifs de DH. Au cours de cette période, alors que le Congo régressait, les autres pays en développement et même ceux de l'Afrique subsaharienne, faisaient en moyenne des progrès substantiels en matière de DH. De sorte qu'au cours des vingt-cinq dernières années (de 1990 à 2015), la croissance annuelle de l'IDH a été de 1,35 pour les pays à DH faible, de 1,09 pour les pays de l'Afrique au sud du Sahara, tandis que celle de la RDC n'était que de 0,81. La croissance économique affichée depuis 2010, n'a pas permis au pays d'atteindre les niveaux moyens de DH des pays de la même catégorie (DH faible), ni encore moins les progrès moyens des pays de l'Afrique subsaharienne.

L'impact de la mise en œuvre des politiques de développement au cours de la décennie courante, qui s'est manifesté par une croissance économique notable, n'a pas pu se traduire qualitativement en changements structurels, encore moins en amélioration et progrès significatifs de DH pour la RDC. On peut le constater autrement en faisant l'analyse des éléments constitutifs de l'IDH.

Évolution des composantes de l'IDH

Il est utile de rappeler que l'IDH est un indice composite, calculé à partir des paramètres constitutifs qui le composent, et qui sont l'espérance de vie à la naissance, l'éducation, et le revenu national par habitant. Selon les RDH (2014 et 2015), l'évolution de ces composantes et de l'IDH lui-même est telle qu'indiqué dans le tableau 1.2 ci-dessous. De manière générale, les progrès sont notables depuis la décennie en cours, après une longue période de stagnation et même de régression.

En ce qui concerne le paramètre de l'espérance de vie à la naissance, ce dernier est passé par une longue période d'évolution en dents de scie jusqu'au début de la décennie 2000. Ce n'est que depuis lors que cette composante affirme de plus en plus des progrès notables, faisant passer le pays de 47,6 en 2005 à 59,1 années d'espérance de vie moyenne à la naissance en 2015, se situant ainsi au niveau moyen de l'Afrique subsaharienne (58,9), bien qu'encore légèrement inférieur à celui des pays à DH faible dans le monde (59,3). Il s'agit là de progrès remarquables qu'il faut saluer et surtout encourager pour la RDC, et qui témoignent d'un niveau appréciable de l'effectivité, et surtout de l'efficacité des stratégies et politiques dans le domaine de la santé, bien que l'accès aux soins et leur qualité soient encore à déplorer (Ministère de la Santé publique, Indice SARA 2014).

Tableau 1.2 : Évolution de l'IDH et de ses composantes en RDC (1980-2015).

	1980	1990	2000	2005	2010	2014	2015
Espérance de vie à la naissance	46,5	47,8	46,3	47,6	48,0	58,7	59,1
Nombre attendu d'années de scolarisation	7,1	4,9	6,7	7,3	7,8	9,8	9,8
Nombre moyen d'années de scolarisation	1,2	2,0	3,2	3,4	3,8	6,0	6,1
RNB par habitant (PPA USD)	821	617	250	274	291	680	680
IDH	0,336	0,355	0,329	0,292	0,408	0,433	0,435

Source : PNUD, *RDH 2014, 2015 et 2016*.

Note : * = (PPA 2011)

Pour ce qui est du paramètre de l'éducation et comme on le sait, il est appréhendé à travers deux variables : la durée moyenne de scolarisation et la durée attendue de scolarisation. De ce point de vue aussi, les données ont été ajustées et actualisées en lieu et place de vieilles extrapolations internationales, et cela a été approuvé et pris en compte dans les instances internationales dont celles de l'ONU. Le nombre attendu d'années de scolarisation qui avait connu une baisse importante entre 1980 et le début de la décennie 2000, allant de 7,1 en 1980 à 4,9 en 1990, et 6,7 en 2000, a confirmé une tendance haussière qui s'affirme de plus en plus, passant ainsi successivement à 7,3 en 2005, 7,8 en 2010 et 9,8 en 2015. Quant au nombre moyen d'années de scolarisation, cet indice n'a connu que des progrès, bien que lents aux premières décennies, mais qui se sont accélérés au cours de cette décennie, atteignant le niveau de 6,1. Dans les deux cas, les progrès de la RDC placent actuellement le pays légèrement au-dessus de la moyenne des pays subsahariens qui est de 9,7 et 5,4 respectivement pour le nombre attendu d'années de scolarisation, et le nombre moyen d'années de scolarisation.

Sans préjuger de la qualité de cette scolarisation, et si cette tendance se confirme, le Congo améliore ainsi progressivement son niveau moyen d'éducation/formation vers le minimum de 9 années de scolarisation. Ce qui est de nature à nourrir les espoirs pour la construction de la Vision de la RDC 2050 dans le cadre du PNSD. Néanmoins, il y a lieu de noter qu'il y a toujours un écart important, bien qu'en régression, entre le nombre attendu par rapport au nombre moyen réel de scolarisation. Ce qui dénote, entre autres, l'existence de déficits dans la productivité et l'efficacité du système éducatif congolais, en dépit de l'amélioration du taux de scolarisation.

Enfin, en ce qui concerne le troisième paramètre qui porte sur le RNB par tête, il est exprimé en parité pouvoir d'achat ou PPA. C'est la composante de l'IDH qui a connu une évolution régressive notable, bien qu'affichant une amélioration depuis le début de cette décennie 2010. Alors qu'il était de 821 USD en PPA en 1980, il est tombé progressivement jusqu'au niveau de 250 USD PPA en 2000 et à 291 en 2010. Avec le changement de la base ou année de référence (2011), cet indice est monté progressivement depuis le début de cette décennie, passant à 444 en 2013, et à 680 en 2015. Mais comme on peut le constater, ces progrès n'ont pas encore réussi à amener le pays à son niveau de 1980. Les faiblesses de la croissance économique et de sa structuration qualitative (voir chapitre 2), ainsi que le poids du capital étranger dans cette croissance avaient contribué au ralentissement du RNB alors que la population augmentait en nombre.

Par ailleurs, en comparant cette évolution avec celle des pays de l'Afrique subsaharienne, on peut constater que les récents progrès de la RDC restent faibles. En effet, alors que le RNB par tête en PPA USD était de 291 en 2010, il était de 2 050 USD pour l'Afrique subsaharienne. Quand le RNB/habitant de la RDC est monté à 444 en 2013, celui de l'Afrique subsaharienne a grimpé à 3 152 USD. En 2015, cet indice est passé à 680 USD/PPA pour la RDC, tandis qu'il atteignait 3 383 USD/PPA pour l'Afrique subsaharienne. L'écart est ainsi maintenu, la RDC restant à environ 2 700 USD/PPA inférieur à la moyenne des pays subsahariens. La tendance dans l'évolution de ce paramètre souligne ainsi une distance qui se maintient quand elle ne s'aggrave pas avec l'évolution des progrès économique et social dans d'autres pays de l'Afrique subsaharienne.

Ces progrès rapportés par le RDH du PNUD et leurs tendances sont confirmés par les résultats de la dernière enquête QUIBB/RDC 1 en 2016. En effet, les trois composantes de l'IDH ont fait des avancées en 2016. L'espérance de vie à la naissance a atteint 58,9 ans, le nombre d'années de scolarisation attendue a atteint presque 11 ans (10,91), et le nombre moyen d'années de scolarisation des adultes est de 7,32 en 2016. Enfin le RNB par habitant en USD/PPA est monté à 913 (voir tableau 1.3). Cette évolution a permis à l'IDH de la RDC de relever son niveau qui est passé à 0,465 en 2016.

Malgré cette évolution encourageante, il y a lieu encore une fois de questionner l'effectivité et l'efficacité des politiques de développement à cet égard. C'est sans doute en toute conscience de cette situation que les autorités ont pris l'option de porter le pays au niveau des pays à revenu intermédiaire en 2021, bien que cela semble peu réaliste, dans le cadre de la mise en œuvre du premier plan quinquennal du PNSD qui en compte sept.

La géographie du développement humain en RDC

Pour prendre la mesure exacte et la portée réelle de ces progrès de la RDC en matière de DH, il faut tenir compte de deux réalités sur le terrain : la situation géographique, qui permet de voir ce que chaque province fait pour contribuer au progrès national de DH, et le niveau des inégalités dans le pays qui permet de pondérer l'appréhension des progrès nationaux globaux.

Les disparités provinciales de l'IDH

Les progrès moyens affichés par le pays couvrent en effet des disparités importantes entre provinces en ce qui concerne les trois composantes de l'IDH en chiffres absolus. Pour ce qui est de l'espérance de vie à la naissance, seules neuf provinces sur les vingt-six atteignent ou dépassent le niveau national de 58,9 ans. Ce sont les provinces de Kinshasa la capitale, Kongo Central, Kwilu, Équateur, Tshopo, Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Lomami. Les autres provinces sont en dessous de ce niveau, avec la Tshuapa en queue du classement national et qui en plus est encore au-dessous de la barre de 50 années d'espérance de vie à la naissance (tableau 1.3).

Tableau 1.3 : Composantes de l'IDH par ancienne et nouvelle Province en 2016.

Ancienne Province	Nouvelle Province	Espérance de vie à la naissance	Nombre d'années de scolarisation attendue	Nombre moyen d'années de scolarisation des adultes	RNB par hab. (en USD PPA)
Kinshasa		64,6	13,69	11,17	1805
Bas-Congo	Kongo Central	67,7	11,25	7,46	993
	Mai-Ndombe	56,6	11,80	6,79	633
	Kwilu	63,4	13,27	8,42	664
	Kwango	51,5	10,71	5,16	711
Bandundu		61,5	12,38	7,42	670
	Équateur	61,2	10,82	7,61	787
	Sud-Ubangi	51,5	10,50	5,15	464
	Nord-Ubangi	57,7	12,47	5,81	624
	Mongala	55,9	8,39	5,39	605
	Tshuapa	48,6	10,59	5,58	721
Équateur		53,8	10,44	6,01	632
	Tshopo	60,3	11,25	7,17	939
	Bas-Uélé	56,1	9,87	5,21	685
	Haut-Uélé	50,5	8,45	5,82	981
	Ituri	58,7	6,80	3,54	1373
Province Oriental		53,4	9,07	5,52	1069
Nord-Kivu		59,5	11,21	8,35	1011
Sud-Kivu		62,5	9,21	7,56	799
Maniema		52,0	11,77	6,43	736
	Lualaba	58,2	8,44	5,81	533
	Haut-Lomami	53,9	8,46	5,80	1399
	Tanganyika	53,4	8,46	5,27	544
	Haut-Katanga	56,7	12,40	10,01	1080
Katanga		56,4	10,35	7,70	918
	Kasaï-Oriental	50,6	9,54	6,88	689
	Sankuru	51,0	11,94	6,81	383
	Lomami	61,8	11,25	6,32	504
Kasaï Oriental		50,9	10,69	6,60	545
	Kasaï	56,8	9,39	6,14	708
	Kasaï-Central	53,3	11,72	6,79	743
Kasaï Occidental		55,3	10,64	6,52	729
RDC		58,9	10,91	7,32	913
Maximum mondial		83,2	20,6	13,3	48668
Minimum mondial		20	0	0	163

Source : INS, Enquête QUIBB / RDC 1 et Comptes nationaux pour le RNB de la RDC, et Calcul de l'ICREDES pour la répartition du RNB par province.

En ce qui concerne le nombre d'années de scolarisation attendue, le progrès en moyenne nationale de 10,91 années est partagé de manière relativement mieux équilibrée entre les provinces. Douze provinces ont un niveau supérieur à cette moyenne, tandis que six autres provinces sont au-dessus de 10 années de scolarisation attendue. Mais les inégalités sont très marquées pour ce qui est du nombre moyen d'années de scolarisation réelle entre les provinces : sept provinces seulement sur les vingt-six atteignent ou dépassent la moyenne nationale de 7,32 années de scolarisation. Ce sont les provinces de Kinshasa, Kongo Central, Kwilu, Équateur, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Haut-Katanga. Sur ce plan, l'Ituri, le Sud-Ubangi, le Kwango, le Bas-Uélé, et le Tanganyika affichent les niveaux les plus bas de scolarisation.

Quant à la composante RNB, la moyenne nationale de USD PPA n'est atteinte ou dépassée que par huit provinces qui sont : Kinshasa, Kongo Central, Tshopo, Haut-Uélé, Ituri, Nord-Kivu, Haut-Lomami et Haut-Katanga. Les provinces du Sankuru, Sud-Ubangi, Lomami, Lualaba, et Tanganyika sont parmi les plus pauvres de ce point de vue. La proximité avec les grands centres commerciaux où il y a une grande circulation monétaire semble avoir son effet dans ces inégalités régionales. Comparé aux maximums mondiaux, ces progrès sont de loin très faibles. Les maximums mondiaux sont en effet de 83,2 pour l'espérance de vie à la naissance alors que la RDC est à 58,9 ; de 20,6 années de scolarisation attendue alors que le pays est à 10,91 en 2016, de 13,3 alors que le Congo est à 7,32 pour le nombre d'années de scolarisation effectif ; de 48 668 USD/PPA alors que le Congo est à 913.

Présentés en termes d'indices calculés sur base des résultats de la dernière enquête QUIBB/RDC1 (2016), l'IDH de la RDC a atteint l'indice 0,465 en progression par rapport à 2012 où il était de 0,414 (PNUD, RNDH 2014) et de 0,435 en 2014 (PNUD, RDH 2016). Cette progression est en soi une très bonne évolution pour le progrès humain en RDC. Cependant en y introduisant le paramètre des inégalités socioéconomiques prévalant dans le pays, il devient évident que cette progression moyenne au niveau national couvre de larges disparités à la fois sociales et régionales, qui en donnent l'image réelle.

Sur le plan régional, seules six provinces sur les vingt-six atteignent ou dépassent le niveau national moyen de l'indice de l'IDH. Ce sont Kinshasa, le Kongo Central, le Kwilu, la Tshopo, le Nord-Kivu et le Haut-Katanga. Les vingt autres sont en deçà de ce niveau à l'exception de l'Équateur et du Sud-Kivu qui s'en approchent. Tandis que nombre d'autres provinces ont un IDH inférieur même à l'indice 0,400. Ce sont les provinces de Kwango, Sud Ubangi, Mongala, Tshuapa, Bas-Uélé, Lualaba, Tanganyika, Kasai Oriental et Sankuru (voir tableau 1.4).

Ces disparités régionales apparaissent encore plus évidentes lorsqu'il faut tenir compte de la situation indiciaire des composantes de l'IDH dans les différentes provinces. En effet, en ce qui concerne la composante « espérance de vie à la naissance », l'indice national moyen est de 0,616. Mais il n'y a que quelques provinces qui atteignent ou dépassent ce niveau national comme l'indique le tableau 1.4. Ce sont : Kinshasa, le Kongo Central, le Kwilu, la Tshopo, l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, et la Lomami, soit huit provinces sur les vingt-six que compte désormais la RDC. Il y a lieu de noter cependant que les provinces du Lualaba et du Nord-Ubangi s'en approchent, tandis que celles de la Tshuapa, du Kasai Oriental, du Kwango, du Sud-Ubangi, du Haut-Uélé, et du Sankuru affichent un indice d'espérance de vie à la naissance inférieur même à 0,500.

Tableau 1.4 : Indices des composantes de l'IDH et IDH par ancienne et nouvelle province en 2016.

Ancienne province	Nouvelle province	Indice de l'espérance de vie à la naissance	Indice du nombre d'années de scolarisation attendue	Indice du nombre moyen d'années de scolarisation des adultes	Indice de l'éducation	Indice du RNB par habitant (en USD/PPA)	IDH
Kinshasa		0,706	0,665	0,840	0,747	0,422	0,606
Bas Congo	Kongo Central	0,755	0,546	0,561	0,554	0,317	0,510
	Mai-Ndombe	0,579	0,573	0,511	0,541	0,238	0,421
	Kwilu	0,687	0,644	0,633	0,639	0,246	0,476
	Kwango	0,498	0,520	0,388	0,449	0,258	0,387
Bandundu		0,657	0,601	0,558	0,579	0,248	0,455
	Équateur	0,652	0,525	0,573	0,549	0,276	0,462
	Sud-Ubangi	0,499	0,510	0,388	0,444	0,184	0,344
	Nord-Ubangi	0,597	0,605	0,437	0,514	0,236	0,417
	Mongala	0,569	0,407	0,405	0,406	0,230	0,376
	Tshuapa	0,453	0,514	0,419	0,464	0,261	0,380
Équateur		0,534	0,507	0,452	0,479	0,238	0,393
	Tshopo	0,638	0,546	0,539	0,542	0,307	0,474
	Bas-Uélé	0,572	0,479	0,392	0,433	0,252	0,397
	Haut-Uélé	0,482	0,410	0,438	0,424	0,315	0,401
	Ituri	0,612	0,330	0,266	0,296	0,374	0,408
Province Oriental		0,528	0,440	0,415	0,427	0,330	0,421
Nord-Kivu		0,625	0,544	0,628	0,584	0,320	0,489
Sud-Kivu		0,673	0,447	0,568	0,504	0,279	0,456
Maniema		0,507	0,571	0,484	0,526	0,265	0,413
	Lualaba	0,604	0,410	0,437	0,423	0,208	0,376
	Haut-Lomami	0,536	0,411	0,436	0,423	0,377	0,441
	Tanganyika	0,528	0,411	0,396	0,403	0,211	0,356
	Haut Katanga	0,581	0,602	0,753	0,673	0,332	0,506
Katanga		0,577	0,502	0,579	0,539	0,303	0,455
	Kasaï-Oriental	0,484	0,463	0,517	0,489	0,253	0,391
	Sankuru	0,490	0,579	0,512	0,545	0,150	0,342
	Lomami	0,661	0,546	0,475	0,509	0,198	0,406
Kasaï Oriental		0,489	0,519	0,496	0,507	0,212	0,375
	Kasaï	0,582	0,456	0,462	0,459	0,258	0,410
	Kasaï-Central	0,528	0,569	0,511	0,539	0,266	0,423
Kasaï Occidental		0,558	0,517	0,490	0,503	0,263	0,419
RDC		0,616	0,530	0,550	0,540	0,302	0,465

Source : Calcul de l'ICREDES sur base des données de INS, Enquête QUIBB / RDC 1, 2016 et Comptes nationaux pour le RNB de la RDC 2016.

Considéré du point de vue de la composante « éducation » qui combine les indices du nombre d'années de scolarisation attendue et celui du nombre d'années de scolarisation effective des adultes, les disparités se confirment mais en devenant plus graves encore. En effet, l'indice national de la composante éducation est de 0,540 en 2016. Il y a au total dix provinces sur vingt-six qui réalisent ou dépassent ce niveau national. Ce sont les provinces de Kinshasa-Ville, Kongo Central, Mai-Ndombe, Kwilu, Équateur, Tshopo, Nord-Kivu, Haut-Katanga, Sankuru, et Kasaï Central.

Les niveaux les plus faibles de l'indice de l'éducation sont affichés par les provinces de Kwango, Sud-Ubangi, Mongala, Tshuapa, Bas-Uélé, Haut-Uélé, Ituri, Lualaba, Haut-Lomami, et Tanganyika, dont l'indice est inférieur à 0,450.

En ce qui concerne la troisième composante « revenu national par tête », le niveau national de l'indice moyen est de 0,302. Et comme pour souligner le niveau élevé de pauvreté monétaire, ce niveau déjà excessivement bas n'est atteint ou dépassé que par les provinces de Kinshasa-Ville, Kongo Central, Tshopo, Haut-Uélé, Ituri, Nord-Kivu, Haut-Lomami, et Haut-Katanga, soit seulement huit provinces. Cela témoigne de la géographie inégale du revenu national.

Comme déjà indiqué, la synthèse de ces indices donne pour la RDC un niveau de l'IDH de 0,465 en 2016. Ce niveau couvre naturellement des disparités provinciales importantes en matière de DH. Sur les vingt-six nouvelles provinces, seules six provinces atteignent ou dépassent le niveau national de l'IDH. Ce sont encore une fois les provinces de Kinshasa-Ville, Kongo Central, Kwilu, Tshopo, Nord-Kivu, et Haut-Katanga. La province de l'Équateur est très proche du niveau national de l'IDH (0,462).

Il s'agit ainsi des provinces marquées par le rôle économique et financier joué par Kinshasa, le Kongo Central qui baigne dans l'activisme économique entre Kinshasa, le commerce maritime, l'Angola et le Congo-Brazzaville, Lubumbashi, Kisangani, Goma et Mbandaka dans leurs hinterlands respectifs, et le Kwilu qui est le principal relais économique de Kinshasa dans l'axe Est de la Nationale N° 1. Sur les dix-neuf provinces restantes, neuf ont un niveau de développement très faible, avec un IDH en dessous de 0,400. C'est le cas des provinces en queue de classement national comme le Kwango, le Sud-Ubangi, la Mongala, la Tshuapa, le Bas-Uélé, le Lualaba, le Tanganyika, Kasai Oriental, et le Sankuru.

Il est remarquable de noter que ce sont à peu près les mêmes provinces qui affichent les meilleures performances dans les trois composantes de l'IDH. Elles sont de manière générale, les provinces autour des chefs lieu des anciennes provinces à quelques exceptions près selon les composantes. Par ailleurs, la géographie de la richesse semble être périphérique, le centre du pays présentant un niveau de revenu relativement faible, avec ce que cela implique du point de vue de la configuration géographique des activités économiques. Tout cela marque la géographie inégale du DH dans le pays.

C'est dire combien la RDC est loin du palmarès des pays à revenu intermédiaire qu'il veut atteindre au bout du premier plan quinquennal du PNSD, et devra faire beaucoup d'efforts pour y arriver. C'est dire aussi que pour le pays, il y a d'abord l'effort à faire et des investissements à consentir pour améliorer les performances de la RDC dans les trois composantes de l'IDH. Mais il faut en plus veiller à la nécessité d'un déploiement équilibré de ces efforts et investissements, en vue d'atteindre des progrès de DH équitablement partagés du point de vue géographique, comme bien entendu du point de vue social aussi. Il y va des chances de réaliser les ambitions nationales d'atteindre la catégorie des pays à DH moyen en 2021, et plus tard de l'émergence de la RDC, conformément à la Vision 2050 du PNSD.

La géographie provinciale de la santé

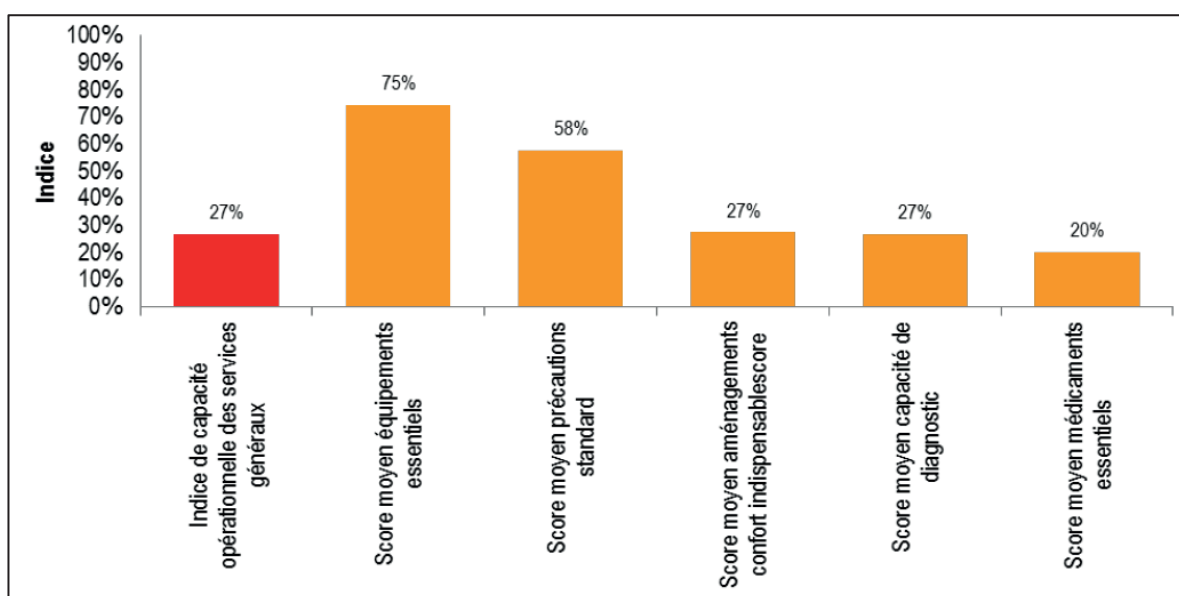
Les progrès en termes d'espérance de vie à la naissance réalisés par la RDC au cours des dernières années comme indiqué ci-dessus montrent qu'il y a eu des progrès notables en matière de santé, y compris au niveau provincial. Depuis 2009, le Ministère de la Santé publique souligne qu'il y a eu des efforts de réhabilitation de certains hôpitaux généraux de référence (HGR) et de centres hospitaliers. En outre il y a eu surtout des centres de santé qui ont été construits. Ces efforts sont notables mais le chemin à faire est encore très long en matière de santé.

Les problèmes qui se posent sont de quatre ordres : la performance générale du dispositif de l'offre des soins de santé (formations hospitalières et centres ou postes de santé) ; l'accès aux services de santé ; la privatisation croissante du système des soins médicaux et donc des services de santé ; et la faiblesse du budget public consacré à la santé.

La performance générale du dispositif de l'offre des soins de santé

L'enquête sur les performances du système de santé en RDC (Ministère de la Santé publique, Indice de disponibilité et de capacité opérationnelle des services de santé ou SARA RDC 2014) montre que ces performances sont très faibles en général dans l'ensemble du pays (voir graphique 1.1), malgré les progrès en matière d'espérance de vie moyenne. Elle montre également qu'il existe des disparités de performance entre les provinces, et selon le milieu de résidence, urbain ou rural. L'étude du MSP est basée en réalité sur la capacité opérationnelle en termes de disponibilité et fonctionnalité des formations sanitaires pour fournir les services de santé généraux. Elle a porté sur un échantillon couvrant l'ensemble de ces formations : hôpitaux, centres de santé de référence, centres de santé.

Figure 1.1 : Indice de capacité opérationnelle générale des services et scores par domaine



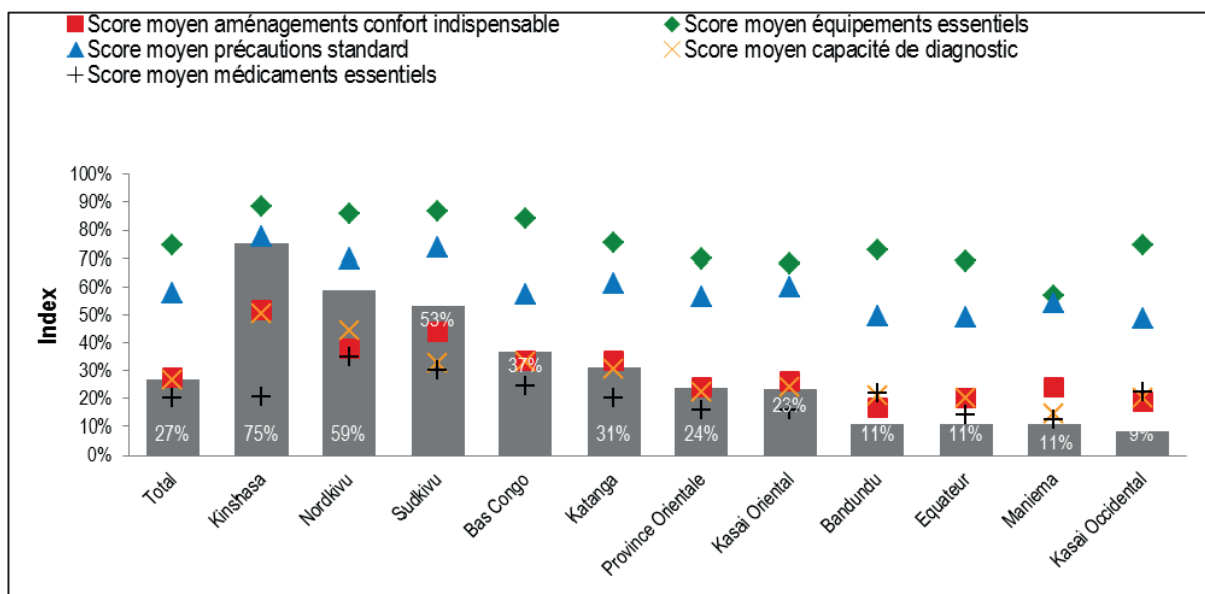
Source : Ministère de la Santé Publique, Indice de disponibilité et de capacité opérationnelle des services de santé (SARA RDC 2014).

La capacité opérationnelle est mesurée par un indice de disponibilité et de fonctionnement des éléments nécessaires à la fourniture des services de santé dans cinq domaines clefs. Ce sont : les éléments d'aménagement et de confort indispensables, les équipements essentiels, les précautions standard pour la prévention des infections, les capacités de diagnostic, et les médicaments essentiels. Ces éléments sont des catégories qui regroupent chacune une série d'indicateurs ou facteurs traceurs. Ils constituent la base de la performance du dispositif sanitaire national, quand bien même cette dernière dépend en partie de la qualité des prestations humaines et de leur efficacité.

Comme on peut le voir sur le graphique 1.1 ci-dessus, à l'exception de l'existence des équipements essentiels et de la catégorie de précautions standards, l'indice moyen de la RDC au niveau national dans les autres catégories de facteurs reste très faible : moins de 30 % des capacités nécessaires d'opérationnalité pleine des services de santé. Au point que l'indice moyen national de disponibilité et de fonctionnement du dispositif de santé est à peine de 27%.

Cette moyenne nationale déjà très basse cache mal des disparités régionales et résidentielles. En effet, seules trois anciennes provinces affichent un score au-dessus de 50% et sont Kinshasa (75%), Nord-Kivu (59%) et Sud-Kivu (53%), suivies de deux autres anciennes provinces qui sont le Bas-Congo et le Katanga, qui affichent un score moyen respectif de 37% et 31%. Les autres anciennes provinces se situent entre 9% (Kasaï Occidental) et 24% (Province Orientale) de disponibilité et de capacité opérationnelle des services de santé (voir graphique 1.2 et tableau 1.5).

Figure 1.2 : Indice de capacité opérationnelle générale des services et scores, par province



Source : Ministère de la Santé publique, Indice de disponibilité et de capacité opérationnelle des services de santé (SARA RDC 2014)

Tableau 1.5 : Indice de capacité opérationnelle générale des services et scores par province (en %)

	Score moyen aménagements confort indispensable	Score moyen équipements essentiels	Score moyen précautions standard	Score moyen capacité de diagnostic	Score moyen médicaments essentiels	Indice de capacité opérationnelle des services généraux
Total	27	75	58	27	20	27
Régions						
Kinshasa	52	89	78	51	21	75
Bas Congo	34	84	57	33	25	37
Bandundu	17	73	50	21	22	11
Équateur	20	69	49	20	14	11
Province Orientale	24	70	56	22	16	24
Sud-Kivu	44	87	74	33	30	53
Maniema	24	57	54	14	13	11
Nord-Kivu	38	86	70	44	35	59
Katanga	33	75	61	31	20	31
Kasaï Occidental	19	75	49	20	22	9
Kasaï Oriental	26	68	60	24	16	23
Type établissement						
Hôpital	56	89	76	75	47	90
Centre Santé de Référence	43	84	73	58	37	71
Centre Santé	30	80	61	29	22	31
Poste Santé	19	63	49	15	14	10
Instance gestionnaire						
Public	22	70	56	23	19	18
Privé	35	82	61	33	22	41
Urbain/Rural						
Urbain	48	87	69	45	23	62
Rural	22	72	55	22	20	18

Source : Ministère de la Santé publique, Indice de disponibilité et de capacité opérationnelle des services de santé (SARA RDC 2014), Tableau 6 p.56.

Vu du point de vue du lieu de résidence, le score moyen est beaucoup plus élevé en milieu urbain (62%) pour un taux d'urbanisation d'environ 30% de la population, qu'en milieu rural (18%) où vivent les 70% de la population du pays. Ce qui souligne encore une fois les inégalités dans la prestation des services de santé, comme si la médecine et la santé sont plus urbaines que rurales, plus à la disposition de ceux qui peuvent payer leurs services (marchandisation) plutôt qu'à la disposition des populations démunies.

Ces disparités apparaissent avec encore plus de poids quand on tient compte du type d'établissement de santé. Les hôpitaux ont un indice moyen généralement élevé (90%), suivi par les centres de santé de référence avec un score moyen de 71%, tandis que les centres et postes de santé connaissent des scores respectifs de 31% et 10%. Considéré du point de vue de l'instance gestionnaire, l'indice de disponibilité et de capacité opérationnelle des services de santé est généralement plus faible pour les formations sanitaires publiques que pour les formations privées ou gérées par le privé. Et ceci reste valable pour toutes les cinq catégories d'éléments d'évaluation, bien qu'avec des écarts variables comme l'indique le tableau 1.5 ci-dessus.

L'accès aux services de santé

Selon les résultats de l'enquête EDS II 2013-2014, les quatre catégories de problèmes d'accès aux soins de santé pour les femmes sont : avoir la permission d'aller se faire soigner, avoir l'argent pour payer les services ou le traitement, la distance ou l'accès physique au service de santé, et le fait de ne pas vouloir y aller, que ce soit pour des raisons culturelles ou autres. Sur ces quatre catégories des problèmes, deux semblent dominantes : l'accès financier et l'accès physique.

Ainsi, outre les problèmes de faible disponibilité et capacité opérationnelle des services de santé (problèmes de l'offre des services de santé), il y a aussi des problèmes du côté de la demande, qui se traduisent dans l'accessibilité de ces services pour la population en général, et pour les populations rurales en particulier, ainsi que pour celles des quatre quintiles de bien-être bas : le plus bas, le second, le moyen et même le quatrième (EDS II tableau 9.11).

Bien que ce tableau se réfère beaucoup plus aux problèmes d'accès aux soins de santé pour les femmes, les mêmes catégories de problèmes se présentent également pour les hommes, et on peut les généraliser sans trop de risques d'erreur, en les présentant comme les problèmes généraux d'accès aux services de santé en RDC.

La privatisation croissante du système des soins médicaux

Les déficits quantitatifs et qualitatifs de l'offre des services publics, en particulier dans les domaines de la santé publique et de l'éducation (voir plus loin), face à une demande sociale de plus en plus croissante numériquement et qualitativement, plus exigeante et plus complexe, ont ouvert un large champ d'opportunités de commercialisation de ces services. La santé n'y a pas échappé. La médecine privée se développe rapidement et le commerce des services de santé et des soins en général prolifère parce que lucratif. Le personnel de santé, notamment de la catégorie des médecins - généraux comme spécialistes principalement- ont presque tous un pied dans les prestations privées.

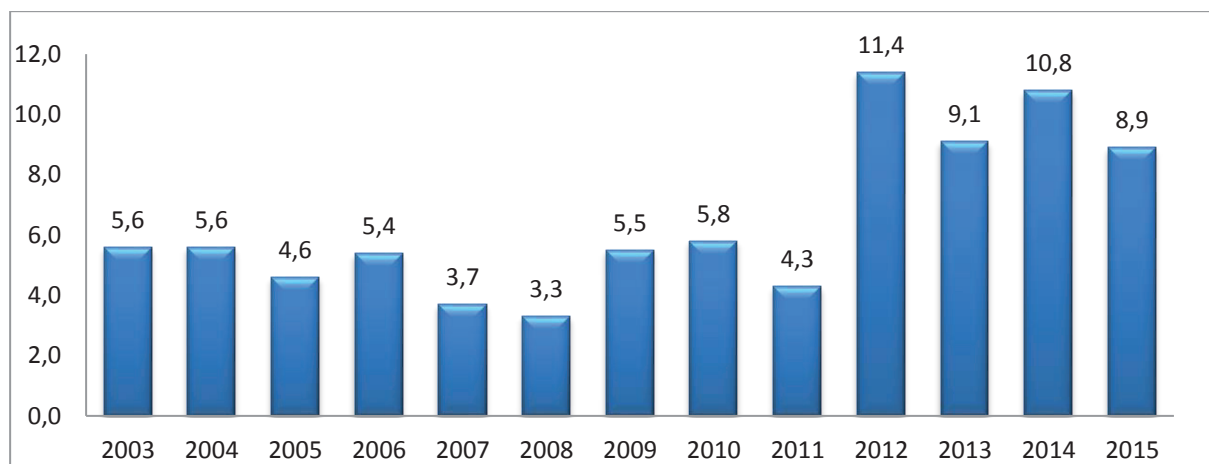
Cette situation a entre autres deux conséquences sociales. La première est la tendance croissante à la privatisation d'un service public qui relève du domaine des obligations de l'État en tant que droit des citoyens, dans un pays où l'assurance maladie n'est pas encore un droit pour les citoyens. En second lieu la marchandisation croissante de la santé amène à la concentration des capacités de soins de santé dans les centres urbains et autres concentrations humaines où existe le « marché » des services de santé, c'est-à-dire la demande solvable.

Il y a là une déviation dans le développement social que le service public devrait corriger rapidement. La production et l'entretien des ressources humaines de construction de la RDC émergente ne devraient pas être laissés de manière dominante aux services marchands privés.

La faiblesse du budget public consacré à la santé

Aux termes des décisions d'Abuja, les pays se sont engagés à allouer au moins 15% de leur budget public aux dépenses de la santé. La RDC a des peines à respecter cet engagement. Selon les données du MSP, la situation semble évoluer dans le bon sens au cours des dernières années. Depuis 2003 jusque 2011, le budget de la santé a évolué en dents de scie avec une moyenne légèrement inférieure à 6 % du budget de l'État. Cette moyenne a augmenté au cours des dernières années, grimpant jusqu'à 11,4 % en 2012, bien qu'elle accuse une baisse depuis lors, avec des chiffres respectifs de 9,1 % en 2013, 10,8% en 2014, et 9 % environ en 2015. (voir graphique 1.3).

Figure 1.3 : Évolution du pourcentage du budget alloué à l'administration et au fonctionnement de la santé de 2003 à 2015.

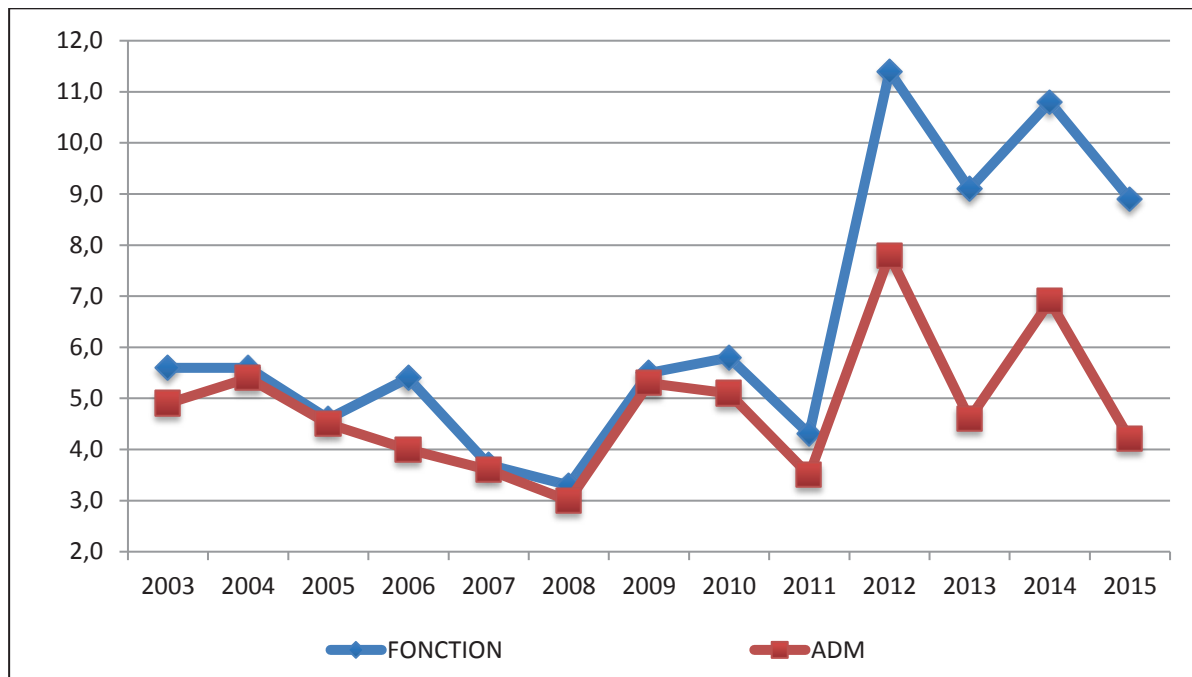


Source : Ministères du Budget et de la Santé publique, Budget de l'État alloué à la Santé 2003-2015.

Cette performance est louable. Mais il y a un triple bémol à prendre en considération pour avoir une idée exacte de la mesure réelle de cette allocation budgétaire, et de l'engagement des pouvoirs publics à la cause de la santé, comme une dimension et composante importante du DH en RDC.

D'abord ce budget couvre aussi bien les dépenses d'administration que celles de fonctionnement. Le budget de fonctionnement qui est resté plus ou moins égal à celui de l'administration au cours de la décennie 2000 avec une moyenne en dessous de 6% du budget de l'État, a connu une amélioration sensible au-dessus de 10% depuis 2012 (11,4%) bien qu'ayant baissé depuis, mais de manière faible (9,1% en 2013, 10,8% en 2014, et environ 9% en 2015). (voir graphique 1.4).

Figure 1.4 : Évolution de la part du budget alloué au fonctionnement de la santé entre 2003 et 2015 (en %)

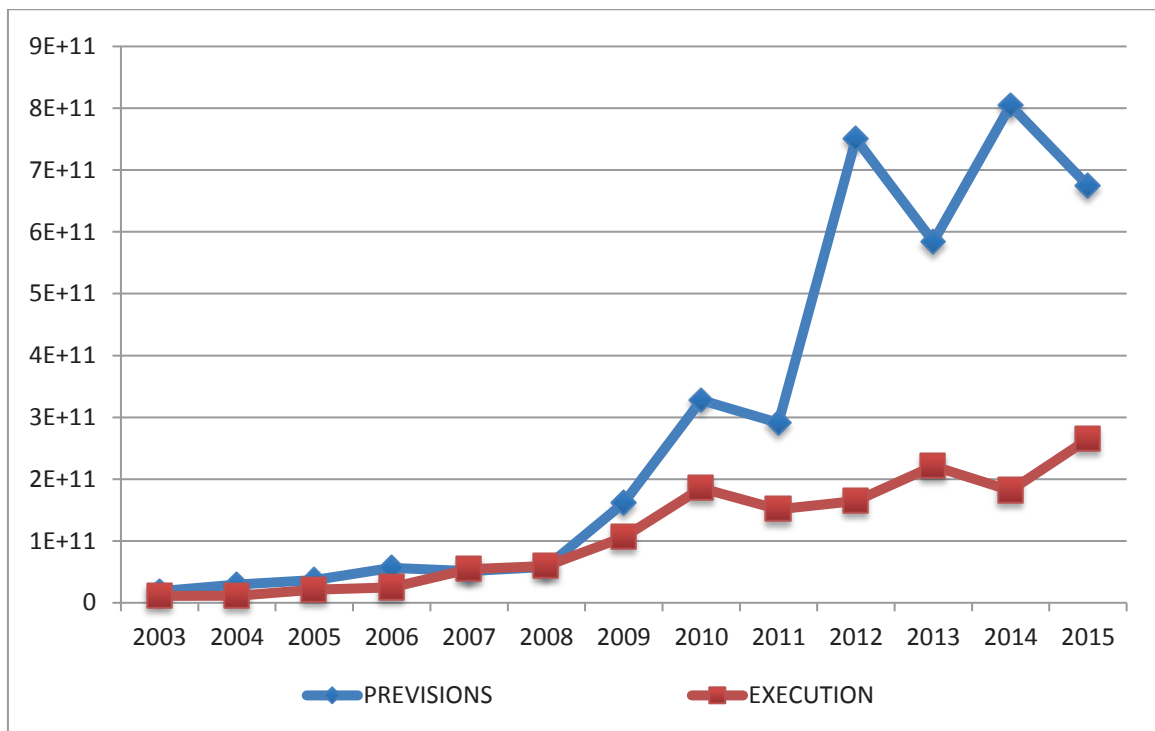


Source : Ministères du Budget et de la Santé publique, Budget de l'État alloué à la Santé 2003-2015.

Ensuite, le niveau du budget alloué donne une perspective erronée par rapport à la réalité. Car dans le cas de la RDC, le budget réellement alloué donc exécuté, est inférieur au budget alloué tel qu'adopté par la loi des finances. Depuis 2008 en effet, l'écart entre le budget alloué par la loi des finances et le budget effectivement exécuté s'élargit davantage, le budget exécuté étant de plus en plus inférieur au budget alloué, en particulier depuis 2011/2012 (voir graphique 1.5).

En troisième lieu le bémol porte sur la tendance croissance du financement extérieur des soins de santé, soit de manière générale, soit par programmes spéciaux ciblant certaines dimensions de la santé. Le MSP souligne en particulier le rôle important joué par les PTF à travers leurs programmes de coopération au développement, et l'aide budgétaire ciblée, ainsi que celui de certaines agences des Nations unies et ONG internationales humanitaires ou de développement qui opèrent dans ce domaine particulier.

Figure 1.5 : Evolution des prévisions et de l'exécution du budget de santé de 2003 à 2015 (en FC)



Source : Ministères du Budget et de la Santé publique, Budget de l'État alloué à la Santé 2003-2015.

La géographie provinciale de l'éducation

Scolarisation et fréquentation du système d'éducation

La scolarisation, et en premier lieu la scolarisation primaire est l'un des domaines où la RDC a fait des progrès sensibles en matière d'éducation, et ce, aussi bien pour les garçons que pour les filles, que ce soit en ce qui concerne le taux brut ou le taux net de scolarisation. Ils sont tous les deux en progression constante depuis une quinzaine d'années, même s'ils affichent un niveau légèrement plus bas en 2015 qu'en 2012. Ces progrès sont notables tant pour le milieu urbain que pour le milieu rural. Il y a lieu de noter cependant, que le taux de scolarisation en milieu rural est inférieur à celui du milieu urbain (voir tableaux 1.6. et 1.7 ci-dessous).

En comparant les deux niveaux primaire et secondaire, il est significatif de souligner que l'écart des taux est assez large. La scolarisation primaire a fait des progrès beaucoup plus importants que la scolarisation secondaire. Elle est passée de 90,9 % en 2005 à 106,8 % entre 2005 et 2015, même si elle a connu une baisse au cours de la période 2007 à 2010.

La scolarisation secondaire par contre est en baisse et n'a pas encore retrouvé son niveau de 2005. Elle est ainsi tombée de 56,4 % à 40,9 % en l'espace de quinze ans. Cela se présente comme un phénomène sociétal dont il faut trouver l'explication par une étude appropriée et ciblée, en vue de trouver les solutions idoines ainsi que les mesures correctives de politique. La situation des conflits armés et de l'insécurité comme celle des mariages précoces ne suffisent pas pour expliquer cet état de choses. Ces facteurs ont eu sans doute à jouer leur influence dans la baisse du taux de scolarisation secondaire.

Mais il y a aussi l'accessibilité de l'enseignement secondaire au niveau financier surtout et au niveau géographique ou physique en dehors des milieux urbains, la perception de l'inutilité de ce niveau d'éducation pour cause de chômage large de diplômés D6 qui ne peuvent ni continuer au niveau supérieur, ni trouver un emploi décent.

Il est remarquable de noter trois caractéristiques en ce qui concerne la fréquentation effective du système d'éducation ou d'enseignement en RDC. D'abord cette fréquentation est faible en dessous de 7 ans, car n'atteignant pas 60% des enfants de cet âge. Elle monte progressivement pour approcher les 95% entre 9 et 14 ans, avant de commencer sa baisse qui devient drastique à partir de 17 ans pour les filles, et de 21 ans pour les garçons (graphique 1.7). La deuxième caractéristique concerne la situation différentielle entre garçons et filles. Les premiers affichent un niveau de fréquentation scolaire toujours plus élevé que celui des filles du même âge, même si l'écart n'est pas très significatif jusqu'à l'âge de 14 et 15 ans. Au-delà de cet âge, l'écart s'élargit davantage, indiquant que les filles quittent le système en masse par rapport aux garçons du même âge. Les raisons comprennent entre autres les mariages précoces, les grossesses non désirées, et les postures mentales qui font privilégier le sacrifice financier pour l'éducation des garçons plutôt que celle des filles.

La troisième caractéristique concerne le taux de fréquentation de l'enseignement supérieur. Le taux de fréquentation des filles tombe brusquement entre 20 et 24 ans, qui est l'âge de scolarisation supérieure entre 25% et 10%, alors que celui des garçons tombe seulement de 60% à 40%.

Tableau 1.6 : Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire (%) par province

	2001	2005	2007	2010	2012	2014	2015
Province							
Kinshasa	76,3	74,8	82,3	90,0	88,4	83,6	80,4
Bandundu	57,3	49,6	52,2	80,0	93,7	82,1	83,2
Bas-Congo	60,9	64,7	65,2	79,0	91,8	83,9	86,4
Équateur	37,2	48,7	52,8	68,0	91,4	79,6	85,4
Kasaï Occidental	64,0	53,3	54,8	67,0	89,5	74,8	78,7
Kasaï Oriental	52,2	52,2	65,7	78,0	88,2	79,8	80,7
Katanga	47,2	54,2	64,5	66,0	87,7	72,8	76,2
Maniema	49,5	58,3	66,9	79,0	97,9	83,7	86,1
Orientale	49,5	53,0	55,5	76,0	92,0	79,4	81,1
Nord-Kivu	34,1	53,2	54,5	72,0	91,5	84,7	91,1
Sud-Kivu	41,1	53,3	59,4	73,0	90,9	80,2	83,8
Milieu de résidence							
Urbain	71,6	70,3	74,3	86,0	90,2	87,0	87,5
Rural	43,3	48,8	51,4	70,0	90,7	77,3	81,0
Ensemble	51,7	55,0	61,0	75,0	90,5	80,4	83,1

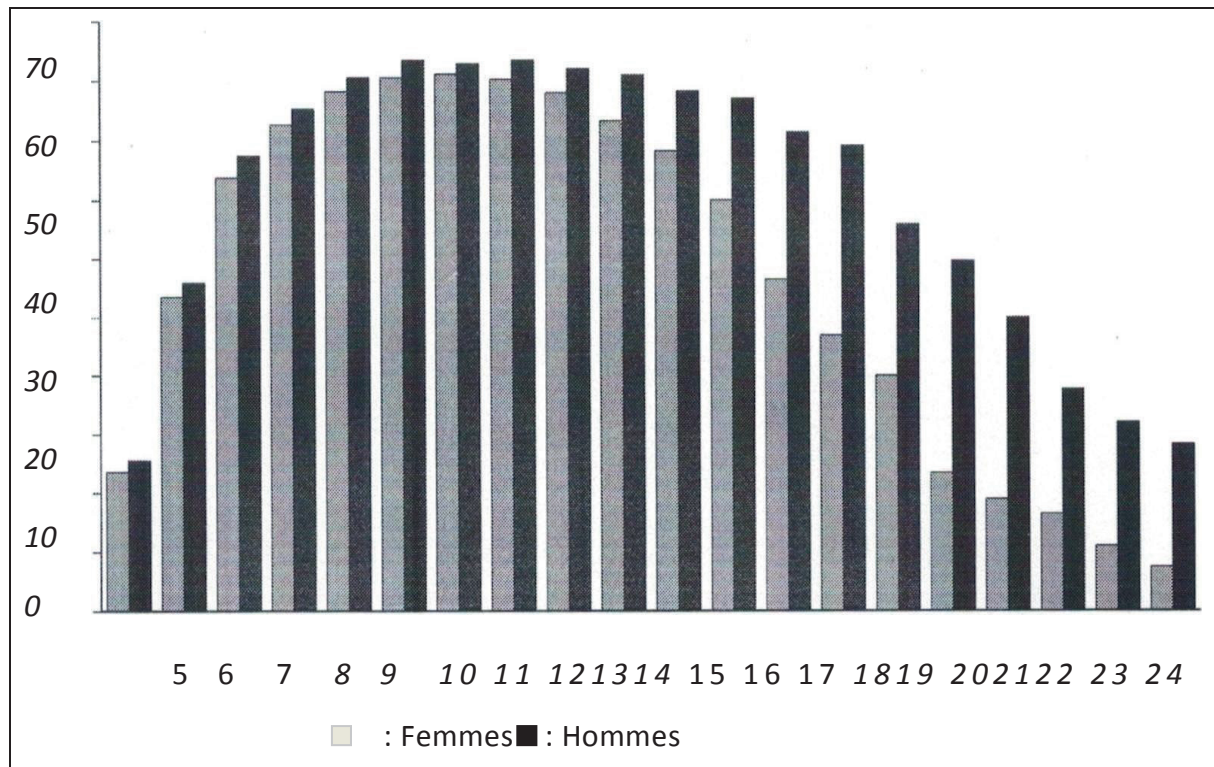
Sources : Rapport OMD 2000-2015 et Ministère de l'EPSP, Direction des études et de la planification (DEP).

Tableau 1.7: Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire et secondaire

Province	2005		2007		2008		2009		2011		2012		2014		2015	
	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.
Kinshasa	112,6	93,2	83,9	53,3	94,5	61,4	89,8	58,8	88,6	61,4	84,7	87,7	59,0	93,7	62,0	
Bandundu	77,7	77,0	77,5	61,8	93,6	71,8	91,5	55,2	92,2	71,8	115,6	115,4	54,2	120,9	64,5	
Bas-Congo	107,6	57,7	84,4	37,3	91,3	39,6	88,0	37,2	93,4	39,6	101,7	100,5	42,2	100,5	43,6	
Équateur	98,7	46,3	79,7	29,2	90,1	36,1	89,5	33,9	104,6	36,1	102,4	103,8	31,7	110,0	32,3	
Kasaï Occidental	90,9	49,8	93,8	46,9	87,2	33,4	99,9	37,5	107,9	33,4	111,7	114,7	40,4	124,2	41,5	
Kasaï Oriental	81,9	55,7	101,4	48,6	99,4	41,8	95,0	38,9	105,4	41,8	112,9	111,7	35,1	121,7	35,9	
Katanga	85,1	48,1	64,3	29,1	76,8	30,3	76,8	32,8	76,8	30,3	83,0	91,9	32,0	93,1	33,1	
Maniema	114,4	47,5	76,4	28,7	81,5	31,4	84,2	20,4	83,8	31,4	98,0	109,6	40,9	110,2	42,5	
Orientale	91,3	40,9	90,6	30,2	93,0	33,3	96,5	33,8	99,3	33,3	97,6	98,9	24,6	103,2	26,1	
Nord-Kivu	80,7	51,7	91,6	32,9	99,7	37,8	97,9	36,4	85,5	37,8	94,0	96,9	36,8	105,4	38,3	
Sud-Kivu	88,0	43,2	88,4	34,0	94,8	40,0	90,0	38,4	86,6	40,0	89,9	92,7	32,8	101,0	36,5	
Ensemble	90,9	56,4	83,4	39,3	90,7	41,9	90,3	40,0	92,7	41,9	98,4	101,3	38,3	106,8	40,9	

Sources : Rapport OMD 2000-2015, Kinshasa, septembre 2015 ; MEPS et DEP.

Figure 1.7 : Taux de fréquentation scolaire par âge



Source : INS, EDS-RDC, 2013-2014.

Offre de l'éducation primaire et secondaire

L'offre de l'éducation a fait des progrès significatifs face à une demande sociale croissante de l'éducation. En termes quantitatifs, le nombre d'écoles primaires et secondaires est en augmentation continue, ainsi que le nombre de salles de classes, les secteurs public et privé confondus. Entre l'année scolaire 2006/2007 et 2014/2015, le nombre d'écoles primaires a grimpé de 29.420 à 51.977 en RDC, tandis que celui des classes est monté concomitamment de 232.686 à 391.390. Le personnel enseignant primaire a aussi augmenté de 171.457 à 457.971 au cours de la même période. Au niveau secondaire, le nombre d'écoles est monté de 14.163 à 25.453 pendant que celui des salles de classes passait de 98.866 à 226.330. Tandis que le personnel enseignant du secondaire a grimpé à son tour de 179.635 à 324.114 dans le même espace de temps (voir tableaux 1.8 et 1.9).

Traditionnellement, la logique de la formation sociale coloniale avait développé l'idéal de l'ascension sociale par l'école, et donc engagé un processus d'une demande sociale de plus en plus croissante de l'éducation. Dans un pays dont la croissance démographique est élevée (entre 3,1 et 3,4%), la population scolarisable (demande sociale de l'éducation) augmente de manière continue.

Pour répondre à cette situation, il y a eu d'abord les efforts de l'État d'augmenter le dispositif public de l'offre de l'éducation en termes d'écoles, de salles de classes et de personnel enseignant. Mais il y a eu surtout l'offre privée de l'éducation qui a connu une croissance fulgurante pour combler les déficits de l'offre publique, et devancer parfois la demande elle-même en ce qui concerne l'adaptation au marché du travail.

En outre, le secteur de l'éducation devenait surtout un secteur pour l'investissement privé, et donc un domaine pour des affaires aussi juteuses que d'autres. La marchandisation de l'éducation a ainsi largement contribué à l'augmentation et au développement du dispositif de l'offre de l'éducation en RDC, et ce à tous les niveaux (tableaux 1.10 à 1.14) qui montrent le rôle croissant du secteur privé dans l'offre d'éducation primaire, secondaire et supérieur.

Tableau 1.8 : Évolution des statistiques de l'éducation de l'enseignement primaire (2006 à 2015)

Années	Répartition des paramètres par année scolaire			
	Écoles	Classes	Effectifs élèves	Enseignants
2006/2007	29 420	232 686	8 839 888	171 457
2007/2008	31 938	251 366	9 973 365	187 837
2008/2009	34 512	266 855	10 244 086	202 153
2009/2010	35 890	276 983	10 572 412	208 138
2010/2011	37 749	286 908	11 082 501	216 578
2011/2012	40 484	306 967	11 926 835	233 680
2012/2013	43 218	326 533	12 600 876	339 951
2013/2014	48 147	363 249	13 534 625	383 207
2014/2015	51 977	391 390	14 338 520	457 971

Source : MEPSP, Annuaire 2013/2014 et Statistiques MEPSP, DEP pour 2014/2015.

Tableau 1.9 : Évolution des statistiques de l'éducation de l'enseignement secondaire (2006 à 2015)

Années	Répartition des paramètres par année scolaire			
	Écoles	Classes	Effectifs élèves	Enseignants
2006/2007	14 163	98 866	2 815 234	179 635
2007/2008	15 231	131 269	3 113 803	188 808
2008/2009	16 927	143 613	3 398 550	212 273
2009/2010	17 381	151 853	3 484 466	218 320
2010/2011	19 708	170 315	3 782 945	248 591
2011/2012	20 372	174 190	3 893 647	253 929
2012/2013	22 698	191 613	3 995 631	281 996
2013/2014	23 759	208 950	4 388 425	300 719
2014/2015	25 453	226 330	4 635 814	324 114

Source : MEPSP, Annuaire statistique 2013/2014 et données du MEPSP, Direction des études et de la planification (DEP) pour l'année 2014/2015.

Ces progrès de l'offre d'éducation au niveau national cachent cependant des disparités importantes au niveau provincial. En admettant l'hypothèse que la population scolarisable est en rapport plus ou moins proportionnel avec la population totale de l'entité considérée toute proportion gardée, il apparaît évident que certaines provinces affichent une offre d'éducation de loin supérieure à leur poids démographique en RDC, et donc aussi de leur population scolarisable, que ce soit au niveau primaire ou secondaire. C'est d'abord la province de Bandundu, avec 17,2% des écoles primaires et 21,5 % des écoles secondaires, pour une population de 10,93% de la population congolaise.

Ces écoles sont principalement publiques. Viennent ensuite, mais avec des écarts moindres, trois anciennes provinces : l'Équateur, le Maniema, le Kasai Oriental, et le Kasai Occidental. Les autres sept provinces, y compris Kinshasa, ont un pourcentage de dispositif d'offre de l'éducation inférieur ou égal à leur poids démographique au niveau national.

Tableau 1.10 : Nombre d'écoles primaires par province en proportions nationales en 2014

Province	Nombre d'écoles primaires					Population de la province en 2014	
	Public	Privé	Total	%	% élèves inscrits	Total	%
Kinshasa	1369	2703	4072	8,5	7,7	8.168.580	11,78
Bas-Congo	1881	244	2125	4,4	5,1	4.370.716	6,30
Bandundu	8235	61	8296	17,2	13,4	7.582.459	10,93
Équateur	5118	163	5281	11,0	10,9	6.861.423	9,89
Orientale	4891	289	5180	10,8	11,2	7.370.523	10,63
Nord-Kivu	2746	364	3109	6,5	8,4	5.247.529	7,56
Sud-Kivu	2947	397	3344	6,9	7,4	6.026.096	8,69
Maniema	1563	39	1602	3,3	3,0	1.881.820	2,71
Kasai-Oriental	3839	620	4459	9,3	10,0	6.104.826	8,80
Kasai-Occidental	4104	392	4496	9,3	8,7	5.614.900	8,09
Katanga	4959	1224	6183	12,8	14,2	10.137.644	14,61
RDC	41651	6496	48147	100	100	69.366.525	100
%	86,5	13,5	100				

Source : ICREDES sur base des données du MEPSP, Annuaire 2013/2014 et du PNUD, RNDH 2014.

En termes de salles de classes, le Bandundu reste en tête avec le même ordre de disproportion, suivi de loin par quatre autres provinces qui sont l'Équateur, la province Orientale, le Maniema et le Kasai Occidental (voir aussi graphiques 1.8 et 1.9). Comparé au nombre d'élèves inscrits au primaire, il est remarquable de noter que certaines provinces ont un nombre relatif d'inscrits supérieur à leur poids en termes de nombre de salles de classes. C'est le cas des anciennes provinces de Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kasai Oriental et Katanga notamment. Les autres anciennes provinces affichent des niveaux d'inscrits de poids égal ou même inférieur au pourcentage de leur nombre de salles de classe. Ce qui souligne une certaine disparité en termes de ratio d'élèves par salle de classe.

On peut souligner aussi que le secteur privé, qui est plus dynamique dans ce domaine en particulier dans les provinces un peu plus urbanisées comme il est à la recherche de la demande solvable de l'éducation (qui est un marché particulier), prend une proportion importante dans la ville province de Kinshasa où il dépasse l'offre publique d'éducation en nombre d'écoles comme en nombre de classes. Vient ensuite l'ancienne province du Katanga où le secteur privé représente environ 25% de l'offre d'éducation. Cependant, le secteur privé qui représente 13,5% de l'offre d'éducation en termes de nombre d'écoles, ne représente que 12,2% de cette offre en termes de nombre de salles de classe. Cela s'explique notamment par le fait que soucieux du rendement de son investissement, le secteur privé a peu investi dans le nombre de classes, pratiquant soit la double vacation, soit un autre système plus économique en nombre de salles.

Tableau 1.11 : Nombre de classes primaires par province en proportions nationales en 2014

Province	Nombre de classes primaires					Population de la province en 2014	
	Public	Privé	Total	%	% élèves inscrits	Total	%
Kinshasa	13 626	18 228	31 854	8,8	7,7	8 168 580	11,78
Bas-Congo	16 753	1 716	18 469	5,1	5,1	4 370 716	6,30
Bandundu	606 331	382	61 015	16,8	13,4	7 582 459	10,93
Équateur	37 446	1 134	38 580	10,6	10,9	6 861 423	9,89
Orientale	38 091	2 247	40 338	11,1	11,2	7 370 523	10,63
Nord-Kivu	24 938	2 635	27 573	7,6	8,4	5 247 529	7,56
Sud-Kivu	22 910	2 652	25 562	7,0	7,4	6 026 096	8,69
Maniema	11 247	248	11 496	3,2	3,0	1 881 820	2,71
Kasaï-Oriental	26 755	4 254	31 009	8,5	10,0	6 104 826	8,80
Kasaï-Occidental	29 445	1 340	30 785	8,5	8,7	5 614 900	8,09
Katanga	37 192	9 377	46 569	12,0	14,2	10 137 644	14,61
RDC	319 036	44 213	363 249	100	100	69 366 525	100
%	87,8	12,2	100				

Source : ICREDDES sur base des données du MEPSP, Annuaire 2013/2014 et du PNUD, RNDH 2014.

La composante « personnel enseignant » de l'offre d'éducation primaire en ajoute un peu aux disparités géographiques de cette offre. En effet, deux provinces seulement ont un pourcentage de personnel enseignant supérieur à celui du nombre de salles de classes. Ce sont les provinces de la Ville de Kinshasa avec 9,6% d'enseignants pour 8,8% de salles de classes, et de l'ancien Katanga avec 16,7% d'enseignants pour 12% de classes au niveau national. L'ensemble des autres provinces ont toutes un niveau relatif d'enseignants du même ordre que celui de leurs salles de classes primaires.

Comparé au pourcentage d'inscrits, quatre provinces bénéficient d'un pourcentage d'enseignants primaires supérieur à leur poids en termes d'élèves inscrits. Ce sont dans l'ordre d'écart, les provinces de Bandundu avec 16,7% d'enseignants pour 13,4% d'inscrits primaires, le Katanga avec 16,7 % d'enseignants pour 14,2% d'élèves inscrits, Kinshasa avec 9,6% d'enseignants pour 7,7 % d'élèves inscrits, et le Maniema avec 3,4% d'enseignants pour 3,0 d'inscrits. À part la province du Bas-Congo qui a le même pourcentage d'enseignants que d'élèves inscrits (5,1%), le reste des six anciennes provinces affichent un pourcentage d'enseignants inférieur à celui du nombre de leurs élèves inscrits au primaire. Cette situation a un impact sur le ratio d'encadrement, et sans doute aussi sur celui de réussite scolaire. Certaines provinces ont « droit » de fait ou de jure, de disposer d'enseignants surnuméraires par rapport aux salles de classes, même si le nombre d'inscrits ne l'autorise pas. Ce qui amène à ces distorsions et au différentiel dans le taux d'encadrement scolaire au primaire.

Au niveau de l'éducation secondaire, les disparités reflètent plus ou moins la situation de l'offre de l'Éducation primaire. Le Bandundu reste en tête avec plus 21,5% de l'ensemble des écoles secondaires, soit autant que les anciennes provinces du Bas-Congo, de l'Équateur et Orientale réunies, alors que ces dernières totalisent plus de 27 % de la population.

Tableau 1.12 : Répartition de l'offre géographique d'éducation primaire en 2014 (en %)

Province	Pourcentage de l'offre nationale				Population en % 2014
	Écoles	Classes	Enseignants	Élèves inscrits	
Kinshasa	8,5	8,8	9,6	7,7	11,78
Bas-Congo	4,4	5,1	5,1	5,1	6,30
Bandundu	17,2	16,8	16,7	13,4	10,93
Équateur	11,0	10,6	10,6	10,9	9,89
Orientale	10,8	11,1	10,9	11,2	10,63
Nord-Kivu	6,5	7,6	7,6	8,4	7,56
Sud-Kivu	6,9	7,0	7,0	7,4	8,69
Maniema	3,3	3,2	3,4	3,0	2,71
Kasaï-Oriental	9,3	8,5	8,3	10,0	8,80
Kasaï-Occidental	9,3	8,5	8,4	8,7	8,09
Katanga	12,8	12,0	16,7	14,2	14,61
RDC	100	100	100	100	100

Source : ICREDES sur base des données du MEPSP, Annuaire statistique, 2013/2014.

Tableau 1.13 : Nombre d'écoles secondaires par province en proportions nationales en 2014

Province	Nombre d'écoles primaires					Population de la province en 2014	
	Public	Privé	Total	%	% élèves inscrits	Total	%
Kinshasa	776	1 356	2 132	9,0	13,3	8 168 580	11,78
Bas-Congo	1 101	147	1 248	5,3	5,8	4 370 716	6,30
Bandundu	5 049	48	5 097	21,5	18,8	7 582 459	10,93
Équateur	2 672	148	2 820	11,9	8,4	6 861 423	9,89
Orientale	1 584	198	1 782	7,5	7,4	7 370 523	10,63
Nord-Kivu	1 169	243	1 412	5,9	8,0	5 247 529	7,56
Sud-Kivu	1 215	263	1 478	6,2	7,0	6 026 096	8,69
Maniema	871	138	909	3,8	3,0	1 881 820	2,71
Kasaï-Oriental	1 333	269	1 602	6,7	7,7	6 104 826	8,80
Kasaï-Occidental	2 257	142	2 399	10,1	7,6	5 614 900	8,09
Katanga	2 111	769	2 880	12,1	13,2	10 137 644	14,61
RDC	20 138	3 621	23 759	100	100	69 366 525	100
%	84,8	15,21	100				

Source : ICREDES sur base des données du MEPSP, Annuaire 2013/2014 et du PNUD, RNDH 2014.

En ce qui concerne l'offre d'éducation en termes de nombre de classes, la géographie de l'éducation secondaire témoigne des mêmes disparités principalement en faveur de l'ancienne province du Bandundu, qui fait plus que le cinquième de salles de classes au niveau national et plus que le double en pourcentage de sa population. La ville de Kinshasa suit le Bandundu de loin, avec également une proportion de salles de classes supérieure à son poids démographique.

Mais le nombre d'inscrits est comparativement plus élevé dans les anciennes provinces de Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kasai Oriental et Katanga. Tandis qu'il reste égal (cas de Kinshasa par exemple) ou inférieur dans les autres provinces

Tableau 1.14 : Nombre de classes secondaires par province en proportions nationales en 2014

Province	Nombre d'écoles primaires					Population de la province en 2014	
	Public	Privé	Total	%	% élèves inscrits	Total	%
Kinshasa	10 775	17 711	28 486	13,6	13,3	8 168 580	11,78
Bas-Congo	11 370	1 893	13 263	6,3	5,8	4 370 716	6,30
Bandundu	46 814	445	47 259	22,6	18,8	7 582 459	10,93
Équateur	18 244	1 483	19 727	9,4	8,4	6 861 423	9,89
Orientale	12 243	1 895	14 138	6,8	7,4	7 370 523	10,63
Nord-Kivu	10 908	2 256	13 164	6,3	8,0	5 247 529	7,56
Sud-Kivu	9 728	2 081	11 809	5,7	7,0	6 026 096	8,69
Maniema	6 431	342	6 773	3,2	3,0	1 881 820	2,71
Kasai-Oriental	10 796	3 102	13 898	6,7	7,7	6 104 826	8,80
Kasai-Occidental	15 294	1 339	16 633	8,0	7,6	5 614 900	8,09
Katanga	15 868	7 932	23 800	11,4	13,2	10 137 644	14,61
RDC	168 471	40 479	208 950	100	100	69 366 525	100
%	80,6	19,4	100				

Source : ICREDDES sur base des données du MEPSP, Annuaire 2013/2014 et du PNUD, RNDH 2014.

En ce qui concerne la composante « enseignants » de l'offre d'éducation secondaire, les disparités continuent mais avec des proportions différentes que pour le primaire. Quatre provinces ont un niveau de disponibilité du personnel enseignant supérieur à celui de leurs salles de classes, parfois avec des écarts sensibles. Ce sont dans l'ordre d'écart décroissant, les provinces du Bandundu (24,5% d'enseignants pour 22,6 % de classes), le Kasai Occidental avec 8,7% d'enseignants pour 8,0% de classes secondaires), le Nord-Kivu (avec 6,8% d'enseignants pour 6,3% de classes), la province Orientale (avec 7,1% d'enseignants pour 6,8 % de classes), et le Maniema (3,5% d'enseignants pour 3,2% de classes). Deux provinces ont un niveau sensiblement égal : le Sud-Kivu qui a presque le même poids 5,8 et 5,7 respectivement pour le personnel enseignant et le nombre de salles de classe. Les autres provinces semblent moins bien dotées de ce point de vue, avec un niveau numérique du personnel enseignant inférieur même à celui de leurs salles de classe.

Par rapport au nombre d'élèves inscrits au secondaire, la dotation en offre d'enseignants est encore disproportionnée. Car il existe des provinces qui disposent d'un nombre relatif d'enseignants supérieur au pourcentage des inscrits au secondaire. C'est le cas des provinces du Bandundu, du Kasai Occidental, de l'Équateur, du Maniema et du Bas-Congo. Les autres provinces affichent un niveau de disponibilité en personnel enseignant inférieur à celui d'élèves inscrits au secondaire. Comme pour le primaire, tout cela a un impact sur le ratio d'encadrement secondaire, et indirectement sur le taux de réussite scolaire.

Tableau 1.15 : Répartition de l'offre géographique d'éducation secondaire en 2014

Province	Pourcentage de l'offre nationale en %				Population en % 2014
	Écoles	Classes	Enseignants	Élèves inscrits	
Kinshasa	9,0	13,6	11,2	13,3	11,78
Bas-Congo	5,3	6,3	6,2	5,8	6,30
Bandundu	21,5	22,6	24,5	18,8	10,93
Équateur	11,9	9,4	9,3	8,4	9,89
Orientale	7,5	6,8	7,1	7,4	10,63
Nord-Kivu	5,9	6,3	6,8	8,0	7,56
Sud-Kivu	6,2	5,7	5,8	7,0	8,69
Maniema	3,8	3,2	3,5	3,0	2,71
Kasaï-Oriental	6,7	6,7	6,5	7,7	8,80
Kasaï-Occidental	10,1	8,0	8,7	7,6	8,09
Katanga	12,1	11,4	10,5	13,2	14,61
RDC	100	100	100	100	100

Source : ICREDES sur base des données du MEPSP, Annuaire statistique, 2014/2014.

En ce qui concerne les taux d'encadrement scolaire, ils varient aussi bien d'un niveau d'enseignement à un autre, que d'une province à une autre, que ce soit au niveau du ratio élèves par salle de classe ou à celui d'élèves par enseignant. Les disparités géographiques sont parfois notables. En effet, au niveau de l'enseignement primaire (tableau 1.15 et graphiques 1.16 et 1.17), le ratio élèves par classe est de 37,7 en moyenne arithmétique nationale, et de 35,6 pour le ratio élèves par enseignant. Les variations ou disparités entre provinces sont notables. Trois provinces, le Kasaï Oriental (43,8), le Katanga (41,3) et le Nord-Kivu (41,2) ont une moyenne de ratio élèves/classe supérieur à 40. Les autres provinces ont un ratio élèves/classe entre 30 et 40, tandis que le Bandundu affiche à lui à seul un ratio inférieur à 30 élèves par classe, soit 29,6. Il faut noter que six provinces sont au-dessus de la moyenne nationale, et ce sont : l'Équateur, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Kasaï Oriental, le Kasaï Occidental et le Katanga.

Considéré du point de vue du ratio élèves/enseignant, deux provinces ont un niveau d'encadrement inférieur à 30 élèves par enseignant, et ce sont encore une fois le Bandundu avec 28,2 et la ville de Kinshasa avec 28,5. Trois provinces affichent un ratio supérieur à la moyenne nationale : le Kasaï Oriental avec 42,4, le Katanga avec 40,0 et le Nord-Kivu avec 39,2, tandis que les six autres provinces restantes ont un ratio inférieur à la moyenne nationale, donc entre 30 et 37,3 élèves par enseignant primaire.

Pour ce qui est du niveau secondaire (tableau 1.16 et graphiques 1.18 et 1.19), les moyennes nationales sont de 22 et 15 respectivement pour le ratio élèves par classe et élèves par enseignant. Ici les écarts ne semblent pas être énormes au niveau des provinces. Mais cinq provinces sur onze (le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Kasaï Oriental, le Katanga et la province orientale) ont un ratio supérieur à cette moyenne en ce qui concerne le ratio élèves par classe, donc un taux d'encadrement moins bon que le taux national. Tandis que les six autres anciennes provinces ont un niveau d'encadrement inférieur, donc meilleur que la moyenne nationale. Au niveau du ratio élèves/enseignant, seule l'ancienne province orientale a le même niveau d'encadrement que le ratio national moyen.

Cinq provinces ont un ratio plus élevé, donc moins bon que le ratio national. Ce sont les provinces du Katanga (18), de la ville de Kinshasa, des deux Kivu et du Kasai Oriental qui affichent chacun un ratio de 17. Le reste des cinq autres provinces (Bas-Congo, Équateur, Maniema, Kasai Occidental et Bandundu) affichent un ratio meilleur que la moyenne nationale. Le ratio du Bandundu (11 élèves par enseignant secondaire) est le meilleur de tous, témoignant ainsi d'un excellent ratio d'encadrement secondaire. Il va de soi que ces ratios influencent le taux de réussite scolaire au secondaire, et la préparation de l'entrée au niveau supérieur.

Tableau 1.16 : Ratio d'encadrement scolaire en 2014

Province	Ratios d'encadrement primaire		Ratios d'encadrement secondaire	
	Élèves/classe	Élèves/enseignant	Élèves/classe	Élèves/enseignant
Kinshasa	32,8	28,5	21	17
Bas-Congo	37,2	35,4	19	13
Bandundu	29,6	28,2	17	11
Équateur	38,3	36,5	19	13
Orientale	37,6	36,4	23	15
Nord-Kivu	41,2	39,2	27	17
Sud-Kivu	39,1	37,3	26	17
Maniema	35,2	31,3	20	13
Kasai-Oriental	43,8	42,4	24	17
Kasai-Occidental	38,3	36,7	20	13
Katanga	41,3	40,0	24	18
RDC	37,7	35,6	22	15

Source : ICREDES sur base des données du MEPSP, Annuaire statistique, 2014/2014

Par ailleurs, l'écart des taux entre les ratios au primaire et au secondaire est important. Cela dénote de plusieurs facteurs explicatifs. On peut mentionner entre autres le fait qu'il y a probablement plus d'investissement au secondaire qu'au primaire, que l'éducation se veut de masse au primaire, mais commence à être élitiste au secondaire, et aussi le différentiel de productivité entre les systèmes d'éducation primaire et secondaire.

En ce qui concerne la situation de l'offre de l'éducation supérieure, elle témoigne encore d'une grande disparité spatiale. La géographie de l'éducation supérieure et universitaire est très inégale entre les onze anciennes provinces (voir tableau 1.17). C'est dire combien elle doit l'être encore plus pour les vingt-six provinces actuelles. Ainsi, la ville province de Kinshasa deuxième en population avant le nouveau découpage, ne disposait que de 9,5 % de ces établissements, loin derrière le Nord-Kivu avec presque le double du nombre des établissements d'enseignement supérieur (plus de 17%), alors que le rapport est quasi inverse en termes de population. Après le Nord-Kivu vient loin derrière et en deuxième position, l'ancien Katanga (plus de 12%) dont Kinshasa était pourtant proche en termes de population. L'ancienne province du Bandundu vient en troisième position avec 10,6% des établissements d'enseignement supérieur implantés dans cette province. Les autres provinces s'alignent à cette suite des quatre premières, avec le Sud-Kivu fermant le classement. Ce n'est donc pas la géographie de la population qui serait le fondement de la géographie de l'offre de l'éducation supérieure dans les provinces, car les disparités et disproportions sont grandes.

Tableau 1.17 : Distribution des établissements d'enseignement supérieur et universitaire par province et secteur

	Sexe	RDC	Kinshasa	Bas Congo	Bandundu	Équateur	Orientale	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Maniema	Katanga	Kasai Oriental	Kasai Occidental
2010	Public	400	16	23	57	33	34	63	18	35	44	28	49
	Privé	423	48	28	31	27	21	127	7	36	58	19	21
	Total	823	64	51	88	60	55	190	25	71	102	47	70
2011	Public	381	17	23	50	38	35	61	22	71	49	20	38
	Privé	371	44	21	21	16	24	92	8	28	60	29	23
	Total	752	61	44	71	54	59	153	30	33	109	49	61
2012	Public	379	16	22	52	34	37	53	30	21	39	34	41
	Privé	385	57	31	29	14	25	77	38	14	54	23	23
	Total	764	73	53	81	48	62	130	68	35	93	57	64
2013	Public	399	16	22	55	37	42	55	35	24	37	35	41
	Privé	428	59	34	31	21	26	90	32	18	57	22	38
	Total	827	75	56	86	58	68	145	67	42	94	57	79
2014	Public	408	16	22	57	36	42	25	60	35	38	35	42
	Privé	494	60	35	39	26	31	22	106	39	60	28	48
	Total	902	76	57	96	62	73	47	166	74	98	63	90
% en 2014	100	8,43	6,32	10,64	6,87	8,09	5,21	18,40	8,20	10,86	6,98	9,98	

Source : Annuaire statistique 2014, MEPSP et DEP, et Annuaire 2015 (en cours de publication).

Il est vrai que pour mesurer les disparités géographiques dans l'offre de l'éducation, il ne faut pas se limiter au nombre d'établissements, mais tenir compte aussi d'autres facteurs comme l'efficacité et la productivité du système d'éducation à ce niveau, la qualité des services, les conditions matérielles et techniques, et surtout le dynamisme du secteur privé dans ce secteur, comme indiqué au paragraphe suivant.

En effet, du point de vue du statut de ces établissements (enseignement supérieur et universitaire), la poussée des établissements privés est remarquable, représentant ou parfois dépassant les établissements publics en nombre. Cette tendance à la privatisation de l'éducation universitaire renforce celle de la marchandisation et de la commercialisation de l'éducation en RDC. L'éducation supérieure et universitaire devient de plus en plus une marchandise, et non un droit assuré par les pouvoirs publics. Ceci s'explique notamment par les déficits quantitatifs et qualitatifs de l'offre publique de l'éducation universitaire, dans un pays qui développe à son insu, un modèle d'éducation marchande qui n'est pas à la hauteur des citoyens, les prive de leur droit, et se pose en incohérence avec les objectifs de production des ressources humaines et qualifications requises par la mise en œuvre du PNSD, et en particulier pour la construction de l'émergence. Par ailleurs, cette tendance nationale est effective dans toutes les anciennes provinces, au point que le nombre d'établissements d'enseignement supérieur et universitaire privés a sensiblement dépassé celui de secteur public dans les provinces comme Kinshasa, Kongo Central, Orientale, Nord-Kivu, Maniema et Katanga.

Les mouvements d'apprenants, et à leur suite la géographie de la demande sociale de l'éducation, vont être influencés par ces disparités, les entraînant vers les centres urbains des provinces mieux nanties de ce point de vue. Ce qui annonce une tendance et un risque de taille, ceux de contribuer ainsi à un effet cumulatif de disparités dans l'offre spatiale de l'éducation, qui ne répondrait pas adéquatement à la géographie de la population ou du peuplement, ni à celle de la demande de l'éducation.

La géographie provinciale du revenu et de la pauvreté

Le revenu moyen par habitant tel qu'indiqué dans le calcul de l'IDH était de 737 USD en 2015. Cette moyenne nationale ne reflète pas correctement certaines réalités géographiques. Les inégalités de revenus sont estimées à 28,2% en 2015 et le coefficient de Gini à 42,1 entre 2010 et 2015. La géographie du revenu est donc marquée par des disparités provinciales et sociales importantes. L'étude du PNUD sur les inégalités politiques, socioéconomiques et l'édification de la Nation-État en RDC (PNUD, 2015) l'a montré avec moult détails.

En l'absence d'une enquête spécifique fiable sur la cartographie du revenu sur le territoire national, on peut se référer au palliatif que représentent les résultats de l'enquête EDS II 2013-2014 en ce qui concerne l'habitat. Cette enquête a montré ces disparités entre couches sociales des différentes provinces - anciennes et nouvelles - y compris en utilisant le coefficient de Gini. Du point de vue du milieu de résidence, 57,1% de la population urbaine ont un logement décent et généralement en dur avec d'autres facilités socioéconomiques. De ce fait, l'enquête considère ces logements considèrent comme faisant partie du quintile le plus élevé de bien-être économique.

Avec ces critères de logement, les deux quintiles les plus riches (quatrième et le quintile le plus élevé), totalisent 84,5% de la population urbaine et ont un habitat considéré comme de qualité élevée ou supérieur. Seuls 14,5% de cette population vivent dans des conditions d'habitat considérées comme faisant partie des trois quintiles les bas de bien-être économique. Cet état de choses est plus proche des inégalités de patrimoine que de revenu proprement dit, et ne donne pas une idée exacte de la mesure de la pauvreté de masse dans les centres urbains où l'incidence de la pauvreté était estimée à 63,41% en 2012. Par ailleurs et comme déjà souligné dans le RNDH 2014, les moyennes nationales voilent la dimension réelle des inégalités qui affecte la distribution du revenu, de l'habitat et du patrimoine en vue du DH pour la majorité de la population.

Au niveau provincial, l'enquête montre que les provinces où il y a une grande concentration de la richesse nationale en termes de revenus et de patrimoine, sont aussi celles qui sont les plus marquées par les disparités sociales de ce point de vue (habitat), mais cela reflète aussi les disparités en termes de bien-être économique. Ce sont principalement la ville-province de Kinshasa, que suivent de loin l'ex-province du Katanga, la province du Nord-Kivu, celle du Sud-Kivu et du Bas-Congo (tableau 1.18).

Tableau 1.18 : Quintiles de bien-être économique : Répartition (en %) de la population de droit par quintile de bien-être économique et coefficient de Gini, selon le milieu de résidence et la province, République démocratique du Congo 2013-2014

Milieu de résidence/ province	Quintiles de bien-être économique						Effectif d'enquêtés	Coefficient de Gini
	Plus bas	2nd	Moyen	4è	Plus élevé	Total		
Résidence								
Urbain	4,8	3,3	7,4	27,4	57,1	100,0	32 948	0,30
Rural	27,9	28,7	26,5	16,1	0,7	100,0	63 389	0,19
Province								
Kinshasa	0,0	0,0	0,0	2,9	97,1	100,0	8614	0,14
Bas-Congo	5,5	13,3	25,3	32,4	23,5	100,0	4 243	0,24
Bandundu	22,6	33,5	24,5	16,6	2,8	100,0	15227	0,39
Équateur	38,5	24,3	21,1	13,0	3,1	100,0	13 198	0,26
Orientale	25,7	24,2	22,5	18,4	9,3	100,0	9692	0,33
Nord-Kivu	13,3	17,2	19,6	26,9	22,9	100,0	8208	0,36
Sud-Kivu	7,8	13,2	25,9	43,1	10,1	100,0	7381	0,42
Maniema	20,5	21,2	33,1	20,8	4,4	100,0	3299	0,34
Katanga	16,0	16,1	17,6	17,3	33,0	100,0	10020	0,38
Kasaï Oriental	20,7	19,4	19,3	24,6	16,0	100,0	10018	0,34
Kasaï Occidental	31,1	22,2	18,0	20,9	7,8	100,0	6436	0,28
Ensemble	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0	96.337	0,40

Source : INS, EDS II, 2013-2014.

Dans les quatre autres provinces, plus de 50% de la population sont considérés comme faisant partie des deux quintiles les plus riches en termes de bien-être économique mesuré par les conditions de leur habitat. La situation est bien sûr moins inégalitaire dans les autres six (6) anciennes provinces de ce point de vue. Le pourcentage des populations vivant dans les conditions de logement des quintiles les plus élevés (4^e et 5^e) n'est pas très éloigné de celui de celles qui vivent dans les trois quintiles les plus bas.

Tableau 1.19 : Quintiles de bien-être économique : Répartition (en %) de la population de droit par quintile de bien-être économique et coefficient de Gini, selon les nouvelles provinces, République démocratique du Congo 2013-2014

Nouvelles provinces	Quintiles de bien-être économique						Effectif d'enquêtés	Coefficient de Gini
	Plus bas	2nd	Moyen	4 ^e	Plus élevé	Total		
Kinshasa	0,0	0,0	0,0	2,9	97,1	100,0	8.614	0,14
Kwango	27,5	44,3	20,3	7,3	0,6	100,0	4.244	0,12
Kwilu	23,4	30,7	23,3	18,4	4,3	100,0	6.918	0,38
Mai-Ndombe	16,3	27,0	31,0	23,2	2,5	100,0	4.065	0,28
Kongo Central	5,5	13,3	25,3	32,4	23,5	100,0	4.243	0,39
Équateur	31,4	20,2	25,0	15,9	7,6	100,0	2.767	0,44
Mongala	38,5	25,8	23,4	11,8	0,5	100,0	2.485	0,35
Nord-Ubangi	31,4	28,7	24,7	12,6	2,3	100,0	1.436	0,22
Sud-Ubangi	35,9	25,7	20,4	16,0	2,1	100,0	4.336	0,23
Tahuapa	57,3	22,3	12,7	4,8	3,0	100,0	2.175	0,29
Kasaï	42,0	25,8	15,9	14,4	2,0	100,0	2.846	0,35
Kasaï Central	22,4	19,5	19,7	26,1	12,4	100,0	3.590	0,32
Kasaï Oriental	7,2	11,8	11,2	31,8	38,0	100,0	3.843	0,32
Lomami	21,9	20,7	28,5	26,2	2,7	100,0	4.366	0,24
Sankuru	46,4	32,2	14,5	5,6	1,3	100,0	1.810	0,33
Haut-Katanga	3,7	9,7	11,5	13,0	62,1	100,0	4.456	0,34
Haut-Lomami	31,9	21,6	19,4	19,6	7,6	100,0	2.093	0,36
Lualaba	9,7	15,5	23,6	30,9	20,3	100,0	1.832	0,38
Tanganyika	35,6	27,2	25,4	11,1	0,5	100,0	1.639	0,20
Maniema	20,5	21,2	33,1	20,8	4,4	100,0	3.299	0,34
Nord-Kivu	13,3	17,2	19,6	26,9	22,9	100,0	8.208	0,38
Bas-Uélé	23,6	31,5	27,5	16,1	1,3	100,0	1.927	0,33
Haut-Uélé	13,9	28,3	28,6	25,0	4,2	100,0	2.000	0,26
Ituri	23,3	22,2	24,9	25,6	4,0	100,0	3.152	0,31
Tahopo	39,2	17,9	11,2	6,2	25,4	100,0	2.614	0,48
Sud-Kivu	7,8	13,2	25,9	43,1	10,1	100,0	7.381	0,28
Ensemble	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0	96.337	0,40

Source : INS, EDS II, 2013-2014.

Il y a deux remarques importantes que l'on peut faire, face à cette situation. La première est que les quintiles de bien-être économique mesuré par le type de logement et ses accessoires d'aisance de la vie ne sont pas des quantiles classiques de niveau de revenu ou de richesse. De ce fait, il n'est pas possible de dire quel niveau de revenu national ou de richesse est contrôlé par le quantile (les 20% de la population) le plus riche ou le plus pauvre.

Le cas de Kinshasa illustre bien cette différence de perspective dans la portée et le sens des quantiles de bien-être économique de l'EDS II 3014-2014 en RDC. En effet, 97,1% de la population de la ville qui ont un logement classé dans le quintile le plus élevé selon les critères d'habitat définies au départ (maison en dur, revêtement du sol, eau, électricité, possession de certains biens de consommation durable comme la radio et la télévision notamment) comprennent les catégories sociales des quintiles socioéconomiques les plus démunies en termes de revenu, de santé et d'éducation (donc d'IDH très faible), Ce qui ne donne pas une idée claire de la cartographie sociale et géographique de la pauvreté. La deuxième remarque est que malgré cela, la qualité de logement reflète tout de même le niveau de revenu, même si ce reflet n'est pas complet. Il en découle malgré tout une certaine évidence comme on le verra dans la section suivante : celle de l'existence des inégalités sociales et provinciales, non pas seulement de patrimoine en termes de conditions d'habitat, mais aussi et par ricochet, des conditions de revenu qui se traduisent dans celles de logement. Cette situation peut être reportée aux nouvelles provinces administratives de la RDC comme le montre les données du tableau 1.19. Le pourcentage de la population vivant dans un habitat de type cinquième quintile diminue fortement dans la majorité des nouvelles provinces, montrant ainsi la précarité du bien-être économique et des conditions de logement pour les autres populations, en particulier pour celles vivant dans l'habitat des trois premiers quintiles, et qui sont généralement les plus nombreuses.

L'état des lieux des autres dimensions du développement humain

Les inégalités sociales et économiques

Depuis quelques années, la question des inégalités fait partie de la problématique du DH, au-delà de l'analyse des progrès de DH en termes des trois composantes constitutives de l'IDH. Outre ces trois dimensions de l'indice, le DH est appréhendé aussi à travers la mesure de la pauvreté dans ses différentes dimensions et tendances comme examiné ci-dessus, et à travers la mesure de l'équité dans l'accès aux ressources et aux bénéfices des progrès économiques et sociaux réalisés par la nation. C'est là une autre dimension des progrès en matière de DH en RDC.

À cet effet, le RNOMD 2012 de la RDC (2014) avait noté que : « La part du cinquième quintile le plus pauvre de la population, comparée avec celle du premier quintile traduit une grande inégalité sur la répartition des revenus dans la population. En effet, les 20% les plus pauvres des Congolais ne représentaient que 7,8% de la consommation nationale en 2005 contre 43% pour le quintile le plus élevé, c'est-à-dire les 20% les plus riches » (RNOMD, 2014). Par rapport à 2014, la situation ne doit pas avoir sensiblement changé en termes d'amélioration, si elle ne s'est pas empiré comme le montre la tendance cumulative des inégalités de l'étude du PNUD sur les « Inégalités politiques, socioéconomiques et édification de la Nation-État en RDC » (PNUD, 2015). Ce qui laisse envisager que les proportions devraient avoir empiré, accusant encore plus d'inégalités¹. C'est dire que les rapports de quintile analysés dans ledit rapport des progrès de mise en œuvre du programme OMD ne peuvent pas avoir développé une autre tendance différente.

¹ Cf. Étude du PNUD sur la dynamique cumulative des inégalités.

En outre, le PNUD confirme dans le RDH 2015 la stabilité du coefficient de Gini au niveau de 44,4 depuis plusieurs années (voir tableau 1.20). Ce qui signifie que le pays n'a pas fait des progrès en termes de réduction des inégalités. Même les apparences et évidences dans la vie quotidienne de la société témoignent plutôt de l'élargissement des inégalités sociales ainsi que de celles de revenus et de patrimoines.

Comme souligné dans les rapports antérieurs et plus précisément dans le RNDH 2014, l'ajustement de l'IDH aux inégalités en RDC amène à une perte générale de la valeur réelle de cet indice. Il ne faudrait donc pas se contenter de la valeur de cet indice en lui-même, sans le relativiser en l'ajustant à la situation des inégalités dans le pays. Car plus les inégalités sont grandes, moins la majorité de la population bénéficie des taux moyens de l'IDH général, y compris dans ses composantes. Lorsque ce dernier est ajusté aux inégalités (IDHI), il indique pour la RDC une perte moyenne allant de 36% à 40% au cours des cinq dernières années (tableau 1.20). Les pertes sont encore plus importantes en ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance (plus ou moins 50%), et d'ampleur encore remarquable, mais moins élevée pour les indices de revenu et d'éducation ajustés aux inégalités (plus ou moins 30%). Il est évident que l'IDHI se rapproche sensiblement de l'IDH proprement dit dans les pays qui affichent moins d'inégalités ou plus d'équité.

Tableau 1.20 : Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) en RDC 2010-2014

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
IDH Valeur		0,239	0,286	0,304	0,338	0,433	0,435
IDHI	Valeur	0,153	0,172	0,188	0,211	0,276	0,297
	Perte globale en %	36,2	39,9	39,9	37,6	36,2	31,9
	Changement de classement	0	0	-1	1	0	3
Indice d'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités	Valeur	0,209	0,224	0,226	0,231	0,298	0,366
	Perte en %	52,9	50,0	50,0	49,9	49,9	39,1
Indice d'éducation ajusté aux inégalités	Valeur	0,244	0,245	0,249	0,262	0,341	0,343
	Perte en %	29,1	31,2	31,2	29,4	27,7	27,7
Indice de revenu ajusté aux inégalités	Valeur	0,070	0,093	0,108	0,155	0,208	0,208
	Perte en %	22,1	26,8	36,8	31,2	28,2	28,2
Inégalités de revenus	Rapport de quintiles de revenu		9,2	9,3	9,3	9,3	8,7
	Indice de Gini de revenu	44,4 (2000-2010)	44,4 (2000-2011)	44,4 (2000-2012)	44,4 (2000-2013)	44,4 (2000-2014)	42,1 (2010-2015)

Source : PNUD, RDH 2010 à 2016.

Progrès vers le développement et l'égalité de genre

La situation de la femme congolaise comme dimension des progrès en matière de DH peut être mesurée par deux indices du RDH du PNUD : l'indice de développement de genre (IDG), et celui d'inégalité de genre (IIG). Ces indices permettent aussi de prendre la mesure des progrès dans l'autonomisation de la femme et son degré de participation à la vie politique, économique et sociale de la nation en égalité avec l'homme.

En ce qui concerne le premier indice (IDG), la situation de la femme congolaise affiche des progrès d'année en année, avec une valeur de l'IDG de 0,832, en 2015, alors qu'il était de 0,822 en 2013. Dans tous les cas, il reste inférieur à la moyenne des pays de l'ASS dont l'IDG est de 0,877, ayant par ailleurs progressé au même rythme que la moyenne de l'ASS qui était de 0,867 en 2013. Néanmoins, comparé aux autres pays à développement économique faible, l'IDG du Congo reste au niveau moyen de cette catégorie (voir tableau 1.21). Ainsi, du point de vue des composantes de l'IDG (les trois composantes de l'IDH), la femme congolaise affiche un écart quasi systématique en faveur de l'homme.

En 2015, son IDH est de 0,390 alors que celui de l'homme est de 0,469 ; sa durée attendue de scolarisation est de 8,7 ans alors que celle de l'homme est de 10,0 ; sa durée moyenne de scolarisation est de 4,0 ans contre 8,1 pour l'homme, et son RNB par tête est de 599 contre 761 pour l'homme. Ce n'est qu'au niveau de la composante espérance de vie à la naissance que la femme congolaise dépasse l'homme congolais, comme c'est naturel dans le monde, avec 60,5 ans contre 57,6 pour le congolais.

Il est important de remarquer la grande différence sinon distance en ce qui concerne le RNB en comparaison avec les progrès moyens des pays de l'ASS. En effet, le RNB moyen par tête de sexe féminin de la catégorie des pays à faible DH est trois fois supérieur à celui de la congolaise, tandis que celui de la moyenne en Afrique subsaharienne est plus de quatre fois supérieur à celui de la congolaise. Mais les écarts sont encore plus grands en ce qui concerne le sexe masculin dans cette comparaison.

En ce qui concerne l'indice d'inégalité de genre (tableau 1.22), il faut rappeler que cet indice composite couvre les taux de différentes variables qui sont : mortalité maternelle, mortalité parmi les adolescentes, représentation parlementaire, population ayant au moins commencé les études secondaires, et de taux d'activité. En 2015, la valeur de l'IIG de la RDC est de 0,663, derrière ou en retard par rapport à la moyenne des pays à DH faible et des pays de l'ASS qui, la même année, est respectivement de 0,590 et 0,572. Ce faisant, la RDC est classée 153^e pays sur les 157 considérés dans le classement mondial (RDH 2015 et 2016). Car plus l'IIG est faible, plus il y a d'égalité entre les genres, et plus il est élevé, plus il y a d'inégalités.

Par ailleurs, il est important de noter à cet égard que la RDC semble marcher à reculons, car son indice d'inégalité de genre était de 0,669 en 2013, alors qu'il était de 0,681 l'année précédente, et de 0,710 en 2011. C'est dire de manière générale que, stagnation et lents progrès se combinent pour caractériser l'évolution de l'inégalité de genre en RDC. C'est dire aussi que les efforts de DH ne bénéficient pas équitablement aux deux sexes.

Tableau 1.21 : Indice de développement de genre (IDG) en RDC (2014 et 2015)

	IDG (valeur)	IDH (valeur)		Espérance de vie à la naissance		Durée attendue de scolarisation		Durée moyenne de scolarisation		RNB estimé par habitant	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Pays à DH faible	2014	0,830	0,456	61,8	59,3	8,3	9,8	3,4	5,5	1.983	4.201
	2015	0,849	0,455	60,7	58,0	8,5	10,0	3,6	5,6	1.950	3.365
Afrique subsaharienne	2014	0,872	0,480	59,7	57,1	9,1	10,3	4,2	6,0	2.626	4.148
	2015	0,877	0,488	60,2	57,6	9,1	10,3	4,5	6,3	2.637	4.165
RDC	2014	0,833	0,393	60,1	57,2	8,6	10,8	4,5	7,7	597	765
	2015	0,832	0,390	60,5	57,6	8,7	10,0	4,0	8,1	599	761

Source : PNUD, RDH 2015 et 2016.

Tableau 1.22 : Indice d'inégalité de Genre en RDC (2014 - 2015)

	Indice d'inégalité de genre		Taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité parmi les adolescentes	Taux de représentation parlementaire	Population ayant au moins commencé les études secondaires (2005-2014)		Taux d'activité	
	Valeur	Classement				Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Pays à DH faible	2014	0,583	461	92,1	20,5	14,8	28,3	57,2	79,1
	2015	0,590	553	101,8	22,0	14,8	25,9	60,3	77,1
Afrique subsaharienne	2014	0,575	506	109,7	22,5	22,1	31,5	65,4	76,6
	2015	0,572	551	103,0	23,3	25,3	33,9	64,9	76,1
RDC	2014	0,673	730	135,3	8,2	12,8	32,4	70,7	73,2
	2015	0,663	693	122,6	8,2	14,5	35,0	70,5	71,8

Source : PNUD, RDH 2015 et 2016.

Comme déjà souligné dans le RNDH précédent, la RDC a fait des progrès dans la scolarisation générale et dans celle des filles en particulier, principalement au niveau de l'éducation primaire. Du point de vue de la scolarisation primaire en général, la RDC a atteint en 2013 le niveau de 80,4% pour le taux net de scolarisation et de 118,3 % pour le taux brut de scolarisation primaire (voir tableau 1.23).

Tableau 1.23 : Rapport filles/garçons au niveau primaire et secondaire

Province	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S
Kinshasa	1,0	0,49	1,02	0,96	1,0	0,9	1,0	0,95	1,0	1,0	1,0	1,0
Bas-Congo	0,9	0,40	0,94	0,68	0,8	0,6	0,9	0,65	0,9	0,6	0,9	0,7
Bandundu	0,9	0,37	0,93	0,59	0,8	0,5	0,9	0,59	0,9	0,6	0,9	0,6
Équateur	0,7	0,25	0,81	0,37	0,7	0,3	0,8	0,38	0,8	0,4	0,8	0,4
Province Orientale	0,8	0,34	0,95	0,56	0,8	0,5	0,9	0,58	0,9	0,5	0,9	0,6
Nord-Kivu	0,9	0,41	0,85	0,69	0,8	0,7	0,9	0,74	0,8	0,7	0,9	0,8
Sud-Kivu	0,9	0,36	0,93	0,57	0,9	0,5	0,9	0,62	0,9	0,6	0,9	0,7
Maniema	0,8	0,24	0,90	0,37	0,8	0,3	0,9	0,38	0,9	0,4	0,9	0,5
Kasaï Oriental	0,8	0,31	0,88	0,4	0,8	0,4	0,8	0,48	0,8	0,5	0,9	0,5
Kasaï Occidental	0,8	0,25	0,87	0,3	0,8	0,4	0,8	0,4	0,8	0,3	0,8	0,4
Katanga	0,8	0,55	0,86	0,4	0,8	0,5	0,8	0,5	0,8	0,4	0,8	0,5
Ensemble	0,83	0,36	0,89	0,5	0,86	0,5	0,9	0,5	0,9	0,5	0,9	0,6

Source : OMD 2000-2015, p.41.

Notes : P = Primaire ; et S = Secondaire.

Le ratio de parité a progressé régulièrement en particulier pour le niveau primaire, allant de 0,8 en 2007 à 0,9 en 2013 en moyenne nationale. Et il est estimé aujourd'hui que ces progrès continuent sur la même lancée. La ville-province de Kinshasa a atteint un niveau supérieur à la moyenne nationale, et maintient un ratio de parité qu'elle est parvenue à dépasser en faveur des filles au cours de certaines années. Ainsi, plus de la moitié des anciennes onze provinces ont fait des progrès remarquables dans l'égalité filles/garçons au niveau primaire. Les anciennes provinces de : Bas-Congo, Bandundu, Orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et Kasaï Oriental ont atteint le niveau de parité nationale (0,9), tandis que les trois autres provinces (Équateur, Kasaï Occidental et Katanga) ont aussi fait des progrès, mais leur rapport de parité est légèrement inférieur et se situe à un peu plus de 0,8 (voir aussi le graphique 1.20).

En ce qui concerne le niveau secondaire, la situation est peu brillante. Le ratio filles/garçons qui était déjà de 50% en 2007 a chuté l'année suivante, et semble avoir peiné pour retrouver le chemin du progrès au cours des années suivantes. Ce n'est donc que récemment que ce ratio a dépassé son niveau de 2007 pour atteindre aujourd'hui les 0,6, soit 60 filles pour 100 garçons au secondaire. Les progrès sont très inégaux au niveau des provinces. Seule la Ville-province de Kinshasa affiche réellement la parité, tandis que trois anciennes provinces sont au-dessus de la moyenne nationale (Bas-Congo, Nord-Kivu et Sud-Kivu), alors que deux autres atteignent la moyenne nationale : Bandundu et province orientale. Le reste des provinces ont un ratio largement inférieur à la moyenne nationale avec les provinces de l'Équateur et du Kasaï Occidental affichant le ratio le plus bas (0,4).

Cependant, selon le MEPSP (Annuaire statistique 2013/2014), trois anciennes provinces (Orientale, Kasai Oriental et Katanga) affichent le niveau national de 0,6 et il y aurait un certain équilibre numérique autour d'elles (voir graphique 1.21): quatre provinces ont un indice de parité supérieur à la moyenne nationale (Kinshasa avec 1,0 ; Nord-Kivu avec 0,8 ; Bas-Congo et Sud-Kivu avec chacune 0,7), tandis que quatre autres provinces ont en moyenne un indice de parité secondaire inférieur à la moyenne nationale et se situant à 0,5 (Bandundu, Équateur, Kasai Occidental et Maniema).

Pour ce qui est du niveau supérieur, la situation n'a pratiquement pas changé à cet égard, et les écarts restent énormes, car les progrès sont lents. Pour le moment, le ratio reste inférieur à 0,5, soit moins de 50 filles pour 100 garçons à l'enseignement supérieur et universitaire. Comme déjà analysé, la faiblesse de ce ratio souligne l'énorme inégalité de genre dans ce domaine. C'est dire que ce faible rapport limite pour les filles l'ouverture des opportunités en général, et celles d'exercice des fonctions de décision et de gestion en particulier. Et cela est de nature à freiner ou gêner les progrès dans la mise en œuvre du PNSD, car la société ne peut marcher équilibrée que sur ses deux pieds porteurs : les hommes et les femmes.

Sur ce plan, le tableau 1.17 a déjà donné une idée des disparités dans la distribution géographique des établissements d'enseignement supérieur, disparités qui sont en déphasage avec la géographie de la population en général, et de la demande de l'éducation supérieur en particulier. Ce qui n'est pas de nature à aider à la résorption rapide de ce décalage, sauf pour quelques provinces à niveau d'urbanisation élevée. Outre les problèmes d'ordre culturel pour l'éducation supérieur des filles (elles sont moins favorisées quand il faut faire le choix financier entre garçons et filles à ce niveau), il y a aussi des freins portant sur les abandons, les grossesses prématurés ou non voulues, les mariages, etc. qui expliquent cet état de choses. Dans cette perspective axée sur le genre, on peut signaler également les progrès au niveau de l'alphabétisation des femmes et des hommes de 15-24 ans. Le ratio dans ce domaine est monté de 66% en 2005, à 69% en 2007, et à 73,6% en 2013. Il est utile de rappeler que l'alphabétisation des femmes congolaises est un instrument de renforcement de leur autonomisation, et d'élargissement des opportunités qui leur sont ou seront ouvertes, tout en améliorant la marche vers l'égalité des genres. C'est pourquoi il faut encourager le pays à continuer assidûment les efforts pour atteindre une alphabétisation totale des citoyens comme acteurs (constructeurs du DH) et bénéficiaires de ces efforts, et avec un accent particulier pour les femmes congolaises.

En ce qui concerne la participation des femmes congolaises à la gouvernance du pays, la situation n'a pas changé depuis le RNDH 2014, ni au niveau national ni au niveau des provinces. L'analyse du RNDH 2014 reste valable et il n'est nul besoin de la répéter. Les disparités de genre ont même augmenté au niveau provincial avec la mise en place des vingt-six nouvelles provinces. Ni au niveau des fonctions électives (parlement et assemblées provinciales), ni encore moins au niveau des fonctions nominatives (ministres, gouverneurs, diplomates etc.), les femmes congolaises ne sont mieux représentées. La gouvernance et la gestion des affaires du pays restent une « affaire d'hommes », et la RDC a encore un long chemin à faire dans ce cadre. L'égalité genre n'est pas pour demain, en dépit des dispositions constitutionnelles et des déclarations d'intention politiques.

Il est évident qu'on ne pouvait pas s'attendre à une amélioration. Ce d'autant plus qu'il n'y a pas eu d'autres élections qui pouvaient conduire au progrès espéré. Mais le fait est que même les nominations politiques et de gouvernance administrative qui sont intervenues depuis 2011 n'ont pas du tout cherché à corriger cette disparité. À l'heure où il est question de constituer et former les compétences et les ressources humaines adéquates pour bâtir la Vision de la RDC 2050 à travers le PNSD, on se serait attendu à ce qu'il y ait cohérence dans ce domaine aussi, notamment en mettant le pied d'un nombre équitable de congolaises à l'étrier.

Pour ce qui est de la situation de la femme congolaise en ce qui concerne sa participation à l'emploi salarié, il n'y a pas eu de progrès sensible depuis le dernier RNDH (2014). Les femmes occupent à peine un peu plus du cinquième des emplois salariés dans les secteurs non agricoles. Il est vrai que ce faible niveau est très inégalement réparti entre les provinces, avec moins de la moitié des provinces approchant ou dépassant la moyenne nationale d'emplois féminins (21,9%). Avec la crise politique et économique et la destruction du tissu économique que le pays a connues, l'emploi informel, souvent précaire et non décent, est devenu l'emploi le plus largement répandu en RDC aujourd'hui. Et son importance est plus marquée pour les femmes que pour les hommes. L'informalisation féminine de l'emploi est un phénomène marquant dans ce pays et en particulier dans les centres urbains.

L'importance de la promotion de l'emploi féminin a déjà été soulignée par le RNDH 2014, et ce rapport l'endosse avec encore plus de force qu'auparavant. Car, c'est à travers l'emploi (autonome ou salarié) que la femme congolaise se sent actrice responsable et non comme personne passive portée par l'homme. C'est aussi par l'emploi qu'elle se réalise et s'accomplit humainement en construisant son autonomisation dans le DH, et en participant aux efforts nationaux de construction de la RDC de demain (PNSD). L'inégalité criante dans l'accès des femmes à l'emploi constitue donc un frein à son autonomisation, au progrès de DH en RDC, et à la réalisation des objectifs de la Vision Congo 2050.

Le mouvement féminin est actif et expressif, et bénéficie de l'attention aussi bien des autorités que de l'opinion publique en général, sans compter l'appui des partenaires au développement. Mais l'effectivité et l'efficacité dans la mise en œuvre des intentions et des prescrits fussent-ils constitutionnellement acquis restent faibles, et les progrès encore très lents. C'est pourquoi il est aujourd'hui permis de conclure comme en 2014 que l'Indice synthétique de la condition de la femme (ICF) au Congo est encore très faible (0,4) sur une échelle de 0 à 1. On se rappellera qu'il s'agit d'un indice composite qui tient compte du niveau d'exercice et de partage des pouvoirs social, économique et politique dans la société. Du point de vue de ses composantes, le RNOMD 2014 avait en effet établi que la femme congolaise est relativement bien positionnée en termes de pouvoir social (0,7), beaucoup moins bien en termes de pouvoir économique (0,5), et en position très insignifiante en termes de pouvoir politique (0,1). Tout cela traduit les différentes inégalités de genre dont la femme congolaise souffre ou est victime. Ce qui synthétise à sa manière, l'état des lieux de l'IDG et l'IIG analysés ci-dessus (tableaux 1.21 et 1.22).

En conclusion à cette question, il y a lieu non pas seulement de faire le constat des faibles progrès dans la promotion de l'égalité de genre en RDC, mais surtout de plaider pour cette cause, afin que le pays double et accélère les efforts pour réaliser cette égalité. Car elle est une composante importante et transversale du DH. Elle est en outre gage ou l'un des gages importants de la construction de la Vision RDC 2050, comme une société en marche équilibrée vers son devenir, et vers la réalisation de son rêve.

Des OMD aux ODD

Bien que cette problématique soit analysée ailleurs dans un rapport approprié du Gouvernement pour mesurer les progrès réalisés et les déficiences constatées au terme de ce premier agenda international de développement (2001-2015), et à la veille de l'engagement du pays dans le nouvel agenda post 2015 ou programme international de développement appelé Objectif de développement durable (ODD, 2016-2030, il est important d'en dire brièvement un mot dans le cadre de ce RNDH 2016.

Cette importance tient à une double exigence. D'abord parce que les progrès dans l'atteinte des OMD font partie des progrès dans le DH, et l'agenda de développement dont ils constituent le programme, est accepté par l'ensemble des pays sous le leadership des Nations Unies. Ensuite, le degré de leur réalisation indique le niveau de préparation du pays pour son entrée dans le nouvel agenda post 2015, et par là la mesure des chances de succès dans cet engagement, qui est celui d'une détermination pour l'amélioration de la construction du DH au cours des prochaines années, et à travers la mise en œuvre du PNSD.

Le rapport bilan (Rapport OMD 2000-2015) établi par le Gouvernement congolais en fin de cycle des OMD a montré que le pays a fait sans aucun doute, des progrès sur certains objectifs et cibles visés au cours des quinze dernières années. Mais que de manière générale, le pays n'a pas pu atteindre un niveau appréciable de progrès dans l'atteinte des OMD pour être en position de force sur la ligne de départ de l'engagement dans les ODD. En effet, les progrès ont été très évidents en ce qui concerne l'objectif 2 (éducation primaire pour tous) en particulier pour ses deux premières cibles portant sur les taux brut et net de scolarisation primaire. Il en est de même de l'objectif 6 cible 8 sur la réduction de la prévalence du VIH/Sida. Les progrès étaient faibles ou moyens en ce qui concerne les six autres objectifs à la fin du cycle des OMD. L'entrée dans l'agenda post 2015 ou celui des ODD est donc entachée de déficits à combler pour être en mesure d'augmenter les chances du pays dans la réalisation de ce nouvel agenda (voir tableau 1.24).

Comme l'agenda des OMD, celui des ODD qui est une formule enrichie (élargie) et renouvelée de sa continuation s'inscrit dans le DH, en mettant l'accent sur certaines variables clefs qui influencent les composantes de l'IDH. Les efforts de DH à travers la réalisation des ODD, devraient ainsi être accélérés sur base d'un choix stratégique des priorités, en termes aussi bien d'objectifs que de cibles spécifiques, pour engager la RDC avec chances de succès dans la voie vers les nouvelles conquêtes de la construction du devenir du pays. Les trois premiers plans quinquennaux du PNSD qui conduisent à l'émergence, vont coïncider avec la période des ODD. Le pays devra saisir cette opportunité pour mieux asseoir les bases de cette émergence, et renforcer les progrès de DH.

Tableau 1.24 : Evolution dans la réalisation des OMD en RDC

Objectif, cible et indicateur	1990	1995	2001	2005	2007	2010	2011	2012	2013	Cible 2015
Objectif 1. : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim										
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour										
1. Incidence de la pauvreté	80%			71,3%				63,4%		40%
2. Profondeur de la pauvreté				32,2%				26,5%		15%
3. Sévérité de la pauvreté				32,23%				14,5%		10%
4. Part du premier quintile de pauvreté dans les dépenses des ménages				7,8%						12,5%
5. Indice de Gini des dépenses des ménages				0,42						
Cible 2 : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif										
6. Taux de chômage au sens du BIT des jeunes de 15 à 24 ans en milieu urbain				24,54%				24,6%		10%
Cible 3 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim										
7. Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale*	28%	34,2%	31,1%		31,4%	24%		22,6%		14%
8. Proportion des enfants de moins de 5 ans connaissant un retard de croissance*			38%		47%	43%		42,7%		42,7
9. Proportion des enfants de moins de 5 ans connaissant l'émaciation *			16%		13%	11%		7,9%		7,9
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous										
Cible 4 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires										
10. Taux net de scolarisation dans le primaire	56%	55,9%	51,7%	55%	61%	75%		90,5%		100%
11. Taux brut de scolarisation dans le primaire						90,8%	92,7%	98,4%		107%
12. Proportion d'écoliers commençant la première année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième année	51%	25,3%	24,8%	44,3%	78,9%	56,7%	58,8%	64,2%		100%
13. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans					69,3%			80,1%		100%
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes										
Cible 5 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard										
14. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	0,74	0,79		0,87	0,95	0,86	0,86	0,87	0,97	1
15. Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire				0,62	0,77	0,60	0,69	0,59	0,75	1
16. Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur				0,46	0,78	0,48	0,45	0,48	0,50	1
17. Taux d'alphabétisation des femmes 15-24 ans par rapport aux hommes				0,66	0,69			0,82	73,6 % F	1
18. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole								21,9%	91,2 % M	30%
19. Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement					8,4%		9,8%		18,6 %	30%
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans										
Cible 6 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans										
20. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (en pour 100.000) *	200	220	213		148	158		104	104	60
21. Taux de mortalité infantile (en pour 100.000) *	92	148	126		98	97		58	58	30
22. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole*	38%	39%	46,4%		62,9%	72%		71,6%	71,6 %	90%
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle										
Cible 7 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle										

Objectif, cible et indicateur	1990	1995	2001	2005	2007	2010	2011	2012	2013	Cible 2015
23. Taux de mortalité maternelle (en pour 100.000)		870	1289		549				846	322
24. Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié		56%	61 %		85%	87%		88,4%	80,1%	100%
Objectif 6 combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies										
Cible 8 : d'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle										
25. Taux de prévalence du VIH		68%	3,8		74%	74%		80,1%	1,2 %	100%
26. Taux d'utilisation des préservatifs					21	18		20,4%	12,2 %	100%
27. Proportion des enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des MII			11,8 %							
Objectif 7. Assurer un environnement durable										
Cible 9 : intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales										
28. Proportion des zones forestières	54,6%	55%	52%		62%			58,8%		65%
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides				91,4%	95,2%				97,1	
Cible 10. Réduire de moitié d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable										
30. Proportion de la population urbaine et rurale ayant un accès durable à une source d'eau améliorée	45%	42%	45,7	46 %	47,3	46,5%		50,2 %	50,4	71%
Cible 11 : Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie de 100 millions d'habitants de taudis										
31. Proportion de la population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement		18%		22,7%	17,6%	14%		42,7 %	56,1%	55%
32. Proportion de la population utilisant des toilettes hygiéniques		18,4%	46%	%	15,3%	13,5%		20,5%		25%
33. Proportion des ménages se débarrassant des ordures ménagères par des moyens hygiéniques		8,2%	42,2%	40,3%						50%
34. Proportion des ménages propriétaires de leurs logements	75%	77,2%	73,9%	75,5	75,8%	76%		76,1%		81%
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement										
Cible 12 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoires										
RDC non concerné										
Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés								11,21%		
35. Proportion de l'APD bilatérale totale consacrée à l'éducation de base								66,15%		
36. Proportion de l'APD bilatérale totale consacrée aux soins de santé primaire								48,51%		
37. Proportion de l'APD bilatérale des donneurs de l'OCDE/C.à.d. qui est déliée						41,34%		34,45%		
Cible 14 : traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propre à rendre leur endettement viable à long terme										
38. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services	13,5%	1,5%		7,1%	1,97%	1,87%	1,94%	2,02%		13,3%
Cible 14 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier les NTIC, soient accordés à tous										
39. Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant le téléphone portable								27,7%	39,1%	50 %
40. Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'ordinateur								5,2%	2,6 %	10 %
41. Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'Internet								4,5%		10 %

Source : Rapport OMD 2000-2015, p. xviii

Problèmes actuels et perspectives du DH en RDC

Problèmes

Il est indéniable que la RDC a fait des progrès en matière de DH au cours des dernières années, qui se traduisent notamment par une amélioration de son IDH. Il est aussi indéniable que ces progrès sont lents et faibles tant en ce qui concerne les trois composantes essentielles de l'IDH, qu'en ce qui concerne les autres dimensions du DH, tenant compte du potentiel naturel et humain dont le pays jouit. Il est enfin indéniable que ces progrès sont inégaux de ce double point de vue, surtout sur le plan social et géographique. C'est dire que bien qu'évidents dans certains aspects, ces progrès restent fragiles, et demandent à être renforcés. C'est dire aussi que le chemin vers l'atteinte satisfaisante de l'impact positif des politiques publiques sur l'amélioration des conditions de vie humaine exige à la fois accélération, meilleur ciblage et efficacité dans la gouvernance, et renforcement des politiques de DH.

La question des inégalités et disparités est une dimension importante dans ces progrès fragiles. Ces inégalités apparaissent avec beaucoup d'acuité en ce qui concerne la structure sociale, et c'est pourquoi on parle d'une croissance sans développement en RDC. Elles apparaissent avec la même acuité en ce qui concerne la géographie du DH, qui affiche des disparités sociales et physiques énormes entre zones géographiques et provinces du pays, comme entre quartiers dans un même centre urbain. Ces disparités sont de nature à créer des problèmes de cohésion du tissu social et géographique de la nation, et surtout à freiner la marche dans la construction envisagée de la vision de la RDC 2050 vers les niveaux successifs de pays à DH moyen, de pays émergent, et de pays développé. Enfin, ces inégalités sont encore marquantes pour ce qui est de développement et d'égalité de genre.

Dans le cadre de l'engagement du pays dans l'agenda international de développement post 2015 (celui des ODD), et vu les faiblesses du pays sur la ligne de départ, il y a lieu non pas de s'interroger sur les chances du pays dans cet engagement, mais plutôt de les renforcer et les augmenter. Pour cela, il faudra s'assurer entre autres de l'efficacité des politiques publiques dans ces diverses dimensions des inégalités qui affectent le DH en RDC, au niveau de la volonté politique de recherche et d'atteinte des résultats, et de la mise en œuvre technico-administrative de ces politiques. Les autorités sont ainsi invitées d'une part au renforcement et à la consolidation des acquis de DH réalisés jusque-là, et d'autre part, à l'accélération de la mise en œuvre effective et coordonnée des politiques publiques de DH, qu'elles soient nouvelles ou refondées. Cette approche permet de garantir à la fois la durabilité des résultats qui alors se renforcent mutuellement, et la résilience du DH en RDC.

Par ailleurs, une des faiblesses dans le pilotage du DH réside non pas forcément dans le contenu des politiques publiques, mais surtout dans leur gouvernance, de manière à assurer cohérence, coordination et résultats. Il s'agit là du problème de l'efficacité de la gouvernance, dans sa double dimension aussi bien de portage politique que de mise en œuvre technico-administrative. Les chances de progrès solides de DH et de la construction de l'émergence et du développement de la RDC dans le cadre du PNSD résident en effet dans l'efficacité de la gouvernance du développement, maintenant que le pays se dote d'une vision de son devenir.

Comme analysé dans le rapport national précédent, construire le DH dans le cadre du PNSD pose aussi le problème crucial de capacités de mobilisation efficace de ressources humaines (il faut qu'elles y croient et y soient préparées), et financières adéquates pour la réalisation de ses objectifs et l'atteinte des résultats escomptés. C'est là une autre facette du problème de la gouvernance du DH. À ce problème s'ajoute celui du cadre sociétal de cette gouvernance, cadre marqué en particulier par ce qu'on appelle la gangrène de la corruption qui affecte le mode de dévolution des ressources mobilisables et mobilisées, ainsi que la productivité et l'efficacité de la dépense publique de DH.

Un autre aspect du problème de la gouvernance du DH en RDC réside dans les faibles capacités statistiques du pays. Ces dernières se traduisent par l'absence de séries statistiques fiables et produites à temps. Cette situation est due à l'absence du portage politique de la production statistique, et par conséquent à la non-prise en charge conséquente et régulière de cette production. La gouvernance du pays se trouve souvent en position peu confortable de prendre des décisions de politique publique non fondées sur des statistiques propres correctes, mais de recourir aux séries des extrapolations et estimations des institutions internationales, ou de quémander le financement extérieur pour quelques enquêtes spécifiques ponctuelles, qui sont aussi rares qu'irrégulières.

Outre la nécessité de résoudre ce problème, il y a aussi celle de la matérialisation efficace d'un projet du gouvernement allant dans ce sens : celui de mise en place d'un observatoire ou d'une institution de type technostructure chargée de collecter les données spécifiques, de calculer, contextualiser et au besoin innover dans les indices du DH en RDC, et d'en faire le suivi dans le cadre du PNSD.

Perspectives

Le Gouvernement ambitionne d'inscrire la RDC au palmarès des pays à revenu intermédiaire en 2021, des pays émergents en 2030, et des pays développés en 2050 (RDC, PNSD, Livre 1). C'est une ambition légitime et louable qui donne une boussole à la construction du devenir du pays. Analysée en termes de DH, cette ambition consiste à faire en sorte que le niveau de l'IDH à atteindre positionne le Congo dans la catégorie des pays à DH moyen en 2021, à DH élevé en 2030 et à DH élevé ou très élevé à l'horizon 2050.

On peut douter du réalisme de cette triple ambition dans les horizons temporels indiqués, du fait notamment de la nature des transformations sociétales (structurelles et de gouvernance) que cela implique et qui ne sont pas des changements dont les pleins résultats peuvent être attendus à court et moyen termes. Mais l'intérêt de ces horizons temporels réside dans le fait qu'ils définissent les jalons de la marche vers la vision du devenir du pays, définie politiquement, même si le contenu de cette dernière n'est pas clairement articulé. À ce titre, l'imbrication du DH dans le PNSD comme axe central de construction du devenir de la nation ouvrirait une perspective heureuse à cet égard.

La RDC a les moyens et les opportunités : la paix retrouvée mais à consolider et élargir à l'ensemble du territoire, le retour aux valeurs démocratiques, à consolider aussi, l'existence des atouts et potentialités naturelles et humaines riches, la conscience du malaise politique d'être continuellement classé en queue des progrès de DH, l'ambition de s'en sortir et de s'afficher dans les meilleurs palmarès au cours des années à venir, l'encouragement et le regain de confiance du fait des progrès réalisés jusque-là malgré leur fragilité, l'amorce d'amélioration de la gouvernance et l'engagement dans l'agenda de développement des ODD dont l'horizon temporel 2030 est le même que celui du PNSD pour l'émergence de la RDC.

Ces opportunités qui renforcent les atouts du pays dans sa marche vers l'émergence peuvent être judicieusement mises en valeur, et de manière conjuguée, pour atteindre les objectifs de DH, aussi bien dans les composantes classiques de l'IDH national et régional, que dans les autres dimensions du DH : l'égalité de genre, la lutte contre la pauvreté de masse, une réduction sensible des inégalités sociales et géographiques du DH, et des progrès dans la réalisation des ODD. Tout cela ouvre et laisse espérer des perspectives heureuses, et de succès dans l'atteinte des ODD prioritaires choisis, et dans la mise en œuvre du PNSD.

Il faudra pour cela que la gouvernance du DH soit à même de renforcer les capacités institutionnelles de pilotage et gestion de ces atouts et opportunités au niveau national et mondial, et ce grâce à la promotion d'une gestion axée sur les résultats à tous les niveaux politiques et technico-administratifs, et en développant aussi les capacités d'anticipation nécessaires à toute gouvernance qui se veut efficace.

En outre et pour augmenter ses chances de succès, cette gouvernance devra savoir relever les défis sur son cheminement, et notamment ceux relatifs à la nécessité de l'engagement ou portage politiques de la construction du DH dans le cadre des politiques publiques mises ou à mettre en œuvre à cet effet, l'institutionnalisation des valeurs démocratiques et de l'éthique dans la gestion, la dynamique cumulative des inégalités sociales et géographiques, les antivaleurs (dont la corruption) dans la gouvernance du développement, et en particulier au niveau de l'affectation et de l'utilisation des ressources de développement, et de construction de l'émergence.

Comme déjà souligné précédemment, si le système de gouvernance baigne dans, ou se nourrit même partiellement de l'existence de ces défis qui sont autant de nuages sombres dans le ciel du DH et de la construction de l'émergence, ces derniers ne sont plus à l'horizon, mais dans le cœur du système de gouvernance, comme menaces internes et risques qui pèsent sur la réalisation des progrès de DH en RDC. Et ils pèsent autant sur la réalisation du projet d'émergence de la RDC pour le DH à l'horizon 2030.

Pertinence de la thématique pour le développement humain en RDC

L'ambition légitime des autorités congolaises est de positionner la RDC successivement au niveau des pays à revenu intermédiaire en 2021, des pays émergents en 2030 et à celui des pays développés à l'horizon 2050 (RDC, PNSD, Livre 1 : Vision 2050, 2016). Le thème de ce RNDH qui porte sur « *Croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation en RDC* », constitue de ce fait un levier important au centre de la construction de cette ambition. En outre, il confirme la continuité et l'approfondissement de la thématique du RNDH précédent : *Cohésion nationale et émergence pour un développement durable en RDC*.

Au cœur du processus de construction du DH se trouvent la construction participative de la croissance économique, ainsi que la jouissance partagée et équitable des dividendes de ses progrès sur les plans aussi bien économique que social et politique (revenu, santé, éducation, large accès aux services sociaux de base, etc.), ainsi que la lutte contre les inégalités, qui sont par ailleurs autant de facteurs de cimentation du tissu de la nation. Aussi, outre sa relation et interaction avec le thème du RNDH précédent, le thème de ce RNDH 2016 aborde une question centrale, au cœur même de l'essence du DH : croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation en RDC. C'est pourquoi il faut souligner d'entrée de jeu la relation des trois composantes du triptyque de ce thème avec la préoccupation au centre de tout RNDH, la question du DH et de ses progrès en RDC.

La question est de savoir comment faire de ce thème dans son triptyque un levier dans la construction du DH dans ce pays, et de ce fait un tremplin dans la marche vers la réalisation de l'agenda international de développement post 2015, celui des ODD. Les orientations prioritaires de cet agenda font en effet, une place importante notamment à la croissance inclusive et la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et au développement durable. La perspective d'ensemble est celle des progrès du DH à travers la réponse au défi de la décentralisation et de la croissance inclusive pour le développement durable en RDC.

La thématique centrale de ce RNDH 2016 n'est donc pas à envisager indépendamment de la préoccupation de base de tout rapport national sur le DH dans un pays : contribuer à éclairer la prise de décision et la formulation des politiques de DH, et notamment la construction de la vision de la RDC 2050 (PNSD), et construire sur les acquis socioéconomiques enregistrés avec les RNDH précédents.

Il existe bien un lien de substance entre cette thématique centrale, et le niveau des progrès de l'IDH en RDC. L'inclusivité de la croissance et le DH durable sont liés, se conditionnant et se renforcent mutuellement. L'ensemble fait partie du processus de progrès dans le DH, et le mode de gouvernance administrative décentralisé en constitue un des principaux défis.

Faire de la croissance inclusive un pilier du DH de la RDC

La croissance élevée de l'économie congolaise, qui s'affirme de plus en plus depuis près d'une quinzaine d'années est réelle, mais *non inclusive*. Elle est portée essentiellement par les secteurs d'exportation, profite aux capitaux extérieurs, ne crée pas d'emplois sécurisants, décents et significatifs, et elle est en outre portée seulement par quelques zones ou îlots isolés de croissance. Elle est remarquable sur le plan quantitatif, mais illusoire et déficitaire sur le plan qualitatif. Elle est sans effets notables dans la lutte contre la pauvreté de masse, et les inégalités sociales et économiques, et sans intégration ni du tissu économique, ni de la géographie économique de la RDC. Elle a même tendance à contribuer à l'élargissement des inégalités ou la non-inclusion sociale, sectorielle et géographique de la nation. Et de tout cela, on peut conclure qu'elle ne participe pas à la promotion de la demande nationale comme facteur de sa propre relance et de la durabilité du développement.

L'inclusivité de la croissance qui est porteuse du DH implique la participation et la communion active de toutes les strates sociales, de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions géographiques du pays dans le processus de croissance, et le partage de ses dividendes. Elle confirme ainsi la nécessité de canaux de transmission sociale (base sociale de la croissance inclusive), sectorielle (échange de surplus et entraînement entre secteurs porteurs de la croissance), et géographique (entraînant l'ensemble des régions du territoire national dans la dynamique de la croissance). Ce qui fait de la croissance une marche équilibrée vers le devenir de la Vision 2050 au service du citoyen.

Rien n'est laissé derrière ou en dehors du processus d'une croissance qui se veut inclusive selon le principe d'orientation des ODD de l'ère post OMD : ni segment social de la société (notamment à travers la création notable d'emplois décents, la réduction significative de la pauvreté de masse, la réduction des inégalités socioéconomiques, l'élargissement de la base sociale de la croissance et du développement), ni secteur économique et social, ni région géographique. C'est cela l'essence et le sens de l'inclusivité, et ce aussi bien au niveau de la participation qu'à celui de la jouissance des dividendes de la croissance inclusive, tout en luttant contre les inégalités. Car, toute croissance n'est pas forcément composante et levier du DH comme l'a montré l'expérience de la RDC au cours des quinze dernières années. La qualité de la croissance est aussi, sinon plus importante que sa quantité. Seule la croissance inclusive, avec ses prérequis et ses conditions de réussite, constitue le véritable fondement du DH, et c'est en cela qu'elle en est un pilier, et qu'elle pourra contribuer à la construction de la Vision 2050 à travers les trois phases du PNSD. L'amélioration des conditions d'un chacun dans le DH durable dépend de l'augmentation de la production des richesses matérielles et immatérielles, de la participation de tous à cette augmentation, et de l'équité dans leur jouissance.

Faire du développement durable un pilier du DH de la RDC

Lorsqu'une croissance est fondée sur un mode destructeur de valorisation et d'utilisation des ressources naturelles épuisables et non renouvelables, et de ressources environnementales sans programme significatif assurant leur régénération directe ou indirecte, elle a une durabilité discutable ou douteuse, et ne peut soutenir un processus de développement durable.

Ceci est plus prononcé dans le cas de la RDC du fait que la croissance affichée au cours des quinze dernières années est fondée en grande partie sur l'exploitation des matières premières brutes pour l'exportation. Il s'agit donc d'une croissance vulnérable parce que « prédatrice » des ressources non renouvelables, d'une part, et trop dépendante de la conjoncture extérieure de l'autre. Elle ne peut être durable de ce fait.

Le DH est par essence, la sécurité durable de la population et des citoyens dans ses différentes dimensions aussi bien environnementale, économique que sociale. La construction de cette sécurité sur des bases solides est au cœur du développement durable, et de la philosophie de l'agenda international de développement post-2015, celle des ODD. Humanité et durabilité du développement à construire en RDC à travers les trois phases du PNSD se rejoignent ainsi comme composantes du DH.

Sur le plan environnemental, puiser continuellement dans les ressources naturelles et environnementales appauvrit les gisements de ces ressources pour la RDC, surtout si cette action d'exploitation n'est pas menée avec une vue en durée, pour « faire des petits » notamment en termes de développement industriel. Cela appauvrit aussi le cadre de vie lui-même en tant que cadre de qualité humaine de la vie et du développement, lui privant des ressources du sol et environnementales nécessaires pour continuer cette vie de manière décente et épanouie, et mettant ainsi en péril les opportunités de vie humaine pour les générations présentes et à venir.

En relation avec la dimension environnementale de la durabilité du développement, les changements climatiques (en particulier le réchauffement en cours) ont déjà montré combien ils peuvent jouer négativement sur la vie des populations dans le pays. Avec les perturbations des saisons et des températures y afférentes, ils ont un impact négatif et ou réducteur sur les capacités productives de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou de la chasse. Ils influencent les capacités nationales de production et de distribution d'eau et d'électricité, et de l'agro-industrie notamment, ainsi que les autres dimensions de la vie des populations, comme le dynamisme et la soutenabilité de la croissance économique, et la durabilité du développement.

La durabilité du développement comprend aussi des composantes économiques et sociales qui enrichissent et élargissent sa dimension purement environnementale, et lui donnent tout sens dans le DH. Car la durabilité du développement est à rechercher pour les êtres humains et dans une perspective humaine au présent comme au futur. Ainsi, elle dépend de et inclut l'enracinement des pratiques et des capacités de gouvernance et de gestion de la croissance inclusive dans une dynamique durable, et de cette croissance, et du développement économique et social lui-même. Elle implique en outre la maîtrise des capacités d'anticipation et de prospective, qui font partie de cette durabilité, et de la résilience économique.

Relever le défi de la décentralisation et en faire un pilier du DH en RDC

La construction du DH a sa composante politique et administrative en termes de mode de gouvernance et de démocratie, mais aussi de participation du citoyen aux processus de prise de décision et de leur mise en œuvre, y compris au niveau local.

Le DH se construit avec et pour le peuple, et jamais sans lui. La décentralisation est le levier par lequel le peuple se voit reconnaître et attribuer les prérogatives de sa participation à la construction du DH, notamment à travers la construction d'une croissance inclusive pour un développement durable.

En effet, l'outil principal d'action publique dans ce domaine (effectivité et partage des dividendes de la croissance inclusive, durabilité de la croissance et du développement) est la machine administrative de l'État, dans ses différents démembrements, verticaux et horizontaux. Encore faudrait-il que cette machine administrative soit techniquement au point, avec les capacités institutionnelles, humaines, matérielles et financières, mais aussi des directives claires avec exigence de résultats, pour assumer cette fonction avec efficacité.

Dans sa démarche d'institutionnalisation de la démocratie et de la gouvernance participative et de proximité, comme dans celle de construire la RDC de demain à travers le PNSD dans ses trois phases, le Gouvernement a lancé le processus de décentralisation, avec l'appui de ses partenaires. Ce dernier (le processus de décentralisation) est donc un instrument stratégique aux mains de l'État, pour asseoir la gouvernance démocratique et réaliser une croissance inclusive et un développement durable en RDC, c'est-à-dire pour construire le DH.

Cependant, les tergiversations dans la dévolution réelle des prérogatives et des moyens d'action, les faiblesses des capacités institutionnelles dans toute la chaîne de gouvernance administrative, sont parmi les contraintes et freins de la matérialisation de la disposition constitutionnelle et du processus de décentralisation en RDC. Et pour le thème de ce RNDH, cela constitue un défi majeur qui s'appréhende en particulier autour de l'efficacité et de l'effectivité de la décentralisation. Cette composante de la thématique devrait être appréhendée au double niveau - politique et administratif- de gouvernance participative du DH.

Au niveau politique, on a tendance à appréhender la décentralisation principalement dans son contenu administratif. Si aujourd'hui la décentralisation apparaît comme un processus balbutiant en RDC, c'est précisément parce qu'elle est conçue d'abord comme un processus technico-administratif, plus ou moins porté par l'extérieur, minimisant sa nature politique. Cette essence politique veut dire la reconnaissance de certaines prérogatives politiques à d'autres démembrements et échelons du pouvoir d'État, afin que ces derniers soient à même de piloter par eux-mêmes, le niveau de croissance inclusive et de développement durable, donc de DH, qui leur échoit.

Elle est par définition un mode de gestion politique de l'État et du pays, et relève de choix politiques. En effet, un mode de gouvernance politique autoritaire va par nature résister à la pleine décentralisation, sinon jouer à son instrumentation.

Car, le plein entendement de la décentralisation n'est pas une « délégation » des prérogatives aux provinces et autres ETD (déconcentration), délégation qui peut leur être retirée par le pouvoir central pour une raison ou une autre. Politiquement la décentralisation est par essence la « cession » ou l'attribution constitutionnelle des prérogatives, ainsi que des instruments et moyens d'action liés aux provinces et ETD. C'est dire que la décentralisation est par nature consubstantielle avec la démocratisation.

C'est en cela qu'elle est un processus de démocratisation de la participation responsable des citoyens et des pouvoirs décentralisés, au pilotage et à la gestion de la croissance inclusive et du développement durable. Et elle constitue un défi de taille sur ce chemin tant qu'elle n'est pas effective.

Au niveau de la gouvernance administrative, la décentralisation ne doit pas être entendue seulement dans son sens restreint d'un processus instrumental d'attribution de certains mandats et des moyens de travail y relatifs à d'autres échelons de la gouvernance de l'État. Elle fait partie d'un mode de gouvernance administrative, et doit être appréhendée de manière plus large. Elle a des implications pour le pouvoir « décentralisant » à ses autres démembrements. Mais elle a aussi des implications pour les démembrements de l'État et les échelons au bénéfice desquels elle se fait et se met en marche. L'appropriation et l'inclusivité de la croissance, la participation des citoyens à travers la gouvernance de proximité, la gestion des projets de croissance inclusive et de développement durable, tout comme leur initiation aux niveaux local, communautaire et régional, ainsi que le relai et la synergie dans la construction du DH, font partie de la gouvernance décentralisée dans la réalisation du PNSD.

Au-delà de cette double appréhension – politique et administrative – du défi de la décentralisation face aux exigences de la croissance inclusive et du développement durable dans la construction du DH dans le contexte du PNSD, la compréhension du concept de décentralisation est téléologique. Car l'effectivité et l'efficacité de la décentralisation ne sont pas recherchées en elles-mêmes, mais plutôt par rapport à ses objectifs ultimes comme instrument stratégique important dans la mobilisation des énergies nationales, en vue de la mise en place d'une dynamique de croissance inclusive pour le développement durable, et plus particulièrement à la base.

Considérée dans cette triple conception, la décentralisation est un instrument d'action et d'efficacité d'action pour les autorités et pour les communautés de base. Face à la problématique de ce RNDH, la décentralisation signifie la capacité de générer la croissance inclusive et le développement durable à la base. Cette dernière a ainsi les chances et les moyens de décision et d'action pour s'insérer dans l'inclusivité de la croissance. De ce fait, la décentralisation facilite et promeut le développement local et engage les communautés de base dans le processus de croissance inclusive et de développement durable. Elle permet d'élargir la base sociale et régionale de cette croissance. Elle responsabilise les citoyens et les communautés de base dans la promotion de la croissance inclusive pour le développement durable, en fait des sujets de cette action, et des partenaires co-responsables avec l'État. À ce titre, la décentralisation est un instrument de DH, à partir de la base sociale, et avec elle, et se présente comme un défi à la fois politique et technico-administratif.

La dialectique des relations d'entraînement croissance inclusive, développement durable et défi décentralisation

Si chaque pilier du triptyque a ainsi une relation substantive avec le DH, le triptyque lui-même en a aussi et des plus fortes, notamment à travers le renforcement de l'interaction et la synergie entre ces trois piliers. La croissance inclusive dans ses trois dimensions (sectorielle, sociale et géographique) est un pilier porteur du développement durable, et en retour, le processus de développement durable facilite la dynamique de croissance inclusive et de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités. Dans le même esprit, la décentralisation réussie constitue un instrument entre les mains de l'État pour gérer le processus de croissance inclusive, notamment à travers le développement local, la mobilisation des communautés de base et leur responsabilisation.

L'appréhension de la dialectique de ces interrelations est importante de ce point de vue. Car en effet, la compréhension des termes du triptyque ne peut les isoler en eux-mêmes, sans tenir compte de leurs relations qui en font les termes et composantes d'une même politique de DH et d'une même vision du devenir de la nation et du pays. C'est par cette appréhension qu'il est possible de définir même de manière indicative, les portes d'entrée pour la gouvernance de la croissance inclusive pour le développement durable en RDC, en recourant entre autres, à l'instrument politico-administratif de la décentralisation. Les stratégies d'action à recommander devraient être à même d'indiquer par où et comment agir ici pour obtenir le résultat escompté là-bas, grâce à une meilleure appréhension de ces interrelations.

Enfin et comme ce sera indiqué dans l'analyse de chaque pilier ou composante du triptyque, il existe des questions transversales de croissance inclusive, de développement durable et de décentralisation. Ces questions transversales du triptyque ne peuvent être laissées de côté dans l'appréhension correcte de la thématique, de ses termes composants et des relations entre eux, du point de vue du DH en RDC.

C'est avec cette compréhension enrichie de la problématique de ce RNDH 2016, et de la dialectique d'interaction entre croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation dans le processus de construction de la Vision 2050 du PNSD, et de la centralité du DH dans ce processus, que le PNUD, à travers l'instrument stratégique du RNDH de cette année comme ceux des années précédentes, entend apporter son appui au Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre du PNSD dans ses différentes phases. À ce titre, il plaide pour une stratégie coordonnée et cohérente qui consiste à combler les déficits de DH, et à renforcer les performances dans la mise en œuvre des composantes de ce triptyque thématique pour accélérer les progrès de DH, et de construction de l'émergence en RDC.

Références bibliographiques

1. BAD, *Analyse de la pauvreté en République démocratique du Congo*, Working paper series n° 112, août 2010.
2. Banque mondiale, *Changer de Trajectoire : Éducation et formation de la jeunesse en RDC*, Document de travail no 169, Série, DH en Afrique, Washington DC, 2009.
3. BCC, *Rapport annuel*, différents numéros, 2010 à 2014.
4. CAFRAD, *Aide-mémoire pour la Première conférence panafricaine sur la transformation et l'émergence du continent. Quelles innovations et quelles capacités pour l'émergence économique et sociale de l'Afrique ? Vers des nouvelles stratégies de développement de l'Afrique du 21^e siècle*, organisée à Kinshasa, 18-20 novembre 2013.
5. Commissariat général du cinquantenaire, Coordination scientifique, *Vision et stratégies pour le développement durable de la RDC*. Rapport du Symposium du Cinquantenaire.
6. Herderschee J., Mukoko Samba, D., Tshimenga Tshibangu, M., (éd.), *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en RDC*, 3 Volumes, Kinshasa, Banque Mondiale, 2012.
7. INDEVELOP, *Gender Country Profile 2014*, Democratic Republic of Congo, May 2014.
8. INS et PNUD, *Annuaire statistique 2014*, Kinshasa 2015
9. INS, *Enquête 1-2-3*, Kinshasa 2005 et 2012.
10. INS, *Enquête démographique et de santé, (EDS) 2013-2014*.
11. INS, *Enquête par grappes à indicateurs multiples, Rapport final MICS 2010*, Kinshasa mai 2011.
12. INS, *Enquête QUIBB /RDC1*, 2016.
13. Kankwenda M. J., *L'Économie politique de la prédation au Congo Kinshasa*, ICREDES, 2005.
14. Ligue des femmes congolaises pour les élections, *Histoire des femmes congolaises*, ONUFEMMES, RDC, 2014.
15. MEPSP, *Annuaire statistique*, 2012/2013 et 2013/2014.
16. MESU, *Annuaire statistique*, différents numéros 2005-2012.
17. Ministère du plan et révolution de la modernité, *Rapport final de l'évaluation de la fragilité en RDC*, cinq volumes, Ronéo, Kinshasa, 2014.
18. Ministère du plan, *Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR 2) 2011-2012*, Kinshasa, RDC, 2011.
19. Ministère du plan, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) 2006-2010*, Kinshasa, RDC, 2006.
20. Ministère de la Santé publique, *Indice de disponibilité et de capacité opérationnelle des services de santé (SARA RDC 2014)*.
21. Ministère de la Santé publique, *Mortalité en milieu hospitalier en RDC. Analyse de la contribution du VIH Sida, de la tuberculose et du paludisme*. Rapport d'enquête, Kinshasa, juin 2016.
22. Ministère de la Santé publique, *Plan national de développement sanitaire 2016-2020 : Vers la couverture sanitaire universelle*, Kinshasa, Mars 2016.
23. Mutinga Mutuishayi M., *La problématique de la gouvernance en RDC : défis*, Kinshasa, Medias pour la Paix, 2001.
24. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, différents numéros, 2009 à 2016.
25. PNUD, *Rapport National OMD (RNOMD) 2014 : évolution des progrès accomplis par la RDC dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2012*, RDC, Kinshasa, 2014.

26. PNUD/RDC, *Inégalités politiques, et socio-économiques et édification de la Nation-État en RDC*, Kinshasa, 2015.
27. PNUD/RDC, *Pauvreté et conditions de vie des ménages, Profil résumé par province*, Kinshasa, 2009.
28. PNUD/RDC, *Rapport national sur le développement humain 2014 : Cohésion nationale pour l'émergence de la République démocratique du Congo*, Kinshasa, 2015.
29. PNUD/RDC, *Rapport national sur le développement humain, 2010 : La décentralisation et la gouvernance démocratique face à l'impératif du développement humain*.
30. Primature, *Programme d'action du gouvernement 2012-2016*, Kinshasa, RDC, mai 2012.
31. RDC, *Document de la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (DSSEF) 2014 – 2023*.
32. RDC, *Enquête par grappes à indicateurs multiples, Rapport final MICS 2010*, Kinshasa mai 2011.
33. RDC, *Le PNSD, Livre 1 : Vision 2050*.
34. RDC, *Loi des finances pour l'exercice 2016*, Kinshasa, décembre 2015.
35. RDC, *Rapport OMD 2000 – 2015*, Kinshasa septembre 2015.
36. RDC-Ministère de la Femme, *Politique nationale genre*, Kinshasa, 2009.
37. Simantoto Mafuta A.-S., *Repenser la RD Congo*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2006.

Chapitre 2 : La croissance inclusive en RDC

L'activité économique n'a véritablement d'autre finalité que de permettre aux gens de mener une vie qui soit décente, enrichissante culturellement et relativement longue. Il s'agit là d'une aspiration toute légitime symbolisée aujourd'hui, au plan planétaire, par l'établissement et le suivi de l'Indice de développement humain (IDH) au niveau de chaque pays et son classement par rapport à l'ensemble des autres pays. L'examen de l'état des lieux du Développement humain (DH) et de ses composantes en RDC a permis de constater, à l'occasion de l'élaboration du Rapport national sur le DH (RNDH) 2014, la fragilité des progrès réalisés en matière de santé, d'éducation et de revenu national par habitant, qui sont les principales composantes de l'IDH. Il s'avère, à cet effet, que la RDC doit non seulement consolider ses acquis en ces trois domaines, mais aussi s'attaquer à l'amélioration de la géographie même du DH et aux autres questions transversales qui conditionnent tant le progrès économique et social que la cohésion nationale pour l'émergence de la RDC espérée par les dirigeants à l'horizon 2030.

La demande sociale est très pressante pour la requalification des conditions de vie en RDC d'autant plus que, depuis plus d'une dizaine d'années, la croissance économique s'est nettement améliorée et même accélérée sans qu'elle ne se traduise à travers le pays par une baisse importante de la pauvreté et des inégalités sociales et économiques. Ceci soulève en substance la question de l'inclusivité de la croissance dans toutes ses dimensions essentielles.

L'objet de ce chapitre est d'éclairer d'un jour nouveau la gouvernance du DH en construction en RDC en partant de la problématique de la croissance inclusive. Cette gouvernance gagnerait tant en cohérence qu'en consistance par l'adhésion à une stratégie à même de traduire dans les faits les aspects qui fondent le concept-même de DH, à savoir : la participation des bénéficiaires au processus de prise de décisions, la transparence dans l'usage des ressources et la redevabilité des gouvernants à l'égard de leurs administrés.

Le développement est essentiellement un processus de transformation multidimensionnelle de la société. Il comporte des aspects quantitatifs et qualitatifs susceptibles de concourir au relèvement constant des standards de vie. De ce point de vue, la croissance économique en constitue un moyen privilégié en ce qu'elle permet de concrétiser les aspirations fondamentales des gens, grâce aux diverses ressources mises à leur disposition, et dont l'exploitation doit être judicieusement coordonnée par les institutions publiques dans l'intérêt de l'ensemble des communautés du pays.

La décentralisation territoriale instituée en RDC par la Constitution du 18 février 2006, si elle est infléchie au sens du développement local, peut servir de cadre opérationnel à l'inclusivité de la croissance et au développement durable en favorisant, sur l'ensemble du territoire national, un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales, grâce à une mobilisation et une utilisation judicieuse des ressources humaines, économiques, naturelles, financières et techniques dans le sens du strict respect de l'équilibre tant spatial qu'écologique et intergénérationnel.

Le principal message qui transcende ce chapitre est que la soutenabilité de l'inclusivité de la croissance et l'amorce d'un développement durable, en RDC, passent nécessairement par un meilleur aménagement du territoire national et une profonde remise en cause du modèle d'accumulation extensive hérité de l'époque coloniale que les stratégies et politiques subséquentes ont amplifié et dénaturé. Les relations villes-campagnes congolaises donnent le juste reflet des conséquences du modèle d'accumulation extensive sur les différentes dimensions de la problématique de l'inclusivité de la croissance en RDC.

Cette analyse s'articule autour de cinq points essentiels : 1) la précision du contenu du concept-clé de « croissance inclusive » ; 2) l'état des lieux de l'inclusivité de la croissance en RDC sur quatre dimensions (sectorielle, sociale, géographique et financière) ; 3) les opportunités et défis de l'inclusivité de la croissance en RDC ; 4) les ressorts pervers du modèle historique d'accumulation de la richesse ; et 5) un regard sur les axes stratégiques d'un modèle alternatif d'accumulation favorable à la croissance inclusive.

Une brève conclusion rappelle l'importance qu'il y a d'avoir une impulsion marquée de la part des pouvoirs publics pour s'assurer de la participation des bénéficiaires d'une part au processus de prise de décisions les concernant et, d'autre part, au processus de création des richesses et de répartition de fruits de la croissance elle-même. Tâche qui revient opportunément à la décentralisation en construction.

La croissance inclusive : contenu et implications

Différentes définitions de la croissance inclusive sont proposées par les institutions multilatérales et les chercheurs. De la revue de la littérature, il se dégage, à quelques nuances près, que la croissance inclusive implique fondamentalement deux choses, à savoir : une large participation de la population au processus de création de la richesse, et une large participation des individus à la jouissance des fruits de la croissance. Une production de richesse soutenue et une multiplication des opportunités sociales équitablement distribuées représentent deux autres facteurs clés de l'inclusivité de la croissance.

La soutenabilité du processus de croissance exige la présence ou la création d'emplois viables et à forte productivité pour garantir la compétitivité du système productif national dans un environnement fortement concurrentiel. Suivant cette même logique, la création d'emplois de qualité (décent et productif) contribuera à la diminution du taux de chômage et, à travers la distribution des revenus, à l'élévation du pouvoir d'achat de la population et à la réduction de la pauvreté. En définitive, le tout contribue à l'élargissement de la demande intérieure, qui est un facteur de stimulation de la production intérieure et donc source de création ou de consolidation du cycle d'accumulation de la richesse.

Ainsi, la première dimension importante associée à la croissance inclusive est la création d'emplois (décent), facteur de réduction de la précarité et de réduction de la pauvreté monétaire via l'augmentation du pouvoir d'achat de la population. La seconde dimension attachée au concept de la croissance inclusive est celle de l'équité dans le partage du fruit du processus de l'accumulation à l'effet de réduire les inégalités sociales, sectorielles et géographiques.

Les inégalités désignent en effet « des différences entre des individus ou des groupes sociaux qui sont socialement perçues comme injustes ou illégitimes ». Elles se traduisent notamment en termes d'avantages ou de désavantages par rapport à une échelle de valeurs. Elles se distinguent du principe général d'égalité selon lequel les individus au sein d'une société doivent avoir les mêmes chances d'accès aux opportunités économiques et sociales.

Il importe de souligner que, de manière intuitive, le lien entre croissance et égalité n'est pas figé dans un sens prédéfini. Certaines analyses, inspirées de principes du Consensus de Washington, admettent et mettent en évidence une corrélation positive entre croissance économique et inégalités sociales. Une concentration des revenus favoriserait l'investissement, principal moteur de croissance économique et source de prospérité. Ainsi, la meilleure façon d'entretenir cette prospérité serait de favoriser l'émergence d'un groupe d'individus plus fortunés au détriment de la majorité et à l'effet de les inciter à investir. L'efficacité recherchée à travers l'incitation à l'investissement conduit à reléguer au second rang la dimension « équité » relative à la distribution des revenus.

À l'opposé de la vue précédente, des recherches récentes ont révélé que l'amplification des inégalités fait baisser la demande nationale d'autant plus vrai que les plus défavorisés se trouvent peu à même d'investir pour s'instruire, et donc peu en mesure d'améliorer leur capital humain (OCDE, 2014). Pour remédier à cette situation, « il faudrait corriger les inégalités pour rendre les sociétés plus justes et les économies plus fortes ».

Au nom de l'équité, l'inclusivité de la croissance requiert, par ailleurs, la prise en compte, d'une part, de l'impact écologique de l'activité économique et, d'autre part, de la nécessité de préserver les ressources naturelles, les deux exigences étant étroitement liées au bien-être intergénérationnel.

État des lieux de l'inclusivité de la croissance en RDC

L'inclusivité de la croissance est un état qui peut être appréhendé à deux niveaux différents : celui des unités microéconomiques concernées par l'évolution de leur bien-être, et celui du pays dans son ensemble ou de ses différentes régions prises comme entités macroéconomiques. Dans la littérature, on considère que la mesure de l'inclusivité de la croissance gagnerait en puissance indicative en utilisant des données micro sociales qui ont l'avantage de prendre en compte le point de vue et l'expérience des individus eux-mêmes (Lokota *et al.*, 2015). Néanmoins, une telle approche nécessiterait un effort considérable, au-delà du temps et des ressources disponibles, pour collecter et traiter la foule d'informations primaires requises. En revanche, les indicateurs macroéconomiques de suivi de l'inclusivité de la croissance comportent un avantage opérationnel, puisqu'ils peuvent être construits à partir d'indicateurs sectoriels préexistants.

D'après l'approche de la Banque asiatique de développement (voir Ngonga et Tombola, 2015), un épisode de croissance peut être qualifié d'inclusif s'il se caractérise par une combinaison des traits essentiels suivants :

(i) la réduction de la pauvreté et des inégalités ; (ii) un large accès de la population aux opportunités économiques et sociales (emplois, éducation, santé, eau potable, électricité...) ; (iii) la protection sociale et la promotion du genre ; et (iv) l'amélioration de la gouvernance et de la qualité des institutions. Dans chacun de ces quatre paliers, il existe plusieurs sous-indicateurs d'évaluation et de suivi susceptibles d'être combinés pour construire un seul indicateur synthétique de mesure et de suivi de l'inclusivité de la croissance.

Inclusivité et qualité de la croissance

L'inclusivité de la croissance est étroitement liée à la qualité de la croissance elle-même (Mlachila *et al.* (2014). Une croissance est dite « de qualité » lorsqu'elle est forte, stable et soutenue, de manière à accroître la productivité et permettre l'atteinte des objectifs relatifs à l'amélioration du bien-être social et à la réduction de la pauvreté. Sur cette base, les auteurs précités ont construit une mesure dénommée « Indicateur de la Qualité de la Croissance (IQC) », dans le but d'analyser les facteurs les plus déterminants du récent épisode de forte croissance pour un échantillon de 93 pays dont 43 sont situés en Afrique.

L'IQC est un indicateur composite qui prend en compte deux sortes d'éléments complémentaires, à savoir : 1) les « fondamentaux de la croissance » (la vigueur, la volatilité, la diversification économique et l'orientation externe de la demande) ; et 2) les « retombées sociales de la croissance » en termes d'éducation et de santé. Le tableau 2.1 renseigne sur l'évolution de l'IQC de la RDC, en 1990-2011, ainsi que sur le rang occupé par ce pays par rapport à l'ensemble de l'échantillon retenu et l'ensemble des pays africains².

Tableau 2.1 : Qualité de la croissance en RDC selon l'IQC

	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2011
IQC de la RDC	0,392	0,346	0,371	0,488
Moyenne de l'échantillon	0,55	0,58	0,62	0,65
Rang de la RDC sur 93 pays de l'échantillon	78 ^{ème}	87 ^{ème}	89 ^{ème}	83 ^{ème}
Rang de la RDC sur 40 pays africains	26 ^{ème}	33 ^{ème}	36 ^{ème}	32 ^{ème}

Source : Tableau élaboré à partir de Mlachila *et al.* (2014).

Globalement, l'IQC de la RDC qui était de 0,392 en 1990-1994, semble s'être amélioré durant la décennie 2000 marquée par un fort profil de croissance, comme indiqué à la sous-section 2.2.1 ci-dessous. Par contre, le positionnement de la RDC ne s'est amélioré qu'en 2005-2011 par rapport à l'échantillon des pays retenus ainsi que par rapport aux autres pays africains. À cet égard, l'IQC n'est qu'une mesure sommaire et agrégée de l'inclusivité de la croissance qu'il convient de compléter par un examen approfondi de l'inclusivité de la croissance aux plans sectoriel, social, géographique et financier.

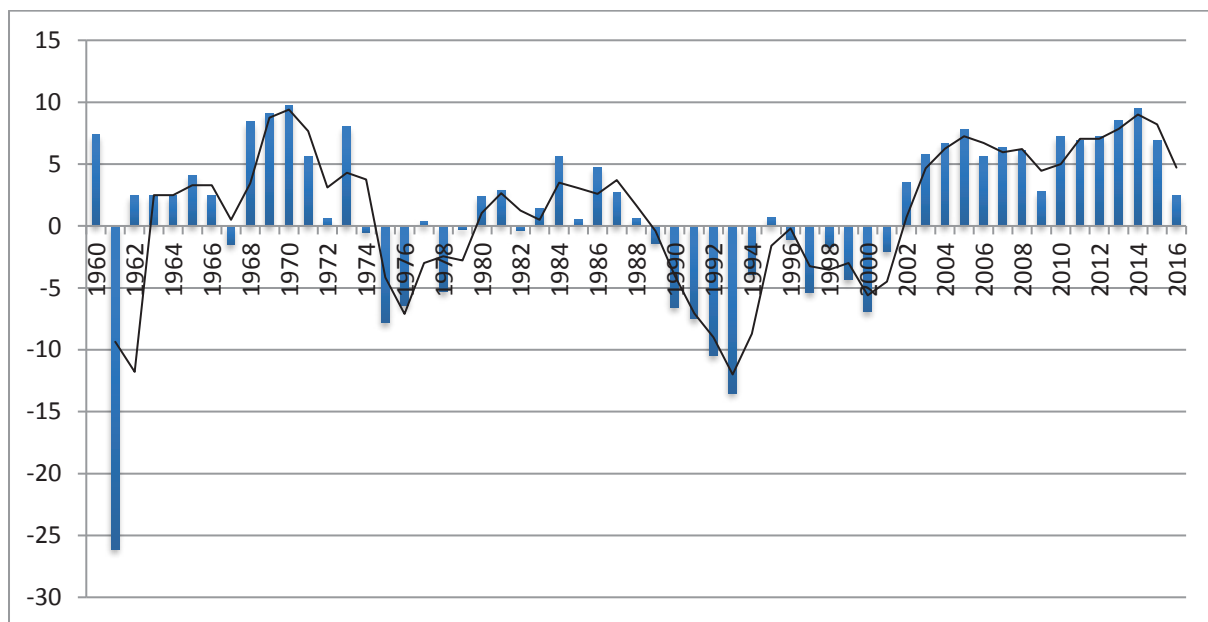
²Les pays africains considérés sont : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, République unie de Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Rwanda, Zambie.

Inclusivité sectorielle

Le profil de la croissance

Trois épisodes importants ont marqué l'évolution du processus de croissance économique en RDC depuis 1960, à savoir : (i) une série de taux de croissance globalement positifs, de 1960 à 1973 ; (ii) une longue oscillation entre taux de croissance positifs et négatifs, mais exhibant globalement une tendance décroissante, de 1974 à 2001 ; et (iii) une suite de taux de croissance de plus en plus positifs, depuis l'année 2002 (voir Figure 2.1).

Figure 2.1 : Évolution du PIB réel de 1960 à 2016 (en %)



Source : Banque centrale du Congo, Rapports annuels 2004 et 2014.

Au cours de la période de 1960 à 1973, qui correspond au premier épisode de croissance économique en RDC, le PIB réel a progressé au taux moyen de 2,5 % l'an. Le plus faible taux de la sous-période a été enregistré en 1961 (soit -26,1 %), et le taux le plus élevé en 1970 (soit 9,7 %). Ce dernier est le taux de croissance le plus élevé que l'économie congolaise ait enregistré depuis l'accession du pays à l'indépendance. Cette performance est à inscrire au compte de l'effet conjugué du boom minier, qui avait prévalu entre 1966 et 1973, et de la mise en œuvre de quelques mesures économiques efficaces telle que la réforme monétaire de 1967. Le second taux de croissance le plus élevé est celui intervenu en 1969, soit 9,1%. Il s'explique par l'effet de rattrapage consécutif à la reprise des activités économiques après les premières années de l'indépendance, qui furent marquées par de sérieux troubles politiques.

L'évolution en dents de scie observée en 1974-2001 tient à la combinaison de divers chocs négatifs aussi bien exogènes que de politique économique. Les chocs d'origine externe sont liés précisément au premier choc pétrolier de 1973, au repli des cours mondiaux du cuivre, à la rupture de la voie d'exportation par le port de Benguela en Angola.

La vague de chocs d'origine interne tient aux retombées des mesures de zaïrianisation, de radicalisation et de rétrocession en 1973-1974, à la mauvaise gestion macroéconomique qui a culminé en une hyperinflation dans la décennie 1990, aux pillages des unités de production intervenus en 1991 et 1993, ainsi qu'aux conséquences des conflits armés survenus en 1996 et 1997.

Le second épisode de croissance économique amorcé à partir de 2002 est le plus long de l'histoire économique récente de la RDC, soit au total 15 années consécutives des taux de croissance positifs. Cette embellie est intervenue sur fond d'un cadre macroéconomique relativement stable, attesté au tableau 2.2 principalement par une forte décélération de l'inflation. Elle a également bénéficié d'une série de réformes structurelles, notamment, la révision du code des investissements, du code minier et du code forestier. Parallèlement, le revenu national par habitant a évolué de 190 USD en 2002 à 410 USD en 2015, mais une performance qui demeure nettement en-dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (ASS) passée de 486 USD à 1,637 USD au cours de la même période.

Tableau 2.2 : Indicateurs macroéconomiques, de 1996 à 2016

Année	Croissance du PIB réel (en %)	Inflation en fin de période (en %)	Revenu par habitant en USD	
			RDC	ASS
1996	-1,1	693	130	559
1997	-5,4	13,7	120	572
1998	-1,7	134,8	120	535
1999	-4,3	483,7	100	516
2000	-6,9	511,2	130	502
2001	-2,1	135,1	140	490
2002	3,5	15,8	190	486
2003	5,8	4,4	160	528
2004	6,7	9	190	657
2005	7,8	21,5	200	791
2006	5,6	18,2	220	899
2007	6,3	9,9	250	986
2008	6,1	27,6	270	1089
2009	2,8	53,4	290	1114
2010	7,2	9	300	1218
2011	6,9	15,4	310	1336
2012	7,2	2,7	350	1543
2013	8,5	1,07	370	1606
2014	9,5	1,03	400	1638
2015	6,9	0,82	410	1637
2016 est	2,5	11,24	-	-

Source : Banque centrale du Congo, Rapports annuels 2004 et 2014 ; Data.worldbank.org

Les piliers de la croissance

La RDC figure actuellement parmi les pays performants de l’Afrique subsaharienne. Entre 2010 et 2014, l’économie congolaise s’est accrue de 7,9 % en moyenne. Le secteur minier demeure le principal moteur de la croissance avec une contribution moyenne de 60,7 % en 2010-2014. En 2014, la contribution à la croissance des industries extractives s’est située à 49,5% suivie de celle des industries manufacturières (11,3 %) et des services marchands (10,4 %). Confrontée à une faible productivité, l’agriculture qui occupe 71,2 % de la population active du pays (INS, 2014), voit sa contribution à la croissance décliner d’année en année, bien que son poids relatif dans le PIB se situe à près de 19 %, comme renseigné au tableau 2.3 ci-après.

Tableau 2.3 : Contribution des secteurs à la croissance, 2010-2014

Secteur	Contribution à la croissance						Part dans
	(en points de pourcentage)						PIB (en %)
	2010	2011	2012	2013	2014	2010-2014	En 2014
Industries extractives	124,3	69,5	32	28,3	49,5	60,7	22,2
Industries manufacturières	-5,8	2,9	7,9	12,5	11,3	5,8	15,6
Services marchands	-8,5	2,8	5,7	7,1	10,4	3,5	6,9
Agriculture, pêche, élevage	10,3	10,2	9,2	9,2	8,8	9,5	18,6
Transports et comun.	-11,1	1,1	10,3	13,9	8	4,4	9,7
Commerce	-6,3	1,8	22,4	14,2	7,2	7,9	9,9
Services non marchands	-4,9	0,7	-0,7	2	3,1	0,04	5,2
Bâtiments, travaux publics	0,7	8,8	8	6,7	0,5	4,9	4,5
Electricité, gaz, eau	0,1	-0,4	0,7	0,6	0,5	0,3	0,9

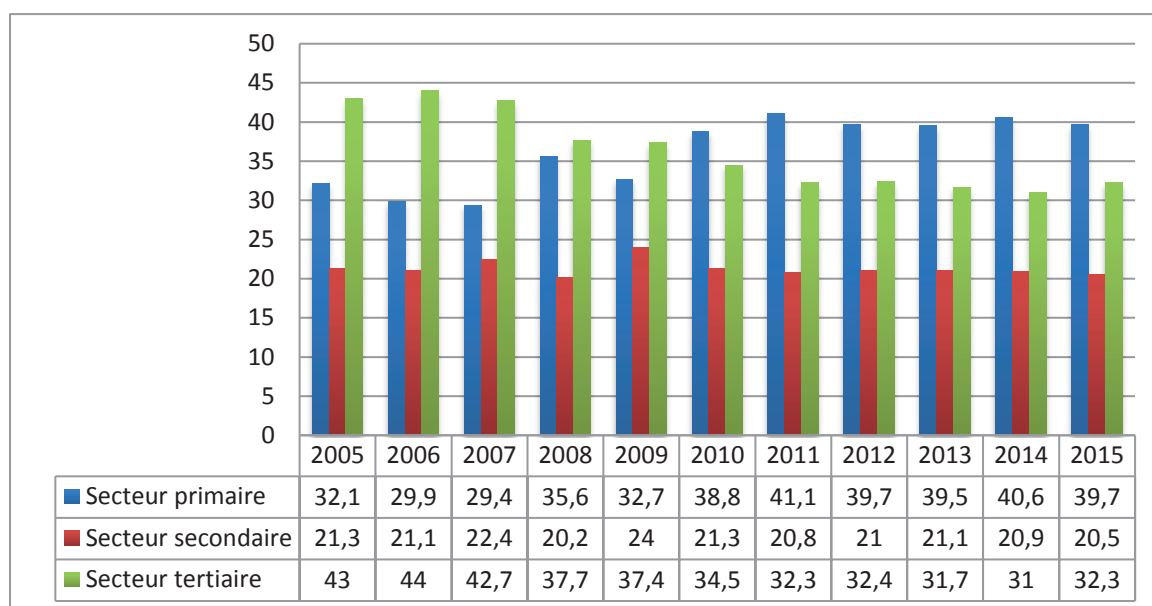
Source : Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2014

L’économie congolaise a subi des transformations structurelles importantes au niveau de la composition du PIB. Comme le renseigne la figure 2.2, ces mutations sont reflétées essentiellement à deux niveaux :

- La baisse remarquable du poids du secteur tertiaire (qui est passée de 43 % à 32,3 % du PIB, entre 2005 et 2015, au profit du relèvement du secteur primaire passé de 32,1 % à 39,7 % ;
- La montée de l’industrie extractive au détriment de l’agriculture au sein du secteur primaire.

La baisse du secteur tertiaire n’a épargné ni le commerce de gros et de détail, ni les transports et communications, ni encore les services marchands. Quant au secteur secondaire, sa part relative dans le PIB s’est maintenue à une moyenne de 21,4 %, grâce essentiellement à l’essor rapide des Bâtiments et Travaux Publics compensant la chute des industries manufacturières.

Figure 2.2 : Mutations des structures de production



Source : Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2015 et Note de conjoncture 2016.

L'extraversion de l'économie

Le dynamisme des activités extractives s'explique en grande partie par le maintien des cours mondiaux favorables pour le cuivre et un afflux massif de l'investissement direct étranger au cours de ces dernières années, portant ainsi la production du cuivre de 26 389 tonnes en 2005 à 1 065 744 tonnes en 2014. Le cuivre et le cobalt sont redevenus les principaux produits d'exportation de la RDC. Ces deux produits ont représenté 85 % du total des exportations contre 8 % pour le pétrole en 2013.

Tableau 2.4 : Composition des exportations de la RDC, 2004-2016 (En % du total des exportations)

	Part du cuivre et du cobalt	Part du pétrole	Autres produits
2004	24,21	18,77	57,03
2005	29,24	18,02	52,74
2006	36,7	16,56	46,74
2007	70,76	9,96	19,28
2008	72,77	11,24	15,99
2009	77,19	11,18	11,63
2010	81,39	7,74	10,87
2011	82,31	10,38	7,31
2012	82,25	10,88	6,93
2013	84,59	7,95	7,47
2014	79,81	6,25	13,93
2015	80,18	3,92	15,93
2016	78,75	2,21	19,05

Source : Banque centrale du Congo, Rapports annuels 2004,2014, 2015 et Évolution économique récente 2016.

La prépondérance accrue des produits miniers dans les exportations de la RDC expose son économie à la volatilité des cours mondiaux et à des conséquences économiques et sociales en chaîne. À titre illustratif, la chute des cours mondiaux consécutive à la crise financière internationale de 2007-2008 s'est soldée en RDC non seulement par une baisse importante des exportations et un ralentissement de l'activité économique (de 8,5 % en 2008 à 2,8 % en 2009), mais aussi par une importante diminution des emplois dans le secteur minier, l'effritement des réserves de change, la montée du taux de change et des prix intérieurs sur les marchés et, finalement, un effondrement significatif du pouvoir d'achat des populations (Cassimon et Kabuya, 2010).

L'extraversion de l'économie congolaise est un trait marquant du modèle d'accumulation hérité de la période coloniale. Ce modèle paraît inadapté à la promotion d'une croissance inclusive, comme cela sera explicité davantage plus loin. Cette extraversion est reflétée non seulement dans la forte dépendance de la croissance à l'égard du dynamisme des secteurs extractifs, dont l'essentiel de la production est exporté, mais aussi dans le fait que la consommation de masse et les approvisionnements des entreprises sont assurés en grande partie par les importations. En outre, les sources des capitaux de ces entreprises sont d'origine étrangère.

Les entreprises du secteur minier ne réinvestissent pas nécessairement leurs profits dans le pays et ne garantissent pas une reproduction élargie (Marysse, 2015). Des estimations de la rente minière basées sur différents paramètres (valeur des exportations captées par la Banque centrale du Congo, prix de vente estimés par la DGRAD, prix moyens des compagnies minières et cours mondiaux) font clairement ressortir une sous-estimation de la part de la rente minière devant effectivement revenir à l'État (Marysse et Tshimanga, 2013).

La mobilisation des revenus issus des secteurs des ressources naturelles a représenté en moyenne 8,3 % du PIB entre 2010 et 2015. De manière séparée, le prélèvement effectif sur le secteur minier a progressé modestement, alors que celui opéré sur le secteur pétrolier tend à diminuer, comme renseigné dans le tableau 2.5 ci-dessous.

Tableau 2.5 : Taux de prélèvement effectifs sur les industries extractives, sur le secteur minier et sur le secteur pétrolier (en % du PIB)

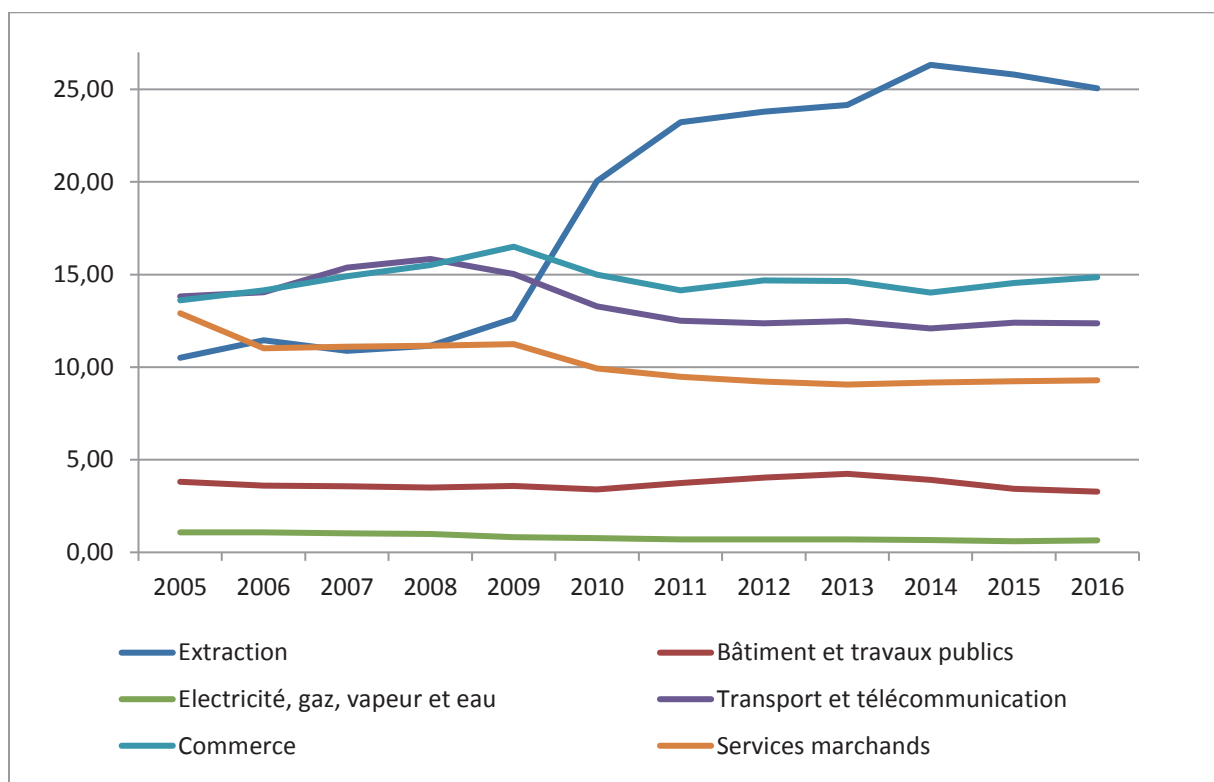
	Secteur minier	Secteur pétrolier	Industries extractives
2010	4,6	2,7	7,3
2011	6,6	3,3	9,9
2012	5,6	2,5	8,1
2013	6,4	2,2	8,6
2014	7,1	1,7	8,8
2015	7,1	0,8	7,9

Sources : Banque mondiale et CTR sur la base des données ITIE et annuaire statistique 2015 (en cours de préparation).

Une faiblesse intégration sectorielle

Principal moteur de la croissance, le secteur minier devrait en principe exercer des effets d'entraînement en amont, notamment, sur les transports, la construction, l'électricité et les services marchands (restauration, nettoyage, gardiennage, maintenance et réparation de véhicules, etc.). Le secteur agricole devrait, lui aussi, bénéficier de la demande induite par les salaires distribués par le secteur minier. En l'absence d'un tableau d'entrées-sorties permettant d'appréhender de tels flux d'échanges intersectoriels, l'évolution divergente des secteurs productifs renseignée sur la figure 2.3 traduit en quelque sorte le peu d'intégration qu'il y a entre l'activité de l'industrie extractive et celles des autres secteurs de l'économie congolaise. C'est dire que l'inclusivité sectorielle est encore à construire.

Figure 2.3 : Faible intégration sectorielle



Source : Banque centrale du Congo, Rapports annuels 2004 et 2015, Notes de conjoncture 2016.

La non-inclusivité sectorielle renforce la non-inclusivité sociale et géographique du fait de la faible distribution spatiale de la croissance et de la faible contribution de celle-ci à la demande nationale.

Inclusivité sociale

La relation entre croissance, emploi, inégalités et pauvreté est un thème récurrent en économie du développement. Le fait que la croissance réduit généralement la pauvreté monétaire n'implique pas forcément que chaque individu profite de la croissance. Certaines personnes ou groupes de personnes peuvent être exclus des dividendes de la croissance, ou simplement voir leur situation empirer.

Après une très longue période de régression, l'économie congolaise a renoué avec la croissance en 2002. Cette évolution favorable suscite davantage l'impératif de voir les fruits de la croissance être largement partagés au sein de la société en termes d'emplois décents et rémunérés, de réduction de la pauvreté et des inégalités de revenu, d'accès élargi aux soins de santé et à l'éducation. C'est par rapport à l'accès aux opportunités économiques et aux opportunités sociales que le bilan de l'inclusivité sociale de la croissance en RDC est dressé ici. Il sera complété par l'examen de la situation socio-économique des femmes et des jeunes.

Accès aux opportunités économiques

Emplois et revenus. Entre 2010 et 2014, la RDC a enregistré des taux de croissance économique exceptionnellement élevés, soit en moyenne 7,8 % contre 5,3 % pour l'Afrique subsaharienne. Principal moteur de la croissance, le secteur minier est cependant un secteur extrêmement intensif en capital, de la phase de prospection à la phase d'exploitation proprement dite. Il ne crée donc pas suffisamment d'emplois directs. Comparativement à l'exploitation minière industrielle, le secteur minier artisanal est de nature à générer plus d'emplois et de revenus. Mais ce sont des emplois à la fois informels et précaires, exercés dans des conditions d'insalubrité pour la vie humaine. Il est estimé, selon les sources, que 500.000 à 2.000.000 de creuseurs artisanaux évoluaient dans ce segment en 2012.

Tableau 2.6 : Structure des emplois par secteur institutionnel et par secteur d'activité

	Kinshasa	Milieu urbain (sans Kinshasa)	Milieu rural	Total RDC
Par secteur institutionnel				
Administration	15,4	10,2	3,2	5,7
Parapublic	6,8	6	1,5	2,9
Privé formel	15,1	5,7	0,4	2,8
Informel non agricole	61,1	54,7	17,3	28,9
Informel agricole	1,6	23,4	77,5	59,7
Secteur d'activité				
Primaire	2,3	25,8	84,2	71,2
Industrie	14,6	13,9	4,5	4,9
Commerce	32,6	28,7	3,8	15,2
Services	50,5	31,6	7,6	9,2

Source : Enquête 1-2-3, INS (2014)

L'emploi en RDC est essentiellement agricole. En effet, 71,2 % des actifs occupés sont employés dans l'agriculture, tandis que près d'un quart dans le commerce ou les services (24,4 %) et 4,4 % dans l'industrie. L'importance du secteur agricole est plus grande pour les femmes que pour les hommes. La structure par branche des emplois diffère cependant nettement selon le milieu de résidence des actifs. En milieu urbain, c'est le secteur tertiaire (commerce et services) qui prédomine, regroupant plus des deux tiers des emplois, 83 % à Kinshasa par exemple. Quant à la répartition par secteur institutionnel des emplois, c'est l'ensemble du secteur informel qui occupe la première place avec 88,6 % des actifs occupés au niveau national.

Le secteur public (administration et parapublic) vient en deuxième position avec 9,6 % des emplois dans l'ensemble de la RDC et 22,2 % dans la capitale. Par contre, 15,1 % des actifs travaillent dans le secteur privé formel de la capitale tandis que ce secteur est peu représenté dans les autres zones urbaines (6%) et quasiment inexistant en milieu rural.

Le taux d'activité désigne le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. En RDC, le taux d'activité est de 56%, soit 28,8 millions d'individus qui sont concernés. Le faible taux d'emplois structurés et les déséquilibres induits du marché du travail ont contribué au renforcement du marché informel de l'emploi. Il ressort de l'enquête 1-2-3 de 2012 sur l'emploi et le secteur informel en RDC que les revenus moyens du secteur informel sont inférieurs à ceux qui prévalent dans le secteur formel, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Et les revenus moyens du secteur informel non agricole sont supérieurs à ceux observés dans l'informel agricole.

Tableau 2.7 : Revenu mensuel moyen par secteur (en USD)

	Milieu urbain	Milieu rural
Secteur formel	160,13	51,57
Informel non agricole	76,87	42,28
Informel agricole	39,46	30,59
Tous les secteurs	92,15	41,48

Source : Enquête 1-2-3/2012, Institut national de la statistique, 2014.

C'est dans l'agriculture que les revenus monétaires sont les plus faibles : le revenu moyen est de 27 964 FC et le revenu médian de 15 000 FC. Les revenus tirés des services, du commerce et de la production industrielle sont, eux, plus importants même s'ils restent inférieurs à ceux obtenus en milieu urbain, les revenus moyens y étant respectivement de 43 623 FC, 47 384 FC et 54 228 FC. Le revenu mensuel moyen en milieu urbain est de 83 000 FC. Cette moyenne cache cependant d'importantes disparités puisque le revenu médian n'est que de 49 000 FC, soit moins que le salaire minimum actualisé de 54 128 FC. Les hommes gagnent en moyenne 1,6 fois plus que les femmes. Ce ratio est de 1,8 en milieu urbain et 1,5 en milieu rural.

Chômage et pauvreté. Pour que la croissance soit inclusive, elle doit conduire à une rapide réduction du chômage et de la pauvreté. Le taux de chômage est certes un indicateur de tension sur le marché du travail, mais son contenu et sa mesure, appliqués notamment à l'économie congolaise, font l'objet de controverses. Plusieurs mesures ont été envisagées en fonction de concepts de « taux de chômage strict », « taux de chômage élargi » et « taux de chômage doublement élargi » (INS, 2014).

Le taux de chômage strict au sens du BIT implique trois choses : (i) ne pas avoir travaillé pendant la semaine de référence ; (ii) être disponible pour travailler dans les 15 jours ; et (iii) être à la recherche active d'un emploi. La notion de chômage élargi permet d'identifier les personnes désireuses de commencer un travail mais qui ne font pas de démarches pour en obtenir, jugeant leurs perspectives sur le marché du travail insuffisamment bonnes. Quant au chômage doublement élargi, ou encore chômage subjectif, il désigne des personnes ayant déclaré qu'ils ne travaillent pas pour des raisons indépendantes de leur volonté. Quelle que soit la définition du chômage adoptée, le tableau 2.8 ci-dessous renseigne que les jeunes des tranches d'âge de 15 à 24 et de 25 à 34 ans sont durablement touchés par le chômage.

Tableau 2.8 : Taux de chômage par tranche d'âge et milieu de résidence

	15-24 ans	25-34 ans	35-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Ensemble
Taux de chômage au sens du BIT						
Kinshasa	49,9	20,4	12,3	6,5	13,7	18,8
Autre urbain	15,5	9,8	5,2	2,7	2,8	7,8
Urbain	24,6	12,7	7,4	3,8	6,3	11,1
Rural	3,1	1,8	0,7	0,3	0,5	1,4
RDC	8,8	5,4	3,1	1,4	2,1	4,5
Taux de chômage au sens large						
Kinshasa	59,1	33,3	20	12,8	15,4	28,5
Autre urbain	30,3	16	8,4	5,7	3,8	14
Urbain	38	21,1	12,2	7,8	7,5	18,5
Rural	5,8	2,9	1,5	0,9	0,7	2,6
RDC	15,5	9,2	5,4	3,1	2,7	8
Taux de chômage doublement élargi						
Kinshasa	74,2	41,1	24,5	15,6	18,6	38,8
Urbain	61	28,6	16,1	11,7	11,7	30,9
Rural	24,2	6,2	3,5	2,6	2,6	10,4
RDC	37,8	14,4	8,1	5,3	5,3	17,7

Source : Enquête 1-2-3/2012, Institut national de la statistique, 2014.

Tableau 2.9 : Indicateurs de pauvreté en 2005-2012 (en %)

Milieu de résidence	Incidence de la pauvreté		Profondeur de la pauvreté		Sévérité de la pauvreté	
	2005	2012	2005	2012	2005	2012
Urbain	61,5	54,6	32,2	20	14,1	9,7
Rural	75,7	69,1	34,9	29	19,8	15,7
Anciennes provinces						
Kinshasa	41,6	31,3	13,4	8,4	5,9	3,3
Bandundu	89,1	79,2	44,8	35,1	26,6	19
Bas-Congo	69,8	50,3	23,8	13,9	10,6	5,1
Katanga	69,1	64,9	32,5	26,4	18,4	14,3
Kasaï Oriental	62,3	78	27	35,9	14,8	20,6
Kasaï Occidental	55,8	76,6	21,5	35,6	10,7	20,5
Équateur	93,6	78,6	50,7	35,5	31,4	19,6
Nord-Kivu	72,9	54	32,2	18,3	18,4	8,4
Sud-Kivu	84,5	66,9	38,6	24,5	20,9	11,3
Maniema	58,5	67,5	20,4	26,5	9,8	13,1
Orientale	75,5	56,7	34	20,5	18,9	10,1
RDC	71,3	63,4	32,2	25,5	32,2	13,3

Source : INS, Enquête 1-2-3, RDC (2005 et 2012) ; RNOMD 2014.

Face aux performances économiques remarquables en RDC, les réponses de la pauvreté restent non proportionnelles au rythme de la croissance enregistrée. L'incidence de la pauvreté a été ramenée de 71,34 % en 2005 à 63,41 % en 2012 contre une cible de 40 % pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ceci montre que, malgré la tendance générale positive, des efforts importants doivent être déployés dans une stratégie cohérente de lutte contre la pauvreté à travers le pays. En effet, la situation de pauvreté a empiré, entre 2005 et 2012, particulièrement dans les anciennes provinces du Kasai-Oriental et du Kasai-Occidental et dans le Maniema. L'amélioration de l'incidence de la pauvreté est plus sensible en milieu urbain où elle tombe de 61,9 % à 54,6 % qu'en milieu rural où elle recule de 75,72 % à 69,1 % sur la période considérée.

Inégalités de revenus. La croissance en RDC s'est accompagnée d'un relèvement du PIB par habitant. En parité de pouvoir d'achat international de 2005, le PIB par habitant a augmenté de 30 %, passant de 601 USD en 2005 à 783 USD en 2013 (Banque mondiale, 2015). En matière de distribution des revenus, l'indice de Gini est passé de 60 en 2007 à 44,4 en 2012. La tension entre le revenu moyen des 20 % des congolais les plus riches et celui des 20% les plus pauvres, est certes descendue de 15,1 en 2007 à 9,3 en 2012. Mais l'immobilisation du coefficient de Gini à 44,4 au cours des dernières années est une indication d'un certain arrêt de progrès en matière de réduction des inégalités de revenu en RDC. La question des inégalités est une dimension importante du DH. L'ajustement de l'IDH aux inégalités en RDC amène à une perte de la valeur réelle de l'IDH pour la majorité de la population.

Tableau 2.10 : Inégalités de revenu en RDC

	2007	2010	2012	2013
Indice de revenu				
Rapport des quintiles de revenu	15,1	9,3	9,3	9,3
Indice de Gini	60	44,4	44,4	44,4
IDH valeur		0,239	0,304	0,338
IDH ajusté aux inégalités				
Valeur		0,07	0,108	0,155
Perte en %		22,1	36,8	21,2

Source : PNUD, Rapports sur le développement humain 2010 à 2014.

Accès aux opportunités sociales

C'est une évidence d'affirmer ici que lorsqu'elles existent et fonctionnent correctement, les infrastructures socioéconomiques ne peuvent qu'améliorer le bien-être social des plus démunis. La disponibilité des hôpitaux équipés et des écoles viables dans les zones désavantagées sont susceptibles d'améliorer le capital humain par l'accès aux soins de santé et l'assurance de l'éducation pour tous, et ainsi assurer l'égalité des chances et la cohésion sociale.

Les établissements d'enseignement. Les infrastructures communautaires telles que les écoles sont qualifiées de rares lorsqu'elles sont situées à plus de 10 km pour plus de 80% des ménages congolais (INS, 2014). Parmi les infrastructures scolaires concernées par l'enquête 1-2-3, on note l'école maternelle, l'école primaire, l'école secondaire, le centre de formation professionnelle, des institutions d'enseignement supérieur et le centre d'alphabétisation. Le régime de gestion est également pris en compte, à savoir le régime public, le régime privé et le régime conventionné. Sur l'ensemble du territoire national, la majeure partie des infrastructures est localisée à plus de 10 kilomètres du lieu de résidence des populations, ce qui traduit un faible niveau d'accessibilité géographique.

Par ordre d'importance, les infrastructures concernées sont : les institutions d'enseignement supérieur (4,7%), l'école maternelle ou garderie publique (84,3%), les centres de formation professionnelle (83,5%) et l'école maternelle/ garderie conventionnée (80,7%).

À l'inverse, les infrastructures les plus accessibles, celles situées à moins de 1 km des lieux de résidence des populations sont par ordre d'importance : l'école primaire conventionnée (60,2%), l'école primaire publique (39,3%), l'école secondaire conventionnée (36,0%), l'école secondaire publique (31,2%), l'école primaire privée (28,2%) et le centre d'alphabétisation (26,2%).

Trois infrastructures sont considérées comme les moins accessibles : l'école maternelle/garderie publique, le centre de formation professionnelle et les institutions d'enseignement supérieur avec un taux d'accès respectivement de 13,0%, 12,2% et 9,1%. D'une manière générale, en RDC, les infrastructures sociales sont majoritairement situées à plus de 10 km.

Les établissements sanitaires. S'agissant des infrastructures sanitaires, les résultats de l'Enquête 1-2-3 indiquent, par ordre d'accès de 30 minutes ou moins, que le poste de santé, la pharmacie et le centre de santé constituent les infrastructures les plus accessibles géographiquement. Leur taux d'accès est respectivement de 77,3%, 59,1% et 50%. L'hôpital public et l'hôpital privé sont les moins accessibles respectivement pour 9% et 50% des villages.

Les conditions de vie matérielles. Plusieurs caractéristiques déterminent le niveau de confort des habitations dont les plus importantes renseignent sur les matériaux de construction des murs, l'utilisation de l'électricité, le raccordement au réseau de distribution d'eau et le type de toilettes. Dans le cadre de l'Enquête 1-2-3, on constate que 52,4 % des logements en milieu urbain sont construits en dur contre seulement 7,2 % en milieu rural. Certains services relatifs à l'électricité et à la distribution d'eau sont totalement inexistantes en milieu rural. Ces différences en matière de conditions de vie matérielles constituent une indication supplémentaire de la non-inclusivité sociale de la croissance en RDC.

Tableau 2.11 : Principaux éléments de confort des logements (en % des ménages)

Eléments de confort	Milieu urbain	Milieu rural
Murs en dur	52,4	7,2
Electricité	40,8	1
Robinet extérieur	26,9	1,1
Aisance avec chasse extérieur	7,1	-
Robinet intérieur	5,6	-
Aisance avec chasse intérieur	3,5	-
Energie gaz	0,3	-

Source : Banque mondiale (2014).

La protection sociale. L'autre dimension sociale importante a trait au régime de sécurité sociale dont la population peut bénéficier. La « sécurité sociale » désigne un service public de l'État, qui assure l'ensemble des risques sociaux des travailleurs salariés et des professions libérales, des travailleurs indépendants et des travailleurs non-salariés.

Elle fournit les prestations prévues par le Code de la Sécurité sociale. L'État peut en confier la gestion à divers organismes de droit privé ou privé qui, de ce fait, sont chargés d'une mission de service public.

Les régimes de sécurité sociale comprennent notamment l'assurance maladie, la couverture de la maternité et la paternité, l'assurance invalidité, l'assurance vieillesse, l'assurance décès, l'assurance veuvage, et la réparation des risques professionnels. Vu sous cet angle, l'assurance renvoie aux aspects liés entre autres à la santé, à la pension, à l'allocation familiale, à la couverture des risques professionnels.

La base légale et juridique de la sécurité sociale en RDC est la Constitution et les instruments juridiques internationaux. Sur le plan national, l'article 36 de la Constitution congolaise stipule que « que le travail est un droit et un devoir sacrés pour chaque congolais. L'État garantit le droit au travail, la protection contre le chômage et une rémunération équitable et satisfaisante assurant au travailleur ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine, complétée par tous les autres moyens de protection sociale, notamment, la pension de retraite et la rente viagère ».

Dans son préambule, la Constitution du 18 février 2006 telle que révisée par la loi n° 011/022 du 20 janvier 2011 réaffirme l'adhésion et l'attachement de la République démocratique du Congo (RDC) à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, aux Conventions des Nations Unies sur les droits de l'enfant et sur les droits de la femme (...), aux instruments internationaux relatifs à la protection et à la promotion des droits de l'homme.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier, les articles 22 et 25, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, spécialement les articles 9, 11 et 12 proclament le droit à la sécurité sociale comme droit de la personne humaine.

La charte africaine des droits de l'homme et des peuples consacre plusieurs droits sociaux fondamentaux qui relèvent du domaine de la sécurité sociale, à savoir le droit à la protection de la santé, le droit à la protection de la maternité, le droit aux allocations familiales, le droit aux prestations de vieillesse (articles 16-18).

La Déclaration de Philadelphie (1944) reconnaît l'obligation solennelle pour l'Organisation internationale du Travail (OIT) de contribuer à réaliser (...) l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection, ainsi que des soins médicaux complets. Tous ces instruments juridiques nationaux et internationaux servent de fondement solide à la reconnaissance du droit de tout citoyen congolais à la sécurité sociale.

De manière générale et conformément au décret-loi du 19 juin 1961 régissant la sécurité sociale en RDC, c'est l'Institut national de sécurité sociale, « INSS » qui est l'organe attribué pour l'application des différentes dispositions liées à la sécurité sociale. Il reste le seul organe qui s'occupe des pensions de retraite, d'invalidité, d'allocation familiale. Le système de sécurité sociale en vigueur en RDC présente à ce jour quelques limites quant à l'étendue des prestations et au taux de couverture.

En effet, le système actuel revêt un caractère très sélectif des bénéficiaires du régime de sécurité sociale qui ne vise que les catégories socioprofessionnelles exerçant une profession salariée dans le secteur formel aussi bien public que privé. Ce qui laisse de côté la grande majorité du secteur informel représentant 90 à 95% de la population active. Une telle exclusion ne peut que réduire la portée même du système de protection sociale. A cela s'ajoute la gamme très limitée de prestations couvertes par le régime, en l'occurrence, cinq sur les neuf recommandées par l'OIT. Par ailleurs, les pécules versées ou octroyées aux bénéficiaires de ce système de protection sociale sont très modiques. Elles sont calculées sur la base des rémunérations (salaires) du reste très dérisoires dans les services publics.

Dans la perspective d'une stratégie efficace de mise à la retraite au sein de la Fonction Publique, le gouvernement envisage la création de la Caisse nationale de sécurité sociale des agents et fonctionnaires de l'État (CNSSAP), appelée à financer entre autres les différentes opérations liées à la mise à la retraite (indemnités de sortie, pécule de retraite, montant mensuel à verser aux retraités). L'annonce de la mise en place de ce nouvel outil, qui constitue certes un jalon important pour le démarrage d'un processus crédible de mise à la retraite, n'a pas pour autant suscité l'enthousiasme et l'espoir des fonctionnaires éligibles à la retraite, tant que les conditions de départ à la retraite, appréciées à travers la hauteur de l'indemnité de sortie et des pécules de retraite, ne sont pas améliorées.

Plusieurs mutuelles de santé ont vu le jour en RDC pour permettre à la population de faire face aux soins de santé. Les plus actives et le mieux connues se trouvent dans les anciennes provinces du Bas-Congo, de l'Équateur, du Kasai Occidental, du Nord-Kivu et Sud-Kivu ainsi que de la ville de Kinshasa.

Situation de la femme et des jeunes

Les personnes du sexe féminin sont majoritaires en RDC dans une proportion évaluée entre 51 et 52 % (MICS, Enquête 1-2-3, EDS). Les jeunes, âgés de 15 à 35 ans constituent par ailleurs la catégorie majoritaire au sein de la population active, soit 52,7 % sur 27 360 000 personnes. Cette même population active représentait environ 48 % de la population totale de la RDC en 2006. Au classement mondial (PNUD, 2004a), l'indice d'inégalité de genre de la RDC est passé de 0,710 en 2011 à 0,681 en 2013 à 0,669 en 2014. Autrement dit, le pays a fait des progrès dans ce domaine. Néanmoins, il y a encore du chemin à parcourir en matière d'égalité entre les sexes quand on sait que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 0,578.

En ce qui concerne l'éducation, de manière générale, la RDC a fait des progrès dans la scolarisation des filles dans le primaire. Certaines provinces ainsi que la ville de Kinshasa ont atteint la parité. Cinq provinces ont atteint ou dépassé les 90 % de rapport fille-garçon, tandis que les autres semblent marquer le pas.

S'agissant du niveau d'autonomisation de la femme, la répartition des actifs est en faveur des hommes, avec un taux d'activité de 58,8% contre 53,2% pour les femmes. L'emploi est essentiellement agricole à raison de 71,2 % des actifs occupés ; 24,4 % des gens évoluent dans le commerce ou les services, et 4,4 % dans l'industrie (INS, 2014). L'importance du secteur agricole est plus grande pour les femmes que pour les hommes.

Tableau 2.12 : Indice de parité scolaire garçons/filles

Anciennes provinces	Ecoles primaires	Ecoles secondaires
Kinshasa	1,12	1,38
Bandundu	0,91	0,89
Bas Congo	1,07	0,68
Katanga	1,14	0,83
Kasaï Oriental	1,02	0,61
Kasaï Occidental	0,88	0,81
Équateur	0,9	0,74
Nord-Kivu	0,93	0,75
Sud-Kivu	0,72	0,74
Maniema	0,97	0,87
Province Orientale	0,91	0,73

Source : RDC, Enquête 1-2-3/2012, INS, 2014.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, en dépit d'une décennie de croissance économique soutenue, la RDC n'a pas connu concomitamment une croissance induite d'emplois à la hauteur des besoins ressentis. Les programmes spécifiques comme le PROYEN préconisés pour créer et promouvoir l'emploi des jeunes dans les quatre secteurs ciblés (agriculture, services, environnement et bois) n'ont pas permis au pays de générer les 1,5 million d'emplois par an, prévus dans le DSCR 2011-2015.

L'étroitesse du marché d'emploi, l'inadéquation de la formation des jeunes par rapport aux besoins de la société et des entreprises, la faiblesse des institutions chargées de servir d'interface sociale entre les jeunes demandeurs d'emploi et les employeurs à la recherche des travailleurs, l'explosion démographique déversant trop de jeunes sur le marché du travail, sont autant de facteurs avancés pour expliquer la crise de l'emploi des jeunes en RDC.

L'autre facteur de blocage des opportunités d'emplois des jeunes qui mérite d'être mentionné concerne le retard du processus de la mise à la retraite des agents de l'administration publique. En effet, à ce jour, le diagnostic sur la situation des ressources humaines de l'Administration publique congolaise souligne « le vieillissement du personnel (...) perceptible à travers un effectif d'environ 240 000 agents éligibles à la retraite mais maintenu à ce jour en fonction ». (Ministère de la Fonction publique, Plan stratégique de la Réforme de l'Administration publique, Kinshasa, 2008).

Aussi, l'axe de la réforme de l'Administration publique relatif à la mise à la retraite est-il important et crucial tant il constitue le déclencheur du processus destiné à libérer les multiples postes vacants et, partant, à offrir d'énormes opportunités pour recruter les jeunes diplômés dans l'optique du rajeunissement de l'administration publique.

Un dernier facteur limitant les possibilités de création d'emplois en faveur des jeunes qui mérite d'être épinglé, est l'absence d'une politique nationale de promotion d'entrepreneuriat, à défaut d'une stratégie nationale d'émergence de la classe moyenne en RDC.

En effet, face à un marché d'emploi en perpétuel déséquilibre alimenté par une offre structurellement excédentaire, l'idéal serait d'adopter une stratégie innovante, extra-classique et à la fois pragmatique susceptible de favoriser la création de multiples opportunités d'emplois en vue d'absorber les flux de nouveaux diplômés qui inondent continuellement ce marché.

S'appuyant sur des systèmes d'incubation (formation, lancement et accompagnement) des micro-entrepreneurs, une telle stratégie favoriserait l'émulation des jeunes notamment par la stimulation de leur esprit d'entrepreneuriat et cheminerait, à terme, vers l'émergence d'une classe moyenne d'entrepreneurs nationaux, appelés à créer progressivement des entreprises de grande envergure.

Inclusivité géographique

Le territoire est un facteur important du développement. Il sert de réceptacle aux activités de production et d'échange, mais aussi d'indicateur de l'étendue des possibilités économiques permises par la géographie d'un pays. Le processus même de transformation économique des espaces en République démocratique du Congo s'est accompagné, inévitablement, de certaines inégalités dont les plus marquantes sont examinées dans ce qui suit en termes de polarisation spatiale des activités économiques et d'inégalités d'accès aux infrastructures communautaires de base.

La polarisation spatiale des activités

Les régions comme les pays se spécialisent en fonction de leurs avantages comparatifs dictés notamment par leurs dotations en ressources naturelles et par le degré de leur mise en valeur. Ceci constitue un premier niveau à la fois de structuration de l'activité économique et d'inégalités spatiales observées en République démocratique du Congo, tant en matière de dynamisme économique des régions que de revenu moyen par habitant.

L'ensemble des régions de la RDC possède des sous-sols riches en minerais, en métaux et en hydrocarbures. Plus de 1100 minéraux et métaux sont répertoriés. La plupart de ces ressources sont inexplorées et inexploitées. L'ancienne province du Katanga, les deux Kivu et le Maniema recèlent les ressources minérales les plus diverses et les plus importantes, comme le montre le tableau 2.13 ci-dessous. Chaque province congolaise est dotée en outre d'un certain potentiel agricole, de pêche et d'élevage. Les données disponibles sur la structuration et la contribution des provinces au PIB national, en 2010, témoignent de la polarisation spatiale et sectorielle de la croissance et, par voie de conséquence, une concentration des hauts revenus en quelques endroits (voir tableau 2.12 ci-après). De ce tableau, il se dégage les principaux constats suivants :

- Deux provinces du pays, le Katanga et la ville de Kinshasa, produisent 46 % du PIB national. À elle seule, la province du Katanga a réalisé la part la plus importante avec 26 % en moyenne au cours de la période 2006-2010. Cinq provinces (Bandundu, Équateur, Kasai Oriental et Province Orientale) contribuent à hauteur de 39 % et sont classées provinces moyennes, avec chacune une production située dans la fourchette de 7,9 % du total. Le reste des provinces ne produisent que 15 % du total.

- À l'exception de Kinshasa et du Nord-Kivu, ainsi que dans une certaine mesure les deux Kasai, l'économie congolaise reste fortement dominée par le secteur primaire (50 % en moyenne). La contribution du secteur agricole s'est située dans la fourchette comprise entre 81,6% et 8,2%, le Bandundu se situant en première position et Kinshasa à la toute dernière place.
- Le secteur minier au Katanga a représenté près de 85 % de la production minière du pays. Avec moins de 15 % du total du PIB nominal au niveau national, le secteur minier a affiché une plus grande contribution à la croissance tant de l'économie nationale que celle du Katanga, sur la période 2006-2010.
- La province de Kinshasa accuse une surreprésentation des secteurs secondaire et tertiaire au détriment du reste du pays, grâce à son avantage comparatif en infrastructures et en diverses facilités administratives.
- En 2010, la part du secteur des services dans le PIB des provinces s'est établie à 31 % en moyenne. Ce secteur caractérise également les activités dans le Nord-Kivu (53,7 % du PIB). Le commerce de gros et de détail constitue la principale activité de la branche des services marchands.
- Dans les deux Kasai, ce sont les activités du secteur agricole et de celui des services qui prédominent dans la production.
- En termes de revenu, le PIB par habitant s'échelonne en provinces de 123,3 USD pour le Kasai Occidental à 632,7 USD pour Kinshasa, soit du simple au sextuple.

Tableau 2.13 : Répartition des principales ressources minérales par province

<i>Anciennes provinces</i>	<i>Minéraux</i>
Bandundu	Diamants, or, pétrole
Bas-Congo	Bauxite, phosphate, diamants, or, cuivre, zinc, calcaire, vanadium, pétrole
Équateur	Fer, cuivre, or, diamants
Province Orientale	Or, diamants, fer, tungstène, coltan, étain
Kasai Oriental	Diamants, fer, argent, nickel, cuivre, étain
Kasai Occidental	Diamants, or, manganèse, chrome, nickel
Katanga	Cuivre, cobalt, oxyde d'étain, tungstène, platine, manganèse, calcaire, uranium, charbon, palladium, coltan, germanium, or, argent, diamants, fer, plomb, zinc
Nord-Kivu	Or, niobium, oxyde d'étain, tantalite, tungstène, platine, saphirs
Sud-Kivu	Or, niobium, oxyde d'étain, tantalite, tungstène, platine, saphirs, tourmaline, améthyste, quartz, pierres semi-précieuses, cuivre, gaz, pétrole, cobalt
Maniema	Diamants, oxyde d'étain, coltan, or, tungstène

Source : Domergue et Mpoyi (2012)

Tableau 2.14 : Composition sectorielle par province et contribution au PIB national (en 2006-2010)

Province	PIB courant (en US\$)		Composition sectorielle en % du PIB provincial				En % du PIB national
	En milliards	Par habitant	Agriculture	Mines	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	
Kinshasa	4,57	632,7	8,2	0,3	17,9	72,3	20
Katanga	5,89	573,3	17	53,7	9,1	17,6	26
Bas Congo	1,65	331,8	52	26,8	11,7	8,3	7
Équateur	2,03	306,5	76	0	3,6	14,8	9
Kasaï Oriental	1,71	301,9	39	2,5	12,5	43	8
Bandundu	1,72	234,9	82	0,1	2	13,2	8
Sud-Kivu	1,08	236,6	67	2,4	7,3	20,7	5
Orientale	1,63	215,5	50	0,6	10,5	35,6	7
Nord-Kivu	1,13	213,6	27	0,8	12,4	53,7	5
Maniema	0,36	198,2	63	4,2	6,9	21,2	2
Kasaï Occidental	0,61	123,3	42	2,1	14,6	38,4	3

Source : Nintunze et al. (2012).

Les inégalités en matière d'infrastructures communautaires

Accès à l'eau potable et à l'électricité. Les résultats de l'Enquête 1-2-3 montrent que 50,2% des ménages congolais ont accès à l'eau potable au niveau national en 2012, alors que ce taux se situait à 22% en 2005. Cette proportion cache néanmoins des fortes disparités spatiales : 85,1 % des ménages urbains, contre 30,6 % en milieu rural en 2012, comparativement à 37% en milieu urbain contre 12% en milieu rural en 2005. Kinshasa se place en bonne position avec 98,7 % des ménages ayant accès à l'eau potable, puis viennent par ordre décroissant : le Nord-Kivu (65,3 %), le Sud-Kivu (58,4%), l'ancienne province du Bas Congo (54,3 %), le Maniema (49,9 %), l'ex-Katanga (46,2 %), le Kasaï Oriental (44 %) et l'ex-Province Orientale (43,6 %). La desserte en eau potable est nettement insuffisante dans les anciennes provinces du Kasaï Occidental (22,2%), de l'Équateur (29,3 %) et du Bandundu (33,7 %). On considère ici comme eau potable, celle provenant des robinets, des sources aménagées, des puits protégés, des forages et des bornes fontaines.

En ce qui concerne l'électricité, le taux d'accès à cette source d'énergie est évalué à 15 % en 2012 contre 6% en 2005, ce qui montre une amélioration du taux d'accès à l'électricité de 9 points au niveau national, entre 2012 et 2005. Cependant, cette configuration comporte des implications tant en matière énergétique que d'équilibre écologique. La plupart des ménages de la RDC utilisent le bois de chauffe (65,6 %) et le charbon de bois (26,8 %) pour la cuisson des aliments, soit au total 92,4 % d'énergie de cuisson provenant de la forêt. Si en milieu urbain c'est le charbon de bois qui est le plus utilisé (54,0 %) et particulièrement à Kinshasa (51,6 %), en milieu rural c'est le bois de chauffe qui l'est le plus (86,7 %). Ceci a certainement des conséquences sur la déforestation et l'environnement en général.

Accès aux voies de communication. La route comme infrastructure communautaire est indispensable pour la mobilité des personnes, les échanges commerciaux et par conséquent le bien-être des populations. Dans l'ensemble, 95,2% des ménages mettent plus d'une heure pour atteindre une route en latérite, 86,4% pour la route carrossable et plus d'un congolais sur deux (54,5%) prend plus d'une heure pour se rendre sur une route asphaltée ou bitumée. Pour accéder à la quasi-totalité des infrastructures agricoles, les populations congolaises marchent à pied et utilisent dans des proportions faibles les moyens de transport motorisés. En dehors des infrastructures scolaires, sanitaires et agricoles, la cabine téléphonique devient de plus en plus l'infrastructure la plus accessible.

Inclusivité financière

On entend par « inclusion financière » la proportion de particuliers et d'entreprises qui utilisent les services financiers formels. L'inclusion financière est considérée par les experts comme un important facteur de stimulation de la croissance économique et d'amélioration du bien-être des ménages (Dabla-Norris et al., 2015). Le fait pour les PME, par exemple, de ne plus dépendre que de leur autofinancement pour investir, accroît leurs possibilités d'innovation et d'élévation de leur productivité grâce à une meilleure inclusion financière. Ce faisant, les PME sont à même de contribuer davantage à la création d'emplois ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus, qui constituent des dimensions essentielles de l'inclusivité de la croissance comme définie plus haut. Les décideurs politiques ont alors un rôle important à jouer, non seulement pour identifier les contraintes qui entravent l'inclusion financière, mais aussi pour favoriser autant que possible le recours de leur population à des services financiers adaptés, déverrouillant ainsi leur potentiel économique. Au plan pratique, l'inclusion financière est appréhendée à travers deux dimensions-clés, à savoir : (i) les niveaux d'accès géographiquement aux produits et aux services financiers tant formels qu'informels ; et (ii) le type de produits et services financiers utilisés par la population concernant essentiellement le crédit, l'épargne, l'assurance, les facilités de paiement et de transfert d'argent.

Tableau 2.15 : Panorama de l'inclusion financière dans la SADC (en %)

	Bancarisés	Autres formels	Informels	Exclus
Maurice	85	3	2	10
Afrique du Sud	75	5	6	14
Swaziland	54	10	9	27
Zimbabwe	30	39	!	23
Malawi	27	7	15	51
RDC	12	24	12	52

Source : FINMARK TRUST et UNCDF, « Enquête FinScope sur les consommateurs RDC 2014 », Kinshasa, mars 2015.

D'après l'Enquête FinScope sur les consommateurs en 2014, la RDC compte parmi les plus bas niveaux d'inclusion financière de la région de la SADC. Seulement 48 % de la population interrogée sont concernés par l'inclusion financière, à raison de 36% dans le secteur formel (12% auprès des banques et 24% dans des institutions financières non bancaires) et de 12 % dans le secteur informel. A contrario, l'exclusion financière s'est élevée à 52 % en RDC.

- Seulement 3 % des personnes interrogées affirment avoir un compte financier, soit dans les banques, soit dans les institutions de microfinance (IMF), soit dans les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Les principales motivations de la tenue de comptes sont généralement l'épargne et la sécurité de l'argent. Le plus grand obstacle au recours à ces institutions financières est leur méconnaissance. La modicité des revenus est un autre obstacle qui explique par ailleurs le faible niveau de déploiement tant des banques que des IMF et COOPEC.
- L'épargne est gérée essentiellement par des moyens informels. Elle est pour beaucoup destinée à faire face à des situations d'urgence planifiées et non planifiées. La faiblesse des revenus disponibles est citée comme le plus grand obstacle à l'épargne.
- Le recours à l'emprunt est très faible avec seulement 8% de personnes qui disent emprunter, principalement auprès de la famille et des amis. La dette est la plus grande crainte suivie par la limite des revenus. Les dépenses médicales, la nourriture et les raisons de développement sont parmi les principales motivations à l'emprunt.
- L'assurance en RDC est incroyablement basse, avec 1% des adultes dans les zones de l'enquête déclarant quelque usage. Les principaux obstacles à l'assurance sont la valeur des actifs, le manque de familiarité, l'absence de compréhension et le coût même de l'assurance.
- Les transferts formels d'argent sont l'un des facteurs les plus importants de l'inclusion financière en RDC, et 1/4 des adultes dans les zones de l'enquête affirment les utiliser. Cette inclusion financière est à son tour sous-tendue par l'utilisation de messageries financières.
- Bien que les taux d'utilisation et de possession d'un téléphone mobile par les personnes interrogées sont respectivement de 57% et 47% en RDC par rapport aux autres appareils de communications, ils demeurent faibles comparés à d'autres pays de la SADC. Si 35% des adultes interrogés en RDC connaissent le « mobile money », seulement 4% déclarent utiliser ce moyen de paiement. Les plus grandes barrières à son adoption sont la sensibilisation et la méconnaissance. Les chiffres précédents sur l'utilisation et la possession d'un téléphone démontrent qu'il existe encore des opportunités d'élargir l'usage du « mobile money ».

Globalement, le défi de l'inclusion financière est particulièrement marqué parmi ceux qui tirent leurs revenus de l'agriculture. En effet, hormis les personnes sans emploi, les niveaux de bancarisation et d'accès aux IMF et COOPEC sont les plus faibles chez les agriculteurs, soit respectivement 4 % et 17 %, et leur degré d'exclusion financière de 68 % est parmi les plus élevés, comme l'indiquent les données du tableau 2.16 ci-après.

Parmi les mesures prioritaires d'inclusion financière recommandées par l'étude FinScope précitée, il y a le soutien conséquent à apporter à l'agriculture par des subventions ciblées dans la chaîne de valeurs des principaux intrants et récoltes agricoles, mais aussi à travers des campagnes de communication de masse pour accroître la notoriété des institutions financières les plus importantes. Le développement des messageries financières doit également être encouragé afin de mieux répondre aux besoins de la population.

D'après Financial Afrik³, avec 35 millions d'utilisateurs du téléphone mobile, la monnaie électronique s'érige en véritable opportunité de décupler l'inclusion financière en RDC. D'abord, parce que l'usage du téléphone est de plus en plus répandu à travers le pays. Les compagnies cellulaires, par leurs agences et le réseau des revendeurs des cartes des crédits, sont, de loin, mieux implantées dans le pays que les agences des banques. Ensuite, la monnaie électronique est une technologie simple et ne nécessite pas un niveau élevé de connaissances. Il suffit de savoir manier un téléphone pour effectuer toutes les opérations (dépôt, transfert, paiement d'une facture d'électricité, etc.). Il reste seulement à l'État, par le truchement de la Banque centrale du Congo (BCC), d'accorder plus de flexibilités dans le système bancaire pour booster le « mobile money » vers le « mobile banking », en renforçant le dispositif juridique et prudentiel pour la monnaie électronique, les opérations e-banking et la monétique.

Tableau 2.16 : Panorama de l'accès à l'inclusion financière en RDC par principales activités génératrices de revenus en 2014

Source de revenu	Niveau d'accès (en %)			
	Bancarisation	IMF et COOPEC	Informalisation financière	Exclusion financière
Emploi formel	39	29	9	23
Entrepreneur	16	28	14	42
Vente aux voisins	14	24	21	41
Emploi informel	7	30	12	51
Dépendance aux tiers	11	29	7	53
Agriculteur	4	17	14	68
Pas d'emploi	5	6	7	82

Source : FINMARK TRUST et UNCDF, « Enquête FinScope sur les consommateurs RDC 2014 », Kinshasa, mars 2015.

Opportunités et défis de la croissance inclusive en RDC

Face à la quête d'une croissance inclusive, la République démocratique du Congo se présente avec un certain nombre d'opportunités à saisir, de défis à relever et des contraintes à surmonter. Sont considérées comme opportunités remarquables de ce pays : l'étendue de sa richesse naturelle et humaine ainsi que son positionnement géostratégique favorable. Les principaux défis à surmonter sont au nombre de quatre, à savoir : (i) le défi de l'aménagement spatial du territoire et de l'intégration économique ; (ii) le défi de la transition démographique ; (iii) le défi de la gouvernance des ressources naturelles ; et (iv) le défi d'accès à l'économie du savoir et du savoir-faire. La principale contrainte à surmonter est relative à la volonté politique indispensable à la mobilisation des énergies créatrices.

³ <http://www.financialafrik.com/2016/07/08/rdc-linclusion-financiere-par-le-mobile-banking/#.V9qCuBQ001g>

Des opportunités à saisir

Un potentiel économique diversifié. Les attentes sociales de la population sont immenses, légitimes et pressantes. Elles exigent la mise en œuvre des moyens conséquents pour les satisfaire. De ce point de vue, la RDC dispose d'un atout majeur dans la multiplicité de ses espaces stratégiques : forêts, zones minières et agricoles, cours d'eau, milieu urbain et milieu rural. La diversité et l'importance des potentialités naturelles de la RDC sont renseignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.17 : Potentialités naturelles de la RDC

Secteur	Potentialités
Agriculture	80 millions d'hectares de terres arables dont seulement 12 % sont utilisés. Un territoire à cheval sur l'Équateur et une alternance des saisons agricoles, des plaines, des plateaux, des montagnes riches en hydrographie.
Mines	Plus de 1.100 substances minérales différentes disponibles
Energie	Ressources hydro-électriques évaluées à 100 000 MW (1/3 du potentiel africain) ; capacité de production : 2.526,75 MW dont 56 % disponibles et 87 % d'origine hydraulique.
Hydrocarbures	6 % des réserves pétrolières localisées dans 3 bassins : (i) côtier ; (ii) sédimentaire de la cuvette centrale (avec 22 blocs non encore attribués) ; (iii) branche ouest du rift est-africain (Graben Albertine avec 5 blocs, dont 1 ouvert à l'exploration, Graben Tanganyika avec 11 blocs ; lac Kivu, ouvert à l'exploitation du gaz méthane ; lac Moero et lac Upemba).
Forêts	145 millions ha (47 % des forêts tropicales mondiales africaines et 6 % des réserves tropicales mondiales) ; plus de 1000 essences forestières identifiées ; production potentielle : 10.000.000 m ³ de bois par an.
Tourisme	12 % du territoire érigé en aires protégées ; 57 réserves et domaines de chasse ; 4 espèces endémiques : gorille de montagne, okapi, bonobo et paon ; 7 parcs nationaux dont 4 classés dans le patrimoine mondial de l'UNESCO ; Nombreux sites touristiques paradisiaques.

Source : RDC, Ministère du Plan, Vision de la RDC à l'horizon 2050, PNDS, Kinshasa 2016.

Un positionnement géostratégique favorable. De par sa position géographique, la République démocratique du Congo est le seul pays en Afrique qui partage ses frontières avec 9 autres États voisins : l'Angola, le Burundi, le Congo-Brazzaville, la République centrafricaine, l'Ouganda, le Soudan, le Tchad, le Rwanda, et la Zambie. Singulièrement, cet immense territoire de 1 234 000 km² est à la fois un atout au plan externe et un handicap au plan interne. Comme atout, la RDC a l'avantage précisément d'être au cœur de l'Afrique et donc à la croisée de plusieurs influences et possibilités de rayonnement vers différentes régions du continent. Mais son immense territoire apparaît de l'intérieur comme un véritable facteur de vulnérabilité.

Des défis à relever

Défi d'aménagement spatial et d'intégration économique

L'aménagement physique d'un territoire est un paramètre clé du développement. Il peut participer à la création de pôles d'activités de production et d'échange, ou engendrer des disparités et des inégalités spatiales. Dès l'époque coloniale, il s'est agi explicitement de rentabiliser le Congo au profit de la Belgique. La mise en valeur du territoire congolais a requis un mode d'organisation spatiale périphérique et extraverti, combinant au départ le fleuve et le rail comme moyens de transport des produits primaires destinés à l'exportation et, aussi, comme vecteur de transferts massifs de main-d'œuvre vers les foyers d'activité majeurs de la colonie (Bruneau, 2014). À l'indépendance, le Congo a hérité d'un réseau de transport multimodal incluant 152 000 km de routes et pistes, 16 200 km de voies navigables et 5 000 km de chemins de fer. Ce réseau se décompose en 3 axes intérieurs et 5 axes d'accès à l'extérieur (Chausse et al. 2012).

Les trois axes intérieurs forment un triangle qui interconnecte trois villes considérées comme moteurs possibles de pôles de croissance, à savoir : Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani. Ces axes intérieurs sont essentiels à l'approvisionnement des grands centres de consommation et à l'évacuation des produits des principales provinces agricoles. Les cinq axes extérieurs relient le pays aux principaux marchés régionaux et internationaux : l'axe Kinshasa-Pointe-Noire donnant sur l'océan Atlantique ; les axes ouvrant le Katanga minier sur l'Afrique australe, l'océan Indien et l'océan Atlantique, et l'axe permettant à l'est du pays connecté à Dar-es-Salam de s'ouvrir sur l'océan Indien.

Un espace écartelé. Si pendant cinquante ans le pouvoir colonial a exercé au Congo une politique extrêmement volontariste d'intégration de l'espace national, le pays s'est progressivement transformé en un « territoire fragmenté » à l'intérieur et un « espace écartelé » vers l'extérieur (Bruneau, 2014). Des décennies de manque d'entretien et d'investissements ont rendu une grande partie des voies secondaires (terrestres et fluviales) impraticables. L'immensité même du territoire n'autorise que très peu de routes et de chemins de fer, faisant ainsi du transport aérien le seul moyen – très coûteux – d'interconnexion spatiale.

L'opposition déjà ancienne entre un centre déprimé et une périphérie active reste de mise même aujourd'hui. Le dépérissement de la zone centrale s'aggrave, tandis que « l'anneau utile » (formé de l'axe Matadi-Kinshasa-Lubumbashi et de l'axe Bukavu-Goma-Kisangani) rassemble le gros du peuplement et des activités marchandes. Dans certaines parties du territoire congolais, la proximité géographique ainsi qu'un brin de réalisme économique ont favorisé l'émergence de blocs d'échanges commerciaux adossés à des mouvances extérieures : (i) la mouvance de l'Afrique australe dans laquelle s'insèrent les anciennes provinces du Katanga et des deux Kasai ; (ii) la mouvance de l'Outre-mer et celle de l'Afrique centrale qui intéressent la capitale Kinshasa, le Kongo Central et l'ex-province de l'Équateur ; et (iii) la mouvance de l'Afrique orientale dans laquelle s'inscrivent le Grand Kivu et l'ex-Province Orientale.

Les marchés des pays limitrophes présentent certes une source de revenu non-négligeable pour les producteurs congolais, mais dans l'ensemble ces grands mouvements d'échanges frontaliers sont loin d'être régulés par les autorités à l'avantage de l'économie congolaise.

L'émergence de ces blocs commerciaux dont le corollaire est l'effritement de la base du commerce interprovincial réduit considérablement les chances de la consolidation du processus d'intégration interne.

Certes, en l'absence de données statistiques fiables sur les flux d'échanges intra et inter provinciaux, toute appréciation du niveau de cohésion interne et de solidarité interprovinciale en matière économique est sujette à caution. Néanmoins, à partir des considérations tirées de la nature des relations économiques et commerciales entretenues entre opérateurs économiques évoluant dans différentes provinces, il est possible de retracer certains faits ou d'approximer les volumes des transactions passées entre quelques provinces en fonction desquelles certaines tendances et leçons peuvent être dégagées quant à l'importance et la nature des flux d'échanges intra et interprovinciaux. Le cas de la Province du Nord-Kivu peut à cet effet servir d'illustration.

Le rapport du PNUD sur le profil économique du Nord-Kivu structure les transactions commerciales de cette province en trois parties, en l'occurrence, le trafic intra provincial, le trafic interprovincial et le trafic transfrontalier. Les éléments relatifs aux axes de transactions ainsi qu'aux types des produits liés à ces transactions sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.18 : Principaux axes commerciaux du Nord-Kivu

Axes	Mode de transport	Types de produits à l'aller (destination)	Types de produits au retour (origine)
Nord-est : De Bukavu à Beni (via Goma-Lubero) vers l'Afrique de l'Est	Route principalement	- Café - Thé - Pyrochlore - Huile de palme	- Carburant - Produits manufacturés - Importations diverses - Pièces détachées (véhicules)
Sud-Est- Dar-es-Salam (via Bukavu-Kalundu - Katanga)	Route + Lac Tanganyika + voie ferrée	- Quinquina - Cassitérite - Pigeum - Produits miniers	- Carburants - Produits miniers - Sel ;
Kivu – Kisangani – Équateur – Kinshasa	Route + Lac Kivu et Tanganyika	- Produits agricoles (haricots, légumes, pomme de terre) - Viande - Papaine	- Produits manufacturés ; - Produits alimentaires ; - Sucre - Poissons

Source : Schéma régional d'aménagement, tiré du Rapport du PNUD sur le profil économique du Nord-Kivu, p. 98

Concernant particulièrement la commercialisation des produits agricoles, ce rapport révèle qu'en 2009 « 58 % de la production agricole vivrière du Nord-Kivu sont consommés localement, 22 % constituent la part du transfert vers d'autres Provinces et seulement 20 % vont vers les Pays voisins ».

Le moins qu'on puisse relever dans ce tableau est qu'en dépit de similitudes des structures économiques (en termes de dotations factorielles, de gamme de produits, d'habitudes de consommations), la plupart des provinces de la RDC entretiennent des relations d'échange dont certaines ont tendance à devenir structurelles. Seulement, il n'existe pas à ce jour des mécanismes institutionnels pour renforcer ou pérenniser ces acquis. Au contraire, quelques obstacles semblent contrarier le processus de consolidation d'échanges interprovinciaux.

Parmi les contraintes qui entravent le développement ou le renforcement de ces liens figurent notamment : (i) l'état de délabrement des voies de communication et/ou le coût élevé de transport ne facilitant pas l'évacuation des produits entre provinces avec comme corollaire le renchérissement des prix et, partant, la détérioration de la compétitivité des produits nationaux au détriment des produits provenant de pays limitrophes très proches tel est le cas à Goma des produits manufacturés (ciment, boissons) importés du Rwanda ou de l'Ouganda, qui sont moins chers que ceux en provenance de Kinshasa ; (ii) l'absence d'une politique commerciale orientée vers la promotion des échanges interprovinciaux dans l'optique de forger un large marché national intégré devant bénéficier en priorité aux industries locales (nationales).

La multiplicité des espaces stratégiques (forêts, zones minières ou agricoles, cours d'eau, milieu urbain/milieu rural) constitue, comme indiqué plus haut, un atout majeur à l'intégration tant interne qu'externe de la RDC. Il y a cependant des arbitrages qui s'imposent en matière d'aménagement : (i) entre l'activité d'extraction minière et l'exploitation des terres arables ; (ii) entre la conservation et l'utilisation des forêts ; et (iii) entre l'extension de l'habitat et la construction des voies de communication. Certains arbitrages sont déjà internationalisés comme le cas des forêts dans la problématique des changements climatiques et la mise en œuvre des mécanismes comme le REDD+ permettant d'assurer une gestion durable des espaces forestiers (Munkeni, 2015).

En RDC, la géographie des ressources naturelles fait que leur exploitation se situe dans des zones périphériques du territoire national (Katanga, Kivu) qui sont enclavées. Ceci pose des problèmes de voie d'évacuation à privilégier ou des modes de transport à développer, sans oublier d'ailleurs que l'ensemble du pays appelle à la restructuration de l'espace en raison de son manque de centralité et de son écartèlement, comme évoqué plus haut.

L'exploitation minière artisanale constitue une bonne illustration de la problématique de gestion des espaces vitaux en RDC. En effet, le repli prolongé de l'activité économique dans les années 1990 et le spectre subséquent de la pauvreté ont plongé un grand nombre d'hommes et de femmes dans l'exercice des activités du secteur informel pour leur survie quotidienne. Le travail minier artisanal fait partie de ces activités informelles qui continuent à exercer, au détriment de l'activité agricole, un fort pouvoir d'attraction sur la main-d'œuvre rurale aux revenus limités. Ce mouvement d'auto-prise en charge, par des dizaines de milliers de mineurs artisanaux et leurs familles, a favorisé la multiplication des habitations de fortune et exercé une pression énorme sur les écosystèmes des zones d'exploitation minières concernées. Du fait des activités d'excavation, des terres jadis réservées à l'agriculture et à l'élevage sont devenues irrécupérables. Il s'observe également une destruction extensive des forêts, de la faune et des espèces animales protégées, une pollution aggravée des cours d'eau et même une exposition dommageable de la santé à l'irradiation de certains minéraux.

Un processus d'intégration qui se recherche. Loin d'œuvrer d'abord pour son intégration économique interne, la RDC s'est lancée au plan extérieur dans quatre communautés économiques différentes : la CEEAC, la CEPGL, le COMESA et la SADC. L'Afrique compte à ce jour 14 communautés économiques (CER) avec 3 à 4 CER en moyenne dans chacune des régions naturelles du continent, à savoir : le Centre, l'Est, le Nord, l'Ouest et le Sud. Paradoxalement, plusieurs pays africains appartiennent à la fois à une multitude de groupements économiques sous-régionaux, un phénomène connu sous l'appellation de « *spaghetti bowl* ». Pourquoi un pays tiendrait-il à être membre dans plusieurs organisations sous-régionales ?

Les raisons les plus immédiates et susceptibles d'expliquer l'adhésion à une communauté donnée sont : la proximité géographique, l'interdépendance économique, une culture ou une langue commune, des relations de coopération historiques et le partage des ressources communes. A cela peuvent s'ajouter des raisons politiques et sécuritaires. Plus subtilement, ce serait aussi une question de positionnement stratégique. Des pays se livreraient ainsi à une certaine « géométrie variable » en fonction des circonstances du moment. Autrement dit, appartenir à plusieurs CER donne la possibilité d'une part de maximiser le bénéfice découlant du dynamisme de certains groupements et, d'autre part, de se désengager éventuellement des organisations les moins performantes (Kabuya et Tshiunza, 2009). D'après une enquête de la Communauté économique pour l'Afrique (CEA, 2006), les raisons invoquées par les pays pour rejoindre les CER sont par ordre d'importance : politiques et stratégiques (50 %), économiques (35 %), géographiques et historiques (10 %) ainsi que culturelles (5 %). Mais l'appartenance à des organisations supranationales n'offre pas que de dividendes politiques. Elle comporte des inconvénients pour les pays membres en termes d'obligations : paiement des cotisations, participations à des réunions techniques incessantes, adoption et ratification des protocoles d'accords, etc. En outre, les pays membres s'exposent à la duplication, au chevauchement et à l'incohérence éventuelle des programmes sous régionaux ; ce qui est de nature à diminuer leur efficacité et à retarder le processus même d'intégration.

A quelle Afrique économique la RDC souhaite-t-elle réellement appartenir ? Plutôt que de se disperser, ne doit-elle pas choisir, sur la base de critères objectifs et rationnels, de demeurer dans l'organisation offrant plus de chance d'une rapide et profitable intégration économique ?

Défi de la transition démographique

La population est au cœur du processus de développement. Elle est à la fois son moyen et sa finalité. D'où l'urgente préoccupation des uns et des autres pour plus d'inclusivité en RDC aussi bien dans la création des richesses nationales que dans la jouissance de celles-ci. La taille, la densité et la répartition constituent des éléments caractéristiques d'une population, éléments opposables à la capacité de l'économie à répondre aux besoins croissants de cette même population.

La dynamique démographique. La population de la RDC était estimée à environ 67,8 millions d'habitants en 2010. Elle est aujourd'hui de plus de 77 millions d'habitants. Elle s'est accrue au taux annuel moyen de 3,1 %, qui est jugé préoccupant et même préjudiciable au développement économique du pays face à la forte demande sociale qui peut en découler en termes d'éducation, de soins de santé, de logement, de transports, etc.

Les taux de fécondité et de mortalité constituent les deux principaux déterminants de la dynamique démographique. Le niveau actuel de fécondité de la femme congolaise est de plus de 6 enfants. La proportion d'adolescentes ayant commencé tôt leur vie féconde est passée de 24 % en 2007 à 27 % en 2013-2014 (EDS 2). La mortalité infanto-juvénile a certes progressivement chuté de 231 ‰ à 165 ‰ entre 2001 et 2007 à 158 ‰ en 2010 et 104 ‰ entre 2011 et 2013. Mais la RDC est classée dans le quatrième et dernier groupe des pays à rythme de transition démographique le plus lent.

Le poids de l'exode rural. Des théoriciens du développement ont fait de la migration du monde rural vers l'urbain la pièce maîtresse du processus d'accumulation du capital, processus dans lequel villes et campagnes étaient appelées à entretenir des relations d'entraînement (Lewis, 1954 ; Galbraith, 1980). D'un côté, l'exode rural contribuerait à l'élargissement du marché urbain, favoriserait des salaires urbains faibles et l'augmentation de la productivité agricole par le retrait de l'excédent de main-d'œuvre. De l'autre côté, la ville alimenterait la campagne en produits manufacturés et servirait de comptoir pour un écoulement local des produits agricoles ou l'exportation de ceux-ci hors du continent. Dans cette optique théorique, la ville est assimilée au secteur moderne et capitaliste, à l'industrialisation et à la croissance de la productivité. Son rôle est double : ponctionner de la richesse sur les campagnes environnantes et redistribuer une partie des revenus à la campagne via l'achat des produits agricoles.

La thèse de la ville comme « moteur » du développement et lieu privilégié de l'implantation des activités économiques semble encore séduire dans les écrits (Baissac et al, 2012), probablement au regard des économies externes – différenciation des activités économiques, division du travail et concentration des services administratifs et des consommateurs – que la ville autoriserait pour l'attrait des investissements privés (Jacquemot et Raffinot, 1993). Ce schéma n'a pas fonctionné correctement en RDC. Les villes sont elles-mêmes devenues non seulement des centres d'attraction des populations, mais aussi des foyers d'extraversion des habitudes alimentaires favorisées notamment par les importations massives des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche subventionnés dans leurs pays d'origine, au grand dam du secteur agricole local et pour le dépérissement des campagnes.

Bien que la répartition spatiale de la population montre que la RDC est encore un pays majoritairement rural avec 61,2 % des habitants résidant dans les campagnes et 38,8 % en milieu urbain, les perspectives de meilleures conditions de vie en ville expliquent en grande partie l'exode rural auquel on assiste dans ce pays. Sur ce point, la ville de Kinshasa, qui renferme 11,7 % de la population, détient la densité la plus élevée du pays (INS, 2014). C'est à Kinshasa que la proportion d'immigrants urbains est la plus élevée avec 76,9 %. Tout se passe comme si les migrations internes se font par étapes successives allant des zones urbaines vers les villes secondaires, et de ces dernières vers la capitale. La croissance urbaine rapide des villes congolaises, ces dernières années, est due aussi aux migrations massives et forcées par la montée des conflits armés et de l'insécurité dans certaines régions du pays (FNUAP RDC/ICREDES, 2015). Au-delà d'un certain seuil, les avantages de la densité démographique urbaine se muent finalement en inconvénients de l'encombrement : insuffisance et dégradation des infrastructures économiques et sociales (routes, moyens de transports, logements, écoles, etc.), pollution environnementale, montée de l'insécurité, etc.

L'urbanisation sauvage qui se développe à la périphérie des grandes villes contribue au creusement des inégalités et à l'amplification des difficultés pour une prise en charge convenable d'une population urbaine en forte expansion.

Ces données incitent à la prise des mesures conséquentes en RDC pour amorcer la transition démographique et tirer profit du dividende qui en résulte. Un dividende démographique survient lorsque la baisse du taux de natalité entraîne des changements dans la distribution par âge de la population ; ce qui signifie que moins d'investissements sont nécessaires pour répondre aux besoins des groupes plus jeunes, et les adultes sont relativement plus nombreux dans la population des personnes actives.

En RDC, plus on monte en âge, plus la taille de la pyramide diminue : les moins de 14 ans deviennent nombreux. En RSA, par exemple, la base de la pyramide est plus réduite : les jeunes de 15-30 sont plus nombreux que les moins de 14 ans (FNUAP/ICREDES, 2015). Ce qui signifie que le taux de dépendance est plus élevé en RDC qu'en Afrique du Sud. Maîtriser la progression démographique pour la conformer au rythme de création des richesses est donc un des défis majeurs de la RDC dans sa quête actuelle de plus d'inclusivité dans la croissance.

Défi de gouvernance des ressources naturelles

La richesse d'un pays est un atout important dans la course au développement. Elle est la somme de quatre éléments essentiels suivants : (i) le capital physique accumulé ; (ii) le capital naturel incluant les terres agricoles et forestières, les réserves pétrolières et l'étendue des ressources énergétiques et pétrolières ; (iii) la valeur du capital intangible (humain); et (iv) la valeur des actifs financiers nets. De ce point de vue, la RDC figure parmi les pays à haut potentiel naturel évalué à 64 % de sa richesse totale en 2006, ce qui excède la part moyenne des pays à faibles revenus chiffrée à 26% (Dömeland et al. 2012). Malgré cela, la RDC est classée parmi les pays les plus pauvres du monde en termes de PIB et de richesse naturelle par habitant et s'expose au syndrome de la « malédiction des ressources naturelles », qui est le fait d'un gaspillage consistant à ne pas faire bénéficier la population de la richesse ou la rente générée par l'exploitation des ressources naturelles.

En Afrique subsaharienne, la moitié des 25 pays les plus dépendants des exportations minières se trouvent dans la catégorie des pays pauvres très endettés. Ils ont connu, pendant des décennies, des taux faibles ou négatifs de croissance combinés à un haut degré d'inégalité et de corruption (Ross, 2001). Une telle situation de gaspillage de revenus miniers est expliquée (i) soit par la présence d'un autre syndrome dit « hollandais », (ii) soit par l'éclatement et la persistance de conflits armés, (iii) soit par le mode de gestion politique de la rente (Marysse et Tshimanga, 2012).

Dans le premier cas, celui du « syndrome hollandais », une rentrée massive de recettes d'exportation donnerait lieu à une forte demande de biens de consommation importés et au déclin inéluctable de la production manufacturière locale. Dans le deuxième cas, les possibilités d'accès facile aux ressources naturelles alimenteraient l'éclatement et la persistance des conflits armés ; tandis que, dans le troisième cas, il s'agit, ni plus ni moins, d'un mode de gestion dite « patrimoniale » ou « prédatrice », fondée sur la satisfaction des intérêts personnels ou catégoriels.

Ces différentes explications ont été avancées, avec plus ou moins d'insistance, dans le cas de la RDC, pour expliquer les épisodes de crise de l'économie congolaise (Bezy et al. 1984 ; Kabuya et Tshiunza, 2003, 2009 ; Kankwenda, 1992, 2000 ; 2005), dont la forte dépendance à l'égard du secteur minier et de ses soubresauts a été relevée plus haut.

D'après Marysse et Tshimanga (2012), la rente minière issue de la filière cuivre et cobalt au Katanga se serait chiffrée entre 2,397 milliards et 3,031 milliards de dollars en 2011. Cette rente aurait été distribuée à raison de 70 % comme profit de l'entreprise, 14 % comme revenus de la puissance publique, auxquels il faudrait ajouter 4 % rétrocédés aux entités territoriales décentralisées. Cette rente minière aurait représenté 44 % du chiffre d'affaires, dont 13 % allant à l'État et à la Gécamines comme partenaire et 31 % constituant le profit des entreprises. Ces estimations sont peut-être en-deçà de la réalité par rapport à l'époque où la Gécamines occupait seule toute la scène comme entreprise publique. En 2011, plus d'une dizaine d'entreprises multinationales ont pris d'assaut le secteur cuprifère katangais dans le cadre de *joint-ventures* avec la Gécamines.

Les faits attestent que les pays qui ont su utiliser correctement leurs rentes, pour augmenter leur capacité de production, ont échappé à la « malédiction des ressources naturelles ». Celles-ci étant non-renouvelables, elles ne peuvent que s'épuiser à mesure de leur exploitation croissante. Chaque fois que du cuivre est extrait du sol et exporté, la RDC voit certes ses revenus augmenter, mais son actif en cuivre diminue. À la longue, sa richesse devra décliner, à moins qu'elle serve aujourd'hui à accroître le stock de capital productif ou à améliorer le capital humain.

Défi d'accès à l'économie du savoir et du savoir-faire

Le capital humain est reconnu comme un facteur essentiel au processus de croissance. L'éducation y contribue en fournissant des compétences vitales au marché du travail et en améliorant les conditions de vie des individus, dès lors qu'ils peuvent jouir de meilleurs salaires à la hauteur de leurs qualifications élevées. Le contexte actuel des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications rend, certes, encore plus facile les transferts des connaissances, mais l'innovation et la productivité accrues sont loin d'être automatiques.

De recherches récentes ont démontré que les études requises pour maintenir la compétitivité et la croissance varient selon le stade de développement atteint : éducation de base pour la croissance engendrée par les facteurs du marché ; éducation secondaire professionnelle et technique pour la croissance engendrée par les investissements ; et l'enseignement supérieur très développé (en particulier dans les spécialités scientifiques et techniques) pour la croissance engendrée par l'innovation. La RDC est dans son ensemble au stade de la croissance engendrée par les facteurs du marché, même si certains secteurs arrivent au stade de croissance engendrée par les investissements (Diallo et al. 2012). D'après un sondage effectué auprès du secteur privé, en 2010, il s'est révélé que 65% des firmes perçoivent le niveau de compétence de la main-d'œuvre comme une contrainte majeure exerçant un effet significatif sur leur compétitivité. La RDC a été en mesure de maintenir un approvisionnement adéquat d'ingénieurs ayant des compétences d'ingénierie de base, cependant il y a une pénurie d'ingénieurs ayant des connaissances spécialisées en nouvelles technologies.

Le décalage entre les compétences demandées par les employeurs et celles qui sont offertes sur le marché du travail en RDC est le résultat, entre autres, de l'absence d'une politique cohérente et efficace de promotion des compétences et de création d'emplois appropriés dans le pays. Le développement reposant sur le savoir et le savoir-faire, la RDC ne peut se permettre de rester en marge du progrès dans un monde caractérisé par la compétitivité des économies. Par ailleurs, le développement aujourd'hui tend vers l'économie du savoir, accusant un niveau élevé de promotion et d'utilisation des compétences, de la recherche scientifique, de la technologie et de l'innovation. La RDC devra relever ces différents défis.

Ressorts pervers du modèle historique d'accumulation de la richesse

L'insertion du Congo dans l'économie mondiale s'est opérée par le biais de la mise en valeur des ressources du sol et du sous-sol. L'usage de la rente générée a conduit, dans un premier temps, à un processus de développement limité dans lequel l'agriculture a joué un rôle primordial dans l'accumulation du capital, par le biais de l'impôt et de bas prix imposés aux producteurs.

A la suite de l'effondrement des exportations agricoles dans les premières années de l'après-indépendance, le secteur cuprifère – encore en bonne santé à l'époque – prit le relai dans l'accumulation de la richesse. L'économie de l'affectation de la rente minière subséquente s'est opérée au profit des coalitions d'intérêts intérieurs et/ou extérieurs, selon les circonstances. Les politiques d'incitation mises en place ont davantage conforté l'expansion du secteur minier que celle du secteur agricole.

Dans les années 1990, le déclin du secteur minier – principal moteur de la croissance économique en RDC – a induit un long cycle de décroissance résultant en grande partie de « l'ingérence politique dans les entreprises publiques minières, la pratique désastreuse de la ponction de leurs trésoreries par le pouvoir public, la baisse des cours des métaux, ainsi que le manque d'investissement et d'entretien de l'outil de production (Marysse et Tshimanga, 2012). L'effondrement du secteur minier, et plus particulièrement de la Gécamines, affecta aussi bien l'économie nationale amputée de recettes budgétaires que les provinces et les entités territoriales décentralisées bénéficiaires de l'implantation de l'industrie minière.

Ceci explique, au plan social, la montée de la pauvreté dans les régions concernées et, au plan économique, l'attrait massif de l'exploitation minière artisanale, qui du reste s'est vu confortée par la politique de libéralisation du secteur minier édictée par le gouvernement, en 1994, sous la pression des institutions financières internationales. La libéralisation du secteur minier a également donné lieu au foisonnement de « joint-ventures » entre la Gécamines et des entreprises multinationales attirées par les nombreux avantages fiscaux et douaniers du code minier. L'industrie manufacturière locale faiblement intégrée au secteur minier n'a bénéficié que très peu de l'hypertrophie de l'industrie minière. L'exploitation minière artisanale ayant drainé en grand nombre la couche la plus dynamique de la population rurale, a contribué au dépérissement de l'agriculture.

Les épisodes miniers favorables n'ont été suivis ni d'une amélioration des services et biens publics (énergie, routes), qui sont des éléments critiques au maintien de l'industrie extractive et à la survie de l'industrie manufacturière, ni d'un mouvement conséquent en investissements publics dans les secteurs sociaux (écoles, hôpitaux et autres centres de santé).

Axes stratégiques d'un paradigme économique alternatif

L'état des lieux de la qualité de la croissance économique en RDC a révélé que la faible inclusivité de celle-ci tient à quelque sept caractéristiques essentielles. Il s'agit d'une croissance économique : (i) peu diversifiée ; (ii) tirée essentiellement par le dynamisme des industries extractives ; (iii) sujette aux soubresauts des cours mondiaux ; (iv) faiblement créatrice d'emplois directs ; (v) contribuant modestement aux recettes publiques et dissipative de ressources financières mobilisées (en particulier la rente minière); (vi) susceptible de maintenir la polarisation géographique actuelle des activités de production ainsi que la marginalisation des communautés de base ; et (vii) mettant en péril l'équilibre écologique. La promotion d'une croissance plus inclusive en RDC passe inexorablement par la remise en cause du modèle d'accumulation des richesses hérité du passé colonial, lequel a été constamment maintenu en l'état par des politiques de développement inadéquates.

Promouvoir la croissance inclusive en RDC passe nécessairement par la remise en cause du paradigme existant qui fait de l'homme essentiellement un facteur de création des richesses. Au contraire, c'est la qualité des vies humaines, actuelles et futures, qui doit être le paradigme central, tandis que la maximisation des richesses de la nation un facteur contribuant, bien entendu, au bien-être du genre humain.

L'appropriation de ce paradigme alternatif implique, dans le contexte actuel de la RDC, une stratégie quadridimensionnelle axée sur les aspects suivants :

- La mise en œuvre d'un processus de croissance endogène ;
- La promotion d'une gouvernance transparente et équitable des ressources naturelles du pays ;
- La mise en place des mécanismes de coordination efficace des parties prenantes au processus de création des richesses et de leur affectation ; et
- La maîtrise de la transition démographique.
- Les politiques à mettre en œuvre devraient permettre de :
- Elargir la base économique et sociale dans la création des richesses.
- Valoriser l'usage des produits nationaux sur les marchés locaux et à l'exportation.
- Améliorer le mode de génération du surplus économique et de son affectation.
- Maximiser le dividende économique ;
- Veiller à l'équilibre spatial et à l'équité intergénérationnelle dans l'exploitation des ressources naturelles.

Elargissement de la base économique et sociale

Cet objectif peut être rencontré sur trois plans : la diversification des sources de la croissance, l'implication des acteurs nationaux en un grand nombre, le rétablissement de l'équilibre dans les relations villes-campagnes.

La diversification des sources de la croissance passe par :

- *La redynamisation du secteur agricole* en raison des effets d'entraînement importants que l'agriculture peut générer en termes de création d'emplois et de diffusion des revenus. Ceci requiert d'améliorer en priorité sa productivité, d'élargir sa chaîne des valeurs par le levier industriel en amont et en aval et de lever les contraintes de conservation et d'écoulement des produits agricoles.
- *La consolidation de la base industrielle du pays.* Ceci nécessite d'améliorer la fourniture en biens et services publics (électricité, voies de transports et de communications), de favoriser l'innovation, d'accroître le degré de transformation locale des produits agricoles et miniers, et de construire progressivement les trois branches du développement industriel.
- *Le développement de la chaîne de valeur de l'industrie minière.* La chaîne de valeur de l'industrie extractive comprend l'exploration des gisements, l'implantation des unités de production, l'extraction et l'affinage. C'est un processus hautement mécanisé et faisant appel une main-d'œuvre qualifiée. Les actions à mener peuvent porter sur l'amélioration de la technicité de la main-d'œuvre locale pour qu'elle serve à diverses étapes de la chaîne de valeur, l'accroissement du degré de transformation locale des produits miniers avant leur exportation, la mise en place d'un système plus large de mines mixtes admettant une exploitation artisanale dans les unités industrielles en fonction des conditions d'accès aux gisements.

L'implication des acteurs nationaux. Il va s'agir de promouvoir les domaines suivants :

- L'émergence d'une classe moyenne nationale à travers la présence des PME et PMI agricoles et industrielles ;
- Le partenariat entre PME nationales et entreprises étrangères dans la passation des marchés publics ;
- La création des incubateurs de projets pour micro-entrepreneurs et leur accompagnement technique et financier.

Le rétablissement de l'équilibre dans les relations villes-campagnes. La ville est symbole de l'industrialisation et de la présence d'un marché intérieur, et la campagne est symbole de l'industrie et le marché intérieur, et la seconde entité campagne est symbole de l'agriculture et réservoir de main-d'œuvre. Les politiques requises devraient consister à :

- Rétablir l'équilibre dans le système d'incitations à mettre en place en faveur de l'industrie et de l'agriculture ;
- Améliorer les voies de communication et de desserte agricole ;
- Élargir l'accès aux infrastructures de base à travers le pays (écoles, hôpitaux, eau, électricité, voies de transport et de communications) ;

- Promouvoir une politique d'échange et non d'extorsion du surplus d'une part entre l'industrie et l'agriculture et, d'autre part, entre le milieu urbain et le milieu rural.

Valorisation des produits nationaux sur les marchés intérieurs et extérieurs

Les politiques requises porteraient sur (i) l'amélioration de la qualité des produits locaux, (ii) l'amélioration du climat des affaires, (iii) la maîtrise des coûts tant factoriels que non factoriels (maîtrise de la compétitivité extérieure), et (iv) une politique commerciale ciblée.

Amélioration du mode de génération du surplus économique et de son affectation

Les politiques souhaitées sont celles d'une meilleure mobilisation des rentes (minière, pétrolière et forestière) à l'effet de les affecter en priorité à l'accroissement et l'amélioration des infrastructures publiques (routes, chemins de fer, aéroports, hôpitaux, réseaux d'électricité et de télécommunication, approvisionnement en eau, etc.) ainsi qu'au processus d'accumulation et d'amélioration du capital humain (éducation, formation, santé). Il s'agira également de favoriser l'extension de l'économie du savoir et de promouvoir l'innovation à travers la recherche et le développement tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Maximisation du dividende économique

L'inclusivité de la croissance nécessite d'établir un équilibre entre les performances de l'économie, la structure de la population et les questions de genre. De ce point de vue, une marche séquentielle s'impose à l'économie congolaise si elle doit accéder, comme le souhaitent les autorités politiques, à un niveau de développement plus élevé. Elle impliquerait de passer d'abord du niveau d'un pays à faible revenu à celui d'un pays à revenu intermédiaire, puis d'un pays à revenu intermédiaire à un pays émergent, et enfin d'un pays émergent à un pays développé. La véritable contrainte dans une telle ascension n'est pas tant du côté des ressources à mettre en valeur, mais beaucoup plus du côté de la progression démographique.

Les actions préconisées dans l'ébauche du Plan national stratégique de développement (RDC/Ministère du Plan, 2016) devraient porter sur :

- La baisse du rythme de croissance de la population (estimée à 3,1 % par an) ;
- L'amélioration de l'accès des jeunes (61 % de la population à l'âge de procréer) aux services de planification familiale au-delà des barrières culturelles ;
- L'amélioration de la correspondance entre la taille de la population et les investissements dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

Aménagement spatial équilibré et promotion de l'équité intergénérationnelle

L'exploitation des ressources naturelles demeure en RDC, jusqu'à preuve du contraire, au centre aussi bien de la dynamique de la croissance que du mécanisme de distribution des fruits de cette croissance. Ces ressources deviennent hautement stratégiques dans le contexte actuel de la lutte contre le changement climatiques et les maladies.

Les perspectives de l'épuisement des ressources non renouvelables rendent nécessaire la maîtrise de l'empreinte écologique de l'activité économique de sorte à préserver un cadre de vie sain, au bénéfice des générations présentes et futures.

Une grande synergie est à obtenir de la décentralisation en cours de construction pour rencontrer les exigences à la fois de l'inclusivité de la croissance et du développement durable en RDC. Au plan de l'inclusivité, la décentralisation doit être mise à contribution : (1) pour opérer des arbitrages judicieux d'aménagement du territoire entre les différents usages des espaces stratégiques : exploitation minière, agricole, forestière, pétrolière ; et (2) pour doter les différents milieux de résidence à travers le pays en infrastructures sociales de base (routes, écoles, centres de santé, etc.).

En vue d'un développement durable, la décentralisation offre l'opportunité de mettre en œuvre les orientations stratégiques pertinentes élaborées par le gouvernement pour la construction d'une économie verte à travers une gestion durable de l'environnement, notamment les forêts, une production agricole écologique, un développement énergétique à faible intensité en carbone, la promotion d'une conscience environnementale, etc.

La décentralisation offre aux provinces, autrefois sclérosées par un système de planification centrale qui n'intègre pas nécessairement leurs préoccupations spécifiques, l'opportunité de mettre en valeur leurs ressources naturelles, humaines et financières au profit des intérêts locaux. Les disparités en matière de dotations en ressources naturelles peuvent perpétuer les inégalités entre les provinces. De même, le non-transfert réel de moyens aux entités territoriales décentralisées risque de voir se reproduire en provinces les insuffisances opposées aujourd'hui à la gouvernance centralisée. C'est en cela que réside d'une part l'intérêt de rendre opérationnel les mécanismes de solidarité nationale prévus par la Constitution et, d'autre part, de faire de la décentralisation un mode de gestion participative, transparente et redevable.

Conclusion

La mise en place d'une politique d'inclusivité de la croissance, tout comme d'un quelconque plan de développement, exige des capacités d'impulsion accrues de l'État et une participation des bénéficiaires au processus de prise de décisions les concernant et de mise en œuvre de ces décisions, ainsi que de création des richesses et de répartition de fruits de la croissance. La décentralisation en cours est une véritable fenêtre d'opportunité que le gouvernement central se doit de saisir en démontrant sa volonté de procéder au transfert effectif des moyens techniques, humains et financiers aux provinces et de sanctionner positivement ou négativement les gestionnaires à différents niveaux de responsabilité.

Tableau 2.18 : Analyse FFOM (Forces, faiblesses opportunités et menaces) de la croissance inclusive en RDC

Forces	Faiblesses	Opportunités	Risques	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance économique assez forte et relativement soutenue au taux annuel moyen de 5,4 % en 2002-2015 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de piliers sectoriels porteurs et moteurs de la croissance • Extraversion de la principale source de croissance, de la consommation des masses et des approvisionnement des entreprises • Faible intégration du tissu économique • Polarisation spatiale des activités et du niveau de vie • Faible capacité d'échanges de surplus économiques entre le secteur extractif et les autres secteurs • Désintégration et /ou extraversion de l'espace économique du pays • Inégalités des régions dans la participation à la croissance et au partage des fruits de la croissance • Espace international non maîtrisé et non rentabilisé • Faible accès aux opportunités économiques et sociales au plan géographique 	<ul style="list-style-type: none"> • Large étendue de la richesse naturelle du sol et du sous-sol • Un vaste marché intérieur • Une population en majorité jeune • Positionnement géostratégique favorable 	<ul style="list-style-type: none"> • Retournement de la conjoncture économique internationale • Persistance des inégalités de revenus, de la pauvreté et du chômage • Dégradation de l'environnement • Epuisement des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Réussir l'intégration territoriale et économique • Maîtriser la transition démographique • Améliorer la gouvernance des ressources naturelles (utilisation des rentes) • Maintenir l'équilibre écologique • Accéder à l'économie du savoir

Références bibliographiques

1. Baussac, C., A. Sinet, A. Soh et F. Verdet (2012), « La Contribution des villes à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté », in J. Herderschee, D. Mukoko Samba et M. Tshimenga Tshibangu, *Résilience d'un géant africain. Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, volume II, Médiaspaul, Kinshasa.
2. Banque mondiale (2014), *République démocratique du Congo. Rapport de suivi de la situation économique et financière 2014. Renforcer l'État et transformer la richesse minière en vecteur de croissance, de développement et de cohésion nationale*, 2^{ème} édition.
3. Banque mondiale (2015), World development indicators, DRC. Technical Report. <http://donnees.banquemondiale.org/pays/CD>.
4. Bruneau, J. C. (2014), «Le mythe de Sisyphe : construction et déconstruction du territoire congolais », in J. Omasombo et P. Bouvier, *République démocratique du Congo. Décentralisation et espaces de pouvoir*, Tervuren.
5. Bucekuderhwa C.B., Bidubula G., Balemba E. (2013), « Vulnérabilité et stratégies de gestion des risques dans les zones d'exploitation minière artisanale. Le cas des creuseurs d'or de Mulungwe, Burhinyi et Luhwindja », *Conjonctures congolaises 2014*, Cahiers Africains n°82.
6. Chausse, J.-P., Kembola T. et Ngonde R. (2012), « L'Agriculture : pierre angulaire de l'Économie de la RDC », in J. Herderschee, D. Mukoko Samba et M. Tshimenga Tshibangu, *Résilience d'un géant africain. Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, volume II, Médiaspaul, Kinshasa.
7. Dömeland, D., Kabuya Kalala et Kida M. (2012), « Contraintes des Politiques Macroéconomiques », in J. Herderschee, D. Mukoko Samba et M. Tshimenga Tshibangu, *Résilience d'un géant africain. Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, volume II, Médiaspaul, Kinshasa.
8. Domergue C. et Mpoyi Mbunga A. (2012), « La Gestion des ressources naturelles pour une croissance durable », in J. Herderschee, D. Mukoko Samba et M. Tshimenga Tshibangu, *Résilience d'un Géant Africain. Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, volume II, Médiaspaul, Kinshasa.
9. Englert M. (2008), « L'impact de la croissance économique sur la pauvreté et l'inégalité : l'importance des choix politiques », *l'Observatoire*, n° 58, octobre.
10. FNUAP/ICREDES (2015), *Les acquis de la CIPD + 20 en RDC et leur adéquation avec l'Agenda Post 2015. Étude-bilan de la mise en œuvre de la CIPD + 20 en RDC*, Kinshasa.
11. ICREDES (2015), « Croissance et compétitivité de l'économie de la République démocratique du Congo. Analyse-diagnostic de l'état des lieux ».
12. Institut national de la statistique (2014), *Résultats de l'enquête sur l'emploi, le secteur informel et sur la consommation des ménages, Rapport global*, Ministère du Plan de la République démocratique du Congo.
13. Jacquemot, P. et M. Raffinot (1993), *La Nouvelle politique économique en Afrique*, Edicef/Aupelf, Paris.
14. Kabuya Kalala, F. et Tshiunza Mbiye O. (2009), « Ressources naturelles, gouvernance et défis d'une croissance soutenue en RDC », in S. Marysse, F. Reyntjens et S. Vandeginste, *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2008-2009*, L'Harmattan, Paris.

15. Kabuya Kalala, F. et Tshiunza Mbiye O. (2010), « Communautés économiques Régionales : Quelle stratégie d'intégration en RDC ? », in S. Marysse, F. Reyntjens et S. Vandeginste, *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2009-2010*, L'Harmattan, Paris.
16. Kabuya Kalala, F. et Cassimon D., « Global Financial Crisis. Discussion Series Paper 15 : Democratic Republic of Congo. Phase 2, Overseas Development Institute (ODI), January 2010.
17. Kankwenda Mbaya (2000), *Marabouts ou Marchands du développement en Afrique ??* L'Harmattan, Paris.
18. Lokota Ilondo M.-A., Matata Amsini D. et Lukau Ebonda P. (2015), « Comprendre la croissance inclusive », *Revue congolaise de politique économique*, volume 1, numéro 2, novembre 2015.
19. Marysse S. et Tshimanga C. (2013), « La renaissance spectaculaire du secteur minier en RDC : où va la rente minière ? », *Conjonctures congolaises 2014*, Cahiers africains n°82.
20. Marysse S. (2015), « Croissance cloisonnée : note sur l'extraversion économique en RDC », « La croissance économique en RDC est-elle inclusive ? », *Revue congolaise de politique économique*, volume I, numéro 2, novembre 2015.
21. Munkeni Lakup-Tier, F. (2014), « Lutte contre la pauvreté en RDC : de la croissance élevée à la croissance inclusive », *Communication à la Conférence publique du PNUD*, Unikin, mai.
22. Munkeni Lakup-Tier, F. (2015), « RDC : Dynamiques et enjeux de développement à long terme. Synthèse du Livre blanc », présentation à la *Conférence internationale de haut niveau sur la croissance inclusive en RDC*, Kinshasa, 8-9 janvier.
23. Ngonga Nzinga V. et Tombola Muke C. (2015), « Vulnérabilité économique et résilience : comment la RDC résiste ! », *Revue congolaise de politique économique*, volume I, numéro 1, mars 2015.
24. Ngonga Nzinga V. et Tombola Muke C. (2015), « La croissance économique en RDC est-elle inclusive ? », *Revue congolaise de politique économique*, volume I, numéro 2, novembre 2015.
25. PNUD (2014), *Rapport national sur le développement humain 2014 (RNDH 2014). Cohésion nationale pour l'émergence de la République démocratique du Congo.*
26. République démocratique du Congo (2016), Ministère du Plan, *Vision de RDC à l'horizon 2050*, version préliminaire.
27. République démocratique du Congo (2016), Ministère de l'Environnement et du développement durable, *Troisième communication nationale à la convention-cadre sur les changements climatiques.*

Chapitre 3 : Le développement durable en RDC

Depuis son apparition dans le rapport Brundtland *Notre avenir à tous* en 1987, le concept de *développement durable* a connu une multitude de définitions. Selon la définition proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui avait rédigé ce rapport, le développement durable est : « *un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*. Deux concepts sont inhérents à cette notion : (a) *le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ; (b) l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir* ». Le concept de développement durable s'appuie sur de nouvelles valeurs universelles et promeut une double approche : (1) *dans le temps, nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre, mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations futures ; (2) dans l'espace, chaque être humain a le même droit aux ressources de la Terre (principe de destination universelle des biens)*. Le développement durable est comme on peut le constater au cœur des OMD. (Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, 2011 : 9) Et aujourd'hui, il est au centre des ODD.

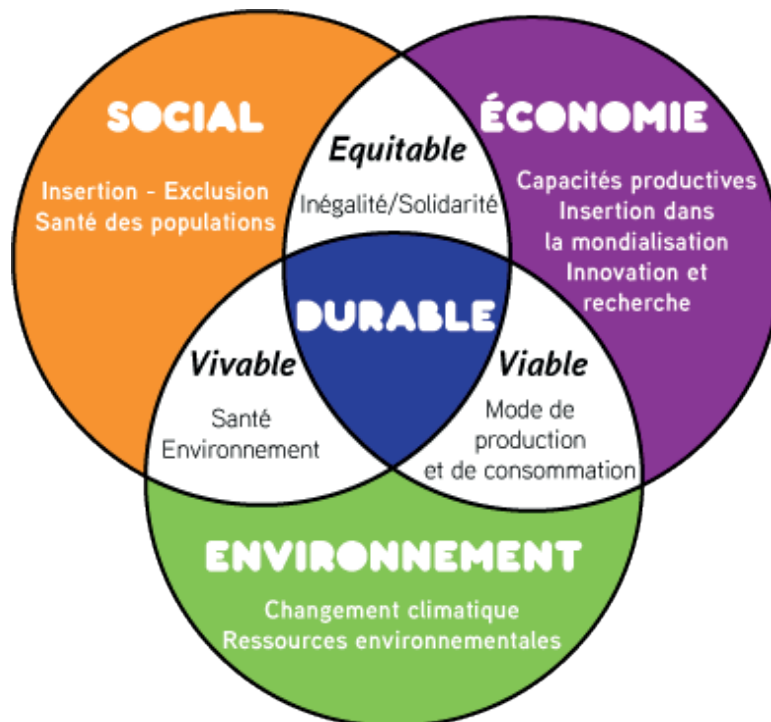
Pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le développement durable est une démarche visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturel du développement dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle (Villeneuve, 2012 :15). De ces deux définitions, il ressort que la vision du développement durable repose sur deux préoccupations fondamentales. Il s'agit en premier lieu d'améliorer les conditions de vie des générations actuelles, par l'accès équitable aux ressources, et en second lieu de ne pas compromettre le mieux-être des générations futures grâce à une gestion rationnelle des ressources non renouvelables. C'est quel développement durable résulte d'une articulation équilibrée de trois dimensions : le social, l'économique et l'environnement.

En effet, l'amélioration des conditions de vie des populations, qui est une réponse à leurs besoins, procède par la production de la richesse à travers l'action de l'homme sur l'environnement. Les besoins sociaux déterminent donc l'activité économique qui a, à son tour un effet sur l'environnement. Dans le sens inverse, l'environnement réagit sur l'économie et sur le social.

L'idée qui est au centre de la notion du développement durable, tout comme de celle de l'écodéveloppement qui l'a précédée, est de rendre compatibles les enjeux du développement et ceux de l'environnement (Barbier et al., 2012 :253). L'analyse du développement durable consiste ainsi à saisir les interactions entre le social, l'économie et l'environnement comme le montre la figure 3.1 à la page suivante. La *durabilité* du développement comprend alors l'*équité* qui est l'intersection entre l'économique et le social, la *viabilité* qui est l'équilibre à trouver à intersection entre le social et l'environnement et la *viabilité* qui se situe à l'intersection entre l'économie et l'environnement.

En d'autres termes, l'économie ne doit pas être au service d'une seule catégorie sociale à l'exclusion des autres. Il y a une nécessité d'une redistribution équitable des ressources au sein de la génération actuelle, et entre la génération actuelle et les générations futures. C'est le sens de l'équité qui voudrait que la majorité de la population accède aux ressources pour la satisfaction de ses besoins. La vivabilité veut dire que l'environnement sur lequel agit l'homme pour tirer les ressources nécessaires à la satisfaction de ses besoins ne produise pas des effets négatifs sur son mieux être, notamment sur le plan sanitaire.

Figure 3.1 : Dimensions du développement durable



Source : www.univ-rennes2.fr

La viabilité quant à elle, signifie qu'il faut limiter les effets de l'activité économique sur l'environnement dont la réaction s'exprime en termes d'épuisement des ressources, de changement climatique et autres formes de dégradations préjudiciables pour les générations actuelles et futures.

L'application de ce modèle analytique sur les réalités de la RDC amène à aborder la question des inégalités sociales qui est déjà prise en charge par le chapitre II sur la croissance inclusive. En fait la croissance que connaît actuellement le pays ne pourra déboucher sur le développement que si elle devient inclusive, c'est-à-dire qu'elle s'accompagne du principe de participation et du principe d'équité dans la redistribution des ressources générées entre différentes catégories sociales, entre différents espaces sociogéographiques.

Ensuite, la question de la viabilité s'analysera à travers les effets des différents secteurs de production (mines, agriculture, transport...) et des modes la consommation sur l'environnement. Enfin celle de la viabilité sera analysée à travers les effets du changement climatique, de la pollution atmosphérique et des eaux sur la santé de la population.

Avant d'arriver à cette analyse, il est indiqué que soit présenté le profil environnemental de la RD Congo au regard de la place centrale qu'occupe la dimension environnementale dans le développement durable ; ensuite seront évoqués les aspects de la gouvernance du développement durable , avec la dialectique entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de l'action publique; puis seront analysées les interactions entre l'économie et l'environnement en termes d'économie verte qui conduit au développement durable ; et enfin, seront abordées les effets de l'environnement sur le mieux-être des populations.

Profil environnemental de la RDC

En dépit du fait que le pays regorge d'énormes ressources environnementales qui peuvent faire d'elle une puissance écologique sur la scène internationale, son profil environnemental ne reste pas moins interpellateur sur de nombreux défis à relever dans ce secteur. En effet, de nombreux problèmes se posent en matière de la conservation de la nature, tels qu'ils sont répertoriés dans le document du *Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité* : « Le secteur de l'environnement est actuellement confronté aux problèmes ci-après dont notamment : 1) Pollutions multiformes (eau, sol et air) ; 2) Absence des systèmes de gestion rationnelle des déchets solides et liquides ainsi que les émanations gazeuses ; 3) Absence de politique et stratégie nationales de rémunération des services environnementaux rendus ; 4) Prolifération des vecteurs de maladies ; 5) Absence d'un mécanisme de gestion des risques des calamités naturelles (inondations, érosions, feu de brousse, etc.) et d'origine anthropique (accidents industriels, feu de brousse,...) ; 6) Insuffisance des études de vulnérabilité/adaptation et atténuation aux changements climatiques ; 7) Faible institutionnalisation du processus REDD (MECN-T, 2013 :31) ». Au-delà de ces problèmes, il en existe d'autres qui vont être évoqués dans les différentes branches de l'environnement.

Biodiversité

La diversité biologique, animale ou végétale, est une des ressources environnementales qui permettent aux hommes à répondre à leurs besoins vitaux. Bien que renouvelable, sous certaines conditions, cette ressource n'exige pas moins une gestion rationnelle pour préserver certaines espèces de la disparition. La consommation de la biodiversité pour satisfaire les besoins humains doit donc tenir compte des cycles de sa reproduction afin d'éviter des situations irréversibles. C'est pour cette raison que l'on crée des aires protégées pour assurer la conservation de la diversité biologique.

La RDC se classe au cinquième rang mondial par sa diversité animale et végétale. Elle dispose de la plus grande biodiversité d'Afrique avec plus de 10.000 espèces de plantes supérieures dont 3.000 endémiques, 480 espèces de mammifères (dont tous les grands animaux de l'Afrique), 565 espèces d'oiseaux, 1000 espèces de poissons, 350 espèces de reptiles, 220 espèces de batraciens et plus de 10 000 angiospermes dont 3.000 seraient endémiques. La RDC dispose de cinq sites naturels reconnus comme patrimoine mondial : les Parcs nationaux de Virunga (1979), de Kahuzi-Biega (1980), la Garamba (1980), de la Salonga (1984), et la Réserve de faune à Okapi (1996) — soit davantage que tous les autres pays africains réunis.

La préservation de la biodiversité en RDC est avant tout assurée par le système des aires protégées. Il importe donc de les gérer de manière efficace afin qu'elles continuent à jouer leur rôle de préservation des écosystèmes et de la biodiversité (MECN-T, 2012 :28).

La loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la nature a affirmé la volonté de consacrer au moins 15% de la superficie nationale à la conservation de la biodiversité. Alors qu'à la conférence de Nagoya en octobre 2010, le gouvernement congolais avait annoncé l'augmentation de cette superficie à 17% (398 650 Km²). En 2014, 13% de la superficie nationale (312 139 Km²) sont consacrés aux parcs nationaux et réserves. En somme, sur les 70 aires protégées qui existent légalement, seule une vingtaine sont gérées par ICCN. (ICCN, 2014:2-3)

Malheureusement, l'étendue des dégâts écologiques résultant des conflits armés et de l'exploitation illégale des ressources est considérable sur cet environnement exceptionnel. « La conjugaison des activités d'exploitation et de la poursuite du conflit a, de fait, éliminé tout contrôle administratif sur les parcs et conduit à une militarisation de nombre d'entre eux, notamment des réserves de Virunga, de Kahuzi-Biega et d'Okapi. Ces parcs occupent une position stratégique le long de la frontière orientale de la RDC, et sont régulièrement utilisés comme point de passage par les forces armées pour pénétrer dans l'est du Congo. » Ils sont aussi le lieu de violents combats entre des forces rebelles locales et des groupes armés qui occupent une partie de ces parcs presque en permanence. Ils se livrent régulièrement à des activités de braconnage d'éléphants pour le commerce de l'ivoire, de gibier et d'espèces rares, et pillent les ressources forestières. « Les modes migratoires de nombreuses espèces sauvages ont été considérablement perturbés, ce qui crée des problèmes durables pour ce qui est du repeuplement de certaines zones des parcs ou du maintien de l'équilibre démographique dans d'autres (Documentation française, 2008:19).

En ce moment, il n'est pas possible de mesurer les pertes sur le nombre et les espèces d'animaux enregistrés dans différentes réserves. Les rapports annuels provenant de ces réserves font l'inventaire des actes de braconnages qui y sont perpétrés et présentent des recettes financières infimes qu'elles produisent, mais ne renseignent pas sur la dégradation de la biodiversité. Le sous équipement des éco-gardes ne permet pas de suivre la mobilité des animaux de la réserve et donc d'identifier et dénombrer des éventuelles pertes pour enfin mesurer le taux d'extinction de la biodiversité.

Déforestation et dégradation des forêts

L'importance de la forêt dans la régulation du climat repose sur le fait qu'elle constitue un puits de séquestration des gaz à effets de serre. Cette séquestration prévient donc le changement climatique dont l'impact négatif sur le mieux-être de la population sera analysé plus bas. Par ailleurs, la forêt fournit aux populations forestières des ressources en nourriture et en médicament. Et la forêt est le lieu de certaines pratiques coutumières qui assurent l'intégration des sociétés forestières. Alors, si l'on veut assurer le mieux-être des générations actuelles et futures, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle internationale, eu égard à la place des forêts congolaises dans le système écologique mondial, ces forêts doivent être préservées.

La RDC possède environ 150 millions d’hectares de forêts qui représentent près de 50% des forêts d’Afrique et plus de la moitié (60%) du massif forestier du Bassin du Congo considéré à juste titre comme le deuxième « poumon » de la planète après l’Amazonie (PNUD, 2014 :5). Selon le *Code forestier*, il existe des *forêts classées*, des *forêts protégées* et des *forêts de production permanente*. Les *forêts classées* sont celles soumises, en application d’un acte de classement, à un régime juridique restrictif concernant les droits d’usage et d’exploitation ; elles sont affectées à une vocation particulière, notamment écologique. Les *forêts protégées* sont celles qui n’ont pas fait l’objet d’un acte de classement et sont soumises à un régime juridique moins restrictif quant aux droits d’usage et aux droits d’exploitation. Les *forêts de production permanente* sont les forêts soustraites des forêts protégées par une enquête publique en vue de les concéder ; elles sont soumises aux règles d’exploitation prévues par le Code forestier et ses mesures d’application.

Faute des connaissances appropriées exacerbée par le manque de politique forestière, d’un plan national d’aménagement du territoire, d’un plan de zonage forestier national et d’une stratégie sectorielle nationale de développement, la conduite du secteur forestier fait face jusqu’à ce jour à un défi majeur qui consiste à promouvoir, dans une vision intersectorielle et prospective, une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que des équipements et moyens de communication, afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable du pays, tout en minimisant l’impact sur les forêts (MECN-T,2013 :36).

Selon les données disponibles, les superficies de forêts denses intactes sont passées de 1.393.220 ha en 1990, à 1.255.992 ha en 2001, soit une perte totale nette de 137.227ha. Cela revient à une perte en moyenne 12.475 ha/an (1,07%/an). Celles des forêts secondaires dégradées sont passées de 292.165 ha en 1990 à 225.322 ha en 2001, soit une perte totale de 66.843 ha pendant 11 ans, ou une perte enregistrée de 6.977 ha/an en moyenne, soit 0,19%/an. Lorsqu’on considère l’ensemble de ces types de forêts (forêts denses intactes et forêts secondaires), cette perte est évaluée à 0,6%/an, un rythme 3 fois plus élevée que pour l’ensemble du pays (0,2%/an). (MECN-T, 2015 :31). Ainsi, de 1990 à 2012, la surface forestière est en baisse comme on peut le lire dans le tableau 3.1. Sur une période de 25 ans (1990 à 2014), la baisse qui était lente au cours des 22 premières années (3% entre 1990 et 2012), s’est accélérée au cours des trois dernières années et est montée à près de 8% en 25 ans.

Tableau 3.1 : Surface forestière en % du territoire national 1990-2012

1990	1995	2000	2005	2010	2012	2014
70,7	70,0	69,3	68,6	67,9	67,7	62,39

Source : Ministère du Plan, Rapport OMD 2000-2015 et Ministère de l’Environnement : DIAF (Direction d’Inventaire et Aménagement Forestier) : Note méthodologique de détection des changements et analyse de précisions pour la période 2000-2010-2014 de la RDC -2016. Inédit.

Toutefois, la situation d’ensemble présente quelques particularités, dont certaines sont préoccupantes, à travers le pays. Les zones critiques sont localisées : (i) autour des grandes agglomérations urbaines, telles que Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi ; (ii) la région du Bas-Fleuve dans la Province du Kongo Central ; (iii) la région de Gemena – Budjala – Kungu dans la Province de l’Équateur ; (iv) la région de Bumba et ses alentours dans la Province de l’Équateur ;

(v) la région des deux Kivu ; (vi) la région de Kindu dans la Province de Maniema (MECN-T, 2015:31). Quatre facteurs contribuent, à hauteur de 0,7 à 0,8 millions d'ha (6%) à la déforestation et de 6 à 6,5 millions d'ha (28%) à la dégradation :

- Exploitation forestière industrielle : 3 à 3,5 millions d'ha de dégradation (15% de la dégradation totale). L'exploitation industrielle exploite un volume déclaré actuellement faible (entre 3 et 5 m³/ha/an sur la parcelle exploitée), qui pourrait toutefois monter jusqu'à 15 m³/ha/an en 2030, cette augmentation résultant (i) d'un accroissement de la demande régionale en bois d'œuvre, (ii) d'un élargissement du panel d'essences exploitables, (iii) d'une amélioration des réseaux d'évacuation. Ce volume d'exploitation accru constituerait alors une dégradation (légère) des zones exploitées.
- Exploitation forestière artisanale : 120.000 à 130.000 ha (1%) de dégradation. L'exploitation artisanale est également à faible volume aujourd'hui, compte tenu du manque d'outils et de la difficulté d'accès aux zones concernées. Une montée du volume d'exploitation à environ 10 à 15 m³/ha/an d'ici 2030 est prévisible avec l'augmentation attendue des valeurs commerciales des essences et l'amélioration des réseaux de desserte.
- Exploitation forestière illégale : 150.000 à 200.000 ha (1%) de déforestation et environ 3 millions d'ha de dégradation (10%). Ces activités sont principalement situées dans les provinces où la pression sur la forêt est déjà forte et où l'exploitation est interdite, principalement le Kongo Central, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et la province Orientale. 35% de l'activité d'exploitation sont considérés comme étant de la déforestation, le reste comme de la dégradation. Comme dans le cas précédent et pour les mêmes raisons, il faut s'attendre à une augmentation des volumes exploités à l'hectare qui passeraient de 10-13 m³/ha/an à environ 15 m³/ha/an).
- Autres facteurs de dégradation et déforestation liées aux activités de la population (par exemple : chasse et feux de brousse d'origine anthropique sans finalité) : 580 à 600.000 ha (5%) de déforestation, essentiellement liée aux feux. (MECN-T, 2015 :31101-102)

En milieu forestier, 4 facteurs contribuent à hauteur de 7,5 à 8,5 millions d'ha (64 %) à la déforestation et 3,4 à 4 millions d'ha (16%) à la dégradation (MECN-T, 2015 :102). Ce sont :

- Agriculture vivrière, principalement itinérante et sur brûlis (9) : 2,2 à 2,5 millions d'ha (20%) de déforestation. Ces chiffres reposent sur une croissance, dans un premier temps positive, des surfaces cultivées, due à des besoins supplémentaires en terres pour faire face à la croissance démographique. Cette croissance devient ensuite négative du fait (i) d'une rotation de deux à trois fois plus rapide sur les champs en jachères, (ii) des effets de l'exode rural et (iii) de la conversion de certains agriculteurs à l'agriculture commerciale quand ils ont accès aux infrastructures ;
- Agriculture commerciale extensive à petite échelle, destinée principalement au marché local : 3,2 à 3,5 millions d'ha (27%) de déforestation. L'agriculture commerciale augmentera d'environ 4% par an en moyenne en termes de surfaces, pour répondre à une demande croissante au niveau national. Les agriculteurs actuels seront amenés à augmenter leur production par une extension des surfaces, malgré une augmentation attendue de la productivité de 10%.

De plus une partie des agriculteurs vivriers se reconvertiront dans l'agriculture commerciale, en raison d'un meilleur réseau d'infrastructures qui leur permettra un accès plus facile aux marchés ;

- Agriculture intensive à grande échelle, destinée notamment à l'export (huile de palme principalement) : 1,6 à 2 millions d'ha (15%) de déforestation dans des forêts primaires (due à la création de nouvelles plantations) et environ 1,4 à 1,6 million d'ha (7%) de dégradation dues à la réhabilitation des anciennes plantations. Ensuite, de nouvelles concessions sur 1,6 à 2 millions d'ha devraient être accordées dans la forêt dense humide, notamment dans les provinces de l'Équateur et Orientale, ceci afin de satisfaire une croissance annuelle estimée à 4% de la demande en terres arables pour l'agriculture entre 2015 et 2030 ;
- Elevage : 360.000 à 400.000 ha (3%) de déforestation due à l'implantation d'élevages de petites tailles, et environ 2 à 2,4 millions d'ha (10%) de dégradation dans les savanes arbustives ou mosaïques savanes forêts due à l'implantation de grands ranchs de plusieurs milliers de têtes de bétail (dégradation très légère).

La croissance urbaine et le secteur industriel ont également un impact sur la déforestation, notamment à travers :

- La coupe du bois de chauffe destiné à la consommation de la population urbaine : 2,4 à 2,5 millions d'ha (19%) de déforestation et 12 à 13 millions d'ha (58%) de dégradation, y compris celle légère. Ici ont été considérées la déforestation et la dégradation dues à la production du bois de chauffe commercial, destiné à l'approvisionnement des populations urbaines (principalement des grandes agglomérations de Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, etc.) pour un volume annuel actuel estimé à environ 27 millions de m³. La demande en bois de chauffe est en augmentation à cause de la croissance urbaine pour atteindre près de 40 millions de m³. L'accroissement de l'accès à l'électricité peut cependant infléchir cette tendance ;
- L'exploitation minière et extraction des hydrocarbures : environ 1,1 à 1,2 millions d'ha (9%) de déforestation d'ici 2030. En effet, il est estimé que 10 à 15% des permis de recherche actuels sur les carrés miniers se transformeront en permis d'exploitation d'ici 2030, provoquant de 700 à 800 000 ha de déforestation. De plus, l'exploitation des gisements d'hydrocarbures dans les forêts denses humides de la cuvette centrale provoquerait jusqu'à 400 000 ha de déforestation ;
- Les infrastructures et urbanisation : les impacts directs de la croissance des zones urbaines situées en zone climatique forestière (principalement dans les provinces du Bas-Congo, Nord-Kivu et Sud-Kivu) et le développement des infrastructures ont des incidences directes sur la forêt. Cette déforestation ne dépasse pas 90 000 ha environ (1%). Cependant, ces facteurs ont un impact indirect majeur sur la déforestation et la dégradation. En effet le développement des infrastructures permet l'accès à de nouvelles régions forestières, et donc le développement ou l'intensification de secteurs d'activité comme l'agriculture ou l'exploitation forestière.

Au regard de l'importance de la forêt dans les mécanismes d'atténuation des effets du changement climatique, il faut noter que la déforestation a contribué à la réduction des absorptions nettes de CO₂, imputables à la forêt. Elles ont diminué de 321.659 Gg de CO₂ en 2000 à 204.505 Gg en 2010, soit une baisse de 36,42% (MECN-T, 2015 : 21). Pour le maintien du couvert forestier, Alain Karsenty (2013) propose de :

- Investir dans l'agriculture paysanne :
 - ✓ La question de la reproduction de la fertilité sans la « rente forêt » est cruciale ;
 - ✓ La gestion intégrée de la fertilité des sols à travers des rotations culturales appropriées et le cas échéant des transferts de matière organique ou des apports de fertilisants ;
 - ✓ L'agroforesterie, intégrant des fixateurs d'azote mais aussi des arbres commerciaux (hévésas, palmiers, cacao, fruitiers...) possède un très grand potentiel dans cette stratégie ;
 - ✓ L'importance des plantations d'arbres en milieu paysan pour le charbon de bois, et du biogaz à partir de la biomasse ;
 - ✓ L'option d'une « intensification écologique » de l'agriculture, par exemple utilisant au mieux les dynamiques naturelles.
- Prévoir l'augmentation concomitante des prix des engrais azotés et des engrais phosphatés : limiter l'emploi d'engrais chimiques ;
- Utiliser la diversité des plantes ;
- Préserver la qualité biologique des sols cultivés ;
- Appliquer le principe du PSE « paiement pour services environnementaux » qui est une rémunération d'un agent pour un service rendu à d'autres agents (où qu'ils soient) à travers une action intentionnelle visant à préserver, restaurer ou augmenter un service environnemental convenu (par exemple la mise à la disposition des communautés dépendantes des forêts d'un montant de 6 millions de USD par la Banque mondiale en avril 2016 pour financer leurs projets de développement).

Les PSE ont deux caractéristiques explicites :

- Ils découlent d'un accord volontaire entre des parties, c'est-à-dire qu'ils reposent sur des contrats, explicites ou implicites, qui définissent le service attendu et les paiements correspondants.
- Les versements sont conditionnés au maintien du service rendu par le(s) récipiendaire(s). Par exemple l'arrêt du déboisement et/ou la protection des forêts.

Des PSE élargis, c'est-à-dire tournés vers l'investissement, peuvent combiner des incitations directes avec une conditionnalité qui a fait défaut précédemment aux programmes de développement et de conservation. Le PSE est l'axe majeur de la stratégie REDD+ en RDC.

Pollution des eaux et de l'air et nuisances sonores

Le développement durable exige que la population ait accès à un environnement vivable. Ceci implique l'accès à un air sain et à l'eau potable qui sont nécessaires pour la bonne santé de cette population. La RDC possède un réseau hydrographique très dense. Les plans d'eau représentés par l'immense réseau fluvial, les plaines inondées et les lacs couvrent environ 86.080 km² (3,5% de la superficie du pays).

Les grands lacs périphériques de l'Est couvrent une superficie d'environ 48.000 km² dont 47% sont de juridiction congolaise (Tanganyika, Kivu, Albert, Edouard). Le système lacustre congolais comprend en outre deux importants lacs intérieurs, le Lac Tumba et le Lac Mai Ndombe. Ils couvrent ensemble entre 2.300 et 7.000 km² selon les saisons (faible en saison sèche et forte en saison pluvieuse). On y inclut également les lacs de dépression de Kamalondo (1.700 km²), le lac Tshangalele (446 km²), le lac Nzilo (280 m), le lac Upemba, le lac Kisale, le lac Munkamba, etc. Le système fluvial couvre environ 34.000 km² sur un réseau de plus de 33.000 km² constitué par le fleuve, ses principaux affluents et rivières secondaires.

La RDC possède également environ 40 km de façade maritime couvrant une superficie de plus ou moins 2.000 km² de plan d'eau. Le potentiel halieutique national est évalué à quelques 707.000 tonnes maximum dont environ 63% seraient dans les eaux de grands lacs de l'Est (Tanganyika, Edouard et Kivu), 28% dans le système fluvial, 8% dans les lacs de dépression et ceux de retenue du Katanga, 1% dans les eaux maritimes de la côte atlantique.

Bien que disposant d'une énorme potentialité en eau douce, la population de la RDC accède paradoxalement très difficilement à cette denrée. En effet, mis à part quelques habitants dans certaines villes, la grande majorité de citadins et la totalité des populations rurales continuent, à ce jour, à se contenter des eaux de rivières, de puits, de pluies et de marres, somme toutes de ressources en eau, pas souvent de bonne qualité et aussi de quantité insuffisante. La vulnérabilité à l'accès à l'eau par la population en RDC découle fondamentalement de la pauvreté de celle-ci, laquelle est aussi exacerbée par la précarité des services d'État conviés à cette obligation (MECN-T, 2006 :8-9). Selon le Rapport OMD 2015, en RDC, 50,4% de la population ont accès à l'eau potable dont 32,6% de la population dans les zones rurales et près de 85% de la population urbaine. Ce taux est faible par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (64,4%), celle des pays fragiles (66,4%) et de la Région en développement (87,2%).

L'accès à l'eau potable est aussi aggravé par la pollution des eaux par l'industrie minière. En effet, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, décrétée par les Nations Unies en 1992, l'Association africaine de défense des droits de l'homme, représentation du Katanga, Asadho/Katanga en sigle, avait dénoncé dans son communiqué de presse numéro 004/2004, la poursuite des activités de traitement des minerais uranifères dans le bassin versant du site de captage d'eau de Kimilolo qu'exploite l'entreprise de Distribution d'eau REGIDESO à Lubumbashi, par la Société minière du Katanga, SOMIKA en sigle, avec la complicité des autorités politico administratives. L'implantation de cette société sur la nappe phréatique bien que fustigée par les rapports des différents experts en hydrogéologie, en chimie, en géologie, en environnement, l'usine de traitement hydro métallurgique de la SOMIKA installée dans le bassin versant de la rivière Kimilolo continue sans désespérer ses activités d'exploitation.

Ceci constitue sans nul doute un danger certain pour 70% d'habitants de la ville de Lubumbashi qui consomment l'eau de la REGIDESO provenant de la station Kimilolo (...) les autorités politico administratives dont le gouvernement provincial et les autorités de Kinshasa ne se préoccupent guère de ce danger qui guette la population de la Ville de Lubumbashi en particulier et celle de la RDC en général. Malgré plusieurs dénonciations faites par voies des rapports et communiqués de presse, aucune mesure de protection n'a été prise jusqu'à ce jour dans le sens de protéger la population (...) Il y a aussi l'entreprise CHEMAF (CHEMICAL OF AFRICA) qui pollue la rivière Kalaviondo, affluent de la rivière Kafubu (RNN, 2012 :21).

La question de la pollution atmosphérique reste circonscrite à certains espaces urbains en RDC, eu égard à la faible industrialisation du pays. Seules les grandes agglomérations urbaines sont confrontées à ce problème. Dans les villes du Katanga et leurs environs, l'air est pollué du fait de rejets industriels dans l'atmosphère, de l'accroissement et de la concentration des véhicules qui roulent sans aucun respect des normes environnementales, des fumées provenant des feux de brousse et de la déforestation croissante (Province du Katanga, 2013 :95).

L'air du Bas-Congo subit quelques menaces dues à l'important déboisement et la forte déforestation ; les émissions de gaz à effet de serre (gaz carbonique CO₂ ; la poussière de ciment ; le Gaz méthane) (Province du Bas Congo, 2013 :72). La Ville de Kinshasa est aussi exposée à la pollution de l'air par l'excès de CO₂, gaz à effet de serre et autres polluants (Plomb tétrahétyl), dégagés par les véhicules ; ainsi que par la présence des fonderies qui émettent des gaz. En plus, de cette pollution atmosphérique, la Capitale congolaise connaît un autre type de pollution : les nuisances sonores émises par les débits de boisson et les Eglises de « réveil ».

Déchets et environnement urbain

Un des grands maux environnementaux des centres urbains en Afrique et en RDC est celui des déchets mal gérés qui polluent aussi bien les eaux que l'atmosphère et affectent de ce fait la santé des populations urbaines. Les quantités de déchets générés par la population urbaine de la RDC, de 2000 à 2010 sont reprises dans le tableau 2. En moyenne un congolais produit 0,42 Kg de déchets solides par jour, et que 65% de ces déchets échouent dans les Site d'élimination des déchets solides (SEDS).

Il ressort de ce tableau que la population urbaine a généré au cours de l'année 2000, 3.332,32 Gg de déchets solides et 65% soit 2166,01 Gg ont été déversés dans les SEDS. Parallèlement à l'évolution de la population et à l'extension de l'espace urbain, la quantité des déchets générés en 2010 est de 4548,41 Gg dont 2956,47 Gg jetés dans les SEDS, soit une augmentation de 35,5% en 11 ans (MECN-T, 2015 :80-81.)

Le tableau 3.2 montre que les déchets solides sont composés de 38,8% de débris, 6,4% de reste de cuisine, de 5,2% de papiers et cartons, de 3,1% de métaux, 2,5% de plastique, de 2% de verre, os, et divers matières inertes. Actuellement, il n'existe pas de décharges contrôlées. Certaines municipalités disposent cependant des décharges publiques non aménagées, mais autorisées.

Tableau 3.2 : Quantités des déchets produits par la population urbaine de 2000-2010

Nature des déchets	1*	2	3	4	5	6	7
Débris	55,3	39,1	44,2	28,2	33,7	28	38,1
Restes de cuisine	13	12,4	8,5	1,6	3	0	6,4
Papiers cartons	4,1	8,3	4,2	3	2,3	9	5,2
Chiffons	3,7	1,3	2,3	9,7	0,6	0,5	3
Métaux	7,9	1,8	3,7	3	1,6	0,7	3,1
Plastique	2,4	3,3	2,8	2,3	2,3	1,9	2,5
Verre, os, divers inertes	2,3	3	2,8	2,3	0,1	1,6	2
Sables, graviers	10,8	30,8	31,2	51,2	55,1	58,2	39,6
Matières fermentées	76,1	61,1	59,3	42,5	39,6	37	52,2
Matières inertes	23,9	38,9	40,7	57,5	60,4	63	47,8

Source : Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme, *Troisième communication à la Convention Cadre sur le CC*, 2015, p.80

Notes : 1 : Quartiers résidentiels ; 2 : Cités planifiées ; 3 : Anciennes Cités ; 4 : Nouvelles Cités ; 5 : Extensions ; 6 : Grand marché ; et 7 : Moyenne Générale

Toutefois, les ménages congolais évacuent leurs ordures ménagères de différentes manières : service organisé public ou privé, incinération ou enfouissement, rejet soit sur la voie publique, soit dans un cours d'eau ou dans un dépotoir, transformation en compost ou fumier, selon les proportions ci-après (MICS 2,2001) : 10,9% pour les services organisés publics et privés pour évacuer leurs déchets, 8,6% incinération, 21,9% enfouissement dans le sol, 12,2% transformation en compost, 8,7% rejets sur la voie publique, 2,4% rejet dans les cours d'eau, 30,8% rejets dans les dépotoirs sauvages qui jonchent les villes, et 4,4% évacués par d'autres voies non spécifiées (MECN-T, 2015 :71).

La production des déchets solides par les usines industrielles est difficile à estimer par manque de contrôle et d'informations sur la production et la quantité des déchets solides produits. Néanmoins, pour la ville de Kinshasa, on estime la production des industries à 20% du volume total des déchets produits dans la ville. Par ailleurs, à Kinshasa, des études à faible échelle montrent que le taux de plastique dans les décharges a fortement augmenté et varie entre 13,2 à 22,2%. En RDC, l'usage d'installations individuelles est plus répandu pour le rejet des effluents domestiques et du secteur commercial (MECN-T, 2015 :71).

La forte croissance urbaine que connaissent les grandes villes congolaises (Kinshasa et Lubumbashi en particulier) a pour effet d'accroître la quantité des déchets qui, s'ils ne sont pas bien gérés, vont entretenir des maladies endémiques comme le paludisme, la fièvre typhoïde.

Changement climatique

Les émissions totales de principaux GES (CO₂, CH₄, N₂O) entre 2000 et 2010 ont d'ailleurs connu une baisse de 0,45 %, passant de 242.100 Gg Eq-CO₂ en 2000 à 241.009 Gg Eq-CO₂ en 2010. Sans être un grand émetteur des gaz à effet de serre et tout en disposant d'un énorme puits de séquestration de CO₂, la RDC n'en est pas moins une victime du changement climatique.

Son étendue territoriale qui induit la diversité climatique la rend par ailleurs plus vulnérable aux effets du changement climatique qui touchent les populations congolaises. Le système climatique de la RDC, se présente de la manière suivante :

- De part et d'autre de l'équateur, le climat équatorial est en permanence chaud et humide, avec 140 à 160 jours de pluie par an. Au centre de la cuvette centrale, par an, il tombe entre 1800 et 2200 mm de précipitation. La température moyenne annuelle tourne autour de 27 °C ;
- Au-delà des latitudes 3°N et 3°S, on retrouve le climat tropical avec une saison sèche dont la durée augmente en s'éloignant de l'équateur (4 mois à Kinshasa, 5 mois à Kamina et 6 mois à Lubumbashi) ;
- Dans les régions montagneuses de l'Est, les conditions atmosphériques varient avec l'altitude, où la précipitation peut atteindre 3.000 mm par an et où la température moyenne baisse de 1°C quand l'altitude monte de 180 m ;
- C'est à la côte atlantique qu'on rencontre le climat le plus sec (810 mm à Banana), là où les effets du courant froid de Benguela sont ressentis et dans la partie Sud du pays, au Katanga où il pleut moins de 1000 mm par an (MECN-T, 2015 :21).

Selon le Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme : « les impacts du changement climatique sont déjà perceptibles à travers le pays, notamment par la persistance des fortes chaleurs, des pluies violentes, la dégradation des terres, particulièrement par des érosions ravinâtes, l'allongement de la saison sèche, l'augmentation des séquences de sécheresse pendant les saisons de pluie, et les inondations. » (MECN-T, 2009 :1).

Les crises hydrométriques extrêmes, à savoir des fortes intensités des pluies et des crues extrêmes de rivières, causent de plus en plus des pertes en vies humaines, provoquent des érosions ravinâtes, détruisent des infrastructures de base et engloutissent des maisons à travers tout le pays (MECN-T, 2009 : 8).

Ainsi, le changement climatique est une menace au développement durable dans la mesure où ses effets modifient le calendrier agricole en faisant peser sur le pays les menaces de la crise alimentaire et en privant plusieurs ménages de leurs logements. Dans le domaine du changement climatique, la RDC souffre d'un manque de données susceptibles de fournir les informations pour l'ensemble du pays. Ceci ne permet donc pas une riposte adéquate face à la menace des effets du changement climatique. Cette riposte s'effectue par des mécanismes d'atténuation pour prévenir ces effets et des mécanismes d'adaptation pour parvenir à la résilience.

De l'économie verte au développement durable

L'économie verte s'inscrit dans la dimension viabilité du développement durable. Elle se situe donc à l'interface entre l'économie et l'environnement. En effet, on entend par économie verte l'ensemble des activités économiques liées directement ou indirectement, à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources rares, aux énergies renouvelables, au changement climatique et à la prévention des risques (Faucheux et Allal, 2012 :65).

Dans un autre sens, elle déborde même les interactions entre l'économie et l'environnement pour couvrir même la dimension sociale car, selon l'OCDE, elle vise à améliorer le bien-être social et l'équité tout en réduisant significativement les risques écologiques et les pénuries de ressources (Faucheux et Allal, 2012 :65).

De ce fait, elle concerne le développement durable ou mieux, elle est la voie qui y mène. C'est ainsi que le Sommet de l'Union africaine de 2011 à Malabo avait recommandé aux États membres à mettre en avant « la transition vers une économie verte en Afrique, notamment en soutenant les transformations systémiques et institutionnelles nécessaires afin de s'assurer que les économies vertes contribuent au développement durable et aux objectifs de réduction de la pauvreté, notamment le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'Afrique » (CEA et PNUE, 2012).

Dans le cadre de cette section, l'économie verte est circonscrite aux interactions entre l'économie et l'environnement, étant donné que la question de l'équité qui implique les interactions entre l'économie et le social sont déjà concernées dans le chapitre II sur l'économie inclusive. Ainsi donc, il s'agira principalement d'analyser d'abord les effets des activités économiques sur l'environnement en parcourant les différents secteurs productifs de l'économie nationale, auxquels il faut ajouter le secteur de l'énergie. Ensuite, seront abordées les opportunités économiques qu'offre la protection environnementale à travers l'écotourisme et les emplois verts. Alors sera établie la dialectique entre économie et environnement.

C'est l'évaluation des effets environnementaux des différents secteurs productifs qui donnera la mesure de l'économie verte. Le chemin conduisant au développement durable sera alors balisé par les mécanismes correctifs de ces effets, à condition de réduire en même temps la pauvreté et les inégalités.

Secteurs productifs et protection de l'environnement

Les secteurs productifs pertinents ayant un impact sur l'environnement sont : les mines, l'agriculture, l'industrie et le transport.

Secteur des mines

L'étude d'impact environnemental menée par le Groupe Africain d'Ingénierie Conseils S.A (GAIC S.A) dans trois provinces en 2015 (Katanga, le Kasai Oriental et le Kasai Occidental) a démontré que l'exploitation minière avait un impact négatif sur l'environnement. Les effets de l'exploitation minière polluent les eaux, dégradent le sol et détruisent la flore et la faune.

Pollution des eaux

Dans la province du Katanga, les résultats d'analyses des échantillons prélevés sur huit sites (Chemaf et Gécamines à Lubumbashi, mine souterraine de Kico et concentrateur de CMSK à Kipushi, Gécamines à Likasi, KZC, UCK et Luilu à Kolwezi) montrent que l'eau est polluée par les contenus en métaux(fer, zinc,) et autres matières (arsenic, nitrate) à des teneurs de fond naturels élevées dans les sols et la roche environnants ou bien par les rejets des autres industries qui sont situées en amont du cours d'eau pompé(GAIC S.A, 2015 : 228).

L'eau brute des cours d'eau avoisinant les sites visités est donc directement contaminée par les activités industrielles et le passif environnemental minier y est pour beaucoup. Afin de puiser une eau brute exempte de contamination, que ce soit dans un cours d'eau ou un puits ou une résurgence artésienne, il faudrait se déplacer sur des distances trop grandes afin de trouver un « vrai » amont sans pollution, complètement à l'extérieur des centres industriels (GAIC S.A, 2015 : 228).

Cependant, il est démontré par les analyses chimiques sur l'eau traitée que les traitements utilisés sont relativement efficaces compte tenu des degrés de pollution. Mais, face aux valeurs guides retenues, l'eau n'est pas encore potable dans tous les cas analysés, même si les concentrations des contaminants ont sensiblement baissées (GAIC S.A, 2015 : 228). Par ailleurs, il est apparu que l'eau souterraine est beaucoup moins dégradée par le passif environnemental que l'eau de surface. Évidemment, l'eau souterraine au fond d'une mine en exploitation est plus contaminée que l'eau de source de résurgence ou l'eau d'un puits dans un village (GAIC S.A, 2015 : 230).

Au Kasai Oriental, les eaux de surface des rivières échantillonnées montrent un dépassement des normes autant en aval qu'en amont en raison de la présence des sites d'exploitation artisanale sur plusieurs dizaines de km, le long du parcours des rivières où les dépôts de diamant gisent (...). Que ce soit l'eau de source ou l'eau de la nappe phréatique dans un puisard déjà exploité ou en exploitation, les mêmes conclusions que pour les eaux de surface s'appliquent, incluant les nitrites, les MES et la DBO5. Les métaux présents et montrant des dépassements des normes de l'ordre de 2 à 30 fois les normes (GAIC S.A, 2015 : 233).

Dégradation des sols

Selon l'étude de GAIC S.A, citée ci-haut, les sols sont pollués mécaniquement et chimiquement par les cours d'eau lors des pluies. En plus, Les excavations produites par l'exploitation à ciel ouvert dans les trois provinces sont encore plus dramatiques pour l'environnement, car elle condamne à jamais la partie arable du sol. C'est une véritable destruction de la topographie naturelle. Alors qu'il s'agissait auparavant de terres agricoles ou forestières, ces excavations donnent l'impression d'un paysage lunaire avec les inconvénients que cela comporte, notamment en matière de drainage des eaux pluviales. Le problème se pose également pour les terres de découvertes déplacées lors de l'extraction et qui forment de petites montagnes sur le lieu d'exploitation (GAIC S.A, 2015 : 234).

Destruction de la flore et la faune

La conclusion des investigations menées au Katanga a également montré que la contamination de l'environnement est telle que l'intégrité de la faune et de la flore est grandement menacée (...). En ce qui concerne la flore, les impacts, pour cette composante se traduisent en général par des déboisements, la destruction du couvert végétal et les dépôts de couche de poussière des métaux sur la végétation, handicapant ainsi le pouvoir photosynthétique de cette dernière. Au niveau de la zone d'étude et pour la période allant de 2000 à 2013, la perte du couvert végétal attribuable aux activités minières est évaluée à 3 730 ha, 4 587 ha et 3 139 ha, respectivement au Katanga, Kasai Occidental et au Kasai Oriental.

Dans le cas des exploitations artisanales, les fortes concentrations de centaines, voire de milliers d'orpailleurs sur le même site, s'accompagnent assez souvent d'une coupe abusive de bois pour les besoins de soutènement de petites galeries, ou pour les besoins d'habitation et de chauffe. La destruction du couvert végétal se trouve renforcée par ailleurs par la recherche de pépites d'or qui sont réputées se trouver entre les racines de certaines plantes (GAIC S.A : 230-235).

Pour ce qui concerne la destruction de la faune, Le nombre important de permis miniers octroyés dans les trois provinces a contribué à la perte d'habitat de la faune ce qui est à la base de la raréfaction de cette dernière. Les activités sismiques sont sources de vibrations et d'explosion localisées entraînant la perturbation des animaux (animaux sauvages et domestiques). Cela occasionne des impacts négatifs sur la faune, aboutissant des fois à la mort d'animaux dans les zones minières et l'apparition de stress sur les animaux pouvant avoir des effets négatifs sur leur fécondité. Egalement, la pollution des eaux et des sols entraîne assez souvent des morts accidentelles de la pédofaune ou la faune aquatique inféodées à ces milieux (GAIC S.A :236)

Ainsi, les activités minières ont entraîné la perte de beaucoup d'espèces du fait des perturbations et/ou de perte et dégradation de l'habitat durant toutes les phases (construction, exploitation et déclassement/fermeture). Cet impact est d'importance moyenne à forte selon qu'il s'agit des habitats particuliers ou d'espèces rares et ou en voie de disparition (GAIC S.A :236).

En dehors des eaux, des sols, de la faune et de la flore, l'étude de GAIC S.A. relève aussi les pollutions sonores engendrées par les bruits des concasseurs, les cribles, les broyeurs, les compresseurs, les ventilateurs, les ateliers et les points de chargement. Les explosions, le déplacement des engins, les explosions, le déplacement de grandes quantités de terres sont autant des sources des nuisances sonores pour les populations riveraines.

Au regard de l'impact environnemental de l'exploitation minière à travers les trois provinces où l'étude de GAIC S.A a été menée, il apparaît que l'économie minière en RDC est loin d'être d'une économie verte. La viabilité de l'économie congolaise est donc problématique et appelle donc à la recherche des solutions protectrices de l'environnement pour verdir cette économie et aspirer ainsi au développement durable.

Agriculture

En RDC, il arrive que l'agriculture ait un impact environnemental négatif qui se traduit par les émissions des GES perturbateurs du climat suite à la déforestation et la dégradation des forêts qu'elle occasionne. Elle occupe la deuxième place (2,9 à 4,5%) parmi les secteurs émetteurs des GES après le secteur changement d'affectation des terres et foresterie (90%) et avant le secteur Energie (2,6 à 4,4%), les déchets (1%) et le secteur des procédés industriels (0,1%). Parmi les gaz émis en RDC au cours des années 2000 à 2010 dans le secteur agricole, le CO représente 94,3% de toutes les émissions, suivies de CH₄ (3,74%). Les gaz NO_x (1,9%) et N₂O (0,1%) sont les plus faibles (MECN-T, 2015 :22).

Parmi les sources d'émissions des GES, le feu de brousse est la source principale de CH₄ (854 Gg), de CO (22420 Gg), de NO_x (395 Gg). Le brûlage des résidus agricoles a émis surtout du CH₄ (139 Gg), le CO (2922 Gg) et un peu de NO_x (106 Gg). L'élevage a émis un peu de CH₄, soit 50 Gg émis par la fermentation entérique et 4 Gg émis par la gestion du fumier. Les sols cultivés ont émis peu de N₂O (14 Gg). La riziculture a émis environ 5 Gg de CH₄ (MECN-T, 2015 :22).

La cause de cette plus forte émission de CH₄, N₂O, NO_x et CO par le brûlage des savanes et des résidus agricoles est liée à la pauvreté de la population rurale qui d'une part brûle des étendues énormes de savanes dans le but de trouver du gibier (antilope, buffle, rat, ...) pour leur subsistance et d'autre part pratiquent des techniques agricoles basées sur le brûlis (MECN-T, 2015 :22).

Aucune production agricole n'est excédentaire en RDC et l'insécurité alimentaire prévaut sur l'essentiel du territoire. Dans le même temps il y a une destruction systématique et insidieuse de l'environnement, en particulier dans les forêts et galeries forestières [Ministère congolais de l'Agriculture et du Développement rural (RDC), 2011 :1].

L'agriculture vivrière, principalement itinérante et sur brûlis, serait responsable de 2,2 à 2,5 millions ha (20%) de déforestation. Selon le PNUE, cette agriculture de subsistance, caractérisée par la pratique du brûlis, serait l'une des principales causes de la déforestation en RDC. Elle est en effet pratiquée avant tout en zone forestière ou sur ces franges puisqu'elle dépend de la forêt pour reconstituer la fertilité des sols. Dans un contexte de faible productivité, la pression démographique entraîne une augmentation des surfaces cultivées et une réduction du temps de la jachère, limitant les capacités de régénération naturelle de la forêt, qui tend alors à disparaître. Ce processus entraîne une dégradation de la fertilité des sols jusqu'à les rendre parfois improductifs, ce qui accroît à son tour la pression sur la forêt, selon un cercle vicieux (RDC, 2010 :11). La déforestation due à l'agriculture se répartit comme suit : agriculture commerciale environ 40%, agriculture vivrière environ 20% et bois de chauffe environ 20% (MECN-T, Potentiel de la RDC, déc.2009 :2).

Enfin, l'agriculture est un facteur de dégradation du sol. En fait, globalement, les sols congolais sont moyennement fertiles. On y rencontre aussi des sols fertiles (sols volcaniques, tourbe, sols alluvionnaires ...), et des sols peu fertiles, qui sont déjà dégradés à divers degrés, à cause notamment de l'agriculture itinérante sur brûlis, du surpâturage, des feux de brousse (...) (MECN-T, 2006 :9).

Si par ses modes de production l'agriculture, en tant qu'activité économique peut agir négativement sur l'environnement, les effets du changement climatique à leur tour rétroagissent aussi négativement sur la production agricole, et donc sur la croissance. En effet, selon le rapport *État des forêts 2013* : « Dans plusieurs pays de la COMIFAC, il y a une relation nette entre le niveau des pluies et la croissance du produit intérieur brut. Les taux de croissance du PIB et le PIB agricole tendent à être plus élevés pendant les années où les pluies sont supérieures à la moyenne que pendant les années sèches. En République démocratique du Congo, par exemple, la croissance du PIB agricole a été négative pendant les années sèches, alors que la production économique du secteur agricole a augmenté lors des années à pluviométrie moyenne ou supérieure à la moyenne » (COMIFAC, 2013 :113).

En l'agriculture durable doit produire sans affecter irréversiblement l'environnement et sans menacer ni la santé des populations, ni la biodiversité par le recours inapproprié aux pesticides ou autres pratiques pernicieuses. L'agriculture congolaise n'est donc pas une agriculture totalement verte. Son impact environnemental négatif en termes d'émissions des GES, de déforestation et de dégradation des forêts et des sols montre que la viabilité de l'économie est encore une fois un objectif à atteindre. Le défi à relever est celui d'accroître la production agricole afin de juguler l'insécurité alimentaire tout réduisant l'impact environnemental de ce secteur important de l'économie congolaise.

Industries

L'ensemble des émissions du secteur industriel représente 125 Ggd'ég-CO₂ en 2000. Celles-ci ont augmenté progressivement pour atteindre le seuil maximum de 264 Ggd'ég-CO₂ en 2008, avec une légère fluctuation entre 2008 et 2010. Parmi les émissions, la production du ciment conduit à des émissions maximales de CO₂, mais des efforts devront être fournis pour déterminer le facteur d'émission de CO₂ du processus de sa production. Les émissions provenant des autres processus chimiques (production d'acide nitrique, production d'éthylène) sont extrêmement faibles. Les émissions dues à la production métallurgique ainsi la production des halocarbures et la consommation de l'hexasulfure de fluor ne sont présents qu'à l'état de trace (MECN-T, 2015 :22).

Secteur des transports

Le secteur des transports influe négativement sur l'environnement par la pollution de l'air qui provient des gaz émis par des véhicules automobiles dans les grandes agglomérations urbaines où la circulation routière est plus intense. En effet, la question de la pollution atmosphérique provoquée par les automobiles et autres engins roulants se pose essentiellement dans les villes de Kinshasa et de Lubumbashi.

L'état défectueux des automobiles mal entretenues ou vétustes est une source de pollution atmosphérique qui rend l'air irrespirable et provoque des maladies respiratoires. C'est ainsi que le Gouvernement de la RDC, par le *Décret n° 12/041 du 02 octobre 2012 portant réglementation de l'importation des véhicules d'occasion en République démocratique du Congo*, a pris la mesure interdisant l'importation sur le territoire congolais des véhicules âgés de plus de dix ans.

Cette mesure porteuse d'un potentiel non moins important d'atténuation d'émissions de GES, a été jusque-là, mise en application par les services administratifs de l'état, à savoir : le Ministère des Finances par la Direction générale des douanes et accises (DGDA). Vu le potentiel d'atténuation de cette mesure, une évaluation technique et scientifique s'avère nécessaire ainsi que la mise en œuvre des autres actions requises pour la pérennisation de la mesure (MECN-T, 2013 :126).

Cependant, il y a lieu de relever que la réduction de la pollution n'apparaît pas comme l'objectif unique de cette disposition réglementaire, somme toute salubre. Car, parmi ses motivations, il y a aussi la volonté de réduire les accidents de circulation. En plus, aucune mesure ne concerne les vieux véhicules qui sont déjà au pays et qui polluent l'environnement en toute liberté sans subir une quelconque sanction.

Par ailleurs, la construction des infrastructures de transport routier, notamment celles destinées à l'évacuation des grumes contribue aussi à la déforestation. En effet, l'examen des cartes de changement d'occupation du sol produites pour la RDC indique une concentration des zones de déforestation le long des axes de transport (routiers ou fluviaux), autour des grands centres urbains (Gemena, Lisala-Bumba, Kisangani, etc.) et dans les zones à forte densité de population telles que la région du Kivu.

Par une action conjuguée du Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme et celui des Transports, la RDC devrait relever le défi de promouvoir les modes de transport qui ont moins d'impact environnemental.

Secteur de l'énergie

La mesure de l'impact environnemental du secteur de l'énergie s'effectue en fonction du *mix énergétique éco positif* qui est la part de l'offre des énergies nouvelles et renouvelables sur le total de consommation primaire brute. Selon SE4ALL, le mix énergétique de la RDC est de 2,7% (PNUD, 2013 :77). Ce mix énergétique faible traduit l'impact négatif du secteur énergétique sur l'environnement, suite à la dominance de la production traditionnelle de l'énergie.

La transformation traditionnelle d'énergie concerne notamment la carbonisation du bois pour la production de charbon de bois. *En 2010, environ 3,64 millions de tonnes de bois (soit l'équivalent 1 456 Ktep) ont été transformées en 814 000 tonnes de charbon de bois (soit l'équivalent 509 Ktep) (...)*. Ces rendements posent le problème de l'efficacité énergétique des modes de production des énergies traditionnelles dérivées comme le charbon de bois, notamment, au regard des implications sur le plan environnemental (gestion rationnelle des ressources forestières renouvelables dans un contexte de plus en plus caractérisé par la déperdition forestière (MECN-T, 2015 :19).

La plupart des ménages de la RDC utilisent le bois de chauffe (65,6 %) et le charbon de bois (26,8 %) pour la cuisson des aliments, soit au total 92,4 % d'énergie de cuisson provenant de la forêt. Ceci a certainement des conséquences sur la déforestation et l'environnement en général. Si en milieu urbain c'est le charbon de bois qui est le plus utilisé (54,0 %) et particulièrement à Kinshasa (51,6 %), en milieu rural c'est le bois de chauffe qui est le plus utilisé, à environ 86,7 % (RDC, *Enquête 1-2-3,2013* :48).

Tableau 3.3 : Répartition du type de l'énergie de cuisine selon la province et le milieu de résidence (en % des ménages)

	Electricité	Gaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois de chauffe	Sciure de bois	Autres	Total
Urbain	15,5	0,3	1,4	54,0	28,0	0,2	0,6	100
Rural	0,1	0,1	0,7	11,5	86,7	0,5	0,4	100

Source : RDC, INS, *Enquête 1-2-3*, 2014.

Les émissions de CO₂ et de CO issues de ce secteur sont en constante évolution positive, tandis que celles des autres gaz à effet de serre stagnent. Les émissions de CO₂ paraissent augmenter à partir de 2004, suite à la disponibilité des données statistiques en provenance des provinces de l'Est (alors qu'avant elles ne l'étaient pas suite à la guerre) (MECN-T, 2015 :19).

L'objectif que la RDC s'est fixé pour 2030 est de hausser le mix énergétique à 30%. Cela ne pourra cependant rendre ce mix énergétique éco positif. L'impact environnemental persistera quand bien même il pourra être réduit. Pour ce, la promotion des énergies nouvelles et renouvelables est le mécanisme approprié pour accroître ce mix énergétique.

Écotourisme comme pilier de l'économie verte

Dans l'économie mondiale, le tourisme est le quatrième secteur économique. Il vient après le secteur pétrolier, les produits chimiques et l'industrie automobile. Les recettes du tourisme international s'élèvent à 733 milliards d'euros en 2006, soit 2 milliards d'euros par jour. Par ailleurs, il est également un gros pourvoyeur d'emploi, avec 74 millions d'emplois directs et 250 millions indirects dans le monde. Selon l'Office mondial du Tourisme, le nombre de touristes est passé de 898 millions en 1,1 milliards de touristes en 2010. Soit une augmentation de 22% en 3 ans. (www.step.unwto.org)

Or, la RDC dispose d'un très fort potentiel touristique en raison de sa richesse et immense biodiversité et de ses nombreux espaces protégés. Aujourd'hui (selon Wyvekens et Huart, 2009), la RDC reste certainement l'un des pays le plus diversifiés et plus beaux du monde, c'est vrai, mais des paysages extraordinaires il y en a aussi ailleurs. De même que des chutes d'une beauté à couper le souffle, une faune endémique, des grottes profondes, une flore remarquable et des rivières sauvages... Diversifiée et dotée de paysages magnifiques, la RDC a des atouts majeurs pour séduire.

Il y a donc une opportunité pour la RDC de développer l'écotourisme. Celui-ci permet d'allier la protection de l'environnement, de doper la croissance et de créer les emplois. C'est un tourisme qui combine rentabilité économique et durabilité sociale et environnementale. Il est capable de valoriser les moyens disponibles et il maintient la propriété de la terre aux paysans. Il s'inscrit donc bien dans les principes du développement durable.

Paradoxalement, l'écotourisme n'est pas encore valorisé en RDC. A titre d'exemple, selon le *Rapport annuel 2014* de la Réserve de faune à Okapi(RFO) d'Epulu, les revenus de cet espace protégé exceptionnel au monde se situaient à 622 792,50 FC et 842,95 USD. Pour le Réserve Naturelle de Tumba Lediima, les recettes s'élevaient à 3000 FC selon le *Rapport annuel 2014*.

La contribution de l'écotourisme au PIB est donc insignifiante à ce jour. Le *Programme national environnement, forêt, eaux et biodiversité2 (PNEFB2)* voudrait la remmener à au moins 3% d'ici 2023 (2015 :35).

Parmi les contraintes qui empêchent l'écotourisme à se développer on peut citer :

- L'absence d'une politique touristique, car le tourisme n'est pas encore considéré comme un secteur économique capable de stimuler la croissance économique ;
- L'insuffisance des infrastructures touristiques dans les différentes réserves et lieux à fort potentiel touristique ;
- Le faible budget consacré au secteur touristique ;
- La faible médiatisation des ressources touristiques de la RDC qui n'est pas connue sur le plan mondial comme une destination touristique suite à la défaillance de l'administration touristique ;
- L'insécurité et la précarité de la situation politique qui font que la RDC n'est pas encore un pays attractif pour les touristes.
-

Pour développer l'écotourisme il faut donc :

- Élaborer une politique touristique pour éclairer et coordonner les activités dans ce secteur ;
- Promouvoir l'écotourisme au rang de secteur économique primordial incitateur de la croissance économique ;
- Moderniser les infrastructures et les services (routes, hôtellerie, transport, eau et électricité, voirie...);
- Instaurer la paix la sécurité sur l'ensemble du territoire national et surtout dans les sites touristiques potentiels ;
- Développer une agriculture adaptée et capable de nourrir non seulement les visiteurs et les touristes mais aussi les congolais eux-mêmes.

Emplois verts

Faucheux et Allal affirment qu'à investissement égal, les activités de l'économie verte, sont susceptibles de créer quatre fois plus d'emplois que dans d'autres secteurs (2012 :66). En effet les emplois peuvent être créés dans différentes branches du secteur environnemental : le tourisme, l'assainissement de l'environnement, la protection de la biodiversité, l'afforestation, la reforestation...

Le tourisme par exemple, qui s'appuie essentiellement sur la richesse naturelle et culturelle du continent africain, fournit des emplois à 6,3 millions de personnes (World Travel & Tourism Council, 2006). Une économie verte devrait maintenir et renforcer le capital naturel qui va constituer une source importante d'emplois, de revenus et de subsistance pour la grande majorité des populations africaines (CEA et PNUE, 2012 :3).

La classification des emplois par les enquêtes qui couvrent cet objet ne fournissent pas des informations sur les emplois verts. Il faudra donc qu'elles prennent en compte cette catégorie d'emploi pour une bonne évaluation des Objectifs de développement durable. Toutefois, le PNEFEB2 s'est fixé des objectifs sur la question en ces termes :

- Le nombre d'emplois dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables doit être augmenté d'au moins 20% en 2023 par rapport à la situation en 2012 ;
- D'ici 2023, le secteur forestier doit créer au moins 10% d'emplois nouveaux par rapport à la situation de 2013 ;
- D'ici 2023, le secteur de la diversité biologique doit créer au moins 10% d'emplois nouveaux par rapport à la situation de 2013 ;
- Les emplois issus de la mise en œuvre des plans d'aménagement d'aires protégées doivent être augmentés d'au moins 20% d'ici 2023.

Pour sa part, le Potentiel REDD+ estime à 40-50 000 d'emplois qui peuvent être créés d'ici 2030 dans les activités d'afforestation d'ici 2030 (RDC, 2009 :28).

Financement du développement durable

La voie vers l'économie verte nécessitera la mobilisation de nouvelles ressources financières publiques et privées. Ceci implique le réalignement des objectifs politiques et des priorités ainsi que l'affectation appropriée des capitaux, tout en répondant aux préoccupations immédiates et pressantes de développement et aux objectifs à court terme d'éradication de la pauvreté (CEA et PNUE, 2012 :2).

Le gouvernement congolais est donc appelé à financer des programmes destinés à engager la transition vers l'économie verte. Cependant, au regard de l'importance régionale et internationale de ses ressources environnementales à protéger, il est en droit de s'attendre à des apports financiers venant de la communauté internationale. Fauchaux et Allal, soulignent particulièrement que les pays africains auront besoin de sources extérieures de financement pour passer à une économie verte, notamment d'investissements bilatéraux, multilatéraux et privés (CEA et PNUE, 2012 :69).

Alors que le financement interne est insignifiant, les appuis extérieurs entre 2007 et 2013 sont présentés dans le tableau 3.4. Ce financement semble inférieur aux attentes du gouvernement congolais, qui lors de la COP21 avait présenté un plan d'investissement REDD+ d'un milliard USD pour le seul secteur forestier (www.cern-cenco.cd).

En définitive, il apparaît que le passage de l'économie verte au développement durable nécessitera que les impacts environnementaux provenant des secteurs productifs soient sensiblement réduits et que soient fournis des efforts dans le développement de l'écotourisme et la création des emplois verts dans les secteurs qui peuvent accroître sensiblement le PIB.

Tableau 3.4 : Financement extérieur de la protection de l'environnement (en millions USD)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Don financier	29,27	16,17	75,77	29,73	75,82	32,17	33,10
Emprunt	4,00	4,77	3,61	3,94	0,39	0,39	0,53

Source : INS, *Annuaire statistique 2014, 2015*

Dimension sociale du développement durable

La société dans ses différents aspects sociaux influe sur l'environnement, tout comme celui-ci agit sur elle. Les changements d'origine anthropique que la société induit dans l'environnement finissent par rétroagir sur elle. Si la société peut agir sur l'environnement par la taille et la structure de la population ainsi que par le niveau de formation et d'information de celle-ci ; l'environnement peut influencer sur la société à travers les questions de santé, de logement et d'emploi. Cette section est justement consacrée aux interactions entre l'environnement et la société en RDC. En plus, Elle abordera également la question des conflits sociaux générés par l'exploitation des ressources environnementales et celle des effets sexo-spécifiques de l'environnement sur la société.

L'environnement face à la croissance démographique

La taille de la population et surtout sa densité ont des effets divers sur l'environnement. Plus la taille de la population est grande plus la quantité de déchets est grande, avec un même mode de consommation. Ces données démographiques participent à la dégradation de l'environnement en affectant aussi la biodiversité.

D'après le MECN-T, entre 2000 et 2010, chaque congolais a produit 0,42kg de déchets par jour. Et comme indiqué plus haut, l'augmentation de la quantité de déchets est proportionnelle à l'accroissement de la population, à moins que ne soit changé le mode de consommation par des mesures d'atténuations comme les NAMA.

Selon Defourny et al, (2011), cité par A. Karsenty (2012 :5) : « la présence d'une concession forestière et d'exploitation minières ne semble pas jouer un rôle dans la déforestation/dégradation, du moins aux échelles nationales et sous nationales étudiées (...). C'est avant tout l'importance de la population présente qui détermine la quantité de forêts affectées par la déforestation et la dégradation. Ces résultats très clairs contredisent plusieurs études plus locales qui ont souvent mis en avant la distance aux routes et l'importance des flux associés aux routes comme cause première de déforestation ».

Quand la population dépasse 10-15 hab. / km², les temps de jachère diminuent, la fertilité décroît et la part du manioc s'accroît aux dépens des plantes les plus exigeantes (dont les céréales). Dans la région de Lisala et Bumba, la densité de population a dépassé les 30 hab. /km². La RDC a l'un des taux d'accroissement démographique les plus élevés au monde : 3,3% c'est-à-dire que la population double en moins de 22 ans à ce rythme (Karsenty, 2012:5).

De ce fait, la question d'avenir qui se pose est celle de savoir si avec la forte croissance démographique que connaît la RDC, la déforestation va-elle exploser ? A ce sujet les avis divergent. En effet, Zhang *et al.* (2006) pensent que la déforestation passera de 0,30% aujourd'hui à 1,20% en 2030 à cause de l'accroissement démographique de + de 3% en zone rurale, l'absence de migration du rural vers l'urbain, l'agriculture itinérante avec jachères de 15 ans et des densités de population de l'ordre de 1 ou 2 personnes par 4 ha (25 hab. /km²)

Ce point de vue est remis en cause par Eric Tollens en 2010. Celui-ci affirme que le taux de déforestation évoluerait peu car avec l'augmentation des densités, les temps de jachère diminuent (pas plus de surface forestière mobilisée), puis la jachère elle-même disparaît avec la baisse de la fertilité des sols et des rendements, les jeunes adultes migrent vers les centres urbains ; et le taux d'occupation rural resterait autour de 6-10 personnes/km² sauf dans les zones d'attraction des centres urbains, 20-40 km autour (Ibidem : 12).

Somme toute si ces opinions divergent sur l'ampleur de la déforestation liée à la forte croissance démographique, elles ne remettent pas en question le lien entre les tendances des deux variables. Il n'y a donc pas découplage entre augmentation de la déforestation et accroissement de la population.

Le poids démographique pèse aussi sur les aires protégées. Certains sites en province du Nord-Kivu et en province du Sud-Kivu se trouvent confrontés au problème de la forte densité des populations. L'absence d'un plan d'aménagement du territoire national constitue, en fait un défi de la sécurité des aires protégées.

L'état critique des aires protégées de la RDC est révélateur de la persistance des menaces corollaires aux guerres cycliques qu'a connues la sous-région des grands lacs. A titre d'illustration, il est à citer entre autres les conflits armés en Ouganda (1976-1980) qui ont déversé des milices (ADF/NALU) sur le territoire congolais, la guerre du Rwanda (1994-1995) qui a largué plus de 700 000 réfugiés sur le territoire congolais dont les interahamwes, les conflits du Burundi ont aussi injecté quelques rebelles du FLN en RDC. Ces groupes armés ont occupé les aires protégées paralysant ainsi les activités de l'ICCN (ICCN, 2014 :3).

Les populations déplacées se sont installées dans les aires protégées y pratiquant des activités illégales à savoir l'agriculture, l'exploitation minière, le braconnage, l'élevage, la pêche illicite, la chasse de substance à grande échelle, l'exploitation forestière, la carbonisation et l'installation des agglomérations. Ces activités illicites ont menacé les Rhinocéros blancs de la Garamba, le guépard de Kundelungu, le gorille de montagne de Virunga et l'élan du cap du domaine et réserve de chasse de Bili-Uléré (idem).

Environnement et éducation

Le développement durable, dans sa dimension environnementale, nécessite une éducation de la population. Il s'agit d'une éducation au sens très large qui englobe l'information et la sensibilisation. La protection de l'environnement et de la biodiversité ne va pas de soi, au regard des nombreux besoins à satisfaire. L'exploitation rationnelle de l'environnement impose que la population soit informée sur les méfaits de la dégradation de l'environnement, du changement climatique à la pollution atmosphérique par des déchets mal gérés.

Conformément aux dispositions des articles 4 et 6 de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, les parties sont encouragées à soutenir les actions et initiatives de coopération en matière de l'éducation, de formation et de sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques ainsi que la participation la plus large à ce processus, notamment celle des organisations non gouvernementales (MECN-T, 2015 :210).

Les actions de sensibilisation, d'information et de communication sur les questions de la gestion de l'environnement et le changement climatique sont réalisées de façon ponctuelle et circonstancielle, par manque d'une stratégie nationale et plan de communication externe au sein du MECN-T. Il faut toutefois noter que le MECN-T a organisé, en 2011, un Forum de haut niveau sur la gouvernance forestière comme alternative dans le processus de lutte contre le changement climatique. Ce forum a permis de faire une large campagne de plaidoyer et de mobilisation des principaux décideurs politiques, les secteurs privés, les organisations de la société civile et les partenaires au développement sur l'engagement de la RDC dans la mise en œuvre de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques).

La session université internationale de la REDD est l'un des outils importants visant l'information, la sensibilisation et la mobilisation du public sur le mécanisme international REDD comme une alternative de lutte contre le changement climatique. Cette action a été portée par l'ensemble des parties prenantes nationales et internationales engagées dans le processus de lutte contre le changement climatique. Trois sessions ont déjà été organisées à Kinshasa : en 2010, 2011 et 2014. Les sessions universités internationales de la REDD ont permis de former, d'informer et sensibiliser le public scientifique, les animateurs de la Société Civile, les personnels des départements ministériels de l'administration publique, les étudiants et autres cadres techniques sur les questions du changement climatique en RDC (MECN-T, 2015 :210).

Dans le cadre du PANA-ASA, des séances de formation ont été organisées à l'intention des populations paysannes. Cette formation a porté sur les sujets ci-après : gestion des eaux en milieu rural et fertilité du sol ; pratiques agro-écologiques ; résilience climatique des systèmes de production et de gestion des principales cultures vivrières ; production des semences résilientes ; élevage du petit bétail ; systèmes de production et de gestion des principales cultures vivrières ; agro-météorologie (les changements climatiques, l'adaptation et les alertes précoces dans le secteur agricole) ; méthodologie pour l'intégration de la dimension des changements climatiques dans les plans de développement provinciaux ; changement climatique, adaptation et gestion des risques climatiques ; adaptation de l'agriculture au changement climatique ; publication des bulletins d'informations agro météorologiques quotidiens (Idem).

Le manque d’instruction est aussi un problème pour la revendication de certains droits par les populations locales comme le souligne le RRN : « Les populations forestières, faute d’instruction, ne savent pas revendiquer leurs droits face à la spoliation dont ils sont l’objet par les exploitants forestiers et ceux qui créent des réserves pour la protection de l’environnement naturel » (RRN, 2010 :12).

Environnement et santé

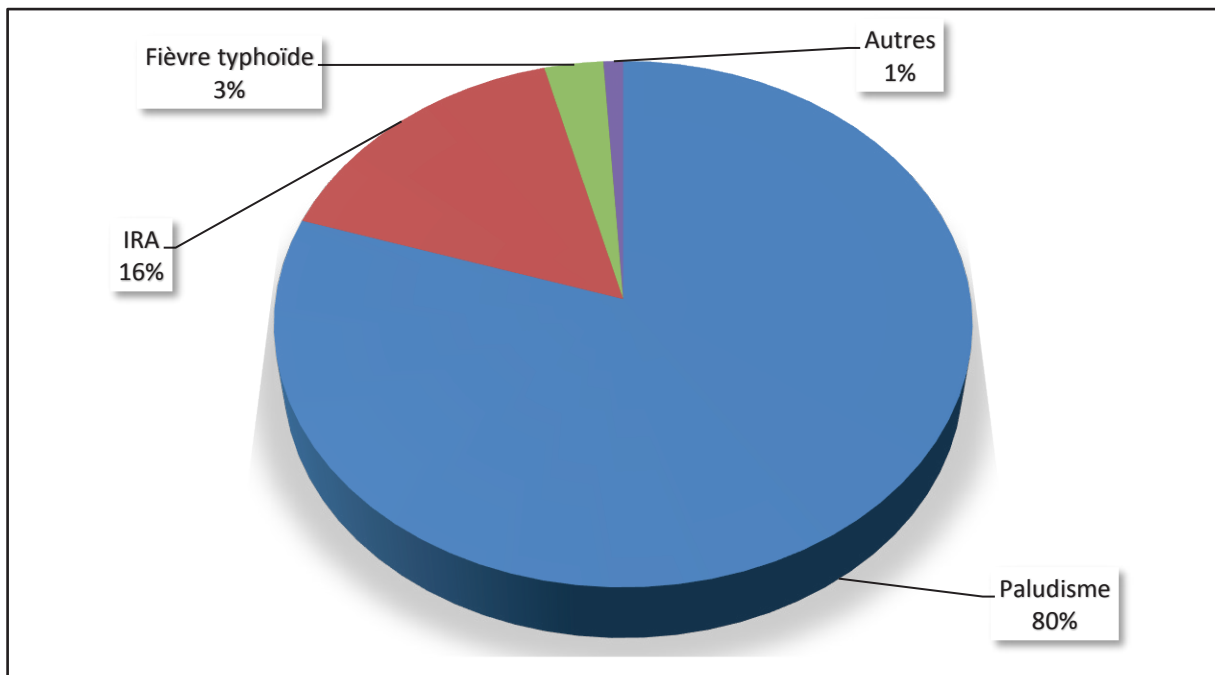
Lorsqu’on parle de la viabilité dans le cadre du développement durable on fait allusion à un environnement agréable à la vie humaine, c'est-à-dire un environnement qui n’affecte pas négativement la santé humaine. Ainsi donc, évaluer la viabilité de l’environnement c’est analyser l’impact de l’environnement sur la santé des populations. Il s’agit en d’autres termes de mesurer l’impact sanitaire des différentes composantes environnementales.

Les pathologies engendrées par l’état de l’environnement peuvent provenir de la pollution atmosphérique et des eaux, ainsi que des fortes températures qui accompagnent le changement climatique. L’air pollué provoque les maladies respiratoires, alors que l’eau polluée est à l’origine des maladies diarrhéiques ; la fièvre typhoïde et le paludisme ont comme vecteur les déchets non évacués dans les grandes agglomérations. Selon l’OMS (MECN-T, 2015 :164), les changements climatiques auront cinq grandes conséquences sur la santé :

- Le changement du régime des pluies et des températures risque de modifier la répartition géographique des insectes vecteurs qui propagent les maladies infectieuses ;
- La rareté de l’eau comme l’excès d’eau dû aux pluies torrentielles répétées, vont accroître la charge des maladies diarrhéiques ;
- L’élévation de la température accroît le volume d’ozone au niveau du sol et précipite le démarrage de la saison pollinique, ce qui contribue aux crises d’asthme. D’autre part, les vagues de chaleur, notamment les « îlots de chaleur » urbains, augmentent directement la morbidité et la mortalité, essentiellement chez les personnes âgées qui souffrent de maladies cardiovasculaires ou respiratoires ;
- La survenue plus fréquente d’évènements climatiques extrêmes ; d’où un risque d’accroissement du nombre de décès et de traumatismes provoqués par les tempêtes et les inondations et les flambées de maladies telles que le choléra ;
- L’agriculture étant très sensible aux variations climatiques, la hausse des températures et la multiplication des sécheresses et des inondations peuvent compromettre la sécurité alimentaire.

En 2012, l’importance de la morbidité due aux maladies liées aux différentes formes de dégradation de l’environnement est représentée dans la figure 3.2 ci-dessous. Le paludisme représente 80%, les infections respiratoires aiguës 16%, la fièvre typhoïde 3% et les autres pathologies 1%. D’après le Programme national de lutte contre le paludisme, en 2013, il y a eu 11 363 817 cas de paludisme qui ont été enregistrés, soit 38% des consultations externes et 955 311 cas de paludisme grave en hospitalisation dont 30 918 décès enregistrés, soit 39% des décès hospitalisés (PNLP, 2013).

Figure 3.2 : Mortalité proportionnelle des maladies à potentiel notifiées en 2012



Source : MECN-T, Troisième communication à la Convention-cadre sur les changements climatiques, 2014

La République démocratique du Congo devrait être capable de détecter et d’alerter sur tous les phénomènes sanitaires, y compris les plus inattendus. Ceci devrait inciter le gouvernement à promouvoir la surveillance des signes, des syndromes, beaucoup plus sensibles, au détriment d’une démarche classique qui vise la surveillance des maladies, mais répondant de moins en moins bien au défi de l’imprévisibilité. La surveillance épidémiologique devrait nécessiter la mise au point des indicateurs spécifiques (humains, vétérinaires, environnementaux, ...) et des seuils d’alerte qui devraient permettre de mieux appréhender les impacts des changements climatiques sur la santé de la population, en prenant en compte l’extrême rapidité de diffusion des maladies transmissibles, essentiellement du fait des voyages aériens, et l’extrême sensibilité des opinions publiques, et donc des dirigeants (MECN-T, 2009 :17-18).

L’option fondamentale demeure la mise en place d’un système de prise en charge de nouvelles maladies amenées par le réchauffement climatique, qui impliquera des cliniciens, des biologistes et des épidémiologistes devant avoir les capacités requises pour diagnostiquer et traiter des maladies rares qui deviennent fréquentes, des maladies lointaines qui deviennent proches, des épidémies historiques qui redeviennent d’actualité. Il faudra en outre développer une industrie pharmaceutique réactive pour répondre instinctivement aux nouveaux besoins qui se seront identifiés (MECN-T, 2009 :17-18).

Exploitation des ressources naturelles, expropriation des communautés locales et conflits sociaux

Dans la perspective du développement durable, les activités économiques qui influent sur l'environnement doivent avoir un impact social positif, c'est-à-dire doivent profiter à la population pour son bien-être, et en premier lieu aux communautés locales. Or ce n'est pas souvent les cas. Les exploitants forestiers sont les plus impliqués dans les conflits qui les opposent souvent aux communautés locales qui ne sont pas consultées, notamment sur la question foncière. Les concessions forestières et minières sont octroyées sans tenir compte du principe de la consultation libre, informé et préalable (CLIP).

Les autochtones se retrouvent aujourd'hui dans une situation de marginalisation économique, sociale et culturelle parce qu'ils ont été dépossédés des terres qu'ils occupaient depuis des siècles (...). En vivant encore dans les forêts, leur vie serait meilleure, parce qu'ils pourraient se procurer les plantes médicinales et pratiquer leur coutume. Ils entretiennent des liens psychologiques, spirituels et culturels étroits avec la forêt, et leur identité et survie comme populations distinctes et autochtones en dépendent.

Cependant, la RDC n'a ni délimité, ni démarqué les terres et les territoires des populations autochtones, et il n'existe aucun mécanisme dans le droit congolais pour assurer leur libre consentement préalable et éclairé à la prise de décisions qui les concernent. En conséquence, les aires protégées et des concessions forestières et minières ont été installées sur leurs terres traditionnelles, sans aucune consultation ou consentement, et sans aucune indemnisation (Commission africaine sur les populations/communautés autochtones, 2009.75).

C'est ainsi que ces populations sont même expulsées de leur milieu. C'est également le cas des familles autochtones dépossédées de leurs terres ancestrales à Béni au Nord-Kivu et en Ituri en province orientale, pour des concessions d'exploitation forestière. Les populations autochtones du Parc national de Kahuzi Biega considèrent que le territoire leur appartient depuis des temps immémoriaux. Néanmoins, les autorités du Parc national leur refusent l'entrée, et il n'existe aucun plan global sur la question des droits de ces populations autochtones. De plus, la loi congolaise stipule que les terres expropriées pour la création de parcs nationaux font partie du domaine public de l'État et ne peuvent être attribuées pour un usage privé, ce qui inclut les activités sociales et économiques des populations autochtones (Commission africaine sur les populations/communautés autochtones, 2009.75).

Dans le secteur minier les conflits sociaux ne manquent pas non plus. En effet, les interactions entre les exploitants artisanaux, les populations riveraines et les entreprises industrielles sont conflictuelles. Les contradictions entre le droit positif et le droit coutumier sont génératrices de tensions et de conflits parfois violents entre les entreprises minières et les autorités coutumières. Les entreprises minières, juridiquement bien renseignées, cherchent à maximiser les gains, évitent d'honorer des engagements trop coûteux et utilisent à leur avantage les imprécisions de la législation minière en ce qui concerne la consultation des communautés locales, les expropriations, les relocalisations, les indemnisations et les pollutions causées par leurs activités (ECESS PROMINES, 2014 :21).

La découverte d'un gisement important dans une Zone d'exploitation artisanale(ZEA) est souvent source de conflit entre exploitants artisanaux et entreprises industrielles. La priorité étant accordée à ces dernières, les artisanaux sont souvent déguerpis, non sans manifester une certaine résistance. Le nombre réduit des ZEA ne pouvant absorber tous les artisanaux, ils se livrent alors à l'exploitation clandestine (ESESS PROMINES, 2014 :65).

Le troisième cas de conflit oppose les exploitants artisanaux aux populations locales. La présence d'un gisement de minerai exploité artisanalement peut attirer de très nombreux creuseurs sur des espaces géographiques restreints. Cet important afflux de population perturbe l'équilibre social local et cause presque inévitablement des tensions voire de conflits avec les communautés locales et les autorités coutumières (ESESS PROMINES, 2014 :109).

Changement climatique et inégalités de genre

Le changement climatique affecte les ménages par ses effets physiques divers qui engendrent de multiples privations à la satisfaction des besoins essentiels au sein de ces ménages. Ces effets provoquent donc la pauvreté qui affecte différemment les hommes et les femmes, en fonction de la division du travail domestique.

Le rôle de nourricière que joue la femme dans le ménage fait que le manque de nourriture que provoque la rareté des pluies perturbe sa quiétude et la soumet à des stress aggravés par les pleurs incessants des enfants affamés. Le manque de nourriture amène souvent la femme à aller quémander ou contracter des dettes dans d'autres ménages avec tout ce que cela comporte d'humiliant (Lubanza, 2013 :13).

Sur le plan de la santé maternelle, la diététique indique que la production du lait maternel peut être perturbée par l'anxiété de la mère, en plus de l'effet de la mauvaise qualité de l'alimentation. De plus, la femme qui allaite a besoin des légumineuses pour augmenter la quantité de lait. Or, les femmes paysannes interrogées, aussi bien au Kasaï-Oriental qu'au Bas-Congo, ont indiqué que le retard des pluies les empêche de s'alimenter en légumineuses qu'elles cultivent habituellement dans les potagers parcellaires (Lubanza, 2013 :13).

La rareté des pluies a comme conséquence directe la pénurie d'eau. Or, au regard de la distribution des tâches domestiques, les activités exercées par la femme dans le ménage nécessitent l'usage de l'eau. Comment nettoyer la maison, faire la vaisselle, laver les enfants, préparer la nourriture sans une réserve d'eau que l'on peut obtenir par la collecte des eaux de pluie (Lubanza, 2013 :13) ? La rareté des pluies alourdit donc les tâches des femmes. D'autant plus que, le changement climatique se manifeste aussi par une augmentation de la température qui accroît le besoin en eau pour la boisson et pour l'hygiène corporelle.

Dimension institutionnelle du développement durable

L'atteinte des objectifs du développement durable exige les apports des différents acteurs aussi bien privés que publics. En dépit de son substrat doctrinal néolibéral, le développement durable n'exclut pas le gouvernement dans son rôle de régulateur. Comment le gouvernement congolais régule le domaine du développement durable ? Quels sont les actions publiques qui sont menées dans ce secteur ?

Avant de répondre à ces questionnements, il est important de présenter la structure gouvernementale qui gère les questions du développement durable. Nous présentons donc, en premier lieu le cadre institutionnel, ensuite sera évoqué le cadre juridique avant de terminer par le cadre programmatique.

Cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel le développement durable est du ressort du Ministère de l'Environnement Conservation de la nature et Tourisme (MECN-T). C'est dans une des directions de cette administration - la Direction du développement durable (DDD) - que se gèrent les questions relatives au développement durable. Cette direction a pour mission :

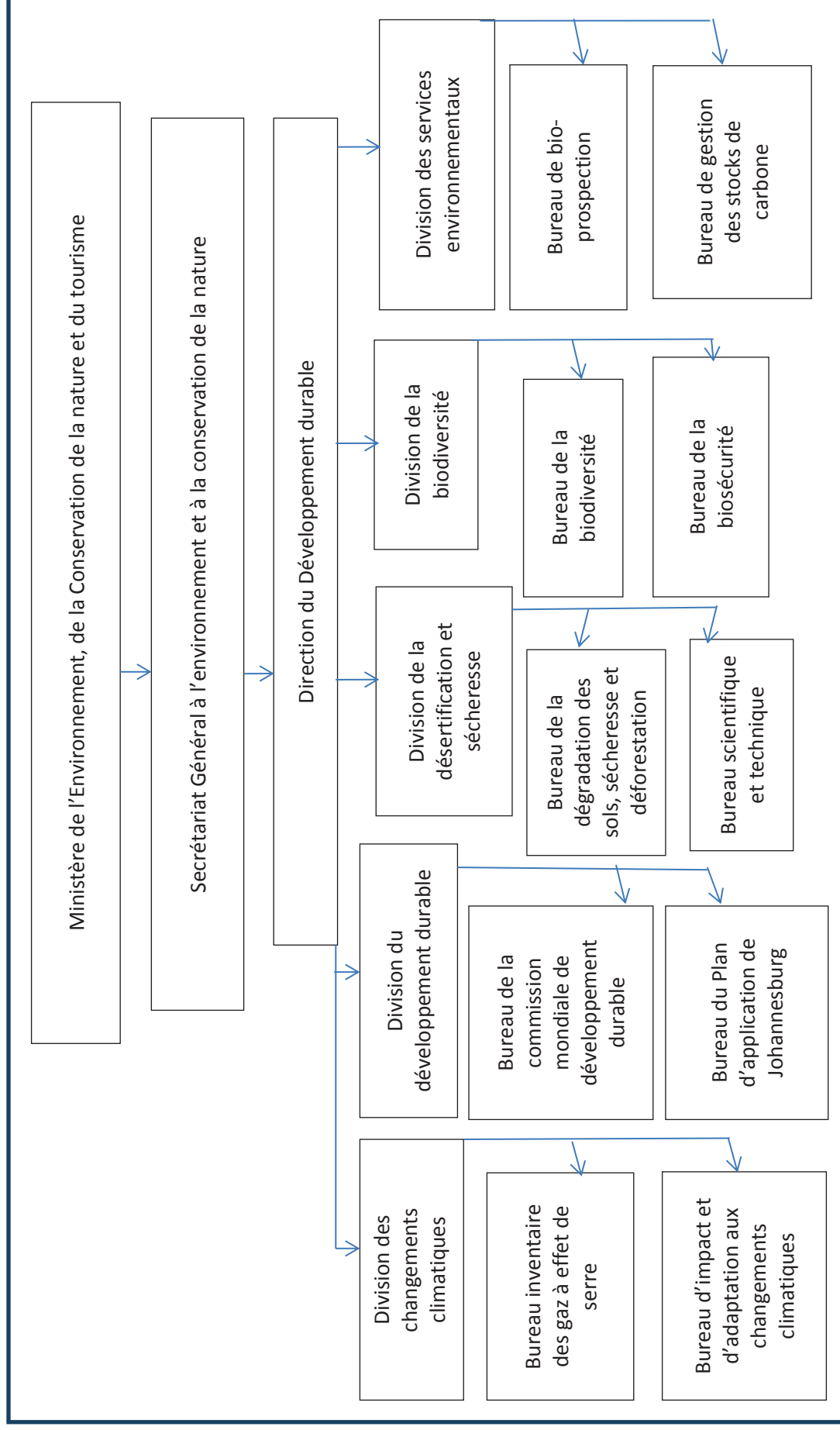
- D'assurer la mise en œuvre et le suivi des activités, recommandations et résolutions de la Commission du développement durable des Nations Unies et des Conventions sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification ;
- D'appuyer les initiatives communautaires liées aux services environnementaux, au développement durable et à la diversification des activités économiques en milieu rural.

Au regard de la complexité et de la transversalité de la problématique du développement durable, il apparaît qu'une direction avec des missions aussi limitées ne puisse donner des réponses idoines à cette problématique. Les missions assignées à la DDD ne lui donnent pas la faculté de concevoir un cadre d'action en matière de développement durable. Cependant, on sait que la DDD a tout de même conçu une Stratégie nationale du développement durable qui n'est pas encore finalisée.

Le caractère transversal du développement durable exige que l'organe qui en a la charge ait un statut de coordinateur. Or, ni au sein du MECN-T, ni encore moins au sein du gouvernement le développement durable n'est au centre de l'appareil institutionnel. Peut-être que c'est pour compenser ce manque que la loi-cadre sur l'environnement a récemment instauré un Conseil national de l'environnement et du développement durable placé sous l'autorité du Premier ministre, afin de garantir la coordination et la concertation intersectorielles (RDC, 2013 :21).

On peut par ailleurs noter que par Arrêté ministériel n° 010/CAB/MIN/PL.SRM/2016 du 12 avril 2016, il a été créé au sein du Ministère du Plan, un Observatoire congolais du développement durable (OCDD), en remplacement de l'Observatoire congolais de la pauvreté et des inégalités.

Figure 3.3 : Organigramme de la direction du développement durable



La localisation de cette structure au Ministère du Plan qui a vocation de coordonner les planifications sectorielles des différents ministères exprime la nécessité de confier l'action publique en matière du développement durable à un organe institutionnel ayant un rôle coordonnateur, bien que les missions assignées à l'OCDD se situent en aval du cadre programmatique, c'est-à-dire au niveau de l'évaluation des projets et programmes.

Le MECN-T, qu'on a par moment nommé Ministère de l'Environnement et du Développement durable, assure la cohérence de l'action de l'État en matière de l'environnement et de la gestion des forêts. (...) La compétence de gestion est assurée aussi bien au niveau central par les services spécialisés du Secrétariat général à l'Environnement et à la Conservation de la nature que par les ministères provinciaux en charge de l'environnement, à travers les coordinations provinciales à l'environnement.

Au sujet de cette cogestion des questions environnementales, l'un des défis à relever par la RDC est d'ailleurs de clarifier les rapports entre le pouvoir central, les pouvoirs provinciaux et les Entités territoriales décentralisées, d'une part, et les responsabilités revenant aux acteurs de différents niveaux, d'autre part y compris le mandat des établissements publics sous-tutelle du MECN-T (MECN-T, 2013 :31). En effet, la protection de l'environnement, des sites naturels, des paysages et de la conservation des sites ; les droits miniers, l'aménagement du territoire, le régime des eaux et forêts ; la réglementation sur les régimes énergétiques, agricoles et forestiers relèvent de la compétence concurrente du pouvoir centrale et des provinces (Art. 203 de la Constitution).

Cette concurrence de compétence engendre parfois des conflits entre les deux niveaux du pouvoir d'État. Par exemple, dans la Province Orientale, en 2009, le ministre provincial de l'Environnement fait saisir deux grumiers de la société TRANS-M pour exploitation irrégulière. Mais le ministre subira des pressions des autorités nationales pour libérer la cargaison. Aussi, les conflits d'intérêts empêchent les autorités provinciales de prendre des mesures compatibles avec la réglementation nationale (RRN, 2011 :7).

Un autre cas est celui d'un gouverneur de la province de l'Équateur qui avait suspendu la sortie des grumes car les actions sociales des exploitants n'étaient pas visibles. Son arrêté fut annulé par le gouvernement central (RRN, 2010 :12). Il semble même exister un manque de coordination dans les interventions de conservation de la nature entre les ONG et les structures gouvernementales. À titre d'exemple, une ONG, VIE SAUVAGE, avait réquisitionné des policiers pour former les éco-gardes sans consulter l'ICCN (RRN, 2010 :12). Ainsi donc, une réforme institutionnelle devient nécessaire pour que le développement durable soit du ressort d'un organe de coordination des actions gouvernementales.

Cadre juridique

Il n'existe pas de législation consacrée explicitement au développement durable. Au regard du triptyque qui compose le développement durable, il est question d'analyser la législation sur les secteurs productifs de l'économie nationale pour essayer de voir dans quelle mesure les aspects sociaux et environnementaux sont pris en compte.

Cette législation est constituée de la *Loi sur l'environnement*, du *Code forestier*, du *Code minier* et de la *Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture*. La préoccupation essentielle est donc de relever dans quelle mesure ces législations prennent en compte les exigences du développement durable.

Législation sur l'environnement

Conformément à l'article 123 point 15 de la Constitution du 18 février 2006, la RDC a promulgué la Loin° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement destinée à :

- Définir les grandes orientations en matière de protection de l'environnement ;
- Orienter la gestion de l'immense potentiel dont dispose la République en ressources naturelles, dans la perspective d'un développement durable au profit de sa population ;
- Prévenir les risques et lutter contre toutes les formes de pollutions et nuisances ;
- Servir de socle aux législations spécifiques régissant la conduite des secteurs certes distincts de l'environnement mais dont les incidences directes ou indirectes sont indéniables.

Cette loi édicte les principes généraux qui servent de base aux lois particulières pour régir les différents secteurs de l'environnement. Elle s'inspire essentiellement : (i) des principes fondamentaux et universels du développement durable ; (ii) de l'information et de participation du public au processus de prise des décisions en matière d'information ; (iii) de l'action préventive et de correction ; de la précaution ; (iv) du pollueur payeur ; (v) de la coopération entre États en matière d'environnement ; et (vi) de l'intégration.

En outre, cette loi a le mérite d'apporter quelques innovations notamment l'obligation d'une étude d'impact environnemental et social, d'un audit environnemental, d'une évaluation environnementale des politiques, plans et programmes, la création d'un cadre institutionnel et d'un Fonds d'intervention pour l'environnement et le renforcement des dispositions pénales (RDC, 2014 a).

Comme on peut le constater, cette loi pose les jalons du développement durable dans la mesure où elle s'en inspire et surtout pose l'étude de l'impact environnemental et social comme préalable à la mise en œuvre des programmes de développement et des projets d'exploitations économiques. En plus, les différentes politiques publiques doivent prendre en compte les exigences environnementales.

Code forestier : Loi n°011/2002 du 29 août 2002

Déjà dans son préambule, le Code forestier voudrait que la forêt congolaise puisse remplir en équilibre ses fonctions écologiques et sociales. Quant à l'administration forestière, il lui est assigné le rôle de contribuer substantiellement au développement national. Pour leur part, les populations riveraines sont appelées à participer activement à la gestion des forêts pour pouvoir en tirer un bénéfice légitime. Cette recherche d'un équilibre entre l'écologie, le social et l'économie est une prise en compte des exigences du développement durable.

Toute forêt à concéder fait l'objet d'une enquête préalable de manière à pouvoir la rendre quitte et libre de tout droit. Ici également, la consultation des populations riveraines de la forêt est obligatoire pour garantir la paix sociale et la jouissance paisible des forêts concédées. Pour assurer le développement durable des ressources naturelles, cette loi introduit dans la gestion forestière deux concepts, celui d'inventaire forestier et celui d'aménagement forestier.

Par rapport au décret du 11 avril relative à la loi de 1949, la loi actuelle insère dans le régime forestier des dispositions spécifiques relatives à la fiscalité forestière. Celle-ci se distingue de la fiscalité ordinaire et vise à asseoir une politique de taxation forestière qui soit à même de garantir à la fois une gestion durable de la ressource forestière, une incitation à la meilleure gestion forestière et une conciliation d'objectifs de développement de l'industrie forestière et de l'accroissement des recettes forestières. L'industrie forestière doit donc contribuer à la croissance économique.

L'article 2 est plus explicite sur la question du développement durable quand elle stipule que : « Le régime forestier vise à promouvoir une gestion rationnelle et durable des ressources forestières de nature à accroître leur contribution au développement économique, social et culturel des générations présentes, tout en préservant les écosystèmes forestiers et la biodiversité forestière au profit des générations futures. »

Même les propriétaires des forêts privées sont tenus, par l'article 28, au respect des principes de gestion environnementale et d'exploitation durable des ressources naturelles. Tout comme, pour la production de bois, notamment le bois de feu et le charbon de bois, l'exploitant doit assurer, une exploitation durable de la forêt, sous peine de l'annulation de son autorisation par l'autorité compétente (voir les articles 101 et 107).

En vue de promouvoir la gestion rationnelle et durable des forêts, l'article 33 demande au Ministre qui a la forêt dans ses compétences de prendre, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, les mesures nécessaires et de mettre en œuvre des programmes visant à favoriser le développement de la recherche forestière. En somme, la législation sur la forêt tient compte des exigences du développement durable et les impose même aux propriétaires des forêts privées.

Code minier : Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002

Au regard des effets que peut produire l'exploitation minière sur l'environnement, le Code minier en son article 15a institué un Service chargé de la protection de l'environnement minier au sein du ministère des Mines. Il exerce, en coordination avec les autres organismes de l'État chargés de la protection de l'environnement, les prérogatives qui lui sont dévolues par le présent Code et par toute autre réglementation en matière de protection de l'environnement, notamment la définition et la mise en œuvre de la réglementation minière en matière de protection de l'environnement en ce qui concerne : (i) le régime pour la prospection ; (ii) le régime pour les exploitants artisanaux ; (iii) les directives pour les opérations de recherches et d'exploitation des mines et des carrières ; et (iv) les modalités de contrôle des obligations en matière de protection de l'environnement.

L'exigence de la protection de l'environnement est imposée (article 20) même au détenteur d'une simple attestation de prospection. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 34 du présent Code, l'instruction de la demande commence par l'instruction cadastrale suivie de l'instruction technique et de l'instruction environnementale. En Conformité avec l'article 42, le Service chargé de la protection de l'environnement minier transmet, à la conclusion de l'instruction, son avis environnemental au Cadastre minier dans le délai prescrit pour chaque type des droits miniers et/ou de carrières.

Dans un délai maximum de cinq jours ouvrables à compter de la réception de l'avis environnemental, le Cadastre minier procède à : (i) l'affichage du résultat de l'avis environnemental du service chargé de l'environnement minier dans la salle déterminée par le Règlement minier, une copie de l'avis environnemental étant communiquée au requérant ; et à (ii) la transmission du dossier de demande, avec l'avis cadastral et l'avis technique, à l'autorité compétente pour décision.

Le service chargé de la protection de l'environnement minier instruit également le PAR soumis par le titulaire du droit minier ou de carrière de recherches et transmet, à la conclusion, son avis environnemental au Cadastre minier dans le délai prescrit dans le Règlement Minier.

Hormis cet aspect environnemental, le Code minier en son article 33, tient compte du social et de l'économique, et stipule que la sélection des offres pour l'exploitation minière s'effectue sur entre autres critères les avantages socioéconomiques pour l'Etat, la province et la communauté environnante. En plus, selon l'article 69, le requérant de la demande du permis d'exploitation doit joindre à cette demande, à déposer auprès du Cadastre minier, entre autres documents : (i) le rapport sur les consultations avec les autorités des entités administratives locales et avec les représentants des communautés environnantes ; et (ii) le plan pour la contribution du projet au développement des communautés environnantes. Cette disposition intègre la question sociale par le fait que les intérêts des communautés locales sont pris en compte, et répond dans certaine mesure aux exigences du développement durable. En plus l'article 79 stipule que : « Le titulaire d'un Permis d'exploitation peut, par déclaration adressée au Ministre, renoncer à tout moment en tout ou en partie au droit couvrant son Périmètre. La renonciation totale ou partielle ne donne droit à aucun remboursement des droits et frais payés à l'État pour l'octroi ou le maintien du permis. Elle ne dégage pas le titulaire de sa responsabilité relative à la protection de l'environnement et de ses engagements envers la communauté locale. »

Enfin même l'article 164 insiste sur la continuité de l'engagement pour la protection de l'environnement, et pour la réalisation des obligations sociales vis-à-vis des communautés locales, même en cas de renoncement des droits d'exploitation minière.

Code agricole : Loi n° 11/022 du 24 décembre 2011

La nouvelle législation sur l'agriculture est perçue comme un cadre légal destiné à relancer le secteur agricole et faire face au défi de la crise alimentaire. Elle prend en compte les objectifs de la décentralisation, intègre à la loi les diversités et les spécificités agro-écologiques et vise entre autres à favoriser la mise en valeur durable des potentialités et de l'espace agricole intégrant les aspects sociaux et environnementaux.

Il appartient à l'État, c'est-à-dire au gouvernement central, à la province et à l'entité territoriale décentralisée d'adopter une approche intégrée de la conservation, de la prospection, de la collecte et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (article 5). Il leur appartient aussi de veiller aux principes d'équité et de viabilité dans la mise en œuvre de toute mesure destinée à garantir l'accès équitable aux terres agricoles, à la sécurisation de l'exploitation et des exploitants agricoles, à la promotion des investissements publics et privés et à la gestion durable des ressources en terres (article 10).

Par ailleurs, la production d'une étude d'impact environnemental et social est exigée à tout requérant des terres destinées à l'exploitation agricole, comme le stipule l'article 16. L'article 32 ajoute que le concessionnaire a le droit, entre autres, d'utiliser les ressources d'eau et de forêt pour les besoins de l'exploitation, en se conformant aux normes définies dans l'étude d'impact environnemental et social ainsi que le programme de gestion de l'environnement du projet préalablement produits par lui.

En plus de ces dispositions on peut ajouter les suivantes : l'exploitant agricole industriel doit produire une étude d'impact environnemental et social avant la mise en valeur de sa concession (article 66) ; et cette étude d'impact environnemental et social doit être réalisée conformément la législation sur la protection de l'environnement (article 67). Il apparaît clairement au regard de toutes les dispositions sus-évoquées que la législation agricole est conforme aux principes de développement durable.

Loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité

Ce secteur est très important pour le développement durable dans la mesure où l'élargissement de l'accès à l'électricité permet de réduire l'ampleur du déboisement étant donné que l'électricité est une énergie alternative face au bois de chauffe, dans le cadre de la protection de l'environnement. C'est à juste que l'article 5 indique que l'électricité concourt à la cohésion sociale, à la sécurité publique, à la lutte contre l'exclusion, au développement équilibré du territoire national, à la recherche et au progrès technologique dans le respect de l'environnement.

Cette cohésion sociale est réalisable d'autant plus que l'article 6 institue le principe d'égalité en ces termes : Il (le service public de l'électricité) est géré et contrôlé dans le respect des principes d'égalité, de continuité, d'adaptabilité et dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coûts, de prix et d'efficacité énergétique.

À l'instar des autres secteurs d'activités économiques évoqués ci-haut, le secteur de l'électricité est assujéti à une étude d'impact environnemental et social préalable assortie de son plan de gestion dûment approuvé conformément à la législation sur la protection de l'environnement (article 12). Le ministère de l'environnement qui est chargé de procéder à l'audit de tout projet, ouvrage ou de toute activité dans le secteur de l'électricité présentant ou susceptible de présenter un risque pour l'environnement ou pour la population dans les conditions définies par la législation en vigueur (article 13).

Etant donné que le principe d'équité, celui de la protection de l'environnement et de la population sont pris en compte dans cette législation, on peut conclure qu'elle est conforme aux exigences du développement durable.

Cadres programmatiques

Dans le but de réduire la pauvreté et améliorer ainsi les conditions de vie de la population, le gouvernement congolais a conçu et mis en œuvre des programmes et stratégies dans différents secteurs de vie sociétale. Une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) de la RDC attend d'être finalisée. En attendant, il y a lieu voir si les autres programmes et stratégies mis en œuvre tiennent compte des exigences du développement durable.

Le DSCR2

Le Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) veut se fonder sur le développement durable en insistant sur la protection et la gestion durable de l'environnement et la réduction des inégalités sociales, notamment celles liées au genre. Ce cadre stratégique cherche non seulement à accélérer la croissance économique et à améliorer l'accès aux services sociaux de base en réduisant les inégalités et la vulnérabilité, il se fonde aussi sur la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Il réunit ainsi les trois composantes du développement durable.

Le PNEFEB

Hormis le DSCR, il y a le Programme national environnement, forêts, eaux et biodiversité (PNEFEB) - 2ème Génération et des mesures d'atténuation et d'adaptation qui ont été prises par le Gouvernement congolais dans le sens de promouvoir le développement durable. Le PNEFEB qui est une mise à jour du Programme national forêts et conservation de la nature (PNFoCo) est un document qui traduit les grandes orientations stratégiques et les mesures prises et/ou envisagées par la RDC pour protéger l'environnement et gérer durablement les ressources naturelles renouvelables, dans la perspective de la réduction de la pauvreté des populations congolaises et de la satisfaction des attentes non seulement de la communauté nationale, mais aussi de la communauté internationale.

Les articulations y contenues sont inspirées notamment du Programme d'actions du gouvernement (PAG) de 2012 qui met un accent particulier sur un programme de stabilisation et de relance économique et sociale à court terme pour freiner à la fois la régression économique, la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que la détérioration continue des conditions de vie de la population congolaise.

Les axes stratégiques d'intervention sont alignés sur les directives de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) notamment le Plan de convergence sous-régional de la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) et de la Southern Africa Development Community (SADC) sur un horizon de 10 ans.

Le PNEFEB-2 poursuit les objectifs global et spécifique amplement explicités dans les lignes qui suivent et autour desquels s'articulent cinq axes stratégiques dont quatre couvrent chacun des secteurs relevant de la compétence du MECN-T, tandis que le cinquième, consacré à des matières dites transversales, vise à assurer un appui et un accompagnement conséquents pour la réalisation efficiente des actions prévues dans les autres axes.

Il s'agit des axes stratégiques d'intervention suivants : (i) Protection de l'environnement, gestion des ressources forestières, gestion des ressources en eau, conservation de la diversité biologique ; et (ii) renforcement institutionnel et des capacités. Dans ce dernier axe, le PNEFB, voudrait intégrer les femmes au sein du MECN-T à hauteur de 30% d'ici 2023. Une gestion durable desdites ressources (forêts, eaux, terres) constituerait une source inépuisable des avantages et profits, non seulement pour les populations congolaises actuelles et à venir mais aussi pour celles de la planète toute entière (MECN-T, 2013 :2-3).

Politique et stratégie nationale en matière de changement climatique (2016 – 2020)

Cette politique est fondée sur le constat selon lequel les projections climatiques pour la République démocratique du Congo s'accordent sur la prévision d'une augmentation sensible de la température, et que les effets de ces changements thermiques et du régime pluviométrique pèsent d'ores et déjà sur l'économie et la société congolaise.

La vision de la Politique nationale sur les changements climatiques est de promouvoir un cadre de développement socio-économique durable, qui intègre les défis des changements climatiques dans les secteurs clés du développement de la RDC affectés significativement par l'impact des changements climatiques, notamment l'agriculture, les forêts et l'énergie, afin d'améliorer le bien-être des populations, et contribuer à la réduction du taux d'émissions des gaz à effet de serre de 17%, d'ici 2030.

La Politique nationale sur les changements climatiques, en tant que cadre dynamique de référence, a pour but de fédérer les différentes interventions dans les domaines des changements climatiques, telles qu'identifiées dans la CPDN de la RDC (2016-2030), selon une périodicité quinquennale. L'objectif ultime est de contribuer au développement socio-économique durable du pays, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du bien-être des populations, dans le cadre de l'émergence de la RDC. Pour sa mise en œuvre, cette politique s'appuie sur des mesures d'atténuation et sur les mécanismes d'adaptation.

Mesures d'atténuation et mécanismes d'adaptation aux changements climatiques

Face à la problématique du changement climatique qui est une véritable menace au développement durable, le Gouvernement congolais a pris des mesures d'atténuation et des mécanismes d'adaptation à ce phénomène. L'atténuation consiste à réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise de la consommation énergétique, la promotion des énergies renouvelables diversifiées et des modes de transports écologiques, la gestion de l'utilisation des terres et la foresterie durable.

Les mesures d'atténuation envisagées sont la Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), des Mécanismes de développement propre (MDP) et des Mesures nationales d'atténuations adaptées (NAMA).

REDD+

La RDC s'est engagée à l'effort global de l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre à travers le processus de la Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD+) aussi bien à l'échelle nationale qu'au plan international. En effet, depuis 2012, le pays dispose de sa stratégie nationale-cadre pour une mise en œuvre cohérente du processus REDD+, basée sur sept (7) piliers, à savoir : l'agriculture, l'énergie, les forêts, la gouvernance, la démographie, l'aménagement du territoire et le foncier. Ainsi donc, la REDD+ apparaît comme un levier important dans le développement du pays. Ses principaux objectifs comprennent entre autres :

- Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et à la volonté de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique du pays ;
- Réduire la part de bois-énergie produite de manière non-durable tout en répondant à la demande énergétique nationale ;
- Répondre aux besoins en produits ligneux du marché national, voire régional et international, par une gestion durable des forêts minimisant l'impact sur les services environnementaux fournis par celles-ci ;
- Assurer la bonne gouvernance du processus REDD+ nécessaire à une mise en œuvre effective, transversale, transparente, responsable, pragmatique, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats et intégrant l'information, la consultation, l'appropriation et la participation de toutes les parties prenantes ;
- Maîtriser la très forte croissance démographique en RDC afin d'alléger la pression sur les écosystèmes forestiers en conséquence et de contribuer ainsi activement aux objectifs de croissance économique et de développement durable du pays ;
- Promouvoir, dans une vision intersectorielle et prospective, une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que des équipements et moyens de communication afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable du pays, tout en minimisant l'impact sur les forêts ;
- Soutenir l'harmonisation et la sécurisation foncière pour assurer l'attractivité des investissements REDD+ et contribuer à la permanence des réductions d'émissions (sécurité juridique) tant pour les porteurs de projets que pour les autres parties prenantes comme les ménages ruraux.

L'étude exploratoire du potentiel de la REDD+ estime que la RDC pourrait obtenir un cumul de réduction des émissions d'environ 2,2 à 2,5 Gt CO₂-équivalent entre 2010 et 2030. Alors que le potentiel de séquestration des actions d'afforestation et reforestation est estimé d'environ 1,2 à 1,4 GT CO₂-équivalent sur la même période, soit un total de l'ordre de 3,4 à 3,9 Gt de CO₂-équivalent.

Le processus de mise en œuvre de la REDD+ en RDC, conduite dans une approche participative, a également permis d'obtenir les principaux produits ci-après :

- Une stratégie de communication liée à la REDD+ (2012) ;
- Des standards nationaux sociaux et environnementaux (2012) ;
- L'étude sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière (2011) ;
- Les premiers éléments de réflexion sur le partage des revenus de la REDD+ ;
- Les études sur les réformes juridiques et institutionnelles liées au processus REDD+ ;
- Un plan d'investissement pour les forêts – PIF (2012).

Différents projets pilotes sont en cours de mise en œuvre à travers le pays, il s'agit notamment des projets-pilotes géographiquement intégrés, portés par le gouvernement, et des initiatives mises en œuvre par le secteur privé ou des ONG internationales de conservation : projet pilote REDD intégré autour de la réserve de biosphère de Luki (Kongo Central), MAMBASA (province de l'Ituri), ISANGI (province de la Tshopo), ECOMAKALA+ (province du Nord-Kivu), Projet pilote REDD agro forestier du Sud Kwamouth (province Mai-Ndombe), de Kinshasa (plateau des Bateke), et le projet d'appui à la société civile et au gouvernement dans le cadre de la REDD en province de l'équateur etc. (MECN-T,2015 :25-26). Pas de REDD sans investissement massif dans une agriculture écologiquement intensive : révolution « doublement verte ».

La RDC ayant réussi à faire inscrire la REDD+ dans la COP21, il y a lieu de penser que ce projet sera doté de suffisamment de moyens pour engager des actions destinées à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts congolaises, afin d'atténuer ainsi le changement climatique. Par ailleurs, ces moyens additifs devront permettre que les actions à mener puissent impliquer tous les acteurs non étatiques, c'est-à-dire les entreprises, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et les populations autochtones, dans le cadre de l'Agenda des solutions du Programme d'actions Paris-Lima (LPAA) adopté en marge de l'Accord de Paris qui lui, engage exclusivement les États.

MDP

Deux projets MDP (Mécanismes de développement propre) sont actuellement enregistrés à la CCNUCC pour la RDC. Le premier concerne la combustion de gaz provenant d'un site d'enfouissement de Kinshasa (125 tCO₂éq. /an) et le deuxième porte sur l'afforestation (55 tCO₂éq./an), à Ibi Bateke. De plus, deux projets concernant les fours de cuisson efficaces (167 tCO₂éq. /an) et la reforestation (136 tCO₂éq. /an) sont en phase de validation, mais ne sont pas encore enregistrés. Un document du projet portant sur des projets d'hydroélectricité de petite échelle est actuellement à l'étape de validation (MECN-T, 2015 : 26).

NAMA

Les NAMA (Nationally Appropriate Mitigation Actions/Mesures nationales appropriées d'atténuation) ont pour objectifs d'assurer l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et générer des co-bénéfices environnementaux et socioéconomiques.

En réduisant les émissions, les NAMA doivent permettre la stabilisation des températures et du climat, tout en réduisant l'empreinte écologique et climatique de chaque citoyen. Elles produisent aussi des avantages environnementaux (protéger la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau, limiter la pollution de l'air) et socioéconomiques (favoriser l'épanouissement culturel, familial et individuel ; créer des emplois et augmenter le pouvoir d'achat).

La RDC a mis en place au MECN-T, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sous financement de l'Union européenne (UE) et des gouvernements d'Allemagne et d'Australie, un projet de renforcement des capacités dans les processus des changements climatiques, particulièrement sur l'identification, la sélection et la formulation de Namas, pour les acteurs du public, du privé et de la société civile du pays. Ce projet a comme objectif de développer des idées de projets, et de les évaluer afin de déterminer les idées plus porteuses et prioritaires en matière de réduction de GES, de les formuler et les mettre sur le registre de la CCNUCC pour rechercher des financements internationaux. Trente-trois idées de projet NAMA ont été identifiées. La stratégie de mise en œuvre de ce projet est portée par trois composantes suivantes :

- Conception d'un système national d'inventaires des GES ;
- Appui au processus d'identification des domaines possibles pour la formulation des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (NAMA) ;
- Conception d'un système de suivi (mesurage, reportage et vérification : MRV).

Cependant, on constate l'insuffisance dans la mise en œuvre des politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques pour des raisons suivantes :

- L'absence d'une politique nationale de lutte contre les changements climatiques ;
- L'absence d'un plan national climat (en élaboration) ;
- L'absence d'une stratégie nationale climat (en élaboration) ;
- L'absence d'une politique nationale et d'un schéma national d'aménagement de territoires ;
- La non-opérationnalité de comité interministériel sur le climat ;
- L'insuffisance des ressources financières publiques allouées au secteur de l'environnement ;
- L'insuffisance de la ressource humaine hautement qualifiée dans le domaine de changements climatiques ;
- L'insuffisance des connaissances scientifiques quant aux effets attendus du changement climatique sur le pays ;
- L'insuffisance des données de bonne qualité et d'un système de collecte des données efficaces ;
- L'insuffisance de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles, de la coopération intersectorielle ;

Par ailleurs, l'amélioration de la mise en œuvre des politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques devrait passer par le renforcement de capacités tant institutionnelles qu'individuelles. Il s'agit notamment de :

- Renforcement du rôle du Comité National des changements climatiques en définissant clairement sa mission, en le structurant judicieusement et en l'associant aux prises de décisions impliquant le climat ;
- Créer des Secrétariats provinciaux des changements climatiques tout en leur assignant des missions spécifiques claires et précises ;
- Réhabiliter du réseau de collectes de données météorologiques, climatologiques et hydrologiques à travers le territoire national ;
- Introduire des cours de météorologie, climatologie et hydrologie générale dans les filières d'enseignement supérieur et universitaire en sciences naturelles ;
- Améliorer la qualité des procédés industriels en place et/ou à implanter au pays ;
- Améliorer la capacité des individus à gérer et à protéger l'environnement ;
- Changer les mentalités et de comportement des individus (MECNT-T, 2015 :25-26).

Mesures d'adaptation

Le *Programme national d'adaptation pour l'agriculture et la sécurité alimentaire* (PANA – ASA) est une réponse à la vulnérabilité du monde agricole face aux effets du changement climatique. Financé par le FEM/PNUD et exécuté par le MECN-T, le projet est mis en œuvre sur 4 sites répartis sur trois zones écologiques parmi les quatre que compte le pays à savoir, Gimbi, dans le Kongo Central (zone écologique I), Kiyaka dans le Kwango (zone écologique II), Ngandajika dans la Lomami (zone écologique II) et Kipopo dans le Haut-Katanga (zone écologique IV).

Ces sites sont des stations de recherche de l'INERA qui a mandat de la production de semences améliorées destinées à la multiplication par les agri-multiplicateurs pour les mettre à la disposition des producteurs agricoles. Ils ont été choisis en fonction d'une combinaison de critères dont la vulnérabilité climatique, socio-économiques et la faisabilité en termes financière, d'ancrage et de sécurité (Kapa, 2013 :1). Ce projet a développé certaines actions pour la communication et la sensibilisation au bénéfice des populations paysannes dans ces sites d'intervention et pour l'ensemble du public. Ce sont des formations, des conférences (tables rondes), des publications, des émissions radiophoniques et télévisées, des documentaires, des foires, etc. Ces actions d'information et communication au public ont porté sur les messages relatifs à la gestion des eaux en milieu rural et fertilité du sol, les pratiques agro écologiques, la résilience climatique des systèmes de production et de gestion des principales cultures vivrières, la production des semences résilientes, l'élevage du petit bétail, les systèmes de production et de gestion des principales cultures vivrières, l'agro-météorologie (les changements climatiques, l'adaptation et les alertes précoces dans le secteur agricole), la méthodologie pour l'intégration de la dimension des changements climatiques dans les plans de développement provinciaux, le changement climatique, adaptation et gestion des risques climatiques, l'adaptation de l'agriculture au CC, et la publication des bulletins d'informations agro météorologiques quotidiens.

Pour la sensibilisation et l'information de la population, le PANA-ASA a également réalisé des émissions radiophoniques sur l'adaptation du secteur agricole au changement climatique, sur la résilience des semences et sur l'agro-météorologie avec quelques radios communautaires dans les sites d'intervention (Radio Télé Communautaire Formoza au Kongo Central ; Radio Tomisa au Kwango, Radio Ditunga dans la Lomami, Radio Communautaire Katangaise au Haut-Katanga) et avec quelques radios et télévisions au niveau national (B-one et Radio Okapi,...). Il faut également noter la création d'un site web (www.pana-asa.cd) et la publication d'un Bulletin d'information en ligne.

Le *Programme national d'adaptation pour la femme et les enfants* (PANA – AFE). Comme au sein des ménages la vulnérabilité est inégalement répartie et souvent, au détriment des femmes et des enfants, un autre projet destiné au « Renforcement de la résilience et de la capacité d'Adaptation des Femmes et des Enfants au changement climatique en République démocratique du Congo » a été conçu. C'est le projet PANA-AFE.

La préoccupation de celui-ci était de rendre compte de la vulnérabilité sexo-spécifique des hommes et des femmes face aux effets du changement climatique, de présenter ces effets sur les enfants, de relever dans quelle mesure les mécanismes de résilience et d'adaptation tiennent compte des conditions spécifiques des femmes et des enfants et de proposer de manière participative d'autres issues pour le mieux-être des femmes et des enfants.

Le *Programme d'investissement forestier* (PIF) de la RDC est composé de deux projets dont l'un, le Projet Intégré REDD de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS), est financé par la BAD pour un montant de 23 millions de dollars, et l'autre, le Projet de gestion améliorée des paysages forestiers (PGAPF), est financé par la BM pour un montant de 36,9 millions de dollars.

Le PIF étant lui-même une émanation du REDD+, il poursuit donc les mêmes objectifs et garde la même logique d'ensemble pour permettre une meilleure intégration, et une harmonisation entre l'ensemble des processus de gestion environnementale et sociale, ainsi que des investissements qui seront encadrés par le processus REDD+, notamment au titre du *PIF et du Cadre de planification en faveur des peuples autochtones* (CPPA, 2014 :10).

Programme national et stratégie : « Energie durable pour tous à l'horizon 2030 » (SN/SE4ALL) ,2013. Les trois objectifs généraux de la SN/SE4ALL-RDC sont en droite ligne de ceux définis par « l'Initiative Mondiale SE4ALL-2030 », à savoir (RDC, 2013 :32-33) :

- L'accès universel (accès de tous) aux services énergétiques modernes (électricité, force motrice ou énergie mécanique et combustibles modernes de cuisson). Cet objectif a Six (6) indicateurs qui sont : le *taux d'accès à l'électricité (national, urbain et rural)*, *l'accès aux combustibles modernes de cuisson (gaz domestique, etc.)*, *la réduction de la demande de charbon de bois par habitant en zone urbaine*, *l'allègement des travaux domestiques de femmes*, *l'amélioration des systèmes de pompage pour l'alimentation et eau potable et la production=importation des machines agricoles*, et *la production et emploi de biogaz et biocarburants (échelles industrielle et familiale)*.

- L'amélioration de l'efficacité énergétique globale. Ici il y a 4 indicateurs dont le rendement moyen pondéral de la carbonisation du bois pour la production de charbon de bois ; la réduction de la demande finale de bois de feu et de charbon de bois par habitant (national, urbain et rural) de 50 % ; la baisse de l'intensité énergétique du PIB (énergie moderne et traditionnelle) de 25 % ; et l'amélioration du rendement des centrales thermiques de 50 %
- L'amélioration du mix énergétique national par la contribution des Énergies nouvelles et renouvelables (EnR). A mesurer par quatre indicateurs qui portent tous sur l'accroissement de l'offre d'hydroélectricité, d'énergie solaire et éolienne, de biogaz, biocarburants et autres énergies modernes issues de la biomasse (échelle industrielle et familiale), d'énergie géothermale, et l'accroissement de la part des EnR dans les bilans énergétiques primaire et final : doublement du taux du mix énergétique et atteinte de 30 % de mix énergétique.

Onze objectifs spécifiques sont attachés au (SN/SE4ALL) (Idem : 33-34), notamment :

- *Pour l'accès aux services énergétiques modernes :*
 1. Accroissement du taux d'électrification de 9 % (en 2010) pour une population totale de 72 millions à 100 % (en 2030) pour une population de 143 millions ;
 2. Promotion de technologies d'allègement des femmes pour les travaux domestiques à travers la diffusion de 10 000 « Plateformes multifonctionnelles d'allègement » dans les villages de moins de 1000 à 2000 habitants ; et
 3. Modernisation de l'hydraulique rurale (à travers la promotion des systèmes de pompes modernes (électricité, énergie solaire et éolienne, combustibles modernes) au pompage à motricité humaine dans 5 000 localités rurales) et équipement d'allègement dans l'agriculture et l'artisanat.
- *Pour l'amélioration de l'efficacité énergétique :*
 4. Baisser la consommation moyenne de bois énergie (bois de feu et charbon de bois) par habitant de 50 % entre 2010 et 2030, à travers l'amélioration de l'efficacité de la filière combustibles ligneux et la substitution de combustibles modernes de cuisson ;
 5. Améliorer de 50 % des rendements de la production thermique de l'électricité ;
 6. Action sur la demande : baisse des consommations spécifiques des secteurs transport, résidence et administration publique à travers l'amélioration de la qualité du parc des transports, la promotion du transport public et des lampes à basse consommation (LBC) ;
- *Pour l'amélioration du mix énergétique à éco bilan positif :*
 7. Accroissement de la part des Énergies nouvelles et renouvelables (hydroélectricité, applications solaires, éolienne et géo thermale, biogaz et biocarburant, etc.) de 2,4 % en 2010 à 30 % en 2030.

- *Pour le renforcement des capacités nationales - volet transversal :*
 8. Renforcement des capacités de gouvernance du secteur énergie ;
 9. Formation des acteurs et bénéficiaires nationaux (étatiques, société civile et population bénéficiaires directes) ;
 10. Renforcement des capacités de recherche/développement ;
 11. Promotion de la SN/SE4ALL (plaidoyer, communication, information, mobilisation de partenariats techniques et financiers).

De par ses objectifs généraux et spécifiques la SN/SE4ALL vise l'atteinte des objectifs du développement durable, d'autant plus qu'elle vise la réduction de l'impact des activités anthropiques sur la forêt, ce qui contribue à l'atténuation du changement climatique. En plus, le recours aux énergies renouvelables permet de réduire la pollution de l'atmosphère qui provoque les pathologies respiratoires. Enfin, le recours aux énergies renouvelables allège le fardeau de la femme surtout en milieu rural.

Comme on peut le constater, la législation et le cadre programmatique qui viennent d'être présentés prennent en compte l'impact social et environnemental des activités productives. Ils répondent donc, dans une certaine mesure, aux exigences d'un développement durable. Cependant sur le plan pratique, la législation n'est pas correctement appliquée. C'est ainsi que les exploitants miniers et surtout forestiers sont en conflits avec les populations riveraines. Ces conflits sont parfois liés à des expropriations foncières comme on le verra plus bas, mais aussi suite à des traitements discriminatoires contre les populations autochtones. En définitive, les problèmes sont liés au financement essentiellement externe de ces programmes qui n'est pas suivi d'une appropriation nationale et à leur coordination.

Bilan du développement durable en RDC

Initialement prévue pour décembre 2015, c'est en fin août 2016 que la RDC vient de valider le Rapport national sur la contextualisation et priorisation des Objectifs de développement durable (ODD). Pour les 17 ODD, la RDC a priorisé un *package* de 38 cibles et 58 indicateurs contre 22 cibles et 60 indicateurs qui étaient prévus pour les OMD.

En attendant les données statistiques actualisées pour les 58 indicateurs, nous présentons à titre provisoire, le bilan du développement durable du Congo avec les indicateurs définis pour les pays francophones (Villeneuve, 2012). Au regard des indicateurs retenus pour les pays francophones, la situation de la RDC se présente comme suit :

- Indice du développement humain (IDH) qui était de 0,433 en 2014. Cet indice est dans la dernière catégorie à IDH faible. L'indice a connu une amélioration par rapport à la situation de 2005 où il se situait à 0,260 (RDH2015). L'île Maurice arrive en tête des pays francophones d'Afrique. Elle est classée 63^{ème} au monde avec un IDH de 0,777 et se trouve dans la catégorie à IDH élevé. L'indice le plus faible de l'Afrique francophone se situe à 0,348 pour le Niger (c'est le dernier pays sur le plan mondial) ;

- Indice du processus démocratique (IPD) est un indicateur calculé à partir des classements basés sur les analyses externes. Il couvre les dimensions sociales et éthiques du développement durable, peut aussi refléter la gouvernance du développement durable. Cet indice est basé sur des conditions de la libre expression et de la participation des parties. Il était de 126, soit la cote E qui est la plus basse. Cela peut s'expliquer par l'absence du CLIP comme nous l'avons souligné plus haut ;
- Produit intérieur brut par habitant qui se situe dans la dimension économique du développement durable était de 524,2 USD en 2015 (BCC, 2015). Il est en hausse depuis l'année 2005 où il se situait à 221,5 USD ;
- Empreinte écologique par habitant. Elle correspond à l'équivalent à la superficie des terres productives et des eaux nécessaires pour répondre aux besoins liés à la consommation humaine. Pour la RDC cette empreinte était de 0,75ha/hab. en 2010. Cette empreinte est la plus faible des pays francophones, hormis Haïti qui avait une empreinte de 0,68ha/hab. à la même date. Cela signifie que la population ne pèse pas beaucoup sur l'environnement comme au Luxembourg (11,82ha/hab.) ou à Maurice (4,26ha/hab.) ;
- Emissions de gaz à effets de serre. En RDC, l'analyse des GES par secteurs d'activités, montre que :
 - ✓ - le secteur changement d'affectation des terres et foresterie contribue à plus de 90%
 - ✓ - la contribution du secteur Agriculture varie de 2,9 à 4,5% ;
 - ✓ - le secteur Energie contribue de 2,6 à 4,4% ;
 - ✓ - les déchets contribuent pour moins d'1 % ;
 - ✓ - l'apport du secteur Procédés industriels est négligeable (0,1%) ;
 - ✓ Les émissions des GES étaient de 1,6 t éqCO₂/ habitant en 2005.
- Coefficient de Gini : Il a partie liée avec l'économie inclusive car il traduit le niveau des inégalités des revenus dans un pays donné. Il s'est situé, de manière stable, à 0,444 en 2014 (PNUD, 2014) ;
- Pourcentage d'aires protégées : Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services des écosystèmes et les valeurs culturelles qui lui sont associées. En RDC, les aires protégées représentaient 13,3% en 2014 ; elles ont été élargies depuis 1990, année à laquelle elles représentaient 9,9% ;
- Taux de croissance démographique : 3,17% 2015, il a connu une légère baisse depuis 2005 où il se situait à 3,24.

Enjeux et défis du développement durable

Le chemin qui conduit au développement durable est parsemé des enjeux et défis selon les données sociales, économiques et environnementales de chaque pays. En ce qui concerne la RDC ces enjeux et défis peuvent être ici résumés.

Enjeux du développement durable

Les enjeux autour du développement durable sont les suivants :

- Au regard de ses énormes ressources environnementales, la RDC est appelée à conquérir le statut d'une puissance environnementale régionale, pourquoi pas mondiale.
- Elle doit profiter de son important massif forestier à protéger pour attirer des financements extérieurs pour appuyer les projets de développement locaux.
- Elle doit parvenir à reformuler la protection de forêt pour mobiliser les investissements internationaux dans le secteur des énergies nouvelles et renouvelables.
- Pour cela, il y a un enjeu de la maîtrise de la valeur économique et environnementale de ces ressources qu'il faut gagner.

Défis du développement durable

Pour parvenir au développement durable, la RDC doit relever les défis ci-après :

- Accroître la production agricole afin de juguler l'insécurité alimentaire tout réduisant l'impact environnemental de ce secteur important de l'économie congolaise ;
- Accroître l'accès à l'électricité afin de réduire la déforestation et la dégradation des forêts dues à la production traditionnelle d'énergie et améliorer ainsi le mix énergétique ;
- Développer les modes de transport moins polluants pour éviter les maladies respiratoires et lutter contre le changement climatique ;
- La protection de l'environnement est l'affaire de tous, le défi est donc aussi celui de l'appropriation collective de la nécessité de cette protection, il s'ensuit donc un autre défi de la sensibilisation de toute la société sur les enjeux de la protection de l'environnement et des effets du changement climatique ;
- Eu égard à la complexité et à la transversalité de la problématique du développement durable, il se pose un défi de gouvernance ou mieux de coordination des différentes actions publiques, privées et communautaires qui concourent à l'amélioration durable des conditions sociales des populations ;
- Toutes les législations sur la protection de l'environnement et celles relatives aux différents secteurs productifs répondent aux principes du développement durable, mais le défi demeure celui de leur mise en application effective en prenant en compte l'impact social et environnemental des différents projets ;

- L'économie congolaise étant tributaire des mines, un autre défi est celui de réduire les émissions de GES produites par l'exploitation minière par des engins lourds et les gros camions qui transportent les minerais ;
- Parvenir à réduire les émissions résultant du traitement des différents minerais brutes est un défi majeur du secteur minier ;
- À la vue de son profil environnemental spécifique, la RDC doit parvenir à la définition de ses propres indicateurs du développement durable.

Dans le but de diversifier son économie et face aux exigences de la protection de la diversité, la RDC, par ce qu'elle dispose des atouts pour cela, a un défi de développer l'écotourisme qui créera des nombreux emplois verts et dopera sa croissance.

Conditions de réussite du développement durable en RDC

La réalisation du développement durable n'est possible qu'aux conditions suivantes :

- Une sensibilisation généralisée de la population pour appropriation collective des exigences de la protection de l'environnement ;
- Une mise en place des activités de substitution pour les populations riveraines des forêts pour réduire une déforestation sauvage ;
- Une participation optimum des différentes catégories sociales à la création des richesses ;
- Une application rigoureuse et judicieuse des différentes législations dans les secteurs minier et forestier dans le but de réduire sensiblement l'impact environnemental et social négatif ces activités économiques ;
- Des investissements nationaux et internationaux nécessaires dans le domaine de la recherche afin d'adopter des éco-innovations technologiques ;
- Une répartition équitable des ressources afin de réduire les inégalités socioéconomiques ;
- Un réajustement institutionnel qui placerait le ministère chargé du développement durable dans une position hiérarchique lui permettant de coordonner les activités complexes et la transversales qui lui incombent.

Conclusion

La problématique du développement durable de la RDC s'inscrit dans les équilibres à trouver entre le social, l'économique et l'immense atout environnemental du pays. Comment améliorer durablement les conditions sociales de ses populations sans que son économie ne mette en péril cet atout environnemental de manière irréversible ?

En dépit de ce potentiel environnemental et du fait qu'elle est parmi les plus petits pollueurs, la RDC n'est pas moins victime des effets du changement climatique. Et pourtant, à l'échelle mondiale la RDC a un rôle majeur à jouer dans la régulation du climat. Un rôle qui est susceptible de lui assigner un statut de leader environnemental au niveau régional et mondial. Ce statut implique qu'au niveau national, la problématique du développement durable soit du ressort d'une structure gouvernementale hautement située dans la hiérarchie politico-institutionnelle et une diplomatie agissante.

Pour ce, la RDC doit d'abord avoir la maîtrise de son potentiel environnemental pour que celui soit une source importante de revenus pour l'amélioration des conditions de vie de ses populations. Les législations mises en place et les différents programmes tiennent compte des principes du développement durable, cependant l'application de ces législations pose problème.

En ce qui concerne la viabilité, c'est-à-dire les interactions entre son économie et son environnement la RDC doit fournir des efforts pour mettre en œuvre une économie verte pour parvenir au développement durable, car les différents secteurs productifs ont des effets négatifs sur son environnement. Les dépenses dans le domaine du développement durable sont quasi inexistantes en dépit du fait que les dividendes éventuels sont énormes. Les dépenses, en termes d'investissement, il en faut aussi pour développer l'écotourisme qui peut devenir la plus grande source de revenus avant les mines.

Ce principe de viabilité est au cœur d'un dilemme que doit résoudre tout pays, et donc la RDC. Il est en fait question de conjuguer la croissance économique avec la protection de l'environnement. Les principaux secteurs qui produisent la richesse contribuent en même temps à la dégradation de l'environnement. Qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'exploitation forestière ou des mines, tous ces secteurs productifs affectent négativement l'environnement en réduisant l'espace de vie des populations et l'habitat de certaines espèces menacées. La viabilité de l'économie exige donc des arbitrages en ce qui concerne la distribution fonctionnelle des différents espaces. Cela ramène à la problématique de l'aménagement du territoire.

Des choix rationnels s'imposent face à la nécessité de soutenir la croissance économique, et l'exigence de la protection environnementale, comme ce fut le cas de l'exploration de pétrole dans le parc de Virunga par l'entreprise britannique SOCO. Face aux intérêts du Gouvernement congolais et de SOCO, se dressaient ceux des ONG et de l'UNESCO, pour qui cette exploration constitue une menace contre la survie de l'espèce menacée des gorilles de montagne. Ce sont les fortes pressions internationales qui ont dissuadé SOCO de poursuivre l'exploration pétrolière dans cette aire protégée.

Toutefois, l'issue de ce dilemme se trouve dans l'innovation technologique et l'aménagement de l'espace. En fait, il faut d'une part, inventer des nouvelles technologies vertes à faible impact sur l'environnement, et d'autre part aménager l'espace national en tenant compte non seulement des exigences environnementales, mais aussi des intérêts des populations riveraines et de la nécessité d'une croissance économique durable et inclusive.

Au sujet de la viabilité de l'environnement, il se pose le problème d'appropriation collective de la question environnementale. À ce propos, Faucheux et Allal soulignent que la réussite de la transition à une économie verte suppose une prise de conscience citoyenne, mais aussi une mobilisation plus forte de tous les acteurs, (2012 :69). Un autre problème est celui des maladies endémiques qui sont provoquées par un manque de l'assainissement de l'environnement et par les différentes formes de pollution. Enfin, il y a le problème de la responsabilité sociale vis-à-vis des populations riveraines qui sont souvent en conflit d'intérêts avec les exploitants forestiers ou miniers.

Par ailleurs, pour protéger son environnement, la RDC doit maîtriser l'accroissement de sa démographie est l'un des plus important au monde. Car la structure et la taille de la population influe sur l'environnement en termes de déforestation ou de la production des déchets.

En définitive, la RDC doit relever plusieurs défis dont celui de la définition des indicateurs de mesure du développement durable. Mais en se référant à ceux définis par l'OIF, on se peut se rendre compte que sur les huit indicateurs 5 sont défavorables au développement durable (IDH, IDP, PIB, Coefficient de GINI, Taux de croissance démographique) et 3 sont favorables (empreinte écologique par habitant, émission de GEF et pourcentage d'aires protégées)

Tableau 3.5 : Analyse FFOM du développement durable en RDC

	Forces	Faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Immenses ressources environnementales • Fort potentiel touristique • Fort potentiel agricole • Faible émission des GEF • Faible taux de déforestation • Empreinte environnementale faible • Aires protégées extensibles • Exigence de prise en compte de l'impact environnemental et social par les législations relatives aux différents secteurs économiques • Fort potentiel de développement des énergies vertes 	<ul style="list-style-type: none"> • Position marginale du ministère chargé du développement durable • Financement quasi nul du développement durable • Dépendance des financements extérieurs des programmes du développement durable • Inexistence d'une stratégie nationale du développement durable • Faible suivi-évaluation des programmes • Manque de coordination des différents programmes • Conflit de compétences entre pouvoir central et autorités provinciales • Conflit entre droit moderne et droit coutumier • Violation intentionnelle des différentes législations • Ignorance de la législation par les populations riveraines • Absence du CLIP • Faible maîtrise de la technologie pour saisir correctement les données environnementales • Environnement insalubre et vecteur des maladies endémiques
Externe	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance internationale de l'importance environnementale de la RDC • Résolutions issues des conférences des internationales • Existence d'un Fonds pour l'environnement mondial (FEM) 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réticence des pays pollueurs à financer les programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Références bibliographiques

Documents officiels

1. ECN-T, Rapport national de la République démocratique du Congo sur le développement durable, 2012
2. ICCN, *Rapport annuel de la Reserve naturelle de Tumba Lediiima*, 2014
3. ---, *Rapport annuel de la Reserve de faune à Okapi*, 2014
4. ---, *La problématique de la sécurisation du réseau des aires protégées en RD Congo, Document de travail n°5*, 2014
5. MECN-T, *Mesures nationales appropriées d'atténuation (NAMA)*, Kinshasa, octobre 2014
6. MECN-T, *Programme REDD+*, Kinshasa, 2009
7. MECN-T, *Programme national forêts et conservation (PNFOCO)*, Kinshasa, 2009
8. MECN-T, *Programme de maintien de la biodiversité et forêts (PBF)*
9. MECN-T, *Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité « PNEFEB » 2ème génération*, Kinshasa, 2013
10. MECN-T, *Rapport de l'Atelier de formation sur les outils NAMA de la GIZ et IISD et leur mise en application par deux groupes techniques sur l'énergie et l'agriculture*, du 22 au 23 Juillet 2013, au Centre Béthanie de Kinshasa-Gombe.
11. MECN-T, *Première communication nationale à la Convention-cadre sur les changements climatiques*, Kinshasa, 1994.
12. MECN-T, *Deuxième communication nationale à la Convention-cadre sur les changements climatiques*, Kinshasa, 2009.
13. MECN-T, *Troisième Communication nationale à la Convention-cadre sur les changements climatiques*, Kinshasa, 2015.
14. MECN-T, *Stratégie nationale de développement durable de la RD Congo* (Inédit)
15. MECN-T, *Programme d'action national (PAN) de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation*, Kinshasa, 2006
16. Ministère du Plan, *Plans quinquennaux de croissance et de l'emploi 2011-2015 des provinces*, Kinshasa, 2013
17. Ministère congolais de l'Agriculture et du Développement rural (RDC). *Intensification de l'agriculture vivrière en RDC dans le contexte du programme REDD+*, Kinshasa, 2011
18. PNLP, *Rapport annuel 2013*, Kinshasa, 2013
19. Promines, *Rapport final sur l'Évaluation stratégique, environnementale et sociale sectorielle (ESESS)*, 2014
20. RDC, *La Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011*.
21. RDC, *Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier*.
22. RDC, *Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier*.
23. RDC, *La loi N°11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement*.
24. RDC, *Loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature*.
25. RDC, *Loi n°14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité*.
26. RDC, *Décret n° 09/24 la 21/05/2009 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds forestier national (FFN)*.
27. RDC, *Document de Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR 2)*, Kinshasa, 2011.

28. RDC, *Programme national et Stratégie : « Énergie durable pour tous à l'horizon 2030 »*, 2013
29. RDC, *Plan national d'action Environnementale (PNAE)*, Kinshasa, 2001
30. RDC, *Programme d'action national d'adaptation au changement climatique*, Kinshasa, 2010
31. RDC, Programme REDD+ Réduction de l'impact de l'agriculture de subsistance sur la forêt. *Document d'orientation*, Kinshasa, 2010
32. RDC, *Rapport national sur « Contextualisation et priorisation des ODD en République démocratique du Congo » (Provisoire)*, Kinshasa, 2016
33. RDC, *Enquête démographique et de santé(EDS) 2013-2014*
34. ---, *Rapport national Énergie pour tous à l'horizon 2030*, 2013
35. ---, *Rapport OMD 2000-2015*, Kinshasa, 2015
36. --- *Potentiel REDD+ de la RDC*, Kinshasa, 2009

Documents de la Société civile

37. Réseau des Ressources naturelles de la RDC (RRN), *Magazine*, n° 05, Juil.- Août 2009.
38. -----, *Magazine*, n°7, Kinshasa, janvier-avril. 2010.
39. -----, *Magazine* n° 10, Kinshasa, septembre. -novembre2010.
40. -----, *Magazine* n° 11, Kinshasa, avril-mai 2011.
41. -----, *Magazine* n° 13, Kinshasa, novembre -décembre 2011.
42. -----, *Bulletin d'évaluation*, Kinshasa, 2011-2012.
43. -----, *Magazine* n° 16, Kinshasa, juillet-septembre. 2012.
44. -----, *Magazine* n° 21, Kinshasa, juillet-août 2013.

Documents des Nations Unies

1. CEA et PNUE, *L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté : Quelles sont les implications pour l'Afrique ?* Addis-Abeba, 2012
2. **Nations Unies**, *Convention-cadre sur les changements climatiques*, Décembre 2015.
3. **Nations Unies**, *Note d'information à l'intention des tables rondes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable*, 2012.
4. PNUD et GEF, *Programme national d'adaptation au changement climatique pour les femmes et les enfants (PANA-AFE)*, Kinshasa, 2013.
5. PNUD, *Rapport national sur le développement humain (RNDH 2014)*, Kinshasa, 2014.
6. ----, *Inégalités politiques, socio-économiques et édification de la Nation/État en RDC*, Kinshasa, 2015.
7. -----, *Rapport mondial sur le développement humain (IDH 2015)*, New- York, 2015
8. PNUE, *Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, St-Martin-Bellevue, 2011.
9. -----, *Rapport annuel 2014*, Nairobi, 2014.

Autres documents

1. Ademe, *Énergie renouvelables*, Angers, 2012
2. ----, *La prévention et la gestion des déchets*, Angers, 2012
3. ----, *La qualité de l'air*, Angers, 2012
4. Barbier Remi et al, *Manuel de sociologie de l'environnement*, Laval, PUL, 2012

5. Brodhag Christian et Breuil Florent, Glossaire du climat, 2009
6. Faucheux Sylvie et Allal Samir, L'économie verte. Un nouveau paradigme de développement pour l'Afrique, in Liaison Énergie francophonie, numéro spécial, Québec, 2^e trimestre 2012
7. Groupe africain d'ingénierie conseils S.A. « GAIC S.A. » Évaluation de l'impact du passif environnemental Provinces du Katanga, des Kasai Oriental et Occidental, RDC, Mai 2015
8. Hein Fidèle et Bambara Daniel, Élaboration du bilan du développement durable au Burkina Faso de 1992 à nos jours. Rapport provisoire, Burkina Faso, 2012
9. Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, Liaison Énergie francophonie n° 90, Québec, 4^e trimestre 2011
10. IISD, Analyse des NAMA potentielles. RDC.
11. _____, Identification de Nama prioritaire en République démocratique du Congo, 2013.
12. Kapa F., Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet de « renforcement des capacités d'adaptation et de gestion des impacts des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire en RD. Congo » ou projet PANA-ASA, Kinshasa, Janvier 2013, p.1
13. Lebot Benoit, Définir des NAMA Energie Atelier de formation sur la conception et la préparation des LEDS, NAMA et MRV, Kinshasa, 24 juillet 2013
14. ----, Contexte et Enjeux de l'atténuation des gaz à effet de serre dans la lutte contre le changement climatique, Kinshasa, 2013
15. Legall Viviane, Le développement durable. Les bonnes pratiques, 2006.
16. Lubanza Mukendi, Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des femmes et des enfants au changement climatique en RDC, in Rapport PANA-AFE, Kinshasa, 2013
17. Le Monde, Le développement durable, Paris, 2005
18. OCDE, Déclaration d'orientation du CAD de l'OCDE à la conférence de Rio+20
19. OCDE, Économie de la lutte contre le changement climatique. Politiques et options pour une action globale au-delà de 2010.
20. ----, La gouvernance de l'eau dans les pays de l'OCDE. Une approche pluri-niveaux, 2010.
21. ----, Fiscalité, innovation et environnement, 2010.
22. ----, Gestion durable des ressources en eau dans le secteur agricole, 2010
23. ----, Études de l'OCDE sur la croissance verte Alimentation et agriculture, 2012
24. ----, La réforme fiscale écologique axée sur la réduction de la pauvreté, 2005
25. ----, Le prix de l'eau et des services de l'eau potable et d'assainissement, 2010
26. ----, Outils pour la mise en place d'une croissance verte, 2011
27. ----, Payer pour la biodiversité : Améliorer l'efficacité-coût des paiements pour services éco-systémiques, 2011
28. ----, Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction, 2012
29. ----, Vers une croissance verte, 2011
30. Villeneuve Claude (sous la direction), La gouvernance du développement durable dans la francophonie, UQAC, Québec 2012
31. Wyvekens Philippe et Huart Alain, Comment et pourquoi développer l'écotourisme en RDC ?, 2009.

Chapitre 4 : Défi de la décentralisation en RDC

En partage avec la Note conceptuelle qui constitue le cadre général de référence dans la conduite du projet et la rédaction de l'étude, l'on est fondé à reconnaître que la décentralisation a été élevée, par le gouvernement, au rang du principal levier en vue de l'atteinte de la croissance inclusive et du développement durable, sur le chemin de la matérialisation et de l'élaboration du futur Plan national stratégique de développement.

Dans une telle logique, parler du défi de la décentralisation revient à faire de la gouvernance décentralisée l'instrument démocratique, politique et administratif d'opérationnalisation de la croissance inclusive pour le développement durable. Il est donc important d'affirmer et de confirmer la compréhension téléologique du processus de la décentralisation et du découpage, lequel est à percevoir non pas² comme un but en soi, mais plutôt comme une véritable politique, destinée à servir d'instrument de facilitation et d'appui d'autres politiques publiques sectorielles, voire transversales, visant le développement intégral et endogène des entités et communautés locales.

C'est ainsi qu'au centre de la réflexion qui fait objet de ce chapitre est inscrite une question essentielle qui se décline comme suit : quels sont la place et le rôle, mais aussi et surtout l'apport de la décentralisation à la croissance inclusive et au développement durable, au regard de son effectivité et de son efficacité ?

Aussi ce chapitre s'attache-t-il à cerner évidemment, l'actif mais aussi le passif du processus de décentralisation, c'est-à-dire l'ensemble de ses avantages et opportunités comme de ses faiblesses, contraintes, pesanteurs, obstacles ou encore de ses facteurs de risque, qu'ils soient d'ordre exogène ou endogène, théorique ou empirique, lesquels s'érigent, dans leur coexistence, en un défi fondamental face à la réalisation de la croissance inclusive et du développement durable.

Sur le plan de la théorisation, il prévaut quelques orientations qu'il convient de rappeler. Pour commencer, il importe de restituer à toute réforme de décentralisation, sa dimension politique pleine et entière, dans la mesure où la décision comme le fait de décentraliser sont censés relever d'une option politique qui soit internaliste et non externaliste. Or il se trouve que nombre de réformes institutionnelles, à l'exemple de celle de décentralisation, à l'œuvre en ce moment, fondent leur imaginaire ainsi que ses référentiels dans l'extranéité. Ce qui conforte la thèse de la *domination discursive* soutenue par divers travaux connus, particulièrement dans les universités américaines, sous l'appellation de « postcolonial studies ».⁴

⁴ Pour plus de développement, voir Mamadou Diouf « Sortir de la parenthèse coloniale », Débat 2002/1 et Alaoui Ascanderi, logiques politiques et majorité dans la post-colonie Mayotte, L'Harmattan, Paris 2013.

Secondement, la conséquence qui découle logiquement d'un tel contexte c'est que transposer de l'extérieur des projets de réforme conçus sous une optique technocratique dans un environnement politico-étatique local fragile, ne peut que conduire à ce qu'un tel milieu indigeste rejette de telles recettes faute de compatibilité. Voilà qui soulève les questionnements de fond comme ceux de l'appropriation, de l'engagement politique et du leadership étatique.

Pour ce qui est du mode d'approche, soucieux de rencontrer les attentes exprimées à travers les termes de référence, lesquels mettent en exergue, entre autres, la nécessité de tenir compte des interrelations, de la capitalisation des meilleures pratiques et de l'identification des obstacles ; et face à une étude qui comme celle-ci, se veut avant tout une recherche destinée à guider l'action, l'analyse de la dimension de décentralisation entend mobiliser prioritairement une démarche empirique, complétée par quelques principes théoriques d'analyse.

Au niveau empirique de la recherche documentaire destinée à la collecte des données de terrain, il sera mis à contribution à la fois l'observation directe et indirecte moyennant des entretiens, des interactions et des témoignages des acteurs de la décentralisation et autres personnes ressources, tout en exploitant la synthèse des lectures personnelles constituée des écrits divers, des documents d'archives, des coupures de la presse locale ainsi que des rapports et notes techniques d'évaluation qu'on appelle « littérature grise ». À cet égard, l'attention, sera portée particulièrement sur les indices, des variables ou des indicateurs, et des données statistiques jugées les plus significatives ou les plus informatives.

Le recours aux principes de croisement des données, d'itération et de récursivité qu'impose le processus de collecte d'informations contribuera à enrichir le corpus documentaire compte tenu de la multiplicité des registres que revêt la réalité du processus de la décentralisation-découpage (Olivier de Sardan J.-P, 2003 :39). Comme principes d'interprétation et d'analyse qualitative, il sera question de combiner divers niveaux d'analyse des relations et des interrelations, en les croisant dans leur verticalité et horizontalité, qu'ils soient de type centripète ou centrifuge, de complémentarité ou de compatibilité, d'incomplémentarité ou d'incompatibilité, tout en cherchant leurs mobiles, leurs facteurs ou leurs justifications, lisibles ou illisibles, visibles ou invisibles.

Il s'agira en définitive de procéder par une approche-problèmes qui revêt l'intérêt de privilégier une saisie holiste des forces négatives et inhibitrices de la décentralisation, en prenant en compte les particularités et les disparités de chaque contexte, en raison de la diversité de terrain, de site et zone d'appartenance. C'est autant dire que dans la rédaction de ce chapitre il sera fait à la fois recours à la double dimension méthodologique de type quantitatif et qualitatif.

Aussi, une fois maîtrisé en amont et en aval, la portée de la décentralisation et ses mécanismes d'action, d'inaction et d'insignifiance, il devient possible d'imaginer et de construire des axes stratégiques d'un modèle alternatif qui soit capable d'assurer la soutenabilité de la croissance inclusive et du développement durable.

Dans son articulation, le chapitre comporte cinq sections en dehors de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie. La première passe en revue les lignes maîtresses qui fondent la vision et le projet de décentralisation en ciblant ses enjeux et ses objectifs. Le deuxième fait succinctement une analyse diagnostique de l'expérience de la décentralisation au travers de ses points forts et ses points faibles, ainsi que leurs causes. La troisième étudie la dialectique positive ou négative des relations et interrelations qui existent entre la pratique de la décentralisation, à l'aune de ses diverses implications de transfert des compétences et de charge, de partage des ressources en vue de l'institution des modes de néo-gouvernance démo-politique et de promotion de la croissance inclusive et du développement durable, grâce notamment à la participation citoyenne et de proximité, à la réalisation de divers investissements, à l'offre des services de base et à la concrétisation de la responsabilité sociale des exploitants des ressources naturelles. Ce point s'intéressera également à l'analyse des rapports de corrélation entre développement local, aménagement du territoire et protection de l'environnement. La quatrième évoque la transversalité humaine de la décentralisation en rapport avec la question des femmes, des jeunes et des communautés défavorisées. La dernière est consacrée à l'élaboration de quelques axes d'actions stratégiques destinées à construire et/ou à consolider une véritable politique publique de décentralisation-découpage qui soit en même temps un instrument efficace au service du Nouveau plan stratégique de développement.

Fondement, vision et lignes maîtresses du projet de décentralisation

Fondement et vision

La vision congolaise de la décentralisation relève d'un fondement constitutionnel, à travers les articles 2 à 4 de la loi fondamentale du 18 février 2006, complétée par les dispositions légales de deux textes juridiques⁵n°98/012 du 31 juillet 2008 et celui n°08/016 du 07 octobre 2008. À cet effet, il est important de noter que c'est la première fois dans l'histoire du pays que l'on assiste à la concrétisation constitutionnelle de la décentralisation, laquelle institue ainsi, comme en France, le droit constitutionnel local (Auber E. et Cervelle D., 2012).

La deuxième innovation de taille consécutive à la première concerne l'instauration du régionalisme constitutionnel ou politique au profit des provinces, au point que certains qualifient non sans raison, le système actuel de la décentralisation de « fédéralisme administratif ». La dernière innovation est en rapport avec le découpage territorial ou provincial qui implique la multiplication des provinces, que ce soit par démembrement ou par regroupement et dont le nombre actuel passe de onze à vingt-six.

⁵ Le premier texte légal prescrit les principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces tandis que le second concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement des Entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'État et les provinces.

Pour tout observateur averti cependant, il est un fait que, dans leur imaginaire, diverses réformes institutionnelles intervenues au pays comme ailleurs en Afrique à l'exemple de celle de décentralisation, sont formatées de l'extérieur dans une optique techniciste, ce qui n'est pas sans poser le problème de leur appropriation, de leur propre soutenabilité interne ou de leur compatibilité avec le contexte politique et socio-culturel endogène ou local plein de fragilités.

Enjeux et objectifs : Quelques lignes maîtresses

Les enjeux de la décentralisation sont fondamentalement d'ordre politique et développemental. Sur le plan politique, les points ci-après méritent d'être évoqués :

- Celui de la nature de l'État qu'il convient de refonder, de consolider et de re-légitimer, non pas à partir du sommet, mais de sa base que constituent les provinces, les Entités territoriales décentralisées et déconcentrées, les villages et autres terroirs et communautés d'appartenance traditionnelle. Cela permet de faire l'économie des antagonismes et des conflits inutiles pouvant naître de la négation de certaines attentes légitimes, de l'ignorance des spécificités locales ou de toute autre frustration ;
- Celui de contribuer à l'équilibre socio-politique du pouvoir entre la société congolaise globale ou englobante et les diverses strates de la société englobée ;
- Celui d'une démocratie chancelante, qui est appelée à s'enraciner au travers d'un processus de participation citoyenne qui implique diverses énergies et identités, ainsi que différents acteurs et partenaires du monde associatif.

L'enjeu du développement se passe de tout commentaire quand on observe un peu partout, que ce soit dans les villes ou dans les campagnes, le degré de la pauvreté humaine, sociale, économique, matérielle et même institutionnelle ou infrastructurelle (Bourgaut J., 2006 et Mukoka Nsenda F., 2012).

S'il faut à cet effet se référer à d'autres expériences à travers le monde, il est prouvé que, dans l'histoire de grands États et de grandes démocraties, les institutions politiques nationales ont toujours eu du répondant au niveau provincial et local ; et que généralement, c'est le leadership politique provincial et local qui fait le lit du leadership politique national, à l'exemple des États-Unis d'Amérique où l'on voit des gouverneurs des États fédérés briguer le mandat présidentiel, ou encore en France où les maires de grandes villes devenir des députés. Toutes les grandes nations du monde, le Canada, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, l'URSS, le Nigéria et la République sud-africaine sur notre continent demeurent dotées de solides institutions politiques régionales et locales en tant que pierre angulaire du dispositif étatique national.

En ce qui concerne la RDC, peut-on vraiment témoigner que l'expérience qui consiste, dans le chef des hommes politiques, à faire leurs premiers pas directement au niveau du pouvoir central (Sénat, Assemblée nationale, Gouvernement etc.) n'a pas démontré ses limites ? À n'en point douter, nombre d'expériences confirment qu'aucun processus de la gouvernance et de la construction étatique ne peut être efficacement réalisé en dehors des structures et des institutions politiques et administratives provinciales et locales qui soient solides.

Quant aux objectifs assignés à la décentralisation, à ses principes et mécanismes de mise en œuvre, ils se déclinent comme suit⁶ :

- Des objectifs généraux et spécifiques : ils consistent à contribuer à la promotion du développement durable en inscrivant l'ensemble des politiques des provinces et des ETD dans l'optique des ODD et à la prévention des conflits, créer de meilleures conditions de développement et d'encadrement de la démocratie locale, développer de nouvelles pratiques de gouvernance administrative et démocratique grâce à la promotion d'une culture de participation citoyenne à tous les niveaux et à toutes séquences du développement local et de gestion des affaires publiques, renforcer les capacités des acteurs de la décentralisation, approfondir le dialogue entre le gouvernement et ses partenaires au développement sur la nouvelle politique de décentralisation des provinces ;
- Des principes et mécanismes de mise en œuvre : il s'agit de la sauvegarde de l'unité nationale, la continuité de la vision partagée et la recherche des solutions consensuelles, la subsidiarité des administrations et entités territoriales, la solidarité entre les provinces, la fongibilité des ressources, l'obligation de rendre compte. Ces principes et mécanismes font référence au consensus, à la concertation et au système de programmation local de type participatif ;
- Des axes de la stratégie de mise en œuvre : ils concernent l'appropriation effective de la décentralisation, qui vise l'éveil de la conscience des citoyens, l'esprit de responsabilité et d'adhésion de tous, le transfert progressif des compétences et ressources, le renforcement des capacités, le développement des outils de planification et de gestion, l'harmonisation de deux processus de décentralisation et de déconcentration, le financement de la décentralisation moyennant partage des ressources fiscales entre l'État central, les provinces et Entités territoriales décentralisées.

Il convient de préciser que l'horizon temporel de la mise en œuvre du processus va de 2009 à 2019, avec deux phases distinctes ; celle qui va de 2009 à 2014 est concernée par la création de l'ensemble des structures et conditions nécessaires pour préparer et apprêter le cadre juridique et institutionnel et doter particulièrement les collectivités locales d'instruments et d'outils de gestion.

Les activités projetées pour la seconde phase, qui couvre la période 2015 à 2019 se focalisent sur l'approfondissement de la décentralisation en tirant toutes les leçons nécessaires de la première phase. Le moins que l'on puisse dire c'est que pareille échéance s'avère assez courte pour une réforme structurelle comme celle de décentralisation, quand on sait qu'en France, par exemple, le processus de décentralisation est en cours depuis 1982.

⁶ Communication du Ministre d'État et ministre de la Décentralisation et des affaires coutumières lors du séminaire-Atelier sur la Décentralisation, hôtel du Fleuve, Kinshasa, 25-28 janvier 2016. Lire également le Document intitulé : « Cadre de suivi-évaluation du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation et du plan d'action », Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires coutumières, Cellule technique d'Appui à la décentralisation, septembre 2012.

Pour clore complètement avec le second point de la première section, il s'avère utile de dire d'abord un mot bref au sujet des principales dimensions constitutionnelles et légales du contenu de la décentralisation congolaise, tout en sachant que ces dimensions sont sauf quelques nuances théoriques, presque semblables dans tous les pays où se pratique le système de décentralisation, porteuse d'avantages mais aussi de risque (voir tableau 4.1). Ces dimensions sont relatives respectivement à la décentralisation politique, administrative, financière, fiscale et enfin économique.

Tableau 4.1 : Avantages et risques de la décentralisation

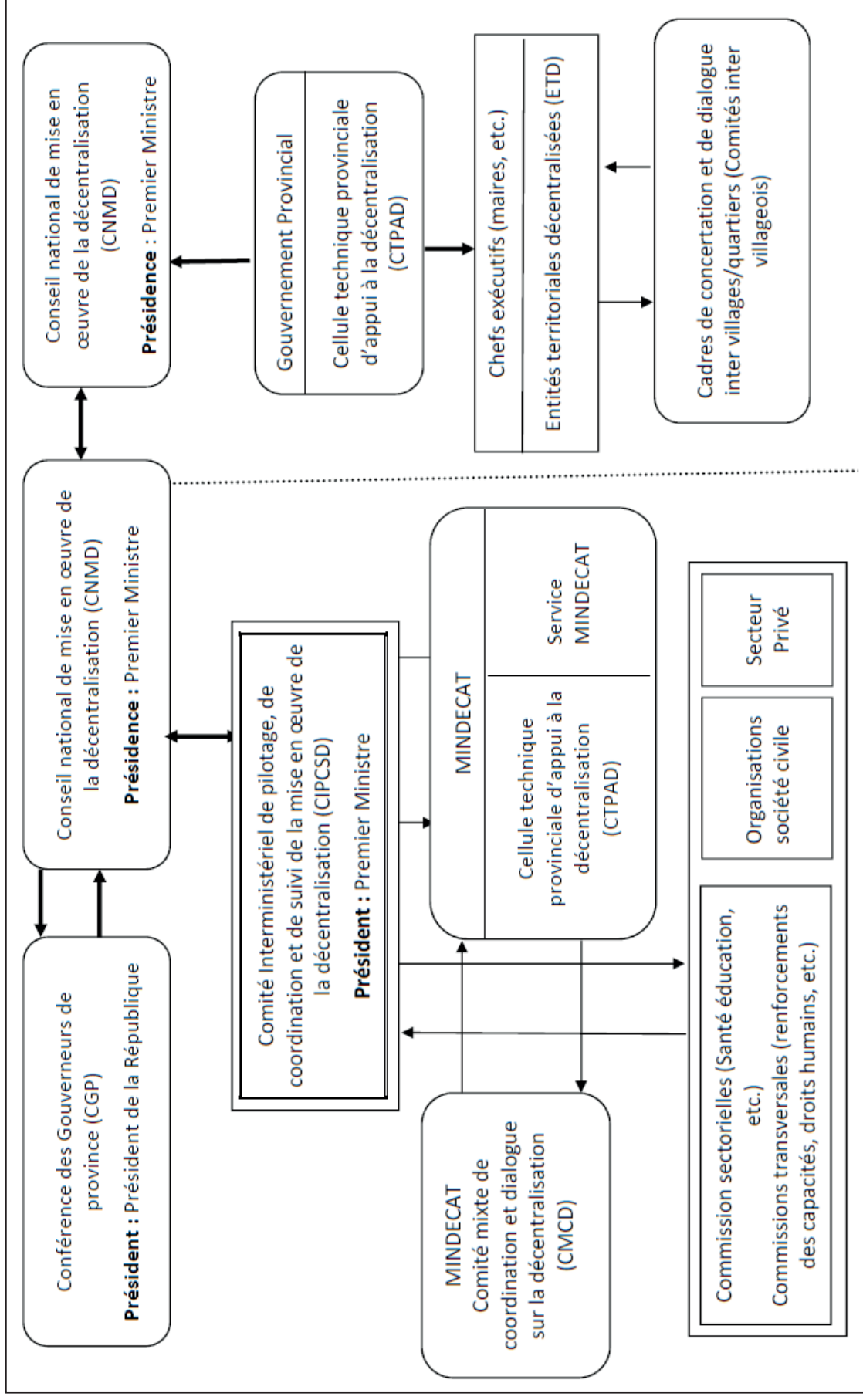
Avantages	Risques
Améliorer les prestations des services	Décentralisation et généralisation de la corruption
Tirer parti des avantages comparatifs de la logique des acteurs	Désengagement de l'État à l'égard de ses responsabilités économiques et sociales
Accroître les chances de participation et de promotion de la démocratie locale	Tendance à la reproduction des politiques partisans ou discriminatoires du parti majoritaire au pouvoir
Partager verticalement le pouvoir	
Réaliser l'unité et la cohésion dans la diversité nationale	

Source : Alembe A. M. (2013:19)

La figure 4.1 reproduit les articulations du dispositif d'orientation, de pilotage et de suivi du processus de décentralisation, schéma qui, du point de vue de son interprétation pratique, n'est pas de nature à faire ressortir le lien de fonctionnalité, d'interaction et de participation ascendante entre la base et le sommet. Comme éléments d'appréciation du modèle de décentralisation circonscrit, il y a lieu de considérer qu'il pêche par un certain nombre de déficits qui font que l'on est en présence d'un système truffé d'incomplétudes ou des vacuités, liées à la non prise en compte explicite des exigences concernant notamment :

- L'idéal du portage politique de la décentralisation par le leadership national ;
- Le contexte de corruption institutionnalisé et de népotisme politique ;
- Le financement de la décentralisation par l'État grâce à un budget ou un fonds spécifique ;
- La non-appréhension de la décentralisation au sens d'une véritable politique publique qui interagit avec d'autres politiques publiques sectorielles ;
- La négligence du lien de triangulation qui prévaut logiquement entre la décentralisation, la territorialisation (Vanier, 2010), l'aménagement des espaces (forestier, foncier etc.) et le développement local (Panhuys H. et al., 2013).

Figure 4.1 : Dispositif d'orientation, de pilotage et de suivi de la décentralisation en RDC



Source : RDC, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires coutumières, CTAD, Cadre de suivi... *Op.cit.*, p.11

Du reste, comme le pense à juste titre Metena M (2009), il existe une « collision entre la vérité des apparences et la logique des actions », du fait qu'il est difficile de gérer les rapports de pouvoirs délicats entre instance centrale et instances provinciales et locale, quand on sait que celles-ci seront impliquées dans les négociations avec les multinationales en quête d'exploitation des ressources naturelles à travers diverses contrées du pays. Comme quoi, les nouvelles conceptions de la territorialité décentralisée ne peuvent qu'être source des recompositions géographiques internes, elles-mêmes génératrices de nouvelles formes de conflictualité.

Une autre spécificité à signaler concerne la décentralisation de la chefferie qui, mise à l'épreuve de l'autorité coutumière reconnue par l'article 207 de la Constitution, peut constituer un facteur de contrainte de la démocratie locale dans la mesure où le chef de chefferie n'est pas soumis au principe de redevabilité parce que non comptable directement de ses actes vis-à-vis des administrés.

Quant aux facteurs de risque de la décentralisation et du découpage, l'on peut, à en croire Léon de Saint Moulin (2005:38), en relever deux : (i) celui qui est inhérent au blocage des ETD, à cause du régime de compromis de la tutelle reconnue aux Administrateurs des territoires, qui l'exercent par délégation et (ii) celui inhérent à une décentralisation qui apparaît comme quelque chose d'octroyée d'en haut, mieux de l'extérieur et non quelque chose de véritablement immanent et consentie, car dépourvu d'appropriation interne.

Enfin, il saute aux yeux que dans un pays comme la RDC, il n'est pas de paradigme de décentralisation qui ne puisse pas requérir une vision endogène partagée, doublée d'une appropriation et d'une volonté politique réelle, capable d'engager un véritable nouvel ordre de la gouvernance décentralisée.

Analyse diagnostique

Faire l'état des lieux revient ici à jeter un regard sur la trajectoire des dix années d'existence et de mise en œuvre du processus de la décentralisation pour en faire une sorte de bilan succinct et non exhaustif. Il s'agira en d'autres termes d'en évaluer l'essentiel des points positifs et négatifs aussi bien dans le chef du pouvoir central qu'à l'échelle des provinces et des ETD.

Au niveau du pouvoir central

Le pouvoir central, dans ses trois branches exécutive, législative et judiciaire représente le noyau dur du leadership national en sa qualité de haute instance chargée de l'orientation, de la conduite, de l'animation et de la dynamisation de l'ensemble du processus de la décentralisation. Aussi, pour ne considérer que ce qui est essentiel, sera-t-il question à ce stade d'apprécier le degré d'engagement et d'implication effective du pouvoir central à travers ces trois branches, et cela en fonction de quelques variables ou indicateurs (Alembe A. M., 2013) entendu au sens des médiateurs (Olivier de Sardan J.-P, 2003 :46) dans leur rôle de corroborer ou d'infirmer des réalités sociales.

À cet effet, six indicateurs ont été retenus : (i) l'adoption des textes de lois nécessités par la décentralisation ; (ii) le niveau de transfert des compétences ; (iii) le respect du principe du régionalisme constitutionnel ; (iv) la qualité du mode d'allocation des ressources budgétaires aux provinces ETD par rapport à leur hauteur et à leur régularité ;, (v) l'organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales ainsi que (vi) la nature des rapports entre pouvoir central, pouvoir provincial et autorités des ETD ; sans oublier le dernier indicateur relatif à la portée du processus de l'installation ou de la mise en place du découpage territorial.

Relativement au premier indicateur, l'état de la situation à ce jour permet de faire le constat suivant :

- Un seul texte important est en voie d'être adopté par le Parlement, il concerne le statut des agents et fonctionnaires de l'État aussi bien pour la Fonction publique nationale que provinciale et locale ;
- Un second texte concernant la Caisse de Péréquation devra être promulgué après une seconde lecture par le Parlement, moyennant également l'avis conforme de la Cour constitutionnelle ;
- Un projet de texte de loi demeure en souffrance au niveau du gouvernement, celui relatif au transfert des quelques compétences spécifiques du Ministère de la Santé (cf. organisation des services sanitaires et pharmaceutiques) ;
- La finalisation de la Réforme des finances publiques (RFP).

L'on peut considérer que par rapport à l'arsenal juridique appelé à encadrer le processus de décentralisation, le bilan est globalement positif, quand bien même il n'est pas encore prévu un mécanisme national spécifique de financement de la décentralisation. Il en est tout autant du deuxième indicateur concernant le transfert des compétences.

Il est à noter cependant l'inexistence des dispositifs ou directives dans les domaines de collaboration entre les entités déconcentrées et les ministères provinciaux et/ou les entités décentralisées, ainsi qu'entre les ministères provinciaux et les ministères nationaux. Ce déficit favorise beaucoup d'antagonismes dans les rapports qui lient ces diverses instances. L'on peut relever aussi la lenteur dans la prise des mesures d'application des lois promulguées.

Quant à l'indicateur relatif au principe du régionalisme constitutionnel ou politique, le fait est qu'il a été mis à dure épreuve à la suite de la réforme constitutionnelle introduite par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011. Celle-ci confère au Chef de l'État la prérogative de mettre fin aux fonctions d'un gouverneur de province et de suspendre une assemblée provinciale en cas de crise grave, pouvant entretenir le blocage des institutions politiques provinciales.

Le tableau 4.2 renseigne sur les indices de décentralisation politique et administrative de quelques pays africains au sein desquels la RDC occupe le dernier rang tandis que le tableau 4.3 fait état de l'indice de décentralisation financière.

Tableau 4.2 : Indice (*) de décentralisation politique et administrative des 6 pays de l’Afrique (2006-2011)

Pays	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afrique du Sud						
Décentralisation politique (DP)	3,25	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Décentralisation administrative (DA)	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Cameroun						
Décentralisation politique (DP)	2,25	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Décentralisation administrative (DA)	2	2	2	2,25	2,5	2,5
Guinée Conakry						
Décentralisation politique (DP)	2,75	3	3	3	3	3
Décentralisation Administrative (DA)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Ouganda						
Décentralisation politique (DP)	3	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25
Décentralisation administrative (DA)	3	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25
RDC						
Décentralisation administrative (DA)	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25
Décentralisation administrative (DA)	1,5	2	2	2	2	2
Sénégal						
Décentralisation politique (DP)	3	3	3	3,25	3,25	3,25
Décentralisation administrative (DA)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5

Source : Alembe A. M, op.cit., p.30

(*) - L'indice DP comprend comme éléments : portage politique, régularité et crédibilité des élections, démocratie et autonomie des institutions politiques.

- L'indice DA comprend comme éléments : effectivité du transfert des compétences, libre administration, normalité dans l'allocation des services sociaux de base.

Tableau 4.3 : Indice (*) de décentralisation financière sur la période (2002-2011) pour quelques pays africains

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afrique du Sud	3	3	3	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Cameroun	2	2	2	2	2	2	2	2	2,5	2,5
Guinée	1	1	1	1	1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Ouganda	3	3	3	3	3	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
RDC	-	-	-	-	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Sénégal	1,5	1,5	1,5	2	2	2	3	3	3	3

Source : Alembe A. M., op.cit., p.70

(*) L'indice de décentralisation financière comprend les éléments suivants : régularité et transparence dans le transfert des ressources financières, répartition équitable des ressources fiscales entre le pouvoir central, les provinces et ETD ainsi qu'une meilleure collecte des recettes budgétaires provinciales et locales.

Pour évoquer le cinquième indicateur relatif à la nature du mode général d'allocation ou des transferts des ressources budgétaires par le pouvoir central, il demeure évident que celui-ci continue d'être entouré de beaucoup de lenteur, de disparités et d'opacité qui n'ont de cesse de susciter de remous de la part des provinces et des ETD (Mozito A., 2015).

Concernant spécifiquement la rétrocession des 40%, sa pratique demeure, comme c'est aussi généralement le cas dans d'autres pays en Afrique francophone, émaillée d'anti-constitutionnalité (article 175, al 2), d'illégalités, d'inégalités, d'irrégularités et donc d'inefficacité évidente (Alembe A. M, 2013).

Parmi les facteurs de contrainte à évoquer pour expliquer pareille situation dans sa globalité, l'on retiendra par exemple : la faiblesse des recettes publiques, l'absence de volonté politique et de crédibilité de l'État, faute d'une planification rigoureuse dans la mise en œuvre de la décentralisation. De sorte que le gouvernement central principalement, garde pour lui l'essentiel des ressources et tente de conserver un contrôle strict sur la part qu'il veut bien affecter aux provinces et aux collectivités locales. De surcroît, la manière dont les montants de la subvention sont distribués demeure discrétionnaire. L'allocation des fonds dépend parfois des considérations d'ordre subjectif ou non rationnel. Quand bien même les principaux défauts de ces systèmes sont identifiés, il surgit presque toujours une multitude d'obstacles politiques⁷.

Il devient facile de comprendre pourquoi l'épineuse question des 40% empoisonne les relations entre le gouvernement central et les provinces d'une part, et entre les provinces et les ETD d'autre part. Ce n'est donc pas sans motif que, depuis des années, les autorités provinciales et locales en veulent au pouvoir central. Le problème demeure encore plus préoccupant pour les provinces dites pauvres ou encore pour celles qui sont dépourvues des voies d'entrée pouvant leur permettre la perception des recettes douanières, nonobstant l'existence de la caisse de péréquation. Au-delà des explications économiques d'ordre structurel, il n'en demeure pas moins vrai que les véritables causes tiennent au caractère néo-patrimonial du pouvoir d'État à ses différentes échelles.

Or, il n'y aura pas d'avancée du processus global de la décentralisation sans une saine décentralisation financière et fiscale, qui soit basée entre autres sur un alignement complet de la gestion des finances publiques des provinces par rapport à celle pratiquée au niveau du pouvoir central, le sens de la justice distributive et de l'éthique des responsabilités publiques, incompatible avec les habitudes bien installées de coulage organisé des recettes publiques.

Les tableaux 4.4 à 4.7 donnent une idée sur les transferts opérés par le pouvoir central au profit des provinces et ETD.

⁷ Pour plus de détails, consulter <http://www.faglf.info/private/upload/file81.pdf>

Tableau 4.4 : Transferts au profit des provinces et ETD : Budget exercice 2012 (en FC)

N°	Province	Crédits votés	Paiements
01	Kinshasa	263 993 880 908	210 504 860 986
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	110 826 984 247	21 133 169 479
2	Rémunérations	126 994 315 211	164 648 856 041
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	26 172 581 450	24 722 835 465
02	Bas-Congo	190 093 989 345	74 021 544 980
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	119 847 967 435	7 623 805 915
2	Rémunérations	47 487 255 432	45 307 434 828
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	22 758 766 478	21 090 304 237
03	BANDUNDU	133 099 829 323	169 758 473 046
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	10 459 066 353	26 200 586 191
2	Rémunérations	102 157 873 139	111 745 567 600
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	20 482 889 831	31 812 319 256
04	ÉQUATEUR	137 052 716 343	95 941 569 736
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	52 983 200 351	12 114 048 373
2	Rémunérations	65 862 502 812	65 233 023 493
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	18 207 013 180	18 594 497 870
05	ORIENTAL	171 235 787 274	75 608 822 653
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	94 175 879 898	2 529 330 320
2	Rémunérations	56 577 017 545	54 870 531 385
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	20 482 889 831	18 208 960 949
06	NORD-KIVU	161 653 501 796	63 351 056 049
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	97 828 393 821	4 796 157 344
2	Rémunérations	44 480 156 468	41 626 142 097
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	19 344 951 507	16 928 756 609
07	MANIEMA	91 340 648 039	45 839 772 354
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	55 446 252 133	13 342 216 014
2	Rémunérations	21 214 991 527	19 555 386 402
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	14 679 404 379	12 942 169 938
08	SUD-KIVU	133 139 501 394	55 343 844 554
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	74 807 657 551	4 324 993 021
2	Rémunérations	37 848 954 012	35 723 219 091
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	20 482 889 831	15 295 632 442
09	KATANGA	548 907 482 924	92 597 647 599
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	449 953 228 211	5 617 094 763
2	Rémunérations	59 126 413 376	55 846 509 139
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	39 827 841 337	31 134 043 698
10	KASAI-OCCIDENTAL	91 357 734 163	62 776 091 897
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	19 073 737 941	1 778 814 327
2	Rémunérations	52 370 075 553	49 001 270 974
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	19 913 920 669	11 996 006 596
11	KASAI-ORIENTAL	108 215 762 115	75 745 626 005
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	18 019 002 254	1 973 827 474
2	Rémunérations	70 851 808 354	58 677 437 112
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	19 344 951 507	15 094 361 419
	TOTAL GÉNÉRAL	2 030 090 833 624	1 021 489 309 858

Source : www.ministèredubudget.gouv.cd consulté le 25 mars 2016 à 15h.

Tableau 4.5 : Transferts au profit des provinces et ETD : Budget exercice 2016 (en FC)

N°	Province	Crédits votes	Paiements
01	BAS UELE	25.440 283 008	6 659 778 079
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	4 167 373 447	23 250 000
2	Rémunérations	16 009 380 251	4 095 887 638
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	5 263 529 310	2.540.640 441
02	EQUATEUR	24 122 579 896	70 975 438 418
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	4 423 207 020	572 566 100
2	Rémunérations	14 792 517 169	67 488 698 739
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	4 906 855 707	2 914 173 579
03	HAUT-KATANGA	55 693 900 366	66 574 101 214
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	23 568 581 144	69 750 000
2	Rémunérations	16 557 573 008	60 770 747 589
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	15 567 746 214	5 733 603 625
04	HAUT LOMAMI	33 647 503 333	7 449 440 733
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	8 101 679 406	2 737 959 990
2	Rémunérations	16 601 955 295	390 133 527
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	8 943 868 632	4 321 347 216
05	HAUT-UELE	26 198 139 632	3 906 733 739
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	4 925 230 061	69 750 000
2	Rémunérations	16 009 380 261	740 962 573
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	5 263 529 310	3 096 021 166
06	ITURI	26 842 055 826	4 131 313 385
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	5 569 146 260	46 500 000
2	Rémunérations	16 009 380 256	654 875 958
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	5 263 529 310	3 429 937 427
07	KASAI	37 100 535 910	4 958 446 372
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	3 790 858 539	23 250 000
2	Rémunérations	26.403.805.134	638 579 795
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	6 905 872 237	4 296 616 577
08	KASAI-ORIENTAL	26 940 429 145	53 524 091 502
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	3 841 575 691	3 011 011 130
2	Rémunérations	17 095 147 406	46 988 093 167
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	6 003 706 048	3 524 987 205
09	KONGO-CENTRAL	52 562 732 749	113 674 315 704
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	13 605 258 444	719 750 000
2	Rémunérations	21 512 599 003	99 912 691 056
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	17 444 875 302	13 041 874 648
10	KWANGO	45 772 288 704	25 936 702 759
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	3 711 980 039	18 356 066 720
2	Rémunérations	36 444 225 605	1 519 312 977
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	5 616 083 060	6 061 323 062
11	KWILU	46 236 782 304	116 211 882 650

1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	4 111 336 812	46 500 000
2	Rémunérations	36 509 362 432	112 152 331 776
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	5 616 083 060	4 013 050 874
12	LOMAMI	27 032 094 075	4 527 851 923
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	3 871 894 796	553 121 116
2	Rémunérations	17 156 496 234	687 326 202
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	6 003 703 045	3 287 404 605
13	LUALABA	33 821 828 066	4 009 468 673
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	8 276 004 159	23 250 000
2	Rémunérations	16 601 955 275	528 985 713
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	8 943 868 632	3 457 232 960
14	KASAI CENTRAL	37 152 133 837	53 840 188 526
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	3 833 706 406	23 250 000
2	Rémunérations	26 412 555 194	50 595 298 097
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	6 905 872 237	3 221 640 429
15	MAI-NDOMBE	45 801 823 465	4 025 823 618
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	3 741 514 879	1 080 243 967
2	Rémunérations	36 444 225 526	866 432 441
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	5 616 083 060	2 079 147 210
16	MANIEMA	39 073 434 387	34 650 966 841
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	5 325 178 869	346 500 000
2	Rémunérations	22 232 077 651	21 782 585 705
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	11 516 177 867	12 521 881 136
17	MONGALA	24 246 832 400	3 200 036.421
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	4 550 682 504	344 223 246
2	Rémunérations	14 789 294 189	526 313 494
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	4 906 855 707	2 329 499 681
18	NORD-KIVU	64 112 543 397	55 712 916 026
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	4 871 648 161	37 200 000
2	Rémunérations	45 605 975 585	46 587 071 092
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	13 634 919 651	9 088 644 934
19	NORD-UBANGI	24 822 535 933	5 977 651 170
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	5 126 386 125	166 328 257
2	Rémunérations	14 789 294 101	234 540 048
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	4 906 855 707	5 576 782 865
20	SANKURU	27 048 623 955	5 275 759 287
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	3 888 427 739	173 250 000
2	Rémunérations	17 156 496 168	1 938 223 803
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	6 003 700 048	3 164 285 484
21	SUD-KIVU	61 549 263 486	50 656 146 608
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	5 386.551 993	23 250 000
2	Rémunérations	43 351 762 184	39 841 336 357
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	12 810 949 309	10 791 560 251

22	SUD-UBANGI	24 419 489 942	3 902 764 677
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	4 723 340 052	778 320 404
2	Rémunérations	14 789 294 183	348 388 824
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	4 906 855 707	2 776 055 449
23	TANGANYKA	32 206 247 066	5 872 228 208
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	6 660 423 044	46 500 000
2	Rémunérations	16 601 955 390	311 382 093
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	8 943 868 632	5 514 346 115
24	TSHOPO	25 213 321 157	61 354 351 727
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	3 878 508 683	119 875 865
2	Rémunérations	16 071 283 163	57 775 206 615
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	5 263 529 311	3 459 269 247
25	TSHUAPA	23 777 327 766	3 709 377 695
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	4 081 177 961	852 679 710
2	Rémunérations	14 789 294 098	427 831 530
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	4 906 855 707	2 428 866 455
26	VILLE-PROVINCE DE KINSHASA	204 391 884 654	163 247 491 326
1	Investissements sur transfert aux Provinces et ETD	15 297 588 056	6 807 173 391
2	Rémunérations	168 760 069 408	128 700 628 970
3	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	20 334.227 190	27 739 688 965
	TOTAL GENERAL	1 095 226 614 459	933 965 267 281

Source : www.ministèredubudget.gouv.cd consulté le 28 mars 2016 à 10h

Tableau 4.6 : Transfert des 40% au profit des 11 provinces (Budget 2014)

N°	Provinces	Recettes à caractère national	Structure (%)	% RP
	Provinces dites riches	1 005 873 682 647	49	100
1	Kinshasa	266 460 057 974	13	26
2	Bas-Congo	190 328 612 839	9	19
3	Katanga	549 085 011 834	27	55
	Provinces dites pauvres	1 027 774 509 330	51	100
4	Bandundu	133 320 028 987	7	13
5	Équateur	137 036 601 244	7	13
6	Province orientale	171 295 751 555	8	17
7	Nord-Kivu	161 779 320 913	8	15
8	Maniema	91 357 734 163	4	9
9	Sud-Kivu	133 230 028 987	7	13
10	Kasaï Occidental	91 357 734 163	4	9
11	Kasaï Oriental	108 487 309 318	5	11
	Total	2 033 648 191 977	100	-

Source : Les tribunes de MUZITO A., Le Potentiel n°6396 du 6 avril 2015.

Tableau 4.7 : Allocation des fonds d'investissements aux 11 provinces sur les ressources à caractère national comparés aux ressources propres (en milliards de FC)

N°	Province	Investissements provinciaux sur ressources à caractère national en 2015		Ressources propres de 11 provinces en 2014
		Montant	% par provinces	
1	Kinshasa	111,0	10	111,0
2	Bas-Congo	120,0	11	31,0
3	Bandundu	10,0	1	34,0
4	Équateur	53,0	5	22,0
5	Province Orientale	94,0	9	24,0
6	Nord-Kivu	98,0	9	24,0
7	Maniema	55,0	5	28,0
8	Sud-Kivu	75,0	7	24,0
9	Katanga	450,0	41	230,0
10	Kasaï Occidental	19,0	2	11,0
11	Kasaï Oriental	18,0	2	15,0
Total		1 103,0	100	-

Source : Les tribunes de MUZITO A., Le Potentiel n°6396 du 6 avril 2015.

Encadré 4.1 : Bilan du processus de décentralisation

- ✓ Organisation des élections provinciales en 2006 et mise en place des institutions provinciales (assemblées provinciales et gouvernements provinciaux) ;
- ✓ Organisation d'un forum national sur la décentralisation en octobre 2007 ;
- ✓ Mise en place des structures de pilotage de la décentralisation ;
- ✓ Adoption de plusieurs textes légaux et réglementaires régissant la décentralisation ;
- ✓ Adoption du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation ;
- ✓ Création en 2011 des dispositifs de partenariat entre les provinces et entre les Entités territoriales décentralisées (ETD) ;
- ✓ Adoption en juillet 2012 d'une stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD ;
- ✓ Adoption de la Feuille de route de mise en œuvre de la stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD dans les secteurs de la santé, de l'EPSP, de l'Agriculture et du Développement rural ;
- ✓ Organisation des premières assises de la coopération décentralisée ;
- ✓ Autres faits marquant les avancées significatives du processus de décentralisation.

Source : Discours prononcé le 4-2-16 par le Ministre d'État et Ministre de la Décentralisation et Affaires coutumières lors de la tenue du séminaire-atelier sur la décentralisation à l'Hôtel du Fleuve, Kinshasa du 25 au 28 janvier 2016.

Enfin comme dernier indicateur, figure le processus de la mise en place du découpage territorial avec l'installation de nouvelles provinces et dont le moins que l'on puisse dire est qu'il a connu un véritable cafouillage juridico-constitutionnel et politico-politicien caractérisé par :

- En amont, diverses contestations à la base à cause du tracé des limites de quelques nouvelles provinces (cas de ex-provinces du Kasai Oriental et du Katanga spécialement) ;
- En aval, le choix des responsables de nouvelles provinces s'est illustré par des hésitations et des tergiversations qui ont amené le pouvoir central à procéder par la nomination monocole des Commissaires spéciaux, après avis conforme de la Cour constitutionnelle, avant de changer le cap pour emprunter la voie électorale, concrétisée par le scrutin intervenu le 26 mars 2016. Dans son Rapport d'observation de ses élections, la Commission épiscopale pour la justice et la paix de la CENCO fustige notamment la violation de la liberté de vote, la faible participation de l'opposition, l'incitation à la haine, à l'achat des votes et à la violence à la suite de l'arrivée des personnalités de haut niveau venues de Kinshasa. Elle invite enfin les détenteurs des pouvoirs publics à ne pas user de leur influence pour favoriser des pratiques antidémocratiques (CENCO, 2016).
- La présence quasi-totale à la tête de 21 nouvelles provinces des gouverneurs et vice-gouverneurs issus de la majorité présidentielle, nonobstant l'impasse budgétaire que cette installation devra occasionner⁸.

En tout état de cause, le vrai enjeu du découpage et de la décentralisation, lesquels n'ont pas commencé aujourd'hui, c'est celui de créer, non pas une dynamique d'exurbanisation, faite de repli des milieux ruraux sous forme des micro-territoires, retranchés dans l'autosubsistance et l'isolement, mais plutôt celle d'inter-territorialisation et d'inter-urbanisation (Léon de Saint Moulin, 1988). Au risque de déboucher sur une balkanisation ethno-centrée, favorisée par des nouvelles provinces confinées à des espaces administratifs qui ne sont composés que de quelques groupes majoritaires si pas d'un seul groupe. D'où également le danger d'occultation de l'État national par des ethnicités mal apprivoisées. S'agissant encore une fois du découpage, il est loin d'être neutre, dans la mesure où les incohérences qui en résultent, peuvent être perçues à tort ou à raison comme une dépréciation des groupes les moins bien servis. D'autant qu'il attribue les noms, façonne et refaçonne les identités, structure, restructure et déstructure les relations sociales (Léon de Saint Moulin, 1988).

L'on ne peut clore cette appréciation sans faire état de quelques observations ultimes. D'abord il est clairement prouvé que l'on est en présence d'une expérience de décentralisation à trois vitesses : (i) celle de la décentralisation en cours d'application aux provinces ; (ii) celle de la décentralisation non encore appliquée au niveau de toutes les Entités territoriales décentralisées (ETD) et enfin (iii) celle de la décentralisation au niveau de la chefferie, laquelle s'avère limitative au regard des dispositions de l'article 207 précité. Ensuite l'on est en droit de constater la persistance des attitudes de lenteurs, de tergiversations et d'opportunisme politique entant que l'une des marques de la conduite de la réforme décentralisatrice congolaise. Enfin l'on remarque que certains acteurs institutionnels importants de la décentralisation tels que les partis politiques et les ONG, ne semblent pas s'impliquer significativement dans le processus de la décentralisation, particulièrement à la base.

⁸ Dans une autre de ses tribunes, l'ancien Premier Ministre Muzito A., évoque l'impasse budgétaire provoqué par l'installation de 19 nouvelles provinces, laquelle s'élève à 170 milliards de FC pour l'exercice 2015. <http://www.lephareonline.net/muzito-donne-lalerte-nouvelles-provinces-et-elections-locales-la-faillite-de-leta-la-verite-en-chiffres/> consulté le 25/03/2016 à 10h

Tableau 4.8 : Résultats des élections des gouverneurs et vice-gouverneurs des 19 nouvelles provinces

N°	Province	Gouverneur	Parti ou Regroupement politique	Vice-gouverneur	Parti ou Regroupement politique
1.	Bas-Uélé	Kasubu Mbaya Borrey Armand	Indépendant	Mayonga Barekanombe François Barthelemy	Indépendant
2.	Équateur	Bolamba Tony Cassius	Indépendant	Intombi Embele Jeannine	Indépendant
3.	Haut-Katanga	Kazembe Musonda Jean-Claude	MP	Mushitu Kat N'fund Bijou	MP
4.	Haut-Lomami	Mbuyu Kabango Célestin	MP	Ilunga Nkulu Nene	MP
4.	Haut-Uélé	Lola Kisanga Jean-Pierre	Indépendant	Mangbukele Mangadima Prosper	Indépendant
5.	Ituri	Abdallah Pene Mbaka Jefferson	MP	KetaUpar Pacifique	MP
6.	Kasaï	Manyanga Ndambo Marc	MP	Mbingho N'vula Hubert	MP
7.	Kasaï -Central	Kande Mupompa Alex	Indépendant	Milonga Justin	Indépendant
8.	Kasaï-Oriental	Ngoy Kasanji Alphonse	MP	Mutanda Kabuya Jean-Pierre	MP
9.	Kwango	Kabula Mavula Larousse	MP	Kaputu Vita Emery	MP
10.	Kwilu	Kinyoka Kaba Lumuna Godel	MP	Bulukungu Bera-Kay Nicolas	MP
11.	Lomami	Kamanda Tshibangu Muteba Patrice	MP	Kazadi Ngoy Gabriel	MP
12.	Lualaba	Richard Muyeze	MP	Masuka Saini Fifi	MP
13.	Mai-Ndombe	Ngobila Mbaka Gentiny	MP	Massamba Malika Antoine Job	MP
14.	Mongala	Essimba Baluwa Bolea Bienvenu	Indépendant	Bokungu Bubu Aimé	Indépendant
15.	Sankuru	Ulungu Ekunda Lukata	MP	Lokadi Otete Opetha Pierre	MP
16.	Tanganyika	Ngoy Kitangala Richard	MP	Ali Bin Omari	MP
17.	Tshopo	Ilongo Tokole Jean	MP	Basango Makedjo Léon Déhon	MP
18.	Tshuapa	Lomboto Lombonge Cyprien majorité	MP	Ifoku Mputa Mpunga Marie-Josée	MP

Source : www.ceni.gouv.org, consulté le 26 avril 2016 à 11h

Au niveau des provinces

L'évaluation de la décentralisation à l'échelle des provinces entre 2006 et 2016 se fera à la lumière de trois indicateurs : la gouvernance politico-institutionnelle au regard de la pratique du régionalisme constitutionnel ou politique, la gouvernance démocratique et participative ainsi que la gouvernance administrative, entendue au sens de la gestion et de la fourniture des services publics au profit des administrés.

Du point de vue de la gouvernance de type politico-institutionnel pour commencer, et au-delà de l'influence généralisée du pouvoir central qui rythme la conduite des exécutifs provinciaux et leurs rapports avec les assemblées provinciales, chaque province a fini par adopter son propre *modus vivendi* politique ; de sorte que les réunions des conseils des ministres provinciaux, comme celles des assemblées se tiennent régulièrement et traitent, dans leurs ordres du jour, des questions qui intéressent la vie socio-politico-économique des provinces. Un peu partout cependant l'on a enregistré, à plusieurs reprises, des motions de censure ou de défiance, à la fois contre les gouverneurs et les présidents des assemblées dont la plupart étaient téléguidées à partir de Kinshasa (Kabasubabu, 2012).

Encadré 4.2 : Liste des problèmes prioritaires relevés par l'ensemble des populations dans les quatre Provinces de Kinshasa, Bandundu, Équateur et Kasai Oriental

- ✓ Emploi et chômage de la population
- ✓ Absence/Insuffisance et mauvaise qualité de l'énergie électrique
- ✓ Carence en eau potable
- ✓ Insécurité des personnes et des biens
- ✓ Multiplicité des taxes
- ✓ Existence et menaces des érosions
- ✓ Tracasseries policières
- ✓ Faible niveau de scolarisation des enfants
- ✓ Production agricole insignifiante et insuffisance des produits vivriers sur le marché
- ✓ Mauvais état des routes
- ✓ Insalubrité de l'environnement physique
- ✓ Oisiveté et violence de la part des jeunes/Kuluna
- ✓ Vétusté et délabrement de diverses infrastructures collectives de base.

Source : CEFOMAD (2013:28)

Pour ce qui est de la gouvernance démocratique et participative, le bilan indique une amélioration progressive ainsi que le signalent divers rapports des projets réalisés sur terrain en provinces par des ONG avec le concours des experts indépendants ou institutionnels. Dans les années 2013, comme le note une étude réalisée par le Centre de formation en management et développement (CEFOMAD) pour le compte de l'ONG internationale britannique Christian Aid, avec l'appui financier de l'Union européenne, les provinces de Kinshasa, Bandundu, Équateur et Kasai Oriental, ont connu quelques expériences embryonnaires de gouvernance participative mais sans beaucoup d'impact sur le développement des populations locales. Cet état des choses relevait d'une responsabilité partagée. Soit que les édits votés par les assemblées et transmis à l'exécutif provincial n'étaient pas pris en compte, soit que les recommandations faites à l'issue des contrôles exercés sur l'action du gouvernement sont demeurées lettre morte (CEFOMAD, 2013).

Encadré 4.3 : Relevé des 7 expériences positives réalisées avec l'aide du CORDAID visant la promotion de la bonne gouvernance dans les deux Provinces Orientales et du Sud-Kivu (2009)

- ✓ Accompagnement des artisans miniers à s'organiser pour plaider auprès de BANRO et du gouvernement provincial. Diminution des taxes de 45 à 15 USD. La coopérative des artisans miniers est devenue la seule interlocutrice directe auprès de BANRO
- ✓ Création d'une *task force* pour l'observation des activités des Assemblées provinciales, des gouvernements provinciaux et de l'appareil judiciaire, d'où existence d'un climat de détente.
- ✓ Organisation des concertations entre un syndicat paysan, l'Assemblée de la Province Orientale et le Ministre provincial de l'Agriculture. D'où transparence accrue dans la gestion des taxes formelles à payer.
- ✓ Création des groupes de réflexion sur les questions foncières au Sud-Kivu
- ✓ Contacts de rapprochement entre la population à travers la société civile d'une part et les députés, les services de la police, de l'armée et de la sécurité d'autre part. d'où réduction du nombre des barrières sur le fleuve (de 28 à 1) sur une distance de 132 km et augmentation du revenu des vendeurs qui perdaient 40% des biens aux barrières.
- ✓ Organisation des femmes en association pour leur faciliter l'accès aux semences améliorées à l'ouverture des comptes bancaires.
- ✓ Elaboration participative du budget de la chefferie de Kaziba jusqu'à son approbation, d'où paiement de la presque totalité des taxes par la population.

Source : CORDAID et CDI, Promouvoir la bonne gouvernance des ETD et des Provinces en RDC, Ronéotypé pp 15-16

Le tableau 4.6 permet de comparer la hauteur des ressources nationales et celle de ressources provinciales et les tableaux 4.7, 4.9 et 4.10 indiquent l'effort conjoint du pouvoir central et des provinces pour améliorer la gestion administrative des entités provinciales et locales. Le tableau 11 permet de noter que 13% seulement des répondants considèrent avoir trouvé satisfaction aux doléances soumises aux élus provinciaux, contre 87% des réponses négatives.

Quant au dernier indicateur de la gouvernance administrative, qui fait référence aux activités relatives aussi bien à la sphère de l'administration qu'à celle de l'administration du développement, l'on remarque une sorte de « montée en puissance », particulièrement dans le chef des trois provinces dites riches que sont Kinshasa, l'ex-Katanga et l'actuel Kongo Central. Le Katanga a vu son budget annuel passer de 20 millions de FC en 2006 à 608 millions USD en 2012 (Englebert P. et Kasongo E., 2012).

Tirant des leçons de sa propre expérience d'ex-gouverneur, M. Kabasu Babu Katulondi (2013:329), ancien gouverneur de l'ex Kasai Occidental pense que, c'est « la pérennité d'une culture politique ethno-clientéliste qui mine la bonne gouvernance dans les provinces. Il ajoute que la stabilité d'une province, la longévité d'un gouverneur ne sont nécessairement fonction des critères objectifs (...) mais de la satisfaction à des sollicitations subjectives, égoïstes, ethniques, et clientélistes des politiciens. » Pour sa part, Mambi Tunga-Bau (2015 :58), dénonce les pratiques d'une décentralisation qui s'est transformée dans un mode de gouvernance de type chefferial, traditionnel ou coutumier.

Il précise que la décentralisation est orpheline de ses principes de fonctionnalité dans la mesure où ce sont les intérêts personnels et le calcul politicien qui sont le leitmotiv du système de gouvernance fondé sur « la logique partisane » faite de « courtoisie avilissante ».

Tableau 4.9 : Installation des Cellules de gestion de passation des marchés publics en province et dans les ETD (2013)

	Provinces	ETD (953)	Etablissements Publics (71)	Services Publics (11)
Nombre de CGPM	10	0	39	7
Taux de couverture	91%	0%	55%	64%

Source : www.ministèredubudget.gouv.cd consulté le 27 avril 2016 à 15h.

Tableau 4.10 : Bancarisation au niveau des chefs-lieux de province, des districts et des territoires 2012

Entités administratives	Effectifs à bancariser (1)	Effectifs bancarisés (2)	Reste à bancariser	Effectifs total bancarisés à fin décembre 2013
Kinshasa	204 973	178 106	383079	561185
Provinces	673 228	73 315	333 808	407 123
Chefs-lieux	73 315	73 315	0	73 315
Districts	203 677	0	203 677	203 677
Territoires	396 236	0	130 131	130 131
Total général	878 201	251 421	333 808	612 096

Source : www.ministèredubudget.gouv.cd consulté le 15 avril 2016 à 9h.

Tableau 4.11 : Niveau de satisfaction des doléances et préoccupations des populations par les élus provinciaux (2013)

Suite obtenue	Fréquence des réponses				Total	%
	Province de Kinshasa	Province Orientale	Province du Bandundu	Province de l'Équateur		
Total Oui	53	6	23	5	87	13
Total Non	354	109	53	55	571	87
Total des réponses	407	115	76	60	658	100

Source : CEFOMAD (2013:5.)

Au niveau des Entités territoriales décentralisées (ETD)

Comprendre le contexte de déshérence des ETD

Parler de la déshérence des ETD convoque le contexte de pauvreté, d'abandon et de désespérance dans lequel vivent ces dernières à travers l'ensemble du pays. Il existe divers facteurs de contrainte, de blocage et de risque qui permettent de comprendre cette situation que d'aucuns qualifient de malédiction ou de décrépitude (Englebert P. et Kasongo, 2012).

En premier lieu vient le caractère sous-budgétisé des ressources financières nationales, ce qui entraîne comme conséquence, la négligence dont sont victimes les ETD dans l'allocation de diverses ressources ; en commençant par celles des 40%, qu'elles perçoivent, en dernier ressort, de la part des provinces, après qu'elles aient été grignotées et égrenées par les pouvoirs central et provincial. Aussi sont-elles, malgré elles, obligées de porter et de supporter en dernière instance le coût et les aléas des rapports pleins d'autoritarisme et d'antagonismes qui s'exercent entre ces deux échelles hiérarchiques de pouvoir tutélaire. L'autre facteur d'impasse tient au report successif, jamais objectivement ni clairement justifié, de l'organisation des élections au sein desdites entités. En définitive donc, placées dans une posture peu enviable d'être en quelque sorte à la queue ou à la fin de la boucle, tant dans la hiérarchie verticale des responsabilités administratives que dans la localisation horizontale de sites administratifs, pourtant si rapprochés des populations à la base, les villes, les communes, les chefferies et les secteurs demeurent les moins bien traités ou servis, parce que décentralisés seulement en théorie.

Tableau 4.12 : Répartition des ETD en RDC à travers les onze anciennes provinces et la ville de Kinshasa

≠	Provinces	Nombre de villes	Nombre de Communes	Nombre de Secteur	Nombre de Chefferie	Total
1	Bas-Congo	5	12	55	0	72
2	Bandundu	12	41	86	8	147
3	Maniema	18	44	59	139	260
4	Province Orientale	5	19	21	13	58
5	Nord-Kivu	3	32	7	10	52
6	Sud-Kivu	3	24	5	18	50
7	Katanga	6	24	36	56	122
8	Équateur	5	22	85	2	114
9	Kasaï Oriental	10	30	76	8	124
10	Kasaï Occidental	3	37	50	3	93
11	Kinshasa	1	24	0	0	25
	Total	71	309	480	257	1117

Source : PNUD (2013:19)

En vue d'illustrer l'état de paupérisation avancée des ETD, l'on va recourir à quelques résultats de deux enquêtes de terrain. La première a été réalisée dans les chefferies de Kabare, Territoire de Kabare, et dans celle de Ngweshe, Territoire de Walungu, toutes deux situées dans la province du Sud-Kivu. Parmi les tares qui bloquent la promotion socio-économique et la démocratie à la base des entités qui viennent d'être citées figurent :

- Le caractère d'irredevisibilité du chef coutumier vis-à-vis des citoyens en raison de l'inféodation naturelle des populations au pouvoir traditionnel ;
- Le vieillissement et l'insuffisance du personnel administratif ;
- La vétusté des infrastructures et outils de travail ;
- Le foisonnement des politiques de la débrouillardise (corruption, détournement, rançonnements...);

- La représentativité du genre au sein des effectifs de l'administration en matière de ressources humaines de l'administration de la chefferie demeure peu significative. La chefferie de Kabare, composée de douze groupements n'emploie que sept femmes, tandis que celle de Ngweshe, avec dix-sept groupements ne comporte que quatre femmes, sur environs une soixantaine d'agents et fonctionnaires de l'État chacune (IFDP, 2012).

Une seconde étude, menée au sein de la chefferie de Bakwa Kalonji, territoire de Tshilenge, dans l'actuelle province du Kasai Oriental révèle beaucoup de contraintes du même genre :

- Le déficit total du capital humain, en qualité et en quantité ;
- Le manque des infrastructures administratives et des équipements collectifs ;
- La qualité fort médiocre des services rendus aux administrés ;
- Les divers marchés publics qui, jadis rivalisaient en nombre de vendeurs, de clients et des produits commerçables, fonctionnent aujourd'hui de façon sporadique ;
- Durant les dix ans de la décentralisation, la chefferie n'a pu bénéficier que de l'équivalent d'environ 2.000\$ à titre de rétrocession (Mwamba Mumbunda, 2014).

Quelques expériences de gouvernance participative, de planification et de développement local

Entreprises sous la houlette d'une constellation d'agences de coopération euro-anglo-saxonnes⁹, de diverses ONG internationales¹⁰ et nationales, du PNUD et de certains services et programmes spécialisés¹¹, diverses initiatives encourageantes ont été lancées dès les années 2006 (voir tableau 13). Elles avaient pour objectifs louables notamment, de contribuer au renforcement des capacités des responsables des ETD, ainsi que de leurs populations à la bonne gouvernance, à la gestion participative budgétaire et à la pratique de la démocratie citoyenne de proximité. Tout cela dans l'optique de créer les conditions de modernisation et de reconstruction du pays à partir de la base, en perspective du processus de mise en place des ETD, d'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services publics, sans oublier l'appropriation des actions de développement local, moyennant la maîtrise des outils de gestion, l'offre des opportunités d'investissement et la création des richesses.

Les initiatives de gouvernance participative grâce aux Comités locaux de gouvernance participative (CLGP) et aux Cellules de liaison parlementaires (CLP) sont parvenues, partout où elles existent, à créer des dynamiques communautaires même si à leur début l'on pouvait encore observer de part et d'autre l'esprit de désintéressement.

⁹ C'est le cas de la coopération britannique (DFID), de l'Union européenne, de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)

¹⁰ L'organisation catholique d'Aide au développement (CORDAID), Christian Aid, le Wagmingen UR, le Centre du développement et de l'innovation (CDI)

¹¹ C'est le cas notamment des programmes réalisés par le Bureau diocésain de développement (BDD) de la Province Orientale, du Groupement d'organisations villageoises d'autopromotion (GOVA) et de l'Observatoire gouvernance et paix (OGP)

Le développement local a consisté dans l'apprentissage aux procédures de passation de marché, la construction de bâtiments et équipements collectifs (écoles, centres de santé, voies de desserte agricole, marchés publics) ainsi qu'à l'élaboration de budget participatif et d'une feuille de route.

Les études ultérieures tendent à confirmer le progrès de ces expériences bien que certaines provinces, comme le Maniema, n'ont pu en bénéficier que tardivement (PNUD, 2012). Parmi les faiblesses persistantes, il est à noter par exemple la non maîtrise du coût des travaux, l'incapacité de les préfinancer ainsi que la carence de pérennisation des nouvelles infrastructures.

Outre des pays tels que l'Italie et la Belgique (qui sont censés intervenir via l'Union européenne) et les États-Unis, quatre Partenaires techniques et financiers interviennent spécifiquement en matière de décentralisation, bien qu'à ce jour l'on assiste au relâchement du chef de file des bailleurs. Le PNUD (période 2013-2017) avec un budget estimé à 11 millions USD dont 9 millions sont encore à mobiliser, joue le rôle de coordination des actions dans ce domaine.

La Banque mondiale (période 2013-2016) appuie le Projet de renforcement des capacités en gouvernance (PRCG) avec un budget de 67 millions USD, l'Union européenne (de juillet 2013 à juillet 2015) à travers son Programme d'appui au démarrage de la décentralisation (PA2D) avec un budget de 2 900 000 euros et enfin la Grande-Bretagne à travers DFID en partenariat avec la Banque mondiale pour le volet de la décentralisation financière (2013-2015) avec un budget de 32 millions USD (voir tableau 4.13).

Tableau 4.13 : Appui des PTF au processus de la décentralisation

Organisme ou pays	Agence d'exécution	Montant du budget	Niveau d'appui	Période ou durée
PNUD	PNUD	11.000.000 USD	Niveau national, provincial et local	2013-2017
BM	PRCG	67.000.000 USD	Niveau national et provincial	2013-2016
Union européenne		2.90.0000 Euros	Niveau national et provincial	2013-2015
Grande-Bretagne	DFID	32.000.000	Gouvernance locale	2013-2015
USA	USAID	5.000.000 USD	Niveau national, provincial et local	Ancien programme terminé en 2014. Nouveau programme prévu en 2016
Italie	Région toscane		Niveau provincial	Appui ponctuel
AIMF			CTAD Assemblées provinciales	

Sources : - PNUD, Cellule technique d'appui à la décentralisation (CTAD)

Tableau 4.14 : Principaux résultats de planification participative et de développement local obtenus par le PADDL dans la province de l'Équateur (années 2008-2012)

Produits attendus	Produits réalisés
1. Les ETD sont appuyées et élaborent leur PDL de manière participative	13 PDL en Équateur et 7 au Nord-Kivu sont finalisés
2. Les ETD budgétisent et mobilisent leurs ressources internes et externes pour réaliser leur PDL	Diverses tables rondes ont été organisées et leur ont permis de réaliser au total 30 infrastructures
3. Rendre opérationnel le système de gestion des finances publiques ainsi que les capacités administratives de gestion	Plusieurs formations dans les domaines d'élaboration de budget et de maîtrise d'ouvrage local réalisées en 2011/2012
4. Rendre effectives la reddition des comptes dans la gestion publique des affaires locales	Beaucoup d'activités ont été réalisées pour pourvoir la participation citoyenne (société civile, collectifs des femmes), de même que celles de reddition de comptes

Source : Vaillancourt P. (2013)

Il ressort de Lubanza Mukendi (2016) que :

- Les mécanismes de participation citoyenne à la gouvernance sont méconnus ;
- Il existe de nombreux et divers obstacles qui expliquent cet état de choses tels que : la marginalisation politique de la femme, la faible culture d'auto-prise en charge, la politisation du mouvement associatif, l'attentisme de la population ainsi que les antagonismes tribaux.

Baliser la mise en œuvre future de la décentralisation des ETD

La question combien cruciale de l'avenir des ETD, constituées respectivement de 71 villes, 309 communes, 480 secteurs et 257 chefferies sur l'ensemble du territoire national, mérite impérativement et pleinement d'être posée quand on sait que tout processus de développement quel qu'il soit, commence inévitablement par la base.

Dans une telle perspective et exploitant les conclusions contenues dans PNUD (2015), il est possible de faire état de quelques indications prévisionnelles qui peuvent aider à mieux baliser l'expérience de décentralisation future des entités locales :

- Il est important de savoir qu'il existe une énormité des besoins nécessités par ladite mise en place, que ce soit en termes de recrutement des agents et fonctionnaires locaux, de leur rémunération, de prise en charge financière des attributions et des prestations de service public à rendre aux administrés, de réhabilitation des équipements collectifs devenus vétustes, de nouveaux investissements ou encore de choix et stratégies de faisabilité adoptés face aux exigences du terrain ;

- La moyenne des prévisions annuelles des dépenses par ETD est évaluée à 350 millions de FC, alors que la capacité moyenne de collecte des ressources n'est que de l'ordre de 50 à 100 millions de FC par an. Ce qui signifie que pour beaucoup des ETD, il ne sera pas facile de faire face à de telles dépenses dans la période 2016-2020 ; les tableaux n°14 à 18 permettent d'en prévoir le coût du personnel et des prestations publiques, les dépenses d'investissement et les séquences de la maîtrise d'ouvrage locale.
- La création d'un environnement favorable aux transferts des compétences postule comme conditions nécessaires et suffisantes l'engagement politique et technique de la part du pouvoir central ainsi que la création d'un cadre de suivi-évaluation de l'application des textes légaux relatifs au financement des ETD, même si la réforme des finances publiques n'est pas encore totalement opérationnelle ;
- En vue d'appuyer efficacement la décentralisation au niveau local, il est à prévoir au moins deux types d'interventions : le renforcement de l'encadrement de l'État et celui des capacités des acteurs locaux ;
- Le financement programmé et concerté des investissements locaux, tant par la Caisse de péréquation que par les PTF, demeure et demeurera un défi de taille pour la plupart sinon pour toutes les ETD, surtout quand on mesure leur rôle dans la gestion et l'exploitation des espaces (agricoles, forestiers, miniers), et la construction des infrastructures nécessaires pour mieux structurer et aménager leurs territoires.

Ce qu'il y a lieu de dire et de redire sur la posture inconfortable des ETD c'est que, une décentralisation des structures administratives de base toujours prônée et toujours attendue, parce que non encore réalisée, dans le contexte d'un État fragile, ne peut avoir pour conséquence logique que la perpétuation de la misère des ETD. Celle-ci se traduit par « la capture du pouvoir local », avec son lot des problèmes et de défis, dus à une gouvernance locale « self-service », qui n'offre presque rien de durable à la population sinon à s'accaparer de presque tout, transformant l'administration des entités locales en une administration d'extraction pour les citoyens (Englebert, 2012).

N'eut été la chaîne des initiatives et interventions sur terrain dont question plus haut, la situation socio-économique des ETD partout à travers le territoire national serait des plus lamentables. Il y a cependant un bémol, c'est que la limite que présentent certains de ces programmes est tributaire de leur caractère illusoire dû au déficit d'appropriation interne et donc de pérennisation, comme l'explique Inge Wagemakers (2013).

Pour clore l'examen de la question préoccupante de la gouvernance des ETD, il n'est pas sans intérêt de faire état d'une étude prospective récente, commanditée par le PNUD, et qui revêt l'avantage d'évaluer les coûts de transfert des compétences aux ETD dans les provinces de l'ex-Équateur, l'ancien Kasai Oriental et le Nord-Kivu. En matière d'implication budgétaire notamment, et conformément à la démarche de progressivité adoptée à la fois par le CSMOD et la Stratégie nationale de transfert des compétences et ressources aux provinces et aux ETD, il est repris, à titre illustratif, le tableau 15 reproduit l'estimation de l'effectif du personnel des ETD. Le tableau 4.19, il décrit les diverses séquences qu'impliquent la maîtrise d'ouvrage locale en vue de la capitalisation des expériences des investissements pour le développement local.

Tableau 4.15 : Estimation de l'effectif du personnel politique et d'appoint des organes locaux des ETD

N°	Qualité	Nombre
1.	Conseillers urbains	1 344
2.	Maires et maires adjoints	194
3.	Conseillers communaux	7 844
4.	Bourgmestres et bourgmestres adjoints	1 206
5.	Conseillers des secteurs	3 318
6.	Chefs des secteurs	474
7.	Conseillers des chefferies	1 813
8.	Chefs des chefferies	259
9.	Échevins urbains	291
10.	Échevins communaux	1 206
11.	Échevins des secteurs et chefferies	1 466
12.	Personnel d'appoint	21 533
	Total	43 721

Source : <http://lephareonline.net/muzito-donne-lalerte-nouvelles-provinces-et-elections-locales-lafaillite-de-leta-la-verite-en-chiffre>, consulté le 26 avril 2016 à 15h30

Tableau 4.16 : Synthèse du coût de l'appui à la mise en œuvre des prestations publiques dans les 4 secteurs prioritaires 2015 (en CDF)

Secteur	Interventions/objectifs	Coût annuel
Agriculture	1. Vulgariser les techniques culturales 2. Encadrer l'agriculture, la pêche et l'élevage familial	36 974 050
Développement rural	3. Encadrer le développement social et économique en milieu local	7 044 000
EPSP	4. Assurer le fonctionnement des écoles primaires de l'ETD	16 200 000
	5. Assurer la prise en charge des écoles Maternelles/Crèches de l'ETD	111 600 000
Santé	6. Assurer le fonctionnement des Centres de Santé de l'ETD	19 320 000
Total		191 138 050

Source : PNUD (2015 :15)

Tableau 4.17 : Synthèse des projets retenus dans le Plan de développement 2016-2020 des ETD

Projet	Dénomination	Localisation	Période
Projet 1	Rénovation des locaux du Secteur	Chef-lieu de l'ETD	Non définie
Projet 2	Acquisition de matériels roulants pour le Secteur	Chef-lieu de l'ETD	Non définie
Projet 3	Construction des bureaux administratifs pour les Groupements	ETD	Non définie
Projet 4	Acquisition de matériels roulants pour les Groupements	ETD	Non définie
Projet 5	Réhabilitation du réseau routier du Secteur	ETD	Non définie
Projet 6	Renforcement du réseau public de prestation de soins de santé	ETD	Non définie
Projet 7	Renforcement du réseau public d'écoles	ETD	Non définie

Source : PNUD (2015:27)

Tableau 4.18 : Synthèse des dépenses prévisionnelles d'investissement des ETD évaluées (estimation quinquennale)

Intervention	Coût moyen (CDF)		
	Kasaï Oriental	Nord-Kivu	Équateur
Investissement pour le renforcement de la décentralisation (Entités administratives)	1 593 818 290	918 120 452	792 071 252
Investissement en infrastructures Développement social et économique	263 039 923	1 223 630 885	137 006 144 806
Total	1 856 858 213	2 141 751 337	137 798 216 058

Source : PNUD (2015:33)

Tableau 4.19 : Les séquences de la maîtrise d'ouvrage locale et les tâches à remplir dans l'appui aux ETD pour leur mise en œuvre

Séquences	Description des tâches
1. Programmation	Stimuler et faciliter la concertation entre les différents acteurs dans le cadre de la définition des priorités (secteurs, zones, groupes-cibles...) ainsi que les parties prenantes
2. Planification	Faciliter la participation active des acteurs, veiller à la cohérence et la faisabilité, et faire intégrer les intérêts des groupes déshérités lors du choix des ouvrages et services à réaliser à court et moyen terme, ainsi que la période de leur réalisation
3. Définition de l'ouvrage	Apporter un appui technique pour un design optimal/une conception optimale et stimuler la réflexion sur l'exploitation et les mesures d'accompagnement au moment d'établir les spécifications de l'ouvrage, son budget et ses modalités de financement et d'exploitation et entretien
4. Préparation des travaux	Favoriser une gestion transparente et efficace dans le recrutement de prestataires et assurer un appui technique pour l'élaboration des documents contractuels
5. Réalisation	Veiller au respect des engagements et faciliter la collaboration entre les différentes parties prenantes en vue : ✓ D'une bonne réalisation de l'ouvrage ✓ De garantir la conformité de l'ouvrage aux attentes et aux normes
6. Réception	Veiller au respect des engagements et assurer l'intermédiation en cas de conflits lors de : ✓ L'entrée en possession de l'ouvrage par le propriétaire ✓ La clôture du chantier
7. Mise en valeur de l'ouvrage	Assurer un appui technique et managérial, veiller sur les engagements et garantir les intérêts des groupes déshérités pendant la gestion, l'exploitation, l'entretien et maintenance de l'ouvrage
8. Évaluation	Stimuler l'auto-évaluation chez les acteurs locaux et les assister dans cet exercice, capitaliser les leçons et les rendre disponibles pour d'autres parties.

Source : PNUD (2013:22)

La décentralisation au service de l'inclusivité de la croissance et de la durabilité du développement

Approche téléologique de la décentralisation

La décentralisation est loin d'être un objectif en soi. Au contraire, elle se conçoit comme une politique publique au service d'autres politiques publiques dont elle favorise l'éclosion, de sorte qu'elles finissent par se réaliser de concert, dans l'harmonie et la cohérence. Il s'agit en l'occurrence des politiques qui visent la croissance pour tous et le développement durable, entendu comme celui qui protège l'équilibre et la stabilité écologiques, la garantie des ressources renouvelables, la limitation de la vitesse de la croissance, la qualité du niveau de vie ou du bien-être. Aussi est-il permis d'affirmer que le développement durable articule et intègre à la fois diverses dimensions de durabilités, qu'elles soient socio-politiques, économiques, écologiques ou environnementales (Centre tricontinental, 2005).

Bien plus, entendu par rapport au développement local, la décentralisation la valorisation des potentialités locales dans une approche concertée en matière de prise de décisions entre gouvernants, opérateurs économiques et forces vives des communautés de base. Le processus de valorisation que sous-tend la décentralisation procède de : (i) l'aménagement économique à travers la mise en œuvre des activités productives susceptibles de valoriser les ressources naturelles des contrées ; (ii) l'aménagement physique du territoire moyennant l'érection des infrastructures socioéconomiques de base (routes, écoles, hôpitaux...) ; (iii) l'institution des mécanismes de gestion participative dans le but de créer un environnement socio-politico-économique qui favorise l'épanouissement des milieux locaux.

C'est dans cette logique que la Constitution de 2006, aux termes de ses articles 203 et 204 stipule que les matières relatives aux services sociaux de base sont de la compétence concurrente et/ou exclusive des provinces. Il s'agit des matières concernant :

- L'enseignement maternel, primaire, secondaire, professionnel, spécial ainsi que l'alphabétisation ;
- Les services de la santé et ceux d'ordre pharmaceutique ;
- Les services de l'agriculture, du développement rural et des programmes forestiers ;
- Le plan d'aménagement des espaces ou du territoire ;
- La protection des groupes des personnes vulnérables ;
- La prévention des épidémies ;
- Les mécanismes de promotion des droits humains ;
- Les programmes météorologiques, écologiques, cartographiques et hydrologiques ;
- La production, utilisation et exploitation de l'énergie.

En raison de ces dispositions constitutionnelles, l'essentiel des tâches jadis réalisées par les trois ministères de la Santé publique, de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel et de l'Agriculture et développement rural du gouvernement central relèvent présentement de la responsabilité des provinces. En outre, l'article 53 de la Constitution stipule que toute personne a droit à un environnement sain et qu'elle le devient de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement. À tout considérer donc, l'approche d'une décentralisation de protection de l'environnement, de la croissance inclusive et du développement durable demeure reconnue par l'État.

Il faut cependant reconnaître que sur le plan théorique l'unanimité n'existe pas quant au lien entre décentralisation et croissance économique. En effet, les tenants de l'approche analytique considèrent que la décentralisation est un facteur de risque dans beaucoup de pays d'Afrique. Les auteurs comme Bardhan (2002), Bardhan et Mookherjee (2000, 2005 et 2006) et Caldeira (2011) considèrent que le principe de subsidiarité ou de proximité qui favorise une meilleure prestation publique et une allocation qualitative de services sociaux de base au regard de l'exigence de redevabilité ne peut réellement jouer que là où s'exerce une réelle gouvernance démocratique et cela dans un contexte d'une économie non fragile.

Ainsi, une fois reconnu l'attachement de la Constitution au lien qui existe entre la décentralisation et l'offre des services et admis, nonobstant certaines critiques, le bénéfice du principe de la proximité/subsidiarité face à la croissance et au développement, il reste à présent d'en apprécier l'impact réel au regard de l'expérience concrète du terrain.

Quelques considérations d'ordre empirique

Pour interroger l'expérience congolaise de la décentralisation à l'effet d'apprécier sa contribution au profit de la croissance inclusive et du développement durable, il sera fait état de quelques secteurs ou domaines de référence, à savoir : les domaines agricoles, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des ressources naturelles.

En ce qui concerne les domaines agricoles et de l'aménagement du territoire en vue du développement local, on peut noter que selon le DSCR2, la diversification de l'économie et la réduction de sa dépendance vis-à-vis du secteur minier se font nécessairement par le biais, de l'agriculture et de l'agrobusiness et spécifiquement de l'industrie considérés comme secteurs porteurs prioritaires, et dont la part au PIB global est de 40,4% (Alembe Ayima, 2013).

Comme déjà signalé, ce sont les structures décentralisées qui sont en charge des activités opérationnelles du domaine de l'agriculture et du développement rural. C'est ainsi que la réforme du secteur s'est traduite par la mise en place d'un nouveau cadre normatif et organique avec une loi-cadre et un nouveau cadre agricole, lesquels fixent comme axes stratégiques : le désengagement de l'État central des activités à caractère industriel ou commercial de la mise en place des Conseils agricoles ruraux de gestion (CARG), déjà fonctionnels au sein de presque l'ensemble des 143 territoires. La nouvelle approche des CARG a comme piliers (Makala Nzengu, 2015:77) :

- Jouer le rôle de plateforme de concertation comprenant à la fois des ONG, des organisations professionnelles agricoles, les syndicats des paysans et autres acteurs agricoles, les syndicats affiliés à la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et de la Coordination des petites et moyennes entreprises du Congo (COPEMECO), sans oublier les médias privés spécialisés et les congrégations religieuses ou confessionnelles ;
- Tirer profit et enracinement dans les valeurs culturelles d'auto prise en charge, de communautarisme et du savoir paysan traditionnel ;
- Exercer la fonction de facilitateur et de plaidoyer ou d'interface en vue de présenter diverses requêtes auprès des contributeurs potentiels (ex. PTF, Groupement) ;
- Servir d'outil ou de support de la réalisation de la décentralisation agricole dans le processus de transfert des compétences de l'État central vers les provinces et les ETD.

L'expérience présente des avantages réels. Elle constitue le cadre d'émergence de la dynamique communautaire parce que regorge en son sein une diversité des compétences tout en étant un espace de représentativité des acteurs du monde rural et agricole aujourd'hui en crise. En outre, les CARG servent de relais et d'encrage institutionnel non seulement de la décentralisation agricole, mais aussi du dialogue à la base et de démocratie participative ou de proximité.

Parmi les faiblesses et les facteurs de risques des CARG, l'on peut relever notamment la faible représentativité des femmes et des jeunes par manque d'un niveau de formation acceptable auquel il convient d'ajouter le fait que les membres au sein des CARG s'intéressent plus aux activités et projets de type communautaire qu'à l'exercice des fonctions de contrôle citoyen et d'interface (Makala Nzengu, 2012).

Pour revenir à la problématique agricole dans son ensemble, force est de constater que seulement environ 10 à 15% du potentiel agricole sont exploités alors que toutes les données éco-climatiques congolaises sont favorables à l'agriculture et qu'il suffit d'une augmentation de 10% de la production agricole pour qu'elle entraîne une baisse de plus ou moins 7% du nombre de ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Une autre stratégie postule l'élaboration au niveau de chaque province d'un plan de développement agricole/rural dont le succès passe par au moins trois préalables : une volonté politique véritable, l'aménagement des routes de desserte agricole, la coordination des interventions entre différents acteurs ou investisseurs, au risque de voir de grands investisseurs étrangers écraser et faire disparaître l'agriculture paysanne traditionnelle.

La décentralisation agricole, menée et conduite avec méthode et progressivité, est l'une des voies sûres en vue du développement local. Celui-ci se définit comme un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire, grâce à la mobilisation et à la coordination de ses ressources et de ses énergies créatrices culturelles et humaines (Panhuys, 2013). Fruit des efforts de tous dans la proximité ou la réciprocité et de l'engagement collectif dans une logique d'effectuation, il a pour conséquence de réconcilier le politique, l'économique, le social, le culturel et l'écologique, favorisant, de ce fait, la revitalisation, la sédentarisation des populations et la préservation du milieu ou de l'environnement.

Dans le cadre du « Programme des Cinq Chantiers » du Président de la République, il avait été conçu le projet de mécanisation agricole dès 2009 (voir tableau 4.20) avec comme objectif notamment d'intensifier la production agricole et de lutter contre la pauvreté et le chômage à travers les provinces. Dans l'ensemble, le projet n'a pas enregistré des résultats durables à cause particulièrement des causes en amont dont celle de l'inexpérience, qui rappelle le fiasco de « l'opération zaïrianisation » de triste mémoire (Pfunga Pfunga, 2015).

Tableau 4.20 : Distribution des tracteurs aux provinces par le gouvernement central, 2009-2011

Provinces	Premier lot, 2009	Deuxième lot, 2010	Troisième lot, 1 ^{ère} tranche, 2011	Total
Bandundu	65	100	33	198
Bas-Congo	65	65	33	163
Équateur	50	60	33	143
Kasaï Occidental	60	65	31	156
Kasaï Oriental	60	75	33	168
Katanga	120	165	82	367
Kinshasa	75	60	33	168
Maniema	45	70	33	148
Nord-Kivu	40	80	66	186
Orientale	80	155	51	286
Sud- Kivu	40	80	72	192
Total	700	975	500	2175

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage. Service national de motorisation agricole, 2012.

S'agissant du rapport entre décentralisation et aménagement du territoire et en conformité avec les articles 203 alinéa 16, et 204 alinéa 1, il en découle que la logique de la fonction d'aménager le territoire postule de : planifier l'espace soit-il urbain ou rural, le restructurer rationnellement en tenant compte des contraintes et en limitant les gaspillages, pour assurer le meilleur essaimage des investissements, et corriger diverses disparités, et contrôler les flux migratoires, pour chercher à garantir les équilibres socio-techno-économiques nécessaires, le bien-être social et l'équité territoriale. Il en résulte une exigence quadruple : exigence de justice spatiale, exigence écologique, exigence politique ou territoriale et une exigence économique de complémentarité et d'efficacité productive des investissements (Vanier 2009).

Comme on peut le constater, il ne peut exister de meilleure politique de décentralisation qui ne prenne en compte l'horizontalité du développement, grâce à l'aménagement de l'espace qui soit fondé à la fois sur la territorialité et l'inter-territorialité voire de nos jours encore sur le territoire virtuel ou numérique de type cyber spatial propre à la nouvelle économie.

Aux yeux de Pourtier (2014), la contrainte majeure en RDC, aussi bien pour le pouvoir national que les pouvoirs provinciaux et les autorités administratives locales, c'est celle d'être capables d'élaborer et de mettre en place une politique d'aménagement du territoire au moyen de la décentralisation en rassemblant les morceaux d'un puzzle territorial éclaté et écartelé.

Tableau 4.21 : Institutions centrales et organes décentralisés d'encadrement de la mécanisation agricole

	Tâches	Évaluation
A. Institutions centrales		
1. Présidence de la République	Moteur du programme	Bonne
2. Gouvernement	1/Adopte la stratégie agricole et la stratégie spécifique de modernisation de l'agriculture ; 2/Se charge d'obtenir auprès des assureurs un prix préférentiel d'assurance pour les attributaires	Bonne
3. Ministère de l'Agriculture	Elabore et propose au gouvernement pour adoption la stratégie agricole et la stratégie spécifique de modernisation agricole ; organise un forum national de modernisation agricole	Bonne
4. Comité national de Pilotage de la mécanisation agricole	Donne les grandes orientations pour la durabilité du programme ; évalue le programme sur base des rapports provinciaux ; assure la répartition équitable des matériels entre les provinces ; assure le suivi de l'impact de la mécanisation agricole ; approuve le contrat type de cession ; partenariat public-société civile	Une évaluation systématique du programme manque. Les agents qui profitent de la corruption empêchent qu'aient lieu des évacuations qui risquent de les démasquer
B. Organes décentralisés		
5. Comité provincial de Pilotage du suivi de la mécanisation agricole	1/ Il suit l'exécution du programme au niveau provincial ; 2/Il sélectionne les attributaires conformément aux critères d'éligibilité arrêtés ; 3/Donne ses avis sur l'encadrement des contrats des attributaires	Plusieurs attributaires ont été désignés au mépris des critères de sélection arrêtés. Un bon nombre des tracteurs envoyés aux provinces n'ont jamais été distribués. Les attributaires ne sont pas dans des « bassins de production ».
6. Unité de coordination et de gestion du programme de mécanisation agricole	1/Signe le contrat-programme avec chaque attributaire ; 2/Exerce les fonctions du Conseil consultatif provincial prévu dans le Code agricole	Les tracteurs ont été distribués de manière disparate : dans quelque province comme le Bas-Congo, l'attributaire a signé un contrat de location-vente du tracteur ; ailleurs, aucune redevance n'est attendue.
7. Conseil agricole et rural de gestion	1/Il assure le suivi du programme au niveau du territoire ; 2/ Affecte une partie des recettes à la pérennisation du programme ; 3/Assure le suivi aux divers degrés : suivi technique des tracteurs : entretien, amortissement, rentabilité, pérennisation ; suivi de la maîtrise des itinéraires techniques visant la productivité agricole ; le suivi de remboursement ; 4/Assure l'évaluation de l'impact.	Le Conseil agricole et rural de gestion n'est pas encore installé dans la plupart des territoires. De cette manière, dans la plupart des territoires, il n'y a pas eu d'encadrement ni de base pour assurer l'évaluation de l'impact du programme. Des tracteurs sont restés immobilisés depuis leur obtention. Dans l'ensemble, le programme est resté problématique.

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage. Programme de modernisation de l'agriculture par la mécanisation, Kinshasa, 2009 et Andjeni (2014).

Pourtier (2014) ajoute que « décentraliser n'a de sens que si le centre, au sens politique plus que géographique, est suffisamment fort pour insuffler une vision collective afin que les futures provinces ne succombent pas à la tentation d'un repli sur le chacun pour soi ». Cela d'autant plus que nonobstant les initiatives de construction des infrastructures routières dans le cadre des « Cinq Chantiers », ni le pays ni aucune province ne disposent d'une politique d'aménagement du territoire.

Pour prendre l'exemple de la ville-province de Kinshasa, elle compte 5.100 km de routes, soit 3% de la voirie nationale (Pfunga Pfunga, 2015). L'on n'ignore pas du reste que la voirie urbaine est incapable de faciliter l'accès à divers quartiers urbains enclavés parce que non reliés au noyau urbain, sans perdre de vue que la construction de la ville obéit à un plan orthogonal qui fait que la circulation favorise plutôt l'axe nord-sud, avec très peu de liaison Est-Ouest, avec au total plus ou moins 20% seulement de la voirie revêtue. L'enjeu de la mobilité par voie routière est de taille car il s'impose non seulement la construction de nouvelles routes mais également leur entretien régulier à cause de leur dégradation généralement précoce qui dépasse à peine deux ans. Quant à l'entretien des routes de desserte agricole, il est abandonné un peu partout à travers les villages suite à l'abandon du travail de cantonnage manuel.

En tout état de cause, le financement des routes de desserte agricole comme celui des voiries urbaines devient une charge financière que ne peuvent supporter les budgets des provinces, encore moins ceux des ETD (Pfunga Pfunga, 2015). Sur les 25 chefs-lieux actuels des provinces, moins du quart est directement ou indirectement accessible par la route ou le fleuve à partir de la capitale Kinshasa. Pour relever le défi de la non-intégration dû à l'absence d'une transnationale, cela exige une gouvernance nationale et décentralisée conséquente, qui soit dotée d'une autorité indiscutable d'encadrement efficace à travers les villages, les groupements, les chefferies, les secteurs, les territoires et les provinces. Toutes choses qui nécessitent inévitablement « une réforme des esprits et des pratiques de gouvernement », en vue d'une décentralisation qui viabilise, solidarise, irrigue et réticularise l'ensemble de l'espace du pays en misant sur la polarisation et le maillage des divers points d'ancrage que sont les nombreux sites urbains, semi-urbains et suburbains.

Vu sous l'angle de l'économie politique de la territorialité et de l'inter-territorialité, la réussite de la décentralisation dépendra de son apport à l'instauration d'un système cohérent et soudé des liaisons internes entre différentes provinces, villes, entités locales et terroirs ou communautés villageoises, « clef de voûte de toute politique de reconstruction du territoire (...) et de réussite de la régionalisation [et de la décentralisation] » (Bruneau 2014:147). L'assainissement de l'environnement est un autre défi à relever dans presque tous les centres urbains et villes du pays.

L'environnement constitue déjà un droit constitutionnel. En effet, dans son article 53 il est stipulé que : « Toute personne a droit à un environnement sain et propice à épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement et à la santé de la population ». L'arsenal juridique qui sert de base à la gestion de l'environnement dans les provinces repose sur l'article 203 (compétences concurrentes) et l'article 204 (compétences exclusives). Au niveau des ETD, il est fondé sur la Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 dans ses articles 11 et 73.

Pour ne prendre que l'exemple de Kinshasa, une mégapole de plus ou moins douze millions d'habitants, la province capitale vit au rythme de la crise des immondices, laquelle a connu son paroxysme au second semestre de l'année 2015, avec ce qu'on a appelé « la guerre des immondices »¹² opposant l'Exécutif provincial et le pouvoir central. En vue d'appréhender correctement l'acuité du problème des immondices à Kinshasa, il est à noter qu'en 2007 déjà, le Programme national d'assainissement (PNA) évaluait la production urbaine des déchets ménagers à 6300m³/jour (soit 6 litres par parcelle/jour), contre 5.000m³/jour en 2000 et 5.700m³/jour en 2005. Ainsi, le grand marché de Kinshasa construit pour 2000 vendeurs, mais qui en abrite actuellement 10.000, dispose d'une capacité de production journalière des déchets de 45m³ constitués de 60% de matières organiques, 15% de matières plastiques, 10% de papiers ou cartons, 4% de verres et poteries, 3% de branchages, 2% de chiffons et tissus et 2% des métaux (Obotela, 2016).

La guerre des immondices a pour origine l'assèchement des ressources financières de la ville, devenue incapable de prendre le relais de l'appui lui apporté auparavant par l'Union européenne, malgré l'arrangement selon lequel le gouvernement central devait momentanément subvenir au financement des 80% contre 20% par le gouvernement provincial avant qu'il ne soit en mesure de régler les 100%, étant entendu que la charge de l'évacuation des ordures relève des gouvernements provinciaux. C'est cette querelle qui a fait que durant de longues semaines, les poubelles publiques sont restées entassées sans possibilité d'évacuation et les ordures jetées pêle-mêle sur le site d'enfouissement sans être traitées¹³. Ce conflit permet de lever un coin du voile qui cache le vrai problème : comment comprendre que le pouvoir provincial de Kinshasa, malgré des milliers de dollars de taxes recouvrées hebdomadairement au marché central, sans compter les quotités reversées par les autres marchés municipaux, s'avère incapable de faire face à l'évacuation normale des immondices ?

La crise des immondices c'est un peu comme l'arbre qui cache la forêt dans la mesure où cette crise soulève un réel défi de gouvernance à l'heure de la régionalisation et de la décentralisation. Elle dénote une incapacité criante d'une décentralisation de résilience et d'appropriation.

¹² <http://www.memoireonline.com/11/13/7854/La-persistance-de-l'insalubrité-kinshasa-de-la-coercition-la-conscientisation-une-approche-html>

¹³ Émission de la Radio OKAPI du 04-04 2016 consacré au thème de l'évacuation des ordures à Kinshasa

Le questionnement sur l'apport de la décentralisation à la croissance inclusive pour le développement durable va se poursuivre et se clôturer avec comme secteur au domaine de référence, celui des ressources naturelles. En cette matière, la thèse majoritaire soutient que la décentralisation en tant que projet imaginé à l'extérieur, constitue avant tout une demande exprimée par les partenaires et investisseurs internationaux, lesquels poussent l'État congolais au désengagement dans le secteur de l'exploitation de ses ressources naturelles (Kibanda Matungila et Batamba Balembu, 2015). Parmi les conclusions auxquelles ont abouti la plupart des enquêtes et travaux réalisés dans le domaine des ressources naturelles, il est à relever les points suivants :

- La non-application intégrale des dispositions prévues par les Articles 203 et 204 en matière des ressources naturelles ;
- L'anarchie financière inhérente à l'absence de coordination entre les administrations et les chefs coutumiers ;
- Les concessions forestières et minières, la création des parcs nationaux et des aires protégées obligent les populations riveraines à l'exode et à l'abandon des terres arables ;
- Le braconnage incessant et l'exploitation frauduleuse des minerais est un facteur durable d'insécurité des populations paysannes pour l'élevage et la culture ;
- La politique de l'État dans le domaine des ressources naturelles en général tient avant tout compte des intérêts et préoccupation des investisseurs étrangers ;
- L'inexistence d'une véritable politique de responsabilité sociale au profit des communautés riveraines dans le chef des exploitants et investisseurs extérieurs ;
- La mise en place des réseaux de fraude et d'évasion fiscales sous-couvert des parrains locaux et complices des investisseurs étrangers, avec comme conséquences la baisse des recettes fiscales et le non-respect des normes environnementales ;
- Les pratiques corruptives engendrent d'énormes manques à gagner estimées entre 1,2 à 2,5 milliards USD chaque année.

La faiblesse dans la gouvernance minière relève notamment de : (i) l'insuffisance des textes normatifs, (ii) le manque des capacités opérationnelles des Administrations minières nationales et provinciales, (iii) la cupidité et la faible volonté politique des responsables à différents niveaux, (iv) le niveau d'instruction limité et la méconnaissance des textes par les communautés locales (Kibanda Matungila et Batamba Balembu, 2015). Les éléments de conclusion qui se dégagent des considérations ci-haut, par rapport à l'enjeu d'une décentralisation d'éclosion de la croissance inclusive pour le développement durable demeurent peu rassurants quand on sait que les mêmes causes engendrent toujours les mêmes effets. En effet, il est à observer que si la mise en œuvre de la décentralisation est loin d'avoir concouru à l'inclusivité de la croissance, cela tient d'abord à une expérience encore en devenir et qui n'est donc pas achevée. Comme second facteur, il y a la persistance des pratiques de criminalisation de l'État à travers un système de prédation et de corruption solidement installée. Ce qui confirme la thèse inverse selon laquelle, la multiplication des centres de décision politico-administratifs s'avère parfois comme étant le facteur d'une corruption partagée (Alembe Ayima. 2013).

Cela d'autant que la culture de la décentralisation n'est pas encore ancrée dans les mœurs et les coutumes dans la plupart des pays africains postcoloniaux qui se sont ouverts à la décentralisation sous la pression des bailleurs de fonds. Dans la même optique, Batamba (2014) explique que la posture d'une décentralisation insuffisamment appliquée et mal contrôlée, en raison notamment des fragilités politico-économiques, aboutit à des effets pervers qui se manifestent par son caractère inégalitaire, source des privilèges, et par l'émergence de nouvelles élites politico-administratives qui ne sont forcément ni compétentes ni crédibles, quand on sait que la plupart en arrive-là par des voies obscures, à l'exemple de celle qui privilégie l'héritage ou l'hérédité électoraliste.

Concernant la corrélation entre la décentralisation et la corruption¹⁴, elle se caractérise par : (i) la recherche effrénée par la plupart des élus des avantages personnels en termes des biens matériels, (ii) le manque de transparence généralisée dans la gestion des finances publiques des provinces empreint de consommation des recettes publiques à la source, (iii) le monolithisme politique dans le fonctionnement et la prise des décisions au niveau de la quasi-totalité des provinces, (iv) le non-respect de la procédure de passation des marchés publics, etc. (Batamba, 2014).

Il en est de même de la pratique de la gouvernance participative de sorte que le niveau de redevabilité demeure très faible, ce qui se traduit par l'inefficacité de la gestion publique en général et de la gouvernance décentralisée en particulier. En conséquence, il s'avère indiquer que le processus puisse réellement murir et s'enraciner avant d'engranger ou de capitaliser une réelle démocratie locale catalyseur de la politique de décentralisation. Il suffit du reste d'observer la quasi-inexistence des partis et des activités politiques à la base à travers diverses entités provinciales et locales pour se convaincre de ce constat.

Par ailleurs, l'irruption des investisseurs et exploitants des ressources naturelles à travers les provinces et entités locales particulièrement à l'Est expose le pays au danger du localisme globalisé ou de globalisme localisé, porteur notamment de toutes les formes de dépossession hégémonique des ressources naturelles nationales. Dans un tel contexte, c'est la décentralisation elle-même qui se décentralise ou se délocalise, les ETD, les provinces et l'État tout entier étant mis dans l'obligation de se pilier aux exigences des multinationales et de la mondialisation¹⁵.

¹⁴Selon Transparency International, la RDC occupe en 2016 le 156^{ème} rang sur 183 pays en matière de corruption.

¹⁵ Lire à ce sujet, Mathieu P, Laurent P.-J et Willame J.-C. (1995)

Décentralisation, femmes, jeunes et communautés défavorisées

État des lieux

Il est un fait avéré que les femmes et les jeunes, qui constituent la majorité de la population active (voir tableau 4.22), demeurent marginalisés dans toutes les instances de la prise des décisions.

Tableau 4.22 : Répartition de la population congolaise par sexe et par milieu de résidence (en milliers)

Résidence	Homme	Femme	Total
Urbain	15 470	17 014	32 484
Rural	30 078	32 120	62 198
Total	45 548	49 134	94 682

Source : Construit sur base des données EDS-RDC II 2013-2014.

Tableau 4.23 : Situations des femmes dans les instances de prise de décision en RDC (2012-2013)

Domaine	Homme	Femme	Total	% des femmes
Secrétaires généraux	44	7	51	13,7
Présidents de Conseil d'administration	34	3	37	8,1
Administrateur/Directeur général	33	4	37	10,8
Gouvernement (2015)	41	7	48	14,6
Assemblée nationale (2013)	448	42	500	8,4
Assemblées provinciales	590	42	632	7
Ministres provinciaux	96	14	110	12,7

Source : INS, Annuaire statistique 2014 :103

De la même manière, en matière de chômage, ce sont les couches féminines et juvéniles qui sont les plus concernées comme l'indique le tableau 4.24. Pour l'avenir, si des politiques sectorielles appropriées ne sont pas envisagées, il est à craindre que ces différentes inégalités ne se renforcent et ne se généralisent à travers l'ensemble des provinces et des ETD. Aussi s'avère-t-il prioritaire de veiller à une meilleure représentativité des femmes, des jeunes et des autres couches défavorisées.

Tableau 4.24 : Taux de chômage au sens large par groupe d'âge (en 2005-2012)

Tranche d'âge	2005	2012
10-14	5,5	5,1
15-24	10,9	15,5
25-34	7,7	9,2
35-54	6,6	5,4
55-64	3,8	3,1
65 et plus	1,9	2,7
Total	6,5	8

Source : INS, Annuaire statistique 2014 :239

Pour une décentralisation d'implication des femmes, des jeunes et des couches défavorisées

Face à l'état des lieux ci-haut, la décentralisation apparaît comme l'une des opportunités à saisir en vue d'assurer effectivement, non seulement la parité homme/femme reconnue par la Constitution, mais également l'insertion des jeunes et des femmes à différentes échelles des rouages de l'État et des services publics, au sein des structures telles que, le Conseil agricole et rural de gestion (CARG), les mécanismes de planification participative, le Comité local de gouvernance participative (CLGP) ou la Cellule de liaison parlementaire (CLP).

Par ailleurs, il va sans dire que l'implication de ces mêmes catégories postule l'existence des politiques publiques, notamment en matière d'aménagement des espaces, des investissements productifs divers (agriculture, élevage, pisciculture...). Par rapport aux peuples autochtones, dont le nombre est estimé à 1 million deux cent mille ceux-ci vivent totalement à l'écart des avantages socio-politico-économiques de la vie moderne. Ils sont également victime de la dépossession de la forêt dont ils sont les gardiens traditionnels de la biodiversité (Mwilambwe Mukalay, 2015).

Dans son rapport publié en 2009, la Banque mondiale trace les principaux secteurs d'intervention en vue du développement des pygmées : (i) le leadership pygmée moyennant le programme de renforcement des capacités ; (ii) la préservation de leur culture et de leur identité ; (iii) l'intégration de leur développement intégral dans celui de toute la nation congolaise. Dernièrement dans le Nord Katanga, les pygmées sont entrés en conflit armé avec les bantous « en réaction contre les injustices de tous ordres dont ils sont objet », sans la moindre considération de leurs droits et devoirs dans l'objectif d'une intégration harmonieuse (Mwilambwe Mukalay, 2015).

Exigences d'une décentralisation congolaise solidaire et inclusive

Ces exigences découlent à la fois du caractère nettement affirmé d'une décentralisation de partage et d'une stratégie de communication destinée aux différents acteurs. C'est dans cette optique que divers Ateliers et séminaires de sensibilisation sont organisés à travers le pays en vue de (Makolo Jibikilayi, 2015) :

- Favoriser l'appropriation des enjeux de la décentralisation par le Parlement des jeunes et les ONG des femmes ;
- Susciter leur intérêt dans l'insertion et la gestion des affaires locales ;
- Concrétiser les prescrits des articles 31, 57 et 79 de la loi n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des ETD et leur apport avec l'État et les provinces qui préconisent l'intégration des membres de communauté dans les collèges exécutifs de toutes les ETD.

Conclusion

En épilogue de ce chapitre consacré à l'analyse du modèle congolais de la décentralisation, à travers ses défis exogènes en amont, endogènes en aval et intrinsèques au processus lui-même, face aux objectifs ultimes de la croissance inclusive et du développement durable, il est important de rappeler quelques points déductifs majeurs qui découlent de l'analyse.

D'abord, on observe que la réforme de gouvernance décentralisée, à l'exemple des autres réformes institutionnelles, s'origine à l'extérieur et cela dans une vision techniciste ou technocratique qui occulte la réalité fondamentalement politique du contexte interne de sa mise en œuvre. À elle seule, une telle évidence commande une réorientation en profondeur du projet global de décentralisation à l'effet de le rendre endogène et, par conséquent, capable de soutenir l'objectif de croissance inclusive et du développement durable. Pour ce faire, il est recommandé de :

- Rompre avec le paradigme néo-paternaliste dont le danger est qu'il gomme le sens et la réalité du contexte socio-politique interne, empreint des fragilités de l'État, de déficit du capital intangible compris comme la somme des vertus, des valeurs et capacités durables de gouvernance politique et institutionnelle, d'où absence généralisée d'appropriation et de leadership politique ; fort de cette rupture, il devient facile d'envisager une réelle politique de décentralisation qui soit prioritairement financée de l'intérieur et conduite en symbiose avec les vrais enjeux du contexte ;
- Se prémunir contre toute forme d'assistance ou de coopération décentralisée qui, à la faveur de ses diverses ambiguïtés, finit par sédimenter et dédoubler, et donc fragiliser l'appareillage de l'État en général, et les administrations provinciales et locales en particulier à travers divers mécanismes : création de nouvelles administrations sous forme d'agence, de projet, de programme, etc. ;
- Instituer, au niveau élevé du gouvernement, une *task force* en tant qu'instance d'harmonisation des vues entre l'État et la Plate-forme de gestion de l'aide et des investissements (PGAI), conformément aux idéaux du *New Deal* : quitter la fragilité politique, renforcer l'État et améliorer l'efficacité de l'aide. À cet égard et dans la perspective d'avenir, le pays est tenu de ne pas faire les frais d'une décentralisation qui, parce que pensée mondialement et appliquée localement, présente le risque de favoriser l'atomisation ou l'ébranlement des fondements mêmes de la République ;
- Entretenir et renforcer des relations d'échange et de coopération avec divers organismes africains et non africains spécialisés dans le domaine de la décentralisation, cas du Centre africain de recherche administrative pour le développement (CAFRAD) et de l'Institut international des sciences administratives (IISA) ;
- Promouvoir la coopération ainsi que les autres expériences de type réticulaire telle que l'Association internationale des maires francophones (l'AIMF).

Ensuite, l'état des lieux ainsi que les leçons apprises durant les dix années de décentralisation et le récemment découpage territorial révèlent que dans le chef du pouvoir central, les contraintes résident principalement dans la persistance des tendances centripètes qui finissent par retirer de la main gauche ce qui, de la main droite, avait été dévolu par la constitution et les lois organiques aussi bien aux provinces qu'aux ETD¹⁶. D'où une transgression des principes de régionalisme politique ou constitutionnel et de subsidiarité.

Les mêmes pratiques de type centripète se retrouvent également au niveau des rapports qu'entretiennent les provinces avec les ETD aggravant ainsi le sort déplorable qui est le leur, de sorte que tout l'hinterland du pays vit quasiment abandonné à lui-même, n'eussent été quelques appuis apportés par les organismes d'aide, les ONG et les Agences de coopération étrangères.

Aussi l'image réelle qu'offre l'expérience de décentralisation découpage en cours ressemble-t-elle à une vaste et géante bâtisse construite vaille que vaille et dont les fondations restent fragiles et précaires. Au total donc, l'on est en présence d'un processus de décentralisation caractérisée par une ambiance générale d'hésitation, d'attentisme et de politisation, c'est-à-dire une forme de décentralisation en clair-obscur, parce que dépourvue de balises politiques ou d'appropriation collective et solidaire véritable. Donc, pour rendre de ce processus plus efficace et efficient, il faudrait :

- Mettre réellement en œuvre les stratégies arrêtées à travers l'ensemble des 7 axes du cadre stratégique existant ;
- Assurer la finalisation dans un meilleur délai, les réformes induites par le processus de décentralisation. C'est notamment le cas de la Réformes des finances publiques (RFP) ;
- Accélérer la modernisation de l'administration publique. Le succès de la décentralisation reste tributaire de la qualité de l'administration publique dans son ensemble. Un processus qualitatif de décentralisation n'est pas envisageable sans une administration publique performante quand on sait que l'indice de qualité de l'administration congolaise, selon le Rapport Mo Ibrahim IAG (2016), est de 35,8 sur 100, ce qui la classe au 46^{ème} rang sur 54 pays africains. Il est donc de la plus haute importance de faire interagir la réforme de décentralisation avec celle de l'administration et/ou fonction publique, dans ses dimensions socio-humaine, qualitative et quantitative au regard des maladies dont elle souffre : sa gérontocratie, sa médiocrité, son faible rendement, sa politisation, ses déficits d'ordre éthique et moral, de même que le degré zéro de son coaching et de son leadership public entendus comme des valeurs partagées.

¹⁶ C'est sûrement dans ce contexte qu'il faut interpréter les propos tenus par le Vice-premier Ministre et Ministre de l'Intérieur lors de l'Atelier organisé en avril 2016 à l'intention des 26 Gouverneurs et Vice-gouverneurs quand il insiste sur l'importance et la nécessité d'une gestion décentralisée empreinte de vision commune, d'harmonisation et sans cacophonie (cf. Journal *Le Potentiel* n°6709 du 18 avril 2016)

Pour terminer, il ne reste plus qu'à reconnaître qu'une expérience aussi peu qualitative et toujours partielle, parce que non encore pratiquée au sein des ETD faute d'élections, n'est pas de nature à satisfaire ni à l'idéal de la croissance pro-pauvre ni à celui du développement durable, dont la conquête valorise pourtant nombre des durabilités (celles de la gouvernance démocratique, de la réduction des inégalités, de la qualité des institutions publiques, de la protection de l'environnement et des fruits de la croissance pour tous). Ces durabilités répondent elles-mêmes à la triple dimension socio-politique, économique et écologique de tout développement durable.

Aussi est-il recommandé de :

- Eviter que les paradoxes, les hésitations et l'incertitude qui entourent et bloquent le processus de conduite de la décentralisation au regard de tous ses attendus n'aboutissent, au niveau des provinces et des ETD particulièrement, à l'émergence d'une sorte « d'État local d'exception », peu contraint par les lois, parasitique des populations et largement incapable de leur offrir des services ;
- Expurger la mise en œuvre du découpage territorial de sa logique d'une simple opération de quadrillage et d'instrumentalisation de type partisan, laquelle porte le germe de sa propre destruction, à l'exemple de la Territoriale des originaires d'autre fois ;
- Mitiger d'autres risques tels que la surchauffe inutile des antagonismes et des frustrations identitaires ou communautaires ainsi que l'entretien des inégalités ou des différentiels socio-économiques ;
- Veiller à ce que la réforme de décentralisation garde sa logique politique afin qu'elle demeure fondée sur une citoyenneté à la fois collective, démocratique, participative et de proximité qui re-légitime et l'État, et la société d'en bas ;
- Prévoir le scrutin au niveau des villes, des communes, des secteurs et des chefferies lors de prochaines échéances électorales. Ce, d'autant plus qu'il ne peut exister de décentralisation intégrale sans élections à l'échelle locale ;
- Ne pas réduire les ETD au rang de simples couches ou strates administratives, corvéables et taillables en des simples sites de décharge ; faits d'un millefeuille administratif et budgétaire ;
- Harmoniser les objectifs du Plan national stratégique de développement (PNSD) avec les priorités des programmes des provinces tout en privilégiant les investissements locaux et les projets de développement intégrés sur base des critères de pertinence et grâce à la synergie des parties prenantes (bailleurs, secteurs privés, ONG...) ;

L'analyse FFOM est présentée au tableau 4.25.

Tableau 4.25 : Analyse FFOM de la décentralisation en RDC

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces/risques	Défis
Décentralisation politique				
<ul style="list-style-type: none"> Décentralisation constitutionnalisée Existence de l'arsenal juridique Mise en place des structures de pilotage Organisation des élections provinciales et mise en place des institutions provinciales Opérationnalisation de la Conférence des Gouverneurs. Découpage territorial et installation de nouvelles provinces 	<ul style="list-style-type: none"> Arsenal juridique à compléter par le texte d'application La décentralisation des ETD demeure théorique Tendance à la subordination des institutions politiques provinciales Mise en œuvre précipitée du découpage 	<ul style="list-style-type: none"> Echéances électorales 2016-2017 à tous les niveaux. Besoin intense de démocratie à la base ainsi que de la responsabilisation des autorités dans leur gestion au profit des administrés. Nécessité d'une meilleure redevabilité Relance de la réforme de la modernisation de l'administration publique. 	<ul style="list-style-type: none"> Reforme très couteuse sur les plans humain, matériel, financier, budgétaire et managérial. Politisation, Népotisme et clientélisme Insécurité quasi-permanente à l'Est du pays Déficits des capacités de gestion et d'appropriation dans le chef des acteurs provinciaux et locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Portage politique de la décentralisation Fragilité de l'expérience démocratique Persistance de l'insécurité publique à l'Est du pays. Appropriation de la décentralisation par les partis politiques.
Décentralisation administrative				
<ul style="list-style-type: none"> Constitutionnalisation des compétences des provinces et ETD Existence d'une stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux Provinces et aux ETD (cas de la Santé, EPSP et Agriculture et Développement rural) 	<ul style="list-style-type: none"> Répartition incohérente et lacunaire des compétences à travers les 29 points énumérés aux articles 201 à 204 de la Constitution. Inexistence d'une Fonction publique provinciale et locale 	<ul style="list-style-type: none"> La décentralisation constitue un facteur de réduction de la pauvreté, du chômage et des inégalités Besoin pressant de rapprocher d'avantage l'administration avec les administrés 	<ul style="list-style-type: none"> Lenteur de la réforme des finances publiques Tergiversations du pouvoir central dans la dévolution réelle des compétences et des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> Carence en infrastructures et équipements collectifs. Parachèvement de la réforme administrative Niveau limité de transversalité humaine de la

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces/risques	Défis
<ul style="list-style-type: none"> • Libre administration des provinces et ETD 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert des compétences sans toujours transfert intégral et concomitant des ressources • Qualité insuffisante du capital humain • Absence de collaboration parfaite entre les Ministres provinciaux et les Ministres du gouvernement central 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un appui appréciable des PTF dans la décentralisation • Création de l'ENA • Coopération sino-congolaise en matière d'infrastructure 	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles capacités de gestion Administrative aux niveaux des ETD • Tendance à la tribalisation et à la politisation de l'administration publique. • Persistance de la mauvaise gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • décentralisation face à l'enjeu de la CI et du DD
<ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation financière 				
<ul style="list-style-type: none"> • Existence des textes juridiques consacrant la décentralisation financière en RDC : la constitution du 18 février 2006 en ses articles 171 et 175 ; la Loi n°08/012 du 31 juillet 2008 en son article 43. • Création de la caisse de péréquation. • Projet de réforme des finances publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Question de la retenue à la source des 40%, toujours irrésolue. • Rétrocession insuffisante, inégalaire, irrégulière et sporadique. • Manque de coordination entre les PTF et les acteurs de la décentralisation au niveau central, provincial et local. • Lenteur dans la mise en œuvre de la caisse de péréquation 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt manifesté par les PTF au processus de décentralisation. • Existence des guichets uniques, de la chaîne des dépenses et des budgets participatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Corruption et coulage des recettes à tous les niveaux • Faible capacité de mobilisation des recettes • Conflits opposant les provinces et les ETD en matière de la répartition des impôts, droits et taxes, occasionnant ainsi une forte pression fiscale sur les entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit des financements internes de décentralisation. • Conduite cohérente des réformes financières et budgétaires au plan national et provincial. • Déséquilibre total entre financement externe et financement interne.

Références bibliographiques

1. Alaoui Ascanderi, logiques politiques et majorité dans la postcolonie Mayotte, L'Harmattan, Paris 2013.
2. Alembe Ayima M., Décentralisation et croissance économique : le cas de six pays d'Afrique subsaharienne, Mémoire de Master II, Université de Yaoundé, 2013
3. Andjeni, A., La mécanisation agricole en RDC : cas de l'opération de distribution des tracteurs dans la ville de Kinshasa 2008-2012. Mémoire de licence, Faculté des Sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa, 2013-2014. Kinshasa, RDC. 2014.
4. Auber E. et Cervelle D., Les collectivités territoriales, Ed. SEDES, Paris, 2012
5. Batamba Balembu A., « Corruption et décentralisation en RDC », in Omasombo J et Bouvier P., (sous la direction de), Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren 2014
6. Bardhan, P. Decentralization of governance and development, Journal of Economic Perspectives, 16(4), 185-205. 2002.
7. Bardhan, P., and D. Mookherjee. Decentralizing antipoverty program delivery in developing countries, Journal of Public Economics, 89(4), 675-704. 2005.
8. Bardhan, P., and D. Mookherjee. Pro-poor targeting and accountability of local governments in West Bengal, Journal of Development Economics, 79(2), 303-327. 2006.
9. Bardhan, P. K., and D. Mookherjee. Capture and governance at local and national levels, American Economic Review, 90(2), 135-139. 2000
10. Bourgaut J., « Conditions de succès d'implantation des réformes administratives en Afrique : Leçons apprises au sujet des stratégies d'appui au changement », Mondes et Développement, volume 34, 2006/1, n°33
11. Bruneau J.-C., « Le mythe de Sisyphe : construction et déconstruction du territoire congolais », in Omasombo J. et Bouvier P. Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 2014
12. Caldeira Emilie. Essais sur la décentralisation dans les pays en développement. Economies et finances. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 2011.
13. CEFOMAD, Projet de promotion de la gouvernance participative pour un développement intégré et durable en RDC, Étude de base sur la situation de la gouvernance participative avant le projet, Août 2013
14. Centre Tricontinental, « Quel développement durable pour le Sud ? », volume xi, 2005, n°4, p.5
15. De Saint Moulin L., « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre », Zaïre-Afrique, n°224, 1988, le tout premier découpage est intervenu le 10 juin 1890 à l'époque de l'État Indépendant du Congo.
16. De Saint Moulin L., « Enjeux et défis du découpage administratif », Le Journal du Fonctionnaire, n°3, 2015
17. Englebert P., « Incertitude, autonomie et parasitisme : les entités décentralisées et l'État en République démocratique du Congo », Politique africaine, n°125, 2012
18. [http : // www.lephareonline.net/muzito-donne-lalerte-nouvelles-provinces-et-elections-locales-la-faillite-de-leta-la-verite-en-chiffres/](http://www.lephareonline.net/muzito-donne-lalerte-nouvelles-provinces-et-elections-locales-la-faillite-de-leta-la-verite-en-chiffres/) consulté le 25/03/2016 à 10h
19. <http://www.faglf.info/private/upload/file81.pdf>
20. <http://www.ministèredubudget.gouv.cd>
21. http://www.statistiques-mondiales.com/congo_kinshasa.htm

22. Inge Wagemakers, « Les défis de l'intervention : Programme d'aide internationale et dynamique de gouvernance locale dans Kinshasa périurbaine », Politique africaine, n°129, 2013
23. Innovation et Fondation pour le Développement et la Paix (IFDP), Les ETD en RDC : Réflexions sur les chefferies de Kabare et Ngweshe au Sud-Kivu, Bukavu, 2012
24. Kabasu Babu, Gouverner une province en RDC. Kasai Occidental, Ubuntu Publications, Johannesburg, 2012
25. Kibanda Matungila O. et Batamba Balembu A., Le rôle des partenaires et investisseurs dans la décentralisation, le découpage et la gouvernance des ressources naturelles. Communication présentée lors de la Conférence sur la décentralisation, la démocratisation et la gouvernance des ressources naturelles, Kinshasa, Hôtel Venus, du 10 au 11 novembre 2015.
26. Le Bureau diocésain de développement (BDD) Province Orientale, Groupement d'organisations villageoises d'autopromotion (GOVA) et l'Observatoire de la gouvernance et de la paix (OGP)
27. Makala Nzengu P., Le Conseil agricole rural de gestion et de développement à la base en RDC, L'Harmattan, Paris, 2015.
28. Makolo Jibikilayi, Les objectifs dans la matinée de sensibilisation et d'information avec le Parlement des jeunes, communication présentée à l'Atelier, Kinshasa, 01 décembre 2015.
29. Mamadou Diouf « Sortir de la parenthèse coloniale », Débat 2002/1
30. Mambi Tunga-Bau, Gouvernance chefferiale et décentralisation en RD Congo, Éditions universitaires européennes, Saarbrücken, 2015.
31. Mathieu P, Laurent P.-J et Willame J.-C., Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflit, gouvernance et turbulence en Afrique de l'Ouest et centrale, CEDAF, Bruxelles, L'Harmattan, Paris, 1995
32. Mayifuila Ndongu, Rapport final de l'évaluation de la fragilité en RDC, Ministère du Plan, CTB et PNUD, Kinshasa 2014
33. Metena M'nteba S.-P., « Des Entités territoriales décentralisées (ETD) : qu'est-ce à dire et pourquoi faire ? », Congo-Afrique, n°433, 2009, passim
34. Mukoka Nsenda François, État et gouvernamentalité au Congo (RD), éd. ICREDES, Kinshasa, Montréal, Washington, 2012.
35. Mwilambwe Mukalay J., Les pygmées aussi ont de droit, éd. ICREDES, Kinshasa, Montréal, Washington, 2015, p.130
36. Mo Ibrahim Foundation, A decade of African Governance 2006-2015: 2016 Ibrahim Index of African Governance. Democratic Republic of Congo Insights. 2016.
37. Obotela N., La « guerre des immondices et la problématique des taxes sur les ordures à Kinshasa, Exposé présenté à l'Atelier sur les ETD, Kinshasa Avril 2016
38. Olivier de Sardan J.-P., L'enquête socio-anthropologique de terrain, Études et Travaux, n°13, 2003
39. Panhuys H. et al. L'économie sociale et solidaire dans le basculement du monde au Nord et au Sud, L'Harmattan, Paris, 2013.
40. Pfunga Pfunga P., Note de réflexion interne, Université de Kinshasa, RDC. 2015
41. PNUD, Étude d'évaluation des coûts de prise en charge par les ETD de compétences (Attributions) exclusives transférées aux provinces de l'Équateur, Kasai-Oriental et Nord-Kivu, Rapport final 2015.
42. PNUD, synthèse de l'étude sur la capitalisation des expériences de planification et de développement provincial et local en RDC, Kinshasa 2013

43. Pourtier R., « Centralité improbable, périphéries sous-tension : La RDC et les défis du territoire », in RDC, Décentralisation et espace de pouvoir (sous la direction de Omasombo J et Bouvier P.) Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 2014
44. Vaillancourt P., Rapport d'évaluation des appuis en gouvernance administrative, économique, décentralisation et développement local, PNUD, Kinshasa 2013
45. Tshibwabwa Kudithshini J., « Gouvernance globale et administrations publiques congolaises : le rôle du FMI, de la BM, des multinationales et des élites politiques », Revue Internationale des Sciences Administratives, vol 74 n°2, 2008.
46. Vanier M., Le pouvoir des territoires, éd. Economica et Anthropos, Paris, 2010.
47. Vanier M., Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives, Paris, PUF, 2009.

Chapitre 5 : Regards vers l'avenir

Ce chapitre suggère des axes stratégiques d'action découlant des analyses des états des lieux établis dans les chapitres précédents en vue d'orienter les décisions et les actions dans la formulation d'une stratégie appelée à relever le défi de la décentralisation et de la croissance inclusive pour un développement durable et, ce, en conformité avec les principes du DH durable. Celui-ci étant « un développement qui n'engendre pas seulement la croissance, mais qui distribue de façon équitable ses bénéfices, qui renouvelle l'environnement plutôt qu'il ne le détruit, qui responsabilise les gens plutôt qu'il ne les exclut » (PNUD-RDC, 2000).

Sa démarche méthodologique se structure en trois sections. La première section du chapitre fait l'économie de l'état des lieux de la croissance inclusive, du développement durable et de la décentralisation en RDC, tandis que la deuxième section analyse succinctement les stratégies susceptibles de promouvoir le DH durable en RDC à travers la croissance inclusive, le développement durable tout en répondant au défi de la décentralisation. Enfin, la troisième section décrit et analyse les facteurs et les conditions de réussite desdites stratégies.

Croissance inclusive, développement durable et décentralisation en RDC : État des lieux et leçons apprises

Cette première section couvre deux points : le rappel de l'état des lieux des éléments du triptyque et les leçons à tirer de ces expériences.

Économie de l'état des lieux

Il s'agit ici, de donner la substance de ce qu'il convient de retenir par rapport à l'état des lieux (situation) réalisés dans les précédents chapitres, dans les domaines de l'inclusivité de la croissance, de la durabilité du développement et de la décentralisation. Ce bref rappel est complémentaire aux analyses pertinentes réalisées dans les chapitres précédents du présent rapport.

Inclusivité de la croissance en RDC

Le chapitre 2 du présent rapport a établi un bilan globalement négatif sur l'inclusivité de la croissance économique que réalise la RDC depuis 2002. Cette assertion se trouve justifiée au regard de l'analyse des dimensions sectorielle, géographique, sociale et financière de l'inclusivité de la croissance congolaise en 2016. De cette analyse, il s'observe ce qui suit :

- Le manque d'inclusivité sectorielle dans le modèle de croissance actuelle se caractérisant principalement par :
 - ✓ L'insuffisance de piliers sectoriels porteurs et moteurs de la croissance marquée par la suprématie du secteur minier ; ce dernier étant extraverti (du point de vue offre et demande), contrôlé par l'étranger, dissipateur des revenus et des ressources, peu

- créateur et amplificateur d'emplois, et ne produisant pas beaucoup d'effets d'entraînement pour le développement du pays ;
- ✓ La prépondérance accrue des produits miniers dans le PIB et dans les exportations du pays qui expose l'économie de la RDC à la volatilité des cours mondiaux et à des conséquences économiques et sociales en chaîne ;
 - ✓ La faible intégration du tissu économique illustrée par l'absence d'intégration entre l'activité de l'industrie extractive et celles des autres secteurs de l'économie congolaise ;
 - ✓ Des transformations structurelles anormales au niveau de la composition du PIB : la baisse remarquable du poids du secteur tertiaire, et la montée de l'industrie extractive au détriment de l'agriculture et de l'industrie ;
 - ✓ La faible capacité d'échanges de surplus économiques à travers les relations intersectorielles (mines – agriculture – transports - éducation, santé, etc.). Ces échanges ne sont pas encouragés par les revenus réalisés par le secteur minier qui est, "inéquitable" et contribue à renforcer et à aggraver les inégalités sociales.
- Vue sous l'angle géographique, la croissance actuelle n'a pas permis d'intégrer toutes les catégories des espaces stratégiques du territoire (l'urbain, le rural, les zones de production et de consommation, le local, le régional et le mondial) à son processus. Elle s'est plutôt accompagnée de certaines inégalités dont les plus saillantes sont :
 - ✓ Polarisation spatiale des activités et de niveaux de vie ;
 - ✓ Disparités criantes entre milieux urbains et ruraux en ce qui concerne notamment l'accès aux infrastructures communautaires de base et aux voies de communication ;
 - ✓ Faible intégration économique du territoire renforçant les disparités sociales et inégalités spatiales ;
 - ✓ Dénaturation des relations villes-campagnes engendrées par des rapports d'extorsion des valeurs entre ces milieux à travers le capital commercial urbain ;
 - ✓ Espace international non maîtrisé et non rentabilisé.
 - Quant au point de vue social, la croissance actuelle en RDC ne s'est pas accompagnée d'une amélioration conséquente des conditions de vie des congolais et, ce, au regard des observations ci-après :
 - ✓ Faible accès de la population aux opportunités économiques (emplois et revenus décents) et aux opportunités sociales (services éducatifs, soins de santé, protection sociale, eau potable, assainissement, etc.) ;
 - ✓ Persistance de la pauvreté multidimensionnelle et du chômage de masse ainsi que de fortes disparités socioéconomiques ;
 - ✓ Vulnérabilité et précarité accrue de la situation de femmes et de jeunes.

Durabilité du développement

L'état des lieux sur la durabilité du développement, réalisé au chapitre 3 du présent rapport, a établi la vérité selon laquelle le développement durable en RDC est encore à être réalisé. Et, ce, au regard des observations ci-après :

- Vue sous l'angle environnemental, la situation de la durabilité du développement en 2016 s'est caractérisée par une déperdition tendancielle des ressources environnementales au pays se traduisant par ce qui suit :
 - ✓ Des taux de déforestation et de dégradation forestière assez importants ;
 - ✓ L'accroissement de la menace des effets de réchauffement climatique en cours sur le plan écologique et du genre ;
 - ✓ Une destruction systématique de la biodiversité se caractérisant par des pertes ou des disparitions de nombreuses espèces biologiques ;
 - ✓ La pollution des eaux et de l'air dans certains espaces urbains du pays par les secteurs productifs (mines, industries et transport) ;
 - ✓ L'exacerbation des nuisances sonores émises par les débits de boisson, les manifestations socioculturelles et les cérémonies religieuses de certaines églises à Kinshasa ;
 - ✓ L'augmentation de l'insalubrité urbaine due à une gestion défectueuse des déchets et amplifiant la pollution aussi bien des eaux que de l'atmosphère ;
 - ✓ La faible part de mix énergétique à éco positif suite à l'usage accru de bois de chauffe et de charbon de bois pour la cuisson des aliments.
- Quant à la situation liée aux dimensions sociale et économique de la durabilité de développement en RDC, en 2016, il s'est observé principalement ce qui suit :
 - ✓ Une pression démographique de plus en plus accrue, participant à la dégradation de l'environnement et de la biodiversité et pesant aussi sur les aires protégées dans certains espaces du pays ;
 - ✓ Le manque d'éducation (formation et sensibilisation) de la population sur la protection de l'environnement et de la biodiversité ;
 - ✓ L'exacerbation des pathologies engendrées par la pollution atmosphérique et des eaux, ainsi que de fortes températures qui accompagnent le changement climatique ;
 - ✓ L'exploitation irrationnelle des ressources naturelles et leur mise en valeur en défaveur de la population autochtone, et des pauvres en particulier ;
 - ✓ L'expropriation des communautés locales et les conflits fonciers dus à l'octroi des concessions forestières et minières sans tenir compte du principe de la consultation libre, informée et préalable des communautés locales ;

- ✓ Une pauvreté de masse et un faible Indice de DH entretenue par un accès réduit de la jeunesse et des femmes aux opportunités économiques et aux services socioéconomiques.
- Enfin, s’agissant de la situation de la dimension gouvernementale de la durabilité de développement en 2016, il faut noter entre autres :
 - ✓ L’inexistence d’une législation consacrée explicitement au développement durable ;
 - ✓ L’absence d’une politique et d’une stratégie nationales de développement durable ;
 - ✓ L’insuffisance de la gouvernance et l’absence d’une gestion durable des secteurs environnementaux conduisant à une exploitation irrationnelle des ressources naturelles et non naturelles ne bénéficiant pas aux populations présentes, et présentant des menaces contre les populations du pays.

La décentralisation en RDC

L’état des lieux de l’existence et de la mise en œuvre du processus de décentralisation réalisé au chapitre 4 du présent rapport a évalué les points positifs et négatifs aussi bien dans le chef du pouvoir central qu’à l’échelle des provinces et des ETD pour arriver à la conclusion selon laquelle la décentralisation en RDC, dans sa globalité, n’est pas encore réellement rendue effective. En effet, il a été constaté ce qui suit :

- Premièrement, par rapport au pouvoir central, il s’observe ceci :
 - ✓ Bien que l’arsenal juridique appelé à encadrer le processus de décentralisation soit à ce jour assez suffisant, l’on relève cependant la lenteur dans la prise des mesures d’application des lois promulguées ;
 - ✓ Le niveau de transfert des compétences aux provinces et aux ETD n’est pas encore rendu effectif ;
 - ✓ Le respect du principe du régionalisme constitutionnel ou politique a été souvent compromis ;
 - ✓ La qualité du mode des transferts des ressources budgétaires aux provinces et aux ETD laisse à désirer. Celui-ci continue d’être entouré de beaucoup de lenteur, de disparités et d’opacité. La rétrocession des 40%, dans sa pratique, demeure émaillée d’anti-constitutionnalité, d’illégalités, d’inégalités, d’irrégularités et donc d’inefficacité évidente ;
 - ✓ L’absence d’organisation des élections des autorités sous-provinciales depuis 2006 empêchant de parachever ainsi l’architecture institutionnelle de la décentralisation ;
 - ✓ L’inexistence des dispositifs ou directives dans les domaines de la collaboration entre le pouvoir central, le pouvoir provincial et les autorités des ETD ;
 - ✓ Le découpage territorial et l’installation de nouvelles provinces ayant suivi un parcours biaisé par le cafouillage juridico-constitutionnel et politico-politicien.

- Ensuite, au niveau des provinces, l'état de la décentralisation en 2016 n'est pas brillant au regard des considérations ci-après :
 - ✓ Pas d'amélioration progressive de la gouvernance démocratique et participative ;
 - ✓ Pas d'amélioration relative de la gouvernance administrative dans la ville-province de Kinshasa, dans l'ex-Katanga et dans le Kongo Central ;
 - ✓ Une gouvernance politico-institutionnelle moins confortable.

- Enfin, au niveau des ETD, la décentralisation n'est pas encore appliquée. Ces entités vivent dans un contexte de la déshérence, c'est-à-dire qu'elles évoluent dans un contexte de pauvreté, de rejet, d'abandon et de désespérance totale à une vie meilleure. Dans cette situation, les ETD sont loin de servir de centre d'impulsion pour le développement à la base. Parmi les facteurs qui caractérisent la paupérisation des ETD, il y a lieu de noter :
 - ✓ La faiblesse des ressources financières nationales, et de celles transférées par les provinces aux ETD ;
 - ✓ L'absence d'organisation des élections des autorités des ETD depuis bien des années ;
 - ✓ La déconsidération et le mauvais traitement des ETD par le pouvoir central et les autorités provinciales.

Leçons tirées

Au regard de tous ces états des lieux, les leçons ci-après se dégagent :

Concernant l'inclusivité de la croissance

- La croissance économique congolaise n'est pas inclusive. Parmi les facteurs explicatifs qui conditionnent ce manque d'inclusivité de la croissance congolaise, il faut noter entre autres :
 - ✓ La persistance du système et des structures économiques néocoloniaux, paternalistes ;
 - ✓ Le modèle actuel d'accumulation des richesses en raison particulièrement de la forte dépendance de la croissance elle-même au dynamisme des secteurs extractifs extravertis tant du point de vue la destination de la production et des sources des capitaux que de l'approvisionnement en intrants et équipements. La consommation de masses est assurée par les importations ;
 - ✓ Le système productif aux chaînes de valeurs faiblement approfondies (exploration et extraction minières) ;
 - ✓ La redistribution très inégalitaire des dividendes de la croissance entre segments de la population, et à travers les provinces ;
 - ✓ Le rétrécissement des bases sectorielle, géographique et sociale de la croissance ;

- ✓ La politique des bas salaires conjugués aux conditions difficiles d'accès au travail décent, (v) le facteur démographique ;
 - ✓ L'absence de politique résolue de "centre" l'économie nationale ;
 - ✓ L'absence d'un développement industriel intégrateur, introverti et structurant à la fois l'espace et le tissu économique du territoire congolais ;
 - ✓ La présence des îlots miniers dans les périphéries du territoire ;
 - ✓ L'irrationalité des choix pour l'adhésion et la participation aux organisations régionales, sous régionales et sectorielles d'intégration, etc.
- Le secteur minier n'est pas un secteur pro-emplois. Il ne crée pas d'effets d'entraînements significatifs à l'ensemble de l'économie pour le développement. Ces rentes sont dissipées çà et là. Cette croissance impulsée par les mines ne peut en aucune façon conforter de manière significative le DH durable en RDC car le secteur minier n'est pas un candidat idéal pour une croissance soutenue et inclusive. Sa croissance qui n'est d'ailleurs pas "pro-emplois" ne permettra donc jamais d'élargir suffisamment l'éventail des choix offerts aux individus dans le but d'améliorer leur accès à l'éducation et aux soins de santé, d'accroître leurs revenus et l'accès à l'emploi, d'éliminer la pauvreté et les inégalités socioéconomiques et du genre. Bien au contraire, si aucune action n'est entreprise dans le sens de construire un nouveau modèle, la croissance minière continuera à priver énormément les populations congolaises de choix humains essentiels tels que celui de vivre dans un cadre de vie sain ou de jouir des libertés tant politiques, sociales qu'économiques. D'où l'importance et l'urgence de mettre en œuvre une stratégie de croissance inclusive pouvant favoriser à la fois, la réalisation des objectifs de DH durable en RDC et ceux du PNSD 2050. Cette stratégie devra relever les défis suivants :
 - ✓ Mettre en œuvre des politiques publiques qui assurent une meilleure redistribution de la richesse ;
 - ✓ Associer la stratégie de diversification économique à celle de la promotion des activités à haute d'intensité en main d'œuvre (HIMO) pour créer beaucoup d'emplois décents ;
 - ✓ Promouvoir la participation active des acteurs et du capital congolais dans les secteurs stratégiques ;
 - ✓ Renforcer les capacités de gouvernance du secteur des ressources naturelles ;
 - ✓ Améliorer la mobilisation des rentes des ressources naturelles ;
 - ✓ Prendre toujours en compte des intérêts des communautés de base devant tout projet de développement.

Concernant la durabilité du développement

- La RDC a tous les atouts nécessaires pour devenir une puissance environnementale africaine mais peine encore à assurer à sa population un développement durable. Parmi les facteurs explicatifs de la non-durabilité de développement en RDC, l'on peut noter :
 - ✓ L'agriculture commerciale intensive à grande échelle et l'agriculture vivrière sur brûlis ;
 - ✓ La mise en place des cultures pérennes et des pâturages ;
 - ✓ L'urbanisation et l'exploitation forestière industrielle ;
 - ✓ L'abattage illégal du bois de chauffe et pour les matériaux de construction ;
 - ✓ La coupe des plantes médicinales ;
 - ✓ La forte expansion démographique et l'exode rurale ;
 - ✓ L'insuffisance du cadre institutionnel et juridique ;
 - ✓ L'absence d'une politique nationale et d'une stratégie de développement durable ;
 - ✓ L'insuffisance de ressources financières publiques allouées au secteur de l'environnement ;
 - ✓ L'insuffisance de la ressource humaine hautement qualifiée dans le domaine du développement durable ;
 - ✓ Les conflits armés récurrents et l'exploitation illégale des ressources ;
 - ✓ L'absence d'un plan d'aménagement du territoire, d'une politique foncière et d'un plan de zonage forestier, etc.
- Bref, le développement durable en RDC est encore à être réalisé. Il existe pourtant un lien positif entre la réalisation du développement durable et le progrès dans le DH durable. L'absence de développement durable en RDC constitue donc un facteur inhibiteur au DH en ce qu'elle prive les Congolais de choix essentiels tels que celui de vivre dans un cadre de vie sain ou de jouir pleinement des richesses environnementales de ce beau pays ou encore d'exercer pleinement des droits et libertés fondamentaux. Il est plus que jamais urgent de mettre sur pieds une stratégie nationale de développement durable qui soit en accord avec les principes de DH durable en RDC. Cette stratégie devra révéler les défis de la durabilité de développement, notamment :
 - ✓ Elaborer une politique et une stratégie nationale de développement durable. À cet égard, élaborer des indicateurs du développement durable pour la RDC ;
 - ✓ Accroître la production agricole afin de faire face à l'insécurité alimentaire ;
 - ✓ Accroître l'accès à l'électricité afin de réduire la déforestation et la dégradation des forêts (iv) développer les modes de transport moins polluants pour éviter les maladies respiratoires et lutter contre le changement climatique ;
 - ✓ Renforcer la gestion durable des ressources environnementales ;
 - ✓ Mettre en œuvre une bonne politique de l'urbanisation et de l'habitat ;
 - ✓ Renforcer les compétences et les capacités de gouvernance du secteur ;

- ✓ Mettre en application les différentes législations existantes dans le domaine de développement durable ;
- ✓ Promouvoir une économie verte ;
- ✓ Maitriser le facteur démographique ;
- ✓ Promouvoir l'emploi des jeunes et l'autonomisation économique des femmes ;
- ✓ Améliorer l'accès de la population urbaine et rurale aux services de base (eau potable améliorée, énergies renouvelables, éducation et santé).

Concernant le processus de la décentralisation

- La décentralisation en RDC est en cours d'application dans les provinces mais elle ne l'est pas encore dans les ETD et les chefferies. De plus, la décentralisation en RDC ne remplit pas encore les conditions pour devenir un outil important en vue de l'opérationnalisation de l'inclusivité de la croissance pour un développement durable en RDC. Son parcours demeure parsemé de beaucoup de facteurs contraignants dont :
 - ✓ Absence de volonté politique affirmée manifestée notamment par : un processus de pilotage peu maîtrisé, des tergiversations du pouvoir central quant à la dévolution des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD ;
 - ✓ Faible implication de la société civile et des partis politiques à ce processus ;
 - ✓ Absence d'un budget conséquent affecté au financement de la décentralisation ;
 - ✓ Lenteur dans la mise en œuvre des mesures d'application des lois déjà promulguées ;
 - ✓ Existence des déficits en matière de compétences, de capacités de gestion et d'appropriation dans le chef des acteurs provinciaux et des populations, etc.
- Il sied de noter que le portrait de la décentralisation en 2016 n'est pas susceptible de favoriser le DH durable d'autant plus que la politique de mise en œuvre de la décentralisation se réalise en déconnexion totale avec les aspects fondamentaux d'une communauté humaine qui sont entre autres :
 - ✓ Les dimensions géographiques et socio-culturelles ;
 - ✓ Les données économiques et de durabilité du développement des entités nouvellement créées.

En l'absence du transfert des ressources conséquentes aux provinces et aux ETD, il est difficile de concevoir à la base le développement des infrastructures socioéconomiques (écoles, hôpitaux, routes, énergie électrique, eau, etc.) pouvant améliorer le capital humain et réduire la pauvreté et les inégalités générationnelles et intergénérationnelles. Il est donc urgent de relever le défi de la décentralisation en vue de promouvoir le DH durable.

Prospection stratégique pour un développement humain durable en RDC

Au regard des leçons tirées de la situation de l'inclusivité de la croissance, de la durabilité du développement et de l'expérience de la décentralisation en RDC, il sied à présent de jeter un regard vers l'avenir en mettant en exergue la dimension humaine du développement. À cet égard, la question principale qui se dégage est celle-ci : Comment réaliser le DH durable à travers une croissance inclusive et un développement durable en répondant au défi de la décentralisation sans oublier ce que le gouvernement congolais lui-même entrevoit dans son PNSD -2050 ?

Cette section décline la vision et jette un regard vers l'avenir en recourant aux stratégies susceptibles de promouvoir le développement durable à travers la croissance inclusive et le développement durable tout en répondant au défi de la décentralisation.

Le DH est le reflet de la qualité de vie des hommes au sein de la société dans laquelle ils évoluent : il inclut la notion de « bien-être », en s'appuyant sur certains articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il intègre notamment les critères suivants : (i) qualité de la vie, espérance de la vie, (ii) qualification de la main d'œuvre, (iii) alphabétisation, (iv) culture, (v) urbanisation, (vi) chômage, (vii) pauvreté, (viii) alimentation.

Le DH peut être défini simplement comme un processus d'élargissement des choix d'ordre économique, politique, social et culturel. Il est le développement des individus, pour les individus et par les individus.

- Le développement des individus implique la mise en place de capacités humaines par le développement des ressources humaines ;
- Le développement pour les individus implique que les bénéfices de la croissance se traduisent par une amélioration de la vie des gens ;
- Le développement par les individus demande que ceux-ci puissent participer aux efforts tendant à améliorer leurs vies quotidiennes.

Il a été montré une inversion du rythme de croissance de l'IDH de la RDC et une accélération relative depuis 2010 de cet indicateur. Celui-ci était de 0,329 en 2000 pour passer à 0,433 en 2014 et à en 2015. Il a été constaté de légers progrès en termes d'espérance de vie, de durée moyenne de scolarisation ainsi que de revenu national brut par habitant. Malgré cela, la RDC demeure parmi les pays à IDH faible. Ce pays aspire pourtant à l'émergence d'ici 2035. En 2050, il ambitionne faire partie du cercle fermé des pays développés. Il convient d'affirmer que la résolution de ce déficit en DH passe par la réalisation de la croissance inclusive, du développement durable et de la décentralisation en RDC.

Vision et objectifs pour un développement humain durable en RDC

La perspective pour un DH durable en RDC dont il est question ici, s'inscrit dans la vision stratégique du devenir du pays consigné dans le livre 1 du Plan national stratégique de développement (PNSD) 2017-2050.

Cette vision qui est dans la continuité de la vision de la « *Révolution de la modernité* »¹⁷ développée en 2012 par le Président de la République, se décline comme suit : « Faire de la RDC un pays à revenu intermédiaire à l’horizon 2021 en se basant sur la transformation de l’agriculture ; un pays émergent en 2030 grâce à une industrialisation intensive et un pays développé en 2050 grâce à une société de connaissances » (Ministère du Plan, PNSD-1, 2016:15).

À cet égard, la vision pour un DH durable en RDC devra être précisée comme suit : « Faire de la RDC, d’ici 2050, un pays à développement humain durable très élevé à travers la décentralisation, la croissance inclusive et le développement durable ».

Pour s’assurer de la réalisation de cette vision à l’horizon 2050, l’on devra définir une trajectoire de DH durable compatible avec les ambitions de l’émergence et du développement de la RDC à l’horizon 2050. La trajectoire de DH durable proposée se décline en trois phases essentielles : (i) la phase du décollage vers du DH durable (2017-2021) qui doit conduire le pays vers le statut de pays à DH moyen, avec un IDH supérieur à 0,600, (ii) la phase de raffermissement des acquis du DH durable (2021-2030) pour que la RDC devienne pays à DH élevé, avec un IDH supérieur à 0,750 et, (iii) la phase d’accélération du DH durable (2030-2050) pour que le pays se positionne au rang des pays à DH très élevé avec un IDH supérieur à 0,900.

Il découle de cette programmation que la croissance inclusive, le développement durable et la décentralisation devront constituer des socles principaux pour mettre la RDC sur le cheminement des progrès soutenus du DH durable à l’horizon 2050 et, cela, en conformité avec la vision officielle du gouvernement décrite précédemment. La vision de DH durable ainsi définie pour la période 2017-2050 sera atteinte grâce à la réalisation des objectifs contenus dans les trois thématiques précitées. Lesdits objectifs sont ce qui suit :

Objectifs de la croissance inclusive

La croissance inclusive en RDC est un processus qui doit permettre à la RDC : (i) d’offrir d’énormes possibilités de création d’emplois en vue de résorber le chômage des jeunes ; (ii) d’engager la diversification économique et industrielle en impliquant une participation accrue du secteur privé dans le système productif national ; (iii) de mettre en place un système de répartition des revenus favorable à l’économie nationale. Le but ultime de la croissance inclusive pour permettre à la RDC de devenir un pays à DH très élevé en 2050 est celui d’améliorer durablement les conditions de vie des populations en pourvoyant la participation massive de celle-ci à l’effort productif du pays et au partage des dividendes de cette croissance, et ce, sans discrimination de genre, de sexe, d’âge et d’espace.

Ainsi, les 3 phases du cheminement du pays vers le rang des pays à DH très élevé à l’horizon 2050 devraient viser les 3 principaux objectifs dans la construction de la croissance inclusive :

¹⁷ La vision de la Révolution de la Modernité stipule ceci : « La RDC devrait mettre en valeur toutes ses ressources aussi bien humaines que naturelles pour devenir une puissance régionale et un pays développé grâce à la diversification des sources de sa croissance économique et à l’élargissement de sa chaîne de création de valeurs pour plus d’emplois, surtout des emplois rémunérés conséquemment » (Ministère du Plan, PNSD-1, 2016:54).

- Élargir les bases sectorielle, géographique et sociale de la croissance ;
- Développer des relations intersectorielles et interrégionales dans le pays ;
- Promouvoir et reconfigurer la demande intérieure comme catégorie agissante de la croissance inclusive.

À travers ces objectifs à la fois liés et /ou croisés, la croissance inclusive renforce son inclusivité sociale, gage du DH, engage l'économie dans une dynamique importante de création d'emplois et, par-là, de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités socioéconomiques et politiques, dynamique sans laquelle le DH durable demeurerait utopique en RDC. En diversifiant les activités économiques, on augmente les opportunités de travail et d'emplois. Il en résultera des progrès dans plusieurs secteurs d'activités. Par conséquent, la base productive devrait s'élargir. Il s'en suivra une baisse du degré de vulnérabilité de l'économie vis-à-vis des chocs exogènes.

Objectifs du développement durable

La vision du développement durable en 2050 devra être celle d'un développement protecteur de l'environnement et contribuant à la lutte internationale contre le réchauffement climatique pour un cadre de vie meilleur. Ainsi, pour promouvoir un DH très élevé à l'horizon 2050, la RDC devra, en matière du développement durable, poursuivre les objectifs suivants : (i) la protection de l'environnement, (ii) l'optimisation de l'exploitation des ressources naturelles afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et, (iii) la réduction de la pauvreté, des inégalités socioéconomiques et du genre.

Objectifs de la décentralisation

La décentralisation mise en place en RDC par la Constitution du 18 février 2006 apparaît comme étant l'élément capital dans le processus de progrès en DH durable et en élévation de l'IDH de la RDC en ce sens qu'elle est l'outil principal de l'action publique pour la gestion et l'opérationnalisation de la croissance inclusive pour un développement durable.

Dans l'optique de hisser la RDC au rang des pays à DH très élevé à l'horizon 2050, l'objectif principal proposé de la décentralisation s'inscrit dans la ligne droite des objectifs formulés dans le Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMD) dont le gouvernement s'est doté, en 2008. Les principaux objectifs de la décentralisation pour la période 2017-2050 consisteront en ceci :

- Promouvoir un développement national équilibré dans les différentes régions et provinces. Le but ultime ici sera « l'inclusion spatiale » : par exemple, s'assurer qu'en 2050, aucune province ou ETD ne sera exclue ni marginalisée dans la dynamique de l'émergence économique et du DH en RDC.
- Permettre aux populations de participer à la vie publique locale et à l'élaboration des politiques de développement dans les domaines qui les concernent ;
- Rapprocher l'administration des administrés et simplifier les procédures administratives ;

- Rendre les Provinces et les ETD responsables de leur développement en harmonie avec le développement national durable.

Piliers stratégiques du triptyque pour un développement humain en RDC

Cette sous-section propose les types de stratégies de croissance inclusive, de développement durable et de la décentralisation qu'il convient de mettre en place en vue de réaliser la vision du DH durable en RDC, et ce, en conformité avec la vision du développement de la RDC à l'horizon 2050.

Piliers de la stratégie de croissance inclusive : 2017-2050

Pour atteindre les trois objectifs, la stratégie de croissance inclusive pour le DH devrait s'appuyer sur sept piliers qui sont interdépendants : (i) la diversification des sources de la croissance, (ii) l'implication des acteurs nationaux en un grand nombre, (iii) le rétablissement de l'équilibre dans les relations villes-campagnes, (iv) l'amélioration de la compétitivité structurelle et de l'attractivité de l'économie, (v) l'amélioration du mode de génération du surplus économique et de son affectation, (vi) la reconfiguration de l'espace économique, de la géographie humaine et de la géographie des transports et, (vii) l'équité intergénérationnelle. On peut schématiquement faire l'examen de chacun des piliers cités ci-haut :

Diversification des sources de la croissance

Six axes peuvent être retenus dans le cadre de la diversification des sources de la croissance passe par :

- *Développement et la modernisation de l'agriculture.* La diversification économique passera aussi par l'orientation des secteurs productifs vers une circularité cumulative du progrès entre l'agriculture comme base et l'industrie comme moteur. Ce qui permettra de consacrer la centralité de l'agriculture comme base du développement. Ceci permettra à ce secteur d'augmenter sa productivité et d'assurer la sécurité alimentaire du pays. Dans cette perspective, il faudra consacrer la centralité de l'agriculture dans le processus de croissance de la RDC. Ce secteur est appelé à jouer pleinement son rôle dans l'édification du nouveau tissu économique en raison des effets d'entraînement importants que l'agriculture peut générer dans la création d'emplois et la diffusion des revenus. Pour développer le secteur agricole, le Gouvernement devra envisager d'améliorer en priorité sa productivité et d'élargir sa base d'action ou d'exploiter pleinement sa chaîne de valeur. Les actions ci-après, peuvent être conjuguées :
 - ✓ Mettre en place des mécanismes efficaces d'encadrement des paysans et agents des P.M.E.A (Petites et moyennes entreprises agricoles) ;
 - ✓ Stimuler la participation des PME et PMI locales en tant que sous-traitants ou fournisseurs des exploitations agricoles ;

- ✓ Redynamiser les centres de recherches et institutions d'enseignements agricoles et agronomiques en vue de favoriser l'expérimentation des espèces et semences à rendement élevé et la diffusion des innovations techniques ;
 - ✓ Construire et améliorer l'état des infrastructures d'appui aux activités de production agricole ;
 - ✓ Mettre en place un système efficace de financement agricole (crédit d'équipement et/ou d'exploitation des unités agricoles) ;
 - ✓ Développer l'activité agricole régionale en fonction de filières porteuses et de pôles de développement prioritaires ;
 - ✓ Consolider la base industrielle du pays ;
 - ✓ Améliorer les routes de desserte agricole ;
 - ✓ Élever le niveau d'éducation dans les milieux paysans ;
 - ✓ Promouvoir la recherche agricole ;
 - ✓ Moderniser l'agriculture paysanne par la technologie et l'innovation.
- *Consolidation de la base industrielle du pays par la promotion d'une industrialisation structurante.* Le rôle structurant de l'industrie est patent et requis dans la transformation des structures. Dans cette perspective, les transformations structurelles requises passent d'abord par le développement des relations d'échanges intersectoriels et interindustriels qui manquent encore dans le modèle de croissance actuelle. Cet enjeu consisterait à faire effectivement de l'industrie de transformation le facteur structurant de l'architecture économique congolaise, dans la construction du tissu et de l'espace économique intégrés, résolvant ainsi le problème de l'intégration sectorielle et de la faible densité industrielle dans le tissu économique du pays. Pour sa soutenabilité, l'industrie manufacturière devra devenir le moteur de la croissance congolaise. C'est elle qui devra être le vecteur d'intégration du tissu et de l'espace économique. De ce fait, les stratégies sectorielles d'industrialisation se focaliseront sur les secteurs stratégiques tels que les industries manufacturières et les industries de base.
 - ✓ En fait, il serait important d'introduire dès la première phase de la période 2017-2050, les industries de biens d'approvisionnement ou de machines-outils, et en même temps d'encourager le développement des industries légères des biens de consommation directe pour la demande locale qui est restée longtemps dans sa phase embryonnaire.
 - ✓ En substance, le gouvernement devra envisager aussi de développer et/ou de renforcer les industries structurantes existantes et à créer. Il s'agit particulièrement de l'industrie du ciment, du bois, du cuivre, de l'acier, du sable siliceux, de la construction des routes et des ouvrages, et de la construction ferroviaire.
 - ✓ Ceci rend impératif les politiques ci-après : l'encouragement de l'innovation, l'accroissement de la chaîne de valeurs des produits agricoles et miniers, l'accroissement des investissements dans le domaine de la science, de la technologie et de la techno-génie.

- *Valorisation d'autres niches de croissance non exploitées ou sous exploitées.* Les vastes richesses naturelles de la RDC peuvent créer des opportunités pour accélérer le DH. Une fois valorisées et *transformées*, elles peuvent devenir des sources inestimables de devises pour le pays ; elles peuvent aussi servir de base pour le développement des infrastructures, la diversification économique et la création d'emplois et d'entreprises et fournir les ressources nationales nécessaires pour financer des services et une protection sociale de qualité. Pour ce faire, le Gouvernement devra envisager les actions ci-après :
 - ✓ Promouvoir le tourisme (voir le point sur le développement durable) ;
 - ✓ Moderniser et industrialiser la pêche et l'élevage à l'effet d'en accroître la quantité et la qualité des produits ;
 - ✓ Promouvoir la culture vivrière ;
 - ✓ Valoriser la culture par la mise en place d'une politique culturelle de développement, etc.

Dans sa quête pour la création d'emplois stables et bien rémunérés, le gouvernement devra élargir les chaînes de valeur au niveau de différentes branches et/ou de secteurs d'activités économiques. De cette manière, ces branches et secteurs seront moins vulnérables aux chocs exogènes et seront, normalement, susceptibles de créer des emplois stables et bien rémunérés.

- *Approfondir les chaînes de valeur dans les mines, métallurgies et hydrocarbures.* La chaîne de valeur dans les industries extractives décrit le cycle de vie des projets et la génération de revenus potentiels à chaque étape du traitement des ressources. Cette chaîne de valeur comprend les phases suivantes : l'exploration des gisements, l'implantation des unités de production, l'extraction, le traitement local et *l'affinage* éventuel avant l'exportation. Il faudra valoriser et compléter la chaîne de valeur minière (par exemple, l'installation d'une raffinerie du cuivre en RDC) pour pouvoir stimuler l'emploi et créer les effets de polarisation et de multiplication de ce secteur sur les autres branches de l'économie afin d'aboutir à une croissance multipolaire. Les actions identifiées pour l'élargissement de la chaîne de valeur de l'industrie minière sont les suivantes :
 - ✓ Mettre en place, à moyen terme, un système alternatif de mines mixtes qui impliquerait, en certains endroits, que des mineurs artisanaux opèrent sur des sites appartenant à des groupes industriels ;
 - ✓ Appuyer l'émergence des PME nationales dans la fourniture d'intrants nécessaires à la production et la prestation de services (transport local, sécurité et maintenance, équipements électriques, carburant, services de santé, etc.) ;
 - ✓ Accroître le degré de transformation locale des produits miniers destinés à l'exportation ;
 - ✓ Améliorer la technicité de la main-d'œuvre locale pour qu'elle serve à diverses étapes de la chaîne de valeur dans les industries extractives ;

- ✓ Renforcer et améliorer le dispositif d'encadrement des mineurs artisanaux et les orienter vers leur formation dans l'utilisation des techniques de production à forte productivité, la création des coopératives de vente des produits miniers, l'amélioration des conditions de vie (construction des écoles, des hôpitaux et des centres récréatifs) dans les ZEMA (Zone d'exploitation minière artisanale) ainsi que l'émergence des entrepreneurs pouvant évoluer dans la petite mine.
- *Élargir la chaîne de valeur dans l'agriculture, l'élevage et la pêche.* Il s'agira ici de mettre l'industrie au service de l'agriculture. Pour ce faire, le Gouvernement devra envisager les actions ci-après :
 - ✓ Promouvoir la création d'industries d'intrants agricoles et de fabrication des matériels agro-pastoraux ;
 - ✓ Poursuivre les projets de développement des parcs-agro-industriels ;
 - ✓ Développer l'agro-business dans le pays.
- *Soutien et promotion des capitaux et acteurs nationaux.* La création d'une masse critique d'entrepreneurs locaux demeure l'idéal pour booster une croissance inclusive dans le pays. Et pourtant, les activités économiques dans ce pays ont toujours été contrôlées, dans une large majorité, par les entrepreneurs étrangers (européens, Asiatiques, ouest-africains, etc.). La classe moyenne nationale est quasiment inexistante. En vue de pouvoir prendre en main le contrôle de tous les pans de son économie, la RDC est appelée à promouvoir une nouvelle classe d'hommes d'affaires nationaux et, ce, dans tous les secteurs stratégiques de son économie. C'est pourquoi le Gouvernement devra rendre disponibles tous les moyens nécessaires pour l'éclosion de la classe moyenne productive. Il va s'agir d'envisager les actions ci-après :
 - ✓ Mise en application effective de la législation interdisant aux étrangers l'exercice du petit commerce et des petites activités ;
 - ✓ Promotion de l'émergence d'une classe moyenne nationale à travers la présence des PME et PMI agricoles et industrielles facilitée, entre autres par : la mise en place d'un Fonds de Garantie au bénéfice de PME et PMI, une réglementation fiscale attractive et la réduction des coûts administratifs ;
 - ✓ Partenariat entre PME nationales et entreprises étrangères dans la passation des marchés publics ;
 - ✓ Création des incubateurs de projets pour micro-entrepreneurs ;
 - ✓ Mise en place des structures de recyclage et d'incubation des personnes ayant perdu la main et des micro-entrepreneurs et leur accompagnement technique et financier ;
 - ✓ Promotion du capital congolais. Par exemple, exiger la présence obligatoire du capital privé congolais dans la constitution des sociétés dans les secteurs stratégiques de notre économie ;
 - ✓ Subvention des taux d'intérêt bancaires pour permettre aux nationaux d'investir dans les meilleures conditions ;

- ✓ Elargissement de l'accès aux services financiers pour permettre aux démunis de développer certaines activités économiques.
- *Restauration de l'équilibre dans les relations villes-campagnes.* Le deuxième chapitre de la présente étude a mis en exergue le déséquilibre existant entre les villes et les campagnes et a proposé certaines *actions*. Vu la pertinence de ces actions dans le cadre de ce pilier, on les reprend pour y insister davantage :
 - ✓ Promouvoir l'emploi en milieu rural par la mise en œuvre des activités à haute intensité en main d'œuvre, HIMO ;
 - ✓ Promouvoir les campagnes en matériaux de construction (ciments, barres de fer, etc.) ;
 - ✓ Encourager le déploiement des institutions de micro finance dans les milieux ruraux ;
 - ✓ Accroître la desserte en eau potable ;
 - ✓ Rétablir l'équilibre dans le système d'incitations à mettre en place en faveur de l'industrie et de l'agriculture ;
 - ✓ Améliorer les voies de communication et de desserte agricole ;
 - ✓ Élargir l'accès aux infrastructures de base dans les milieux ruraux (écoles, hôpitaux, eau, électricité, voies de transport et de communications) ;
 - ✓ Éliminer toutes les contraintes qui pèsent sur le commerce de produits agricoles fournis par les campagnes.
- *Amélioration de la compétitivité structurelle et attractivité de l'économie.* L'économie congolaise souffre d'un manque de compétitivité. Sa base manufacturière très faible ne lui permet pas de se positionner sur les chaînes de valeur régionale. Son industrie touristique est mal connue et non développée. Son *agriculture* de subsistance est moins diversifiée et valorisée. La perspective d'une croissance durable fondée sur les ressources naturelles et des activités manufacturières de faible technologie axées sur l'exportation est encore entravée par le manque d'infrastructures et un appui institutionnel insuffisant pour l'industrialisation. Pour améliorer la compétitivité et l'attractivité de l'économie, le gouvernement de la République devra agir sur les facteurs suivants :
 - ✓ La valorisation des produits nationaux sur les marchés intérieurs et extérieurs. À cet égard, le gouvernement se concentrera sur (i) l'amélioration de la qualité des produits locaux, (ii) l'amélioration du climat des affaires par des mesures réglementaires, programmatiques, et institutionnelles, (iii) la maîtrise des coûts tant factoriels que non factoriels (maîtrise de la compétitivité extérieure), (iv) l'adoption et la mise en œuvre des politiques commerciales ciblées, (v) l'adoption d'une politique d'intégration régionale efficiente en assurant l'accréditation et la mise aux normes des laboratoires de certification et la mise en place des structures, mesures réglementaires et des actions idoines visant à renforcer le suivi de la réglementation internationale.

- ✓ La promotion du commerce transfrontalier et sous régional ainsi que la diversification et la sophistication des exportations des produits manufacturés. Dans cette perspective, il faudra mettre en œuvre la stratégie industrielle de promotion des exportations. Ceci impliquera les actions suivantes : (i) la modernisation de l'agriculture et sa connexion à l'industrie nationale, (ii) le développement des industries d'exportation à forte intensité de main –d'œuvre (les industries des biens d'approvisionnement, les industries de confection, de textile, de vêtements, les agro-industries, etc.), (iii) le développement de l'industrie touristique. Cette dernière a un large potentiel d'attraction et de compétitivité notamment en ce qui concerne les devises étrangères, mais aussi un grand potentiel de *branding* et de promotion du « made in RDC ».
- *Amélioration de la gestion des rentes de ressources naturelles et promotion d'une économie verte.* Les perspectives de l'épuisement des ressources non renouvelables rendent nécessaire le renforcement de la gestion des rentes et la maîtrise de l'empreinte écologique de l'activité économique de sorte à préserver un cadre de vie sain, au bénéfice des générations présentes et futures. Une gestion de qualité dans le secteur de ressources naturelles passe par l'amélioration du mode de génération du surplus économique dans le secteur des ressources naturelles et par la rationalisation de son allocation en vue de promouvoir l'équité sociale. La meilleure mobilisation des rentes (minière, pétrolière et forestière) passera, entre autres, par des actions ci-après :
 - ✓ La réforme du système de collecte des recettes publiques générées par le secteur minier en vue d'accroître les capacités d'intervention du gouvernement tant au niveau central que provincial dans les principaux secteurs économiques et sociaux ;
 - ✓ La modernisation des services techniques dans l'optique d'amélioration de leurs capacités techniques et opérationnelles en vue de leur permettre de poursuivre de manière efficace leurs missions ;
 - ✓ L'instauration de la transparence des transactions liées à la cession des droits miniers, etc.

Une affectation judicieuse des rentes de ressources naturelles devra privilégier, autant que possible, l'accroissement et l'amélioration des infrastructures publiques (routes, chemins de fer, aéroports, hôpitaux, réseaux d'électricité et de télécommunication, approvisionnement en eau, etc.) ainsi que le financement du processus d'accumulation (diversification économique) et d'amélioration du capital humain (éducation, formation, santé). Il s'agira également de favoriser le développement de l'économie du savoir et de promouvoir l'innovation et la techno-génie à travers la recherche scientifique et le développement tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Par ailleurs, l'on devra promouvoir une économie verte pour assurer l'équité entre les générations de la gestion de la rente des ressources naturelles. À cet effet, l'accent devra être mis sur le développement de secteurs productifs à potentiel de destruction environnementale faible tels que : l'écotourisme, l'agriculture durable, les énergies renouvelables autres que l'électricité, etc.

- *La reconfiguration de l'espace économique.* L'espace économique congolais est très déséquilibré et extraverti. Il est source de disparités régionales et sociales et ne permet donc pas la création d'une croissance qui soit géographiquement inclusive. Dans cette optique, il faudra nécessairement passer par une transformation des structures spatiales du pays. Il s'agira de reconfigurer la géographie du pays pour corriger le déséquilibre spatial dans la géographie économique, tout en tenant compte du niveau d'ouverture adéquat au monde, et au processus d'intégration régionale. La RDC devra construire et renforcer un tissu et un espace économiques intégrés et autocentrés, avec des échanges de plus en plus développés au niveau intersectoriel, interindustriel, et géographique. Ce qui va se traduire par l'émergence de nouveaux secteurs répondant à une demande intérieure, sous-régionale ou internationale, et par de nouveaux pôles de croissance et de développement dans l'espace économique de la RDC.

Pour que le nouveau modèle de croissance soit réparti spatialement d'une manière équilibrée, il faudrait promouvoir une stratégie de développement des industries industrialisantes à travers le territoire national. Les inputs d'une province devront être les outputs d'une autre province et vice versa de telle sorte qu'aucune d'elle ne se sente auto dépendante dans la production de la croissance. Pour cela, le Gouvernement étudiera stratégiquement une nouvelle répartition spatiale des fonctions industrielles à mettre en place.

La stratégie actuelle des parcs agro-industriels, des corridors ou pôles de croissance et des ZES ne devra pas s'inscrire dans un modèle des « nouveaux îlots de croissance » mais plutôt contribuer à la création d'un nouveau modèle d'intégration sectorielle et spatiale équilibré de la croissance en vue d'optimiser le développement spatial sur le territoire national et de renforcer la décentralisation. Le gouvernement utilisera à bon escient cette stratégie des pôles de croissance axée sur la création des parcs agro-industriels et des ZES en inscrivant ceux-ci dans une nouvelle dynamique de reconfiguration de l'espace en régions économiques avec chacune leurs pôles de croissance, tout en veillant aux relations d'interdépendance entre les pôles et les filières ainsi créées.

C'est de cette manière que l'approche par « pôles de croissance » accélérera l'intégration économique, sociale et géographique et stimulera l'innovation industrielle et la compétitivité. La géographie des transports s'en trouvera équilibrée, répondant à une nouvelle configuration de l'espace économique, et organisant un maillage multimodal porteur pour le nouveau modèle de développement économique et spatial, mais aussi d'intégration sous régionale. Même la géographie des ressources et du capital humains va s'en trouver modifiée, en conformité avec les exigences de la nouvelle configuration du tissu économique et de sa localisation dans l'espace.

Piliers du développement durable

Pour atteindre les trois objectifs du développement durable énoncés précédemment, la stratégie du développement durable pour le DH devrait s'appuyer sur les cinq (5) piliers qui regroupent les axes de « soutenabilité » à long terme: (i) protection de la nature, (ii) assainissement des milieux vitaux, (iii) lutte contre le réchauffement climatique, (iv) production durablement et redistribution équitablement des richesses tirées des ressources naturelles et, (v) insertion sociale des groupes vulnérables.

Lutte contre le changement climatique

Le réchauffement climatique a des conséquences sur le DH : augmentation de la pauvreté, crise alimentaire, crise de santé, crise d'éducation, etc. Au regard de ses immenses potentialités de la RDC, les dividendes de la lutte contre le changement climatique représentent une opportunité pour ce pays en termes de positionnement stratégique, de mobilisation de ressources et de lutte contre la pauvreté. La flexibilité du pays à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et à garantir un équilibre avec le développement des activités productives sera le facteur déterminant pour relever le défi, rendre son modèle de croissance plus viable et attirer suffisamment de ressources dans le cadre du Fonds vert climat.

La RDC devra engager des réformes ambitieuses sur l'aménagement du territoire pour une gestion rationnelle des espaces à différentes échelles, la valorisation financière des réserves carbone de son large couvert forestier, l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles, et l'intégration des normes de durabilité dans ses projets de développement. Elle devra aussi chercher à mettre en pratique les différentes mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sur la population, la production, etc.

Renforcement de la viabilité environnementale

La protection de l'environnement devra être garantie par des mesures et actions suivantes, non exhaustives :

- *Concernant les secteurs productifs.* Le développement des activités de certains secteurs productifs exerce un impact négatif sur l'environnement. Ainsi, le gouvernement devra envisager, entre autres :
 - ✓ L'accroissement de la production agricole afin de juguler l'insécurité alimentaire tout en réduisant l'impact environnemental de ce secteur important de l'économie congolaise ;
 - ✓ L'accroissement de l'accès à l'électricité afin de réduire la déforestation et la dégradation des forêts dues à la production traditionnelle d'énergie et d'améliorer ainsi le mix énergétique ;
 - ✓ Le développement des modes de transport moins polluants pour éviter les maladies respiratoires et lutter contre le changement climatique ;
 - ✓ Le développement de l'écotourisme pour créer des emplois verts et mieux protéger la biodiversité.
- *Concernant les ménages.* La protection de l'environnement étant l'affaire de tous, il faudra que la population toute entière se l'approprie pour le bien être communautaire. Cela passe par une éducation (la formation, la sensibilisation et la vulgarisation) de toute la société sur les enjeux de la protection de l'environnement et des effets du changement climatique en cours ;

- Pour les gouvernants. Ils sont tenus d'assurer une gouvernance de qualité du secteur de l'environnement (biodiversité, forêt, etc.) et une meilleure coordination des différentes actions publiques, privées et communautaires qui concourent à l'amélioration durable des conditions sociales des populations. Ils doivent parvenir à maîtriser l'accroissement de sa démographie en vue de mieux protéger l'environnement. Ils doivent aussi faire preuve de responsabilité en mettant effectivement en application toutes les législations sur la protection de l'environnement et celles liées aux différents secteurs productifs répondant aux principes du développement durable et, ce, en tenant de compte l'impact social et environnemental des différents projets. Il faudra renforcer la protection de la biodiversité par la réglementation de la chasse et renforcement des mesures contre le braconnage ; limiter l'exploitation forestière artisanale ainsi que la production du charbon de bois, toutes deux sources de la dégradation des régions enclavées.

La protection de l'environnement passera aussi par la définition claire et précise d'une politique et d'une stratégie nationales du développement durable en RDC. À cet égard, élaborer des indicateurs du développement durable pour la RDC.

Assainissement des milieux urbains

L'on devra garantir un environnement sain à la population par : (i) la mise en œuvre d'une bonne politique de l'urbanisation et de l'habitat, (ii) la promotion d'un bon système de gestion des ordures et le recyclage des déchets, (iii) la construire des logements sociaux à coût modéré (LSCM) répondant aux normes sanitaires et hygiéniques pour les populations urbaines et rurales, (iv) l'adoption de mesures qui s'imposent contre les nuisances sonores, (v) l'application effective les lois existantes sur les pollutions atmosphériques et des eaux, causée par les industries minières et autres.

Exploitation durable et prise en compte des intérêts des populations locales

Les mesures et actions dans le domaine du développement durable tiennent au principe que l'exploitation des ressources naturelles ne doit pas conduire à une détérioration du cadre de vie. Les richesses naturelles doivent être rationnellement exploitées en vue de satisfaire les besoins des générations présentes et futures. À cet effet, le gouvernement cherchera à répondre à deux principales préoccupations : (i) établir un équilibre entre l'exploitation des ressources naturelles du pays (forêts, flore, faune, eau, ...) et les exigences de protection des écosystèmes ; (ii) accompagner toute dégradation de l'environnement par des activités de sa régénération. En termes d'actions, il est proposé ce qui suit : (i) conservation des capacités productives des écosystèmes du bassin du Congo dans un contexte d'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques,

Par ailleurs, l'on devra veiller au partage équitable des fruits de la croissance inclusive et durable, y compris avec les populations les plus vulnérables. Dans le but de favoriser l'équité intra-générationnelle dans le partage des fruits des richesses naturelles, il est très utile de faire respecter, de gré ou de force, la législation en vue de sanctionner tout usage abusif de certaines ressources naturelles.

À cet effet, la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) devra être renforcée au regard des externalités négatives que ces entreprises génèrent dans les zones d'exploitation des ressources naturelles. Les entreprises d'exploitation minière doivent réaliser obligatoirement certaines dépenses d'investissement local, en vertu du principe de responsabilité sociale à l'endroit des communautés de base notamment, les dépenses de construction des infrastructures économiques et sociales de base telles que les écoles, les centres de santé, les routes, l'électricité, l'eau, les maisons.

Insertion sociale des groupes défavorisés (jeunes et femmes)

Il est proposé qu'en 2050, tous les groupes marginalisés de la société congolaise soient insérés dans la vie sociale et participent activement aux activités économiques du pays. Cette inclusion sociale devra être obtenue grâce à l'atteinte en 2050 des objectifs que voici : (i) insérer socialement les jeunes et les femmes à travers divers mécanismes de la promotion de l'emploi (l'entrepreneuriat, etc.); (ii) renforcer les capacités productives des populations assurant l'éducation et la formation de qualité et la santé pour tous, (iii) réduire la vulnérabilité et raffermir la solidarité et la sécurité sociale pour les groupes marginalisés (femmes, enfants, jeunes, personnes âgées, etc.).

- *La solidarité et la protection sociale.* La protection sociale contribue à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de la population et, donc, au DH durable. Ainsi, pour mieux projeter l'émergence du pays et progresser dans le chemin du DH, le Gouvernement devra, entre autres :
 - ✓ Assurer la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables ;
 - ✓ Mettre en place des politiques publiques qui touchent directement les populations défavorisées. Ces politiques devront viser principalement l'accessibilité de la population aux services publics de qualité à moindre coût : qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de l'énergie ou des logements ;
 - ✓ Rendre opérationnelle l'initiative de protection sociale à travers l'autonomisation des catégories sociales et la mise en place des filets de sécurité sociale ;
 - ✓ Rendre accessible l'usage des nouvelles technologies de l'Information et de la communication (TIC) au niveau des ETD.
- *La promotion des emplois (travail) des jeunes et l'autonomisation des femmes.* La création d'emplois des jeunes et des femmes est vitale pour le DH en RDC. Il a été constaté dans le chapitre 2 de la présente étude qu'en RDC, le problème travail en général et celui des jeunes et des femmes en particulier, se pose avec acuité. La RDC est parmi les pays africains qui ont le taux de chômage et aussi le taux de sous-emploi global, le plus élevé et, ce, malgré les réformes engagées à travers notamment l'élaboration en 2008 du Plan d'action national pour l'emploi des jeunes ainsi que la création du Programme national pour l'emploi des jeunes (PROYEN) en vue de résoudre durablement le problème du chômage et du sous-emploi de jeunes.

Les efforts devront donc être multipliés en vue de la création d'emplois décents et stables afin d'assurer une meilleure redistribution des fruits de la croissance. Dans cette perspective, l'on devra mettre en œuvre des stratégies et actions suivantes :

- ✓ Développer et créer des initiatives innovantes d'emploi pour les jeunes désœuvrés, les pauvres et les villageois (ex. cantonnage manuel, agriculture, coopérative des travailleurs, micro-crédits...);
- ✓ Créer et renforcer les centres d'incubation en vue de favoriser la création d'emplois par la formation et l'encadrement des petits et moyens opérateurs privés ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'offre du travail pour les jeunes par l'accroissement des investissements dans la formation technique et professionnelle ;
- ✓ Changer la composition de l'éducation avec une orientation forte sur les sciences et les technologies ;
- ✓ Rendre opérationnel le dispositif institutionnel de micro finance en vue de libérer les initiatives entrepreneuriales dans les milieux ruraux et semi urbains ;
- ✓ Doter des moyens conséquents les organismes publics et privés chargés de la promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté dont l'INPP et l'ONEM ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques et financières des institutions d'encadrement et d'appui à la PME en vue de soutenir l'initiative privée et l'emploi tant dans les centres urbains que dans les milieux ruraux ;
- ✓ Accroître substantiellement le taux d'accès au crédit de long terme pour les PME/PMI qui s'implantent dans l'arrière-pays ;
- ✓ Créer de nouveaux débouchés pour élargir le choix de travail ;
- ✓ Garantir le bien-être des travailleurs pour renforcer le lien positif entre le travail et le DH ;
- ✓ Mener des actions ciblées pour remédier aux difficultés de groupes spécifiques comme les jeunes, les femmes, les handicapés, ... » (Rapport du PNUD, 2015), et mettre sur pied une stratégie, bien affinée, orientée vers l'emploi des jeunes ;
- ✓ Envisager des réformes profondes dans le secteur de l'éducation en vue d'adapter les programmes de formation aux besoins actuels et futurs du monde de travail.

Enfin, l'autonomisation économique des femmes passe aussi par la stratégie d'inclusion financière. L'État devra promouvoir l'inclusion financière de toutes les couches de la population et, particulièrement, des femmes et des jeunes. Pour cela, il faudra :

- ✓ Procéder à une implantation judicieuse des institutions financières et non financières à travers les provinces
- ✓ Accroître l'accès de la population rurale aux services des microfinances (octroi des crédits d'investissements, etc.) ;
- ✓ Rationnaliser les couts du crédit octroyé par les institutions bancaires.

- *L'éducation et la formation de qualité et la santé pour tous.* Le capital humain est une importante richesse économique. L'investissement en capital humain est utile pour la réalisation de la croissance inclusive et du DH. Le capital humain est à ce titre, un moyen qui facilite l'utilisation des technologies, le développement des échanges, l'industrialisation, la protection de l'environnement, l'épargne, l'investissement, et le développement à la base. L'éducation a des effets démographiques, sociaux, politiques et économiques bénéfiques pour un pays. L'éducation des femmes par exemple, non seulement augmente leur capacité à produire des revenus mais améliore leur santé génésique, réduit la mortalité et profite à la fois aux générations actuelles et futures. Dans cette optique, il faudra doter le pays d'un important stock de capital humain de qualité d'ici 2050. C'est l'essence de la mission et du mandat à confier au système d'éducation nationale. Pour ce faire, le gouvernement devra entreprendre les actions suivantes :
 - ✓ Mettre en place une politique publique intégrant l'éducation et la formation professionnelle comme moteur de DH ;
 - ✓ Différencier les systèmes de formation professionnelle selon la nature des structures productives du pays et des provinces et des ETD ;
 - ✓ Poursuivre ses efforts de reconstruction des infrastructures scolaires et sanitaires tout en améliorant la qualité des services rendus ;
 - ✓ Réformer les programmes de cours à tous les niveaux du système éducatif et améliorer la prévention contre les maladies ;
 - ✓ Appliquer des politiques de scolarisation des filles, de contraception et de santé de la reproduction en vue de réduire le taux de fécondité en RDC ;
 - ✓ Professionnaliser les filières scolaires ;
 - ✓ Déployer une politique adéquate de rémunération en vue de réduire le taux de dépendance ;
 - ✓ Rendre gratuit l'enseignement primaire et secondaire de qualité ;
 - ✓ Faciliter l'accès à toutes les filles et à tous les garçons à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire ;
 - ✓ Promouvoir un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ;
 - ✓ Accroître les infrastructures scolaires et le nombre d'enseignants qualifiés.

En outre, pour permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge, il faudra, entre autres :

- ✓ Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans ;
- ✓ Mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées ;
- ✓ Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, à des fins, entre autres, de planification familiale, d'information et d'éducation ;

- ✓ Prendre en compte la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ;
- ✓ Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle ;
- ✓ Accroître considérablement le budget de la santé.

Piliers de la décentralisation

La RDC a opté pour la décentralisation comme mode de gestion des affaires publiques instituant ainsi trois paliers de gouvernance : le gouvernement central, les provinces et les entités territoriales décentralisées que sont les villes, les communes, les secteurs et les chefferies. Pour faire de la décentralisation un outil important dans l'opérationnalisation des objectifs du gouvernement dans le domaine de la croissance inclusive pour le développement durable de la RDC, il est proposé ici 5 piliers. Ces derniers viennent en renforcement aux 7 axes stratégiques consignés dans le CSMD en 2008¹⁸. Ces piliers sont : (i) gouvernance, démocratie, paix et sécurité à l'intérieur dans les provinces et les ETD ; (ii) accroissement de la productivité de l'agriculture dans les ETD ; (iii) résorption du déficit infrastructural pour une mobilité réelle et un accès large et permanent à l'énergie ; (iv) aménagement du territoire, développement urbain-rural et l'habitat ; et (v) gestion efficace des affaires foncières en vue d'en réduire les conflits inhérents.

Gouvernance, démocratie, paix et sécurité dans les provinces et les ETD

Il s'agit ici d'un axe transversal d'orientation stratégique qui consiste à consolider la démocratie et garantir la sécurité pour des institutions fortes et stables et pour une meilleure gouvernance. Pour faire de la RDC un pays à revenu intermédiaire en 2021, un pays émergent en 2030 et un pays développé à l'horizon 2050, l'État devra affirmer son rôle d'acteur principal du progrès et du développement. À cet effet, il devra consolider les efforts en cours pour améliorer son mode de gouvernance aussi bien administrative, sectorielle, financière, politique qu'économique car, la bonne gouvernance est nécessaire pour un développement local en RDC. Le centre d'impulsion des actions du DH est l'ETD. Enfin, signalons que l'intériorisation d'une nouvelle gouvernance implique un changement radical de mentalités et de comportements. Dans cette optique, il envisagera son action sur trois fronts : (i) amélioration de la gouvernance et consolidation de l'autorité de l'État, (ii) amélioration progressive des règles (démocratiques, juridiques, etc.), et (iii) lutte contre la corruption.

- *Amélioration de la gouvernance politico-administrative de la décentralisation.* La RDC a opté pour la décentralisation comme mode de gestion des affaires publiques instituant ainsi trois paliers de gouvernance : le gouvernement central, les provinces et les entités territoriales décentralisées que sont les villes, les communes, les secteurs et les chefferies. Cependant, il est clairement prouvé dans le chapitre 4 qu'en 2016, l'on est en présence d'une expérience de décentralisation à trois vitesses :

¹⁸ Il s'agit de 7 axes stratégiques suivants: (i) l'appropriation effective du processus de décentralisation ; (ii) le transfert progressif des compétences et des ressources ; (iii) le renforcement des capacités ; (iv) le développement des outils de planification ; (v) l'harmonisation du processus de décentralisation et déconcentration ; (vi) la coordination effective entre le Gouvernement central et les provinces et, (vii) le financement de la décentralisation.

(i) celle de la décentralisation en cours d'application aux provinces ; (ii) celle de la décentralisation non encore appliquée au niveau des ETD ; et celle de la décentralisation au niveau de la chefferie, laquelle s'avère limitative au regard des dispositions de l'article 207 précité. Ce qui rend impossible la réalisation des objectifs de DH à la base. Pour résoudre ce problème et faire de la décentralisation un outil important dans l'opérationnalisation des objectifs du gouvernement dans le domaine de la croissance inclusive pour le développement durable de la RDC, il est proposé ce qui suit :

- ✓ Rendre la décentralisation effective dans ses 3 paliers et dimensions. La population est loin de sentir pour le moment l'impact de la gouvernance de proximité. À cet effet, les actions suivantes devront être réalisées: (i) parachever l'architecture institutionnelle par l'organisation, dans les meilleurs délais, des élections au niveau des villes, des communes et des chefferies, (ii) poursuivre la mise en place de l'arsenal législatif ainsi que les mesures d'application en finalisant l'adoption par le Parlement et la promulgation par le Chef de l'État des lois telles que : la loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement de la Caisse nationale de péréquation; la loi cadre de l'enseignement primaire et secondaire, la loi relative au statut des chefs coutumiers, la loi-cadre sur l'aménagement du territoire, la loi-cadre sur la santé publique, la loi fixant l'organisation et le fonctionnement des services publics du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, (iii) progresser effectivement dans le transfert des compétences et des ressources. Pour cela, il faudra passer par : a) l'actualisation de la feuille de route de la stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD et, (b) l'accélération des réformes de la fonction publique et des réformes financières et budgétaires au plan national et provincial de façon cohérente et complémentaire.
- ✓ Améliorer la gestion des ressources financières des provinces et des ETD en vue de faire de la décentralisation un outil pour le développement à la base. Pour ce faire, il est recommandé ce qui suit : (i) la mise sur pied d'un programme de renforcement du système de reddition des comptes par les exécutifs provinciaux de manière à s'assurer de la meilleure affectation des ressources perçues, (ii) la mise en œuvre des mesures et actions visant le renforcement des compétences de l'administration fiscale provinciale et des capacités de gestion des provinces et des ETD, (iii) la sensibilisation des contribuables et de la Société civile en vue de maîtriser les textes relatifs aux relations fiscales et financières entre le gouvernement central, les provinces et les ETD, (iv) l'instauration de la transparence et la culture de bonne gouvernance.
- ✓ Élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en vue de réduire la pauvreté humaine de masse. Pour cela, il faudra : (i) renforcer les compétences et les capacités des ETD et des provinces sur la planification stratégique et opérationnelle, (ii) prendre des mesures réglementaires requises en vue d'accompagner le processus de regroupement volontaire des villages là où les conditions le permettent, (iii) définir des stratégies de développement agricole et rural à la base, (iv) mettre en œuvre un plan et une politique nationale d'aménagement du territoire capable résoudre la question des déséquilibres géographiques, de l'intégration de l'espace économique, et de l'égalité répartition du revenu national en vue de favoriser la croissance et la transformation de l'économie dans un contexte de développement équilibré des provinces.

- *Établir et consolider l'autorité de l'État, la paix et la sécurité des personnes et de leurs biens.* Dans un premier temps, les efforts consisteront à mieux asseoir l'autorité de l'État en s'assurant du bon fonctionnement des corps constitués, en mettant un terme aux poches persistantes d'insécurité, en faisant respecter les lois de la République par tous (décideurs politiques, responsables de l'armée et de la police, hommes d'affaires, etc.) et en garantissant le respect des valeurs démocratiques et républicaines. Pour ce faire, il faudra :
 - ✓ Renforcer les institutions (politiques et économiques) ;
 - ✓ Mettre en place une administration publique, une police et une armée républicaine efficaces et dévouées ;
 - ✓ Rendre effective la décentralisation.

La consolidation de l'autorité de l'État sera à l'honneur dans le deuxième temps. Il faudra respecter la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et s'assurer de l'efficacité de leurs actions respectives sur fond d'une convergence de vues au nom de l'intérêt général. Pour ce faire, les actions suivantes sont proposées :

- ✓ Instituer un bon fonctionnement des corps constitués comme démembrement de l'État ;
 - ✓ Faire respecter les lois de la République (par tous) ;
 - ✓ Faire respecter les valeurs démocratiques et républicaines ;
 - ✓ Promouvoir un État de droit ;
 - ✓ S'attacher à l'objectif de rééquilibrage de pouvoir et des responsabilités entre le gouvernement central, les autorités provinciales et locales.
- *Amélioration progressive de règles et lutte contre la corruption.* Il s'agit de modifier progressivement et intelligemment les règles qui fixent les modalités d'exercice du pouvoir d'État et de fonctionnement de l'économie (droits de propriété, contrats, marchés, ...). La consolidation des efforts dans ce domaine permettra au pays de devenir émergent en 2030 et développé en 2050. L'action du gouvernement consistera à :
 - ✓ Protéger les droits de propriété ;
 - ✓ Respecter des contrats conclus ;
 - ✓ Assurer le fonctionnement des marchés (plus de transparence et d'efficacité).

En outre, il faudra mettre en place un dispositif efficace et concerté de lutte contre la corruption à tous les trois niveaux de pouvoir et de responsabilités en mettant en contribution la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances.

Accroissement de la productivité de l'agriculture dans les provinces et les ETD

Il s'agit d'élever la productivité de l'agriculture pour garantir la sécurité alimentaire. La RDC devra envisager l'augmentation de sa production agricole en recourant à des méthodes innovantes, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement durables dans le but de freiner la malnutrition, l'insécurité alimentaire et la dégradation des écosystèmes terrestres et aquatiques. Pour ce faire, elle devra mettre en application des actions idoines ci-après :

- *Redynamiser et valoriser l'agriculture.* Il sera question de :
 - ✓ Stimuler la croissance à travers la création de pôles agricoles qui contribueront à soutenir les programmes de production sur la chaîne d'approvisionnement agricole, permettant ainsi la création de valeurs partagées pour les petits fermiers, les communautés locales, les industries agro-alimentaires nationales et internationales, ainsi que les investisseurs, au point d'entraîner la réalisation d'économies d'échelle ;
 - ✓ Poursuivre la stratégie basée sur les parcs agro-industriels (PAI) et les centres de développement intégrés (CDI) À cet égard, les actions envisagées sont : (i) faciliter l'accès à la plateforme multiservice, (ii) améliorer les infrastructures de communication (routière, fluviale et ferroviaire), (iii) améliorer les infrastructures de production et de transformation : eau et énergie et, (iv) faciliter l'accès au financement adapté.
- *Créer plus de valeur ajoutée.* Dans un contexte d'accroissement et de diversification des besoins alimentaires, il s'agira d'harmoniser l'ensemble des futures interventions dans le secteur agricole et rural en vue d'en améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacé. Pour ce faire, le gouvernement devra orienter ses actions de manière à :
 - ✓ Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des institutions publiques ;
 - ✓ Renforcer l'accès au système de financement conséquent en encourageant l'initiative privée à créer des modèles d'affaires rentables ;
 - ✓ Renforcer la technologie ;
 - ✓ Créer des débouchés pour les produits agricoles, renforcer la synergie des secteurs ;
 - ✓ Réserver un encouragement aux efforts tendant à créer ou à renforcer la technogénie.
- *Maintenir le standard de production et pénétrer le marché international.* Pour ce faire, il faudra :
 - ✓ Renforcer la recherche et la vulgarisation pour le développement ;
 - ✓ Professionnaliser les filières à haute valeur ajoutée ;
 - ✓ Améliorer l'accès au marché par la création de plateformes commerciales.

Résorption du déficit infrastructurel pour une mobilité réelle et un accès large et permanent à l'énergie

Sur le plan du secteur des infrastructures, le pays est caractérisé par l'absence d'une politique et d'une stratégie nationales dans le secteur des infrastructures et équipements collectifs. Pour libérer le potentiel de croissance de l'économie congolaise et la faire passer, tour à tour, par les stades de pays à revenu intermédiaire, pays émergent et pays développé, l'on devra suivre les orientations stratégiques suivantes : (i) élargissement de l'espace fiscal des provinces et des ETD et, (ii) construction et modernisation des infrastructures.

Elargissement de l'espace fiscal des ETD. L'élargissement de l'espace fiscal des ETD devra se réaliser par le recours au Partenariat Public-Privé et aux emprunts souverains à des conditions viables en vue d'accroître les possibilités d'investissements dans les infrastructures socioéconomiques et dans les équipements collectifs.

Poursuite de la construction et modernisation d'infrastructures de base. L'infrastructure est un élément clé d'un environnement propice à une croissance économique durable. Les entreprises ont besoin de systèmes de transport adéquats (routes, chemins de fer et ports) pour recevoir des fournitures et accéder aux marchés avec leurs produits, d'approvisionnement fiable en énergie et des technologies de communication pour accroître la productivité et stimuler l'innovation ainsi que d'une main-d'œuvre qualifiée pour l'emploi dans l'industrie ; et ceci en plus de la nécessité de compétences entrepreneuriales, de marketing et de management dans le secteur privé pour tirer profit des opportunités de croissance.

Ambitieux sont les projets d'infrastructures qui devraient faciliter la circulation des personnes et des biens sur le territoire. Se déplacer d'une province à l'autre au sein d'un même pays est très coûteux sur le territoire national alors que cela est nécessaire pour assurer les échanges commerciaux et financiers, pour le développement des entreprises mais aussi pour le développement de la recherche.

Le secteur énergétique en RDC est moins performant et est une source de dépense pour l'État, les entreprises et les ménages. Il constitue une des principales causes du déficit budgétaire enregistré par le pays du fait des subventions débloquées pour assurer le fonctionnement de la SNEL et la REGIDESO.

Pour libérer le potentiel de croissance économique à la base et désenclaver les provinces et les ETD, il est proposé ce qui suit :

- ✓ Doter le pays d'un plan d'aménagement du territoire et d'un programme de développement des infrastructures routières en vue d'assurer la connectivité de toutes les provinces ;
- ✓ Lancer des programmes d'électrification et de desserte en eau potable dans et pour tout le pays ;
- ✓ Promouvoir les énergies renouvelables, (iii) construire des routes de desserte agricole, etc.

Aménagement du territoire, développement urbain et rural et habitat

Il s'agit de la mise en œuvre des politiques sectorielles dans le domaine d'aménagement du territoire, du développement urbain et rural, de l'habitat en vue de promouvoir un développement équilibré des provinces et des ETD dans l'optique d'un DH durable.

L'aménagement du territoire national. L'inexistence des politiques d'aménagement du territoire, d'occupation des espaces et d'habitat ainsi que l'absence de stratégies nationales y afférentes, l'occupation anarchique des terrains, l'insuffisance des ressources pour une meilleure gestion urbaine et rurale, etc. sont autant de maux décriés dans le domaine l'aménagement du territoire. À ces maux, il faudra ajouter la fragmentation de l'espace économique national due au découpage territorial ayant conduit à l'exiguïté de certaines provinces et ETD comme espaces de développement des activités industrielles et l'enclavement géographique des provinces minières. Tout cela rend nécessaire l'option d'assurer une meilleure planification et gestion efficace de l'espace des villes et des campagnes, à travers la mise en place d'une bonne politique et d'une stratégie nationale intégrée d'aménagement du territoire, d'occupation de l'espace et d'habitat.

La politique d'aménagement du territoire à mettre en place devra favoriser le développement équilibré des provinces aussi bien sur le plan spatial que sur le plan sectoriel. Dans cette perspective, le développement spatial par zone économique serait bénéfique s'il s'insère dans un contexte d'une nouvelle reconfiguration de l'espace économique du pays en vue de faciliter la centralité du territoire, le développement des relations interrégionales et intersectorielles. Le développement spatial par zone économique permettra aussi de poser les fondements pour la création d'emplois durables et de sécurité alimentaire à travers une approche intégrée et multisectorielle. Il sera également une plateforme idéale pour accélérer l'intégration économique, sociale et géographique, pour développer un marché intérieur, pour promouvoir la diffusion d'une croissance renforcée et inclusive, pour stimuler l'innovation industrielle et la compétitivité, pour optimiser le développement spatial sur le territoire national et, enfin, pour renforcer la décentralisation et la gouvernance.

Le développement urbain et de l'habitat. Dans le domaine de l'habitat, le gouvernement devra mettre en chantier une politique qui consistera à réduire les coûts du loyer locatif et à promouvoir des logements sociaux à coût modéré (LSCM) sur l'ensemble du territoire national, afin d'élargir l'accès de la population à un habitat digne. Le gouvernement devra aussi accroître la desserte en eau potable et en électricité dans les milieux urbains. A cela s'ajoutent les programmes spécifiques de développement urbain ainsi que les politiques ciblant les « poches » de marginalisation et de pauvreté (bas-quartier en ville, zones défavorisées dans les provinces) en vue de consolider la cohésion nationale.

Le développement rural. Il a été démontré dans les chapitres précédents que le développement rural en RDC reste caractérisé par un dysfonctionnement dans quatre domaines majeurs qui sont : l'accès à l'eau potable, l'accès aux services financiers, l'accès à l'électricité et l'accès de la population aux routes de desserte agricole en milieux ruraux.

Pour promouvoir le développement rural et arriver à freiner l'exode massif des populations rurales vers les villes, il faudra, entre autres, penser à redynamiser la structure productive du monde rural axée principalement sur le développement agricole et sur le développement d'une production agro-industrielle moderne ainsi que sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la protection maximale des ressources naturelles du pays. Ces objectifs stratégiques sont en conformité avec la stratégie harmonisée du secteur agricole et rural, adoptée en avril 2010, dont les axes stratégiques se déclinent comme suit :

- ✓ Améliorer le cadre et la qualité de la vie en milieu rural ;
- ✓ Assurer le financement du secteur rural ;
- ✓ Promouvoir un modèle de développement durable en milieu rural ;
- ✓ Assurer une gestion durable des ressources en milieu rural ;
- ✓ Lutter contre le changement climatique ;
- ✓ Privilégier les investissements locaux en général et les projets de développement intégrés en particulier, grâce à la synergie des parties prenantes (bailleurs, secteurs privés, ONG...) mais aussi au moyen d'actions conjuguées et solidaires de l'ETD de la province et du gouvernement central ;
- ✓ Prioriser les investissements qui sont conformes aux critères de pertinence, de durabilité et de viabilité.

Ainsi, durant la période 2017-2050, les actions à envisager dans le domaine du développement rural concerneront les cas ci-après :

- ✓ Le renforcement des capacités institutionnelles par la gestion de l'hydraulique en milieu rural, la construction de l'habitat en milieu rural, la mise en place d'un système de développement rural intégré et l'organisation du système de santé en milieu rural ;
- ✓ Le financement du secteur rural au moyen de l'encouragement des systèmes traditionnels de micro finance du monde rural ;
- ✓ La promotion d'un modèle de développement durable en milieu rural ;
- ✓ La promotion de la gestion durable des ressources naturelles ainsi que la lutte contre le changement climatique.

Gestion efficace des affaires foncières en vue de réduire les conflits inhérents à ce domaine

La RDC est un vaste pays avec ses 2 345 410 km² mais relativement peu peuplé avec une densité estimée en 2015 à 30 habitants/km². Cette faible densité n'épargne pourtant pas le pays de graves conflits fonciers, surtout en zones urbaines (qui concentrent à elles seules près de 40% de la population) et dans les régions agricoles, particulièrement fertiles, et pastorales comme celles des Grands Lacs où la densité de la population dépasse les 200 habitants/km².

L'accroissement des productions agricoles, des investissements miniers, forestiers et pétrolifères, la recherche de bonnes terres pour le pâturage, l'accroissement des aires protégées pour la biodiversité, les mouvements massifs des populations (réfugiés, etc.) surtout dans les zones frontalières ainsi que la résorption du déficit en logements dans les grands centres urbains occasionnent un besoin croissant de terres qui conduit le plus souvent à des conflits entre les acquéreurs, les concessionnaires, les peuples pasteurs, les investisseurs privés, les pouvoirs publics concédant, et les propriétaires fonciers ou les populations autochtones.

La réduction de ces conflits fonciers passera principalement par la réforme (prudente) de la loi foncière. Cette réforme permettra de mieux organiser l'affectation des terres et de réduire ainsi les conflits fonciers. Dans ce sens, la réforme de la législation foncière envisagée devra être plus englobante et prendre en compte les aspects à la fois culturels, anthropologiques, démographiques, économiques, politiques, sociaux et environnementaux, en particulier en ce qui concerne les transactions foncières dans les grands centres urbains. Cette réforme permettra aussi d'organiser la mise en valeur efficace et équitable de l'espace rural en réglant notamment la question des concessions forestières, minières, agricoles, touristiques et pétrolières (définissant le cadre de la création des espaces agricoles modernes ou familiaux). Pour atteindre cet objectif d'amélioration de la gestion des ressources foncières à travers la réforme de la loi foncière, l'on devra mettre en œuvre les actions ci-après :

- ✓ La diminution des conflits fonciers pendant et devant les cours et tribunaux ;
- ✓ La résolution urgente de la question de gestion des terres « villageoises » ;
- ✓ Le rapprochement de l'administration des administrés par la multiplication des Circonscriptions Foncières ainsi que des brigades cadastrales effectivement et efficacement réparties sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ La maximisation des recettes domaniales au profit du trésor public, grâce à la multiplication des circonscriptions foncières et des brigades cadastrales et aussi grâce à l'extension du maillage administratif sur le terrain ;
- ✓ La création et délimitation des espaces fonciers ;
- ✓ L'organisation de l'affectation des concessions sécurisées et loties ;
- ✓ Le renforcement des capacités de l'administration cadastrale.

En plus de cela, le gouvernement devra mettre en œuvre, d'une manière participative et prudente une politique nationale originale, cohérente et réaliste de réforme foncière. Il devra aussi insérer cette politique foncière dans le plan national de développement.

Conditions de succès et mise en œuvre des conditionnalités

Il ne suffit pas de décliner une stratégie. Encore faut-il mobiliser les outils et les acteurs appropriés, et respecter certaines conditions pour assurer le succès de sa mise en œuvre. Il s'agit, dans un premier temps, de définir les modalités pour opérationnaliser la mise en œuvre des piliers et des orientations de la stratégie de croissance inclusive, du développement durable et de la décentralisation proposée.

Ensuite, de répertorier les conditions sine qua non à respecter pour assurer que le succès de cette mise œuvre induise à long terme (2050) un DH en RDC. Enfin, déterminer ce que l'on doit ou peut faire pour que ces sine qua non deviennent une réalité palpable en RDC.

Rôle des acteurs dans la mise œuvre des stratégies

Il s'agit de voir la place et le rôle que devraient occuper les différents acteurs de développement dans la mise en œuvre de ces stratégies. Il y a quatre principaux acteurs internes et un acteur externe qui devraient jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des stratégies de croissance, du DH et de décentralisation en RDC. Il s'agit du pouvoir central, des autorités provinciales et des acteurs des ETD, du secteur privé, de la société civile et des partis politiques pour les institutions internes. Les PTF sont cités pour le compte des institutions internationales.

Rôle du pouvoir central

L'État, en tant que garant de l'intérêt général est l'acteur principal dans la mise en œuvre des stratégies proposées dans ce chapitre car, c'est à lui qu'incombe la conception, la définition et la mise en œuvre des stratégies et des politiques publiques. Son rôle est multiple et peut se résumer comme suit : (i) porteur de la vision du développement du pays. De ce fait, il doit assurer le leadership dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, dans la coordination des actions des acteurs de développement, dans la mise en œuvre des conditions environnementales incitatrices aux actions de développement de la part des autres acteurs (privés, PTF, etc.), (ii) participant actif au processus de développement notamment à travers son budget d'investissements publics directs et indirects., (iii) facilitateur et concertateur en ce sens qu'il doit impérativement inciter et attirer les autres acteurs locaux et internationaux à pouvoir s'engager dans la mise en œuvre de ses stratégies de développement et doit, en même temps chercher à maintenir un dialogue permanent avec ces principaux acteurs en vue d'intégrer leurs différentes préoccupations dans son agenda et, enfin, (iv) draineur des moyens financiers nécessaires à la réalisation de sa vision de développement et de ses stratégies et politiques de croissance inclusive, de développement durable et de décentralisation.

Rôle des autorités provinciales et des ETD

Les autorités provinciales et les ETD doivent être de vrais conducteurs d'hommes, de leaders charismatiques et des agents du changement. Elles doivent être capables de mobiliser les acteurs de développement pour réaliser la vision du développement local. Elles sont initiatrices des projets de proximité et jouent le rôle de plaidoyer auprès des acteurs et communautés locales. Elles doivent jouer aussi le rôle de rassembleur pour maintenir la cohésion sociale grâce au dialogue permanent entre les parties prenantes. Mais pour que ces autorités soient efficaces dans ce rôle, elles devraient jouir des prérogatives que leur confère la loi. C'est le cas de l'autonomisation financière qui n'est pas encore effective.

Rôle du secteur privé

La mise en œuvre des politiques et stratégies qui conduit à l'inclusivité de la croissance et au développement durable exige du secteur privé de jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance et catalyseur des investissements dans le pays, acteur actif et partenaire au consensus permanent entre acteurs de développement sur la conception, la formulation et la mise en œuvre de la politique de croissance inclusive, de développement durable et de décentralisation en RDC.

Rôle de la société civile

Dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de croissance, de développement durable et de décentralisation, la société civile (ONG, associations, etc.) doit jouer rôle de participant actif aux cadres de dialogue, d'acteur dans la mise en œuvre des politiques et stratégies, de promoteur des valeurs et des nouvelles mentalités, d'animation et encadrement des communautés de base pour qu'elles adoptent ces nouvelles valeurs et s'engagent dans une nouvelle dynamique. Elle a aussi le rôle de suivi-évaluation des politiques mises en place par l'État.

Partenaires techniques et financiers

D'une manière générale, les Partenaires techniques et financiers (PTF) accompagnent le gouvernement dans la réalisation de ses objectifs de développement du pays. Dans le cas d'espèce, ils doivent jouer, entre autres, le rôle de structure d'appui pour la mise en œuvre des axes de politiques de croissance inclusive, de développement durable et de décentralisation définis précédemment. Ils doivent aussi appuyer la gouvernance politique pour maintenir et préserver la paix et la sécurité, ainsi que la stabilité institutionnelle dans le long terme.

Conditions de succès

Il s'agit de faire état des conditions de base qui concourent à la réussite des stratégies de la décentralisation, de la croissance inclusive et du développement durable pour un DH en RDC à l'horizon 2050. Huit conditions ont été identifiées et font l'objet d'un examen rapide ci-dessous.

Climat politique assaini

Il faut que l'État poursuive les objectifs qui assainissent l'environnement politique dans le but de permettre à tous les acteurs de développement de mieux réaliser leurs tâches. Il s'agira, entre autres, de :

- *Maintenir et renforcer la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire national.* Le rétablissement de la paix et de la sécurité de façon durable sur toute l'étendue du territoire national doit être considéré comme une priorité essentielle à toute action de développement.

Ainsi, la paix et la sécurité, surtout dans la partie Est du pays, sont parmi les conditions intrinsèques au succès des initiatives de développement d'ici 2050. Il est temps que l'armée républicaine voie le jour. À cet égard, la police, la justice et la sécurité devront bénéficier de crédits importants dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires en RDC ;

- *Consolider la cohésion et l'harmonie du tissu social.* Cela se passera par une gestion maîtrisée de la diversité politique et régionale en vue de reconstruire la confiance des dirigés dans leurs institutions et leurs animateurs, afin d'éviter toute cassure entre eux. Il faudra lutter efficacement contre les inégalités sociales, économiques et du genre par des politiques appropriées pour cimenter la société et permettre l'intégration sociale des couches vulnérables au processus et au partage des fruits de la croissance et du développement. Les pistes d'action pour combattre les inégalités et leur dynamique cumulative, exhaustivement analysées dans l'ouvrage intitulé : « *Inégalités politiques, socio-économiques et édification de la Nation-État en République démocratique du Congo* » (PNUD, 2015) méritent d'être recommandées ici. Pour la réduction des inégalités politiques, les auteurs ont proposé, entre autres, ce qui suit :
 - ✓ Prôner la refondation politique pour l'émergence d'une nouvelle politique ;
 - ✓ Accélérer la décentralisation administrative et territoriale ;
 - ✓ Rompre avec le statut d'une néo-colonie par la redéfinition de l'État à construire ;
 - ✓ Assurer l'équité des revenus et surveiller leur dynamique cumulative ;
 - ✓ Promouvoir une politique de redistribution économique par le système fiscal et celui des transferts ;
 - ✓ Lutter contre la gangrène de la corruption et contre l'impunité dans ce domaine ;
 - ✓ Veiller aux mécanismes de surveillance des inégalités de patrimoine, à l'enrichissement illicite, au blanchiment d'argent des réseaux mafieux ;
 - ✓ Amorcer des politiques publiques globales susceptibles de créer les sentiments d'inclusion sociale ;
 - ✓ Engager des interventions sectorielles en tenant compte de la spécificité de chaque secteur et de chaque province (PNUD, 2015).

- *Engager une lutte sans merci contre le fléau de la corruption et l'impunité.* Il faudra lutter efficacement contre ces maux qui fragilisent le système de gouvernance institutionnelle actuelle, ainsi que les fondements de la démocratie en réduisant l'efficacité et la productivité de la dépense publique, en termes de leur contribution réelle à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

Gouvernance de qualité

Il faut absolument améliorer la qualité de la gouvernance en vue de faciliter la mise en œuvre des projets et d'actions qui sont identifiés. Il s'agit, entre autres, de : mettre en place une gestion sectorielle transparente et redevable, disposer d'une administration publique non corrompible, accessible à la population et qui offre des prestations des services de base répondant aux normes de qualité et des délais requis ; disposer d'un appareil judiciaire et juridique efficace caractérisé par le principe d'égalité de tous devant la loi et bénéficiant de la confiance du public.

La qualité de la gouvernance doit être améliorée aussi à tous les échelons de la gouvernance politique. À cet égard, l'on doit disposer des institutions constitutionnelles fortes et des acteurs de qualités pour une bonne gestion et un meilleur contrôle des ressources, pour bannir l'impunité, la corruption et les discriminations du genre dans les sphères de prise de décision, pour impliquer les communautés de base et les acteurs au développement dans les processus de décision et enfin, pour mieux interpréter les textes juridiques et leurs faire appliquer en toute transparence.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est : « le processus par lequel les particuliers, les groupes, les organisations, les institutions et les sociétés accroissent leurs aptitudes à exercer des fonctions essentielles, résoudre des problèmes, définir et remplir des objectifs ; et à comprendre et à gérer leurs besoins en développement dans un contexte global et de manière durable. » (PNUD, 1997 :13).

Il ressort de cette définition que le renforcement des capacités est un processus au travers duquel une société accroît ses facultés et compétences en modifiant ses règles et institutions de manière à mieux réagir et s'adapter au changement. Dans ce contexte, la RDC a besoin de renforcer ses capacités à plusieurs niveaux et dimensions : humaines et techniques, institutionnelles, managériales et juridiques pour plus d'efficacité et d'efficience dans la réalisation des stratégies et projets de développement arrêtés. L'on devra insister surtout sur le renforcement des compétences fonctionnelles, car l'administration publique en RDC souffre énormément des pathologies endémiques de la corruption et de l'enrichissement illicite qui, à bien des égards, freinent le développement économique et social du pays.

Par ailleurs, les capacités d'exécution constituent aussi une des conditions au succès de la mise en œuvre des stratégies proposées. Elles englobent les compétences en matière de gestion et de conduite des programmes et des projets, de l'élaboration jusqu'au suivi, puis à l'évaluation. La gestion des finances publiques doit aussi voir se renforcer ses capacités fonctionnelles pour améliorer la gouvernance économique et financière du pays.

Science, innovation, technologie et « techno-génie »

La transformation économique se fonde sur le savoir, la connaissance, la maîtrise de la technologie et de la « techno-génie » ainsi que de l'innovation.

Le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. Sans la technologie et l'innovation, pas d'industrialisation et sans industrialisation, pas de développement. À cet effet, la RDC devra développer davantage son capital humain et devenir détentrice d'un savoir qui lui permettra de mieux assurer sa transformation économique. Il s'agira principalement de promouvoir l'innovation à forte externalité positive dans les secteurs agricole et industriel. Dans ce même ordre d'idées, le gouvernement pourra rendre accessibles aux paysans, les innovations techniques de l'INERA, les faire participer à la transformation du mode de production paysan et à la compétitivité de produits agricoles.

Quant à la « techno-génie », le gouvernement devrait encourager la création et/ou le renforcement des structures dont la vocation est de la réaliser en RDC. On n'invente pas la roue, certes, mais l'on doit adapter la technologie aux réalités du temps et du lieu. Des études ont montré que, grâce à la techno-génie, des coûts ont baissé, des innovations réalisées, des progrès enregistrés dans beaucoup de domaines, etc.

Pour ce qui est de la technologie, le Gouvernement devra envisager les actions ci-après :

- ✓ Encourager les contrats de partenariats (joint-ventures) entre les ETD et les privés étrangers ou entre les associations de la population et autres organisations paysannes, dont les animateurs sont choisis librement en vue de diffuser les innovations technologiques, les transferts de techno-génie et autres services publics en termes de microcrédits ;
- ✓ Financer suffisamment les institutions d'enseignement et de recherches scientifiques et technologiques ;
- ✓ Plébisciter les inventeurs, les chercheurs scientifiques du domaine « innovation et technologie » qui se distinguent par leurs œuvres, les entreprises innovatrices et celles qui excellent dans la recherche et développement.

Consolidation de la stabilisation macroéconomique

La stabilité macroéconomique est la condition de premier ordre pour la bonne conduite des activités économiques dans le pays. Il est recommandé au gouvernement de maintenir, tout au long de la période 2017-2050, un cadre macroéconomique assaini. Le gouvernement doit intégrer l'objectif quantitatif de réduction du chômage des jeunes parmi les éléments du cadrage et rendre trimestriellement ou semestriellement compte de l'évolution de cette variable dans l'économie nationale.

Répartition équitable des revenus au sein de la population

La répartition des revenus concerne l'ensemble des opérations qui concourent à la distribution /redistribution du revenu national entre les agents économiques. La répartition de revenus (salaires, profits et rente) influence fortement la croissance économique. Si le revenu est bien réparti dans la population, la demande est mieux soutenue et la formation de l'épargne est garantie. C'est la répartition des revenus dans le pays qui oriente la consommation ou la production nationale, toutes choses égales par ailleurs.

Par contre, si la répartition des revenus est inégalitaire, une majorité de la population peut ne trouver qu'un intérêt limité à la recherche de la croissance. Et si la croissance accentue les inégalités, elle peut même constituer une source de conflits et d'instabilité politique dans un pays ou dans une communauté.

Le gouvernement a donc tout intérêt à garantir une répartition équitable des revenus générés dans l'économie pour pouvoir amener à bon port des ambitions dans le domaine de l'inclusivité de la croissance et du développement durable. La principale piste d'action est celle qui consiste à la fois à assurer de meilleures distributions et redistributions des revenus. L'utilisation équitable des revenus de transfert (transferts en faveur des malades, indemnité de chômage si possible, indemnité de retraite, etc.) est requise pour maintenir l'équilibre social.

Maîtrise du facteur démographique

La maîtrise de la pression démographique est une condition nécessaire pour atteindre l'émergence et le développement tant souhaité par la RDC. Avec sa démographie galopante qui est caractérisée par un taux de croissance moyen de 3,1%, un taux de dépendance élevé (145 dépendants pour 100 actifs potentiels de 20-64 ans en 2010) et un taux de fécondité relativement stagnant autour de 6,6 enfants, la RDC est placée parmi les pays africains dont la population devra doubler voire tripler d'ici 2060. Ce qui va empêcher la réalisation d'une croissance inclusive et, ce, en raison des relations existant entre la pauvreté et la taille élevée des ménages, la densité démographique et la protection de l'environnement, etc.

La RDC ne pourra parvenir à opérer une transition démographique à moyen et à long termes que si elle parvient à changer son modèle de fécondité et à mettre en place une bonne politique de transformation structurelle de son milieu rural. Pour ce faire, elle devra engager les actions suivantes :

- ✓ Disposer de données statistiques de qualité en accélérant notamment le recensement de la population et de l'habitat pour une meilleure planification de développement ;
- ✓ Intégrer les zones de densité démographique historique dans les politiques publiques et, aussi, dans le programme de construction et de réhabilitation des infrastructures économiques et sociales (routes, écoles, hôpitaux, énergies, etc.) ;
- ✓ Associer les populations rurales et urbaines à toutes les discussions en rapport avec l'organisation de leurs milieux d'habitat ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale intégrée de transformation rurale.

En plus de ces actions, la maîtrise de la fécondité passera par la production d'un changement des comportements procréateurs dans le chef des femmes congolaises. Pour que cela soit fait, il faudra préalablement élaborer et mettre en œuvre une politique de développement culturel originale. Celle-ci engagera, entre autres, les actions suivantes :

- ✓ La réforme de l'école et la mise en place de politiques efficaces en faveur de l'éducation des filles pour favoriser leur autonomie et réduire ainsi leur fécondité ;

- ✓ L'organisation de campagnes permanentes d'information, d'éducation, de communication auprès des populations et, surtout, de celles du "Congo profond" et, animer des campagnes de changements de comportement légitimant la planification familiale et la famille réduite tout en respectant la culture du pays ;
- ✓ L'implication active des mass médias dans la promotion des valeurs culturelles de développement ;
- ✓ La mise en place de services de planification familiale accessibles et de qualité ;
- ✓ L'engagement du pays dans une "révolution contraceptive" par la mise en place d'une stratégie de diffusion très rapide de la contraception ;
- ✓ L'implication de la société civile (entrepreneurs, communauté médicale, personnalités culturelles, leaders religieux...) dans les actions conduisant à la transition démographique.

Aménagement de l'espace urbain et rural

L'aménagement du territoire est reflet d'une volonté politique d'organiser le territoire au tour d'un processus global de développement qui permet d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'un pays et d'une collectivité territoriale urbaine ou rurale (Dumont, 1994). L'aménagement du territoire doit se faire sur au moins trois types d'infrastructures économiques : l'énergie électrique et l'eau potable, les télécommunications et les transports. Ces infrastructures conditionnent le succès des stratégies arrêtées.

En particulier, l'aménagement du territoire en infrastructures des télécommunications est un soutien incontournable, à la fois pour inciter des investisseurs étrangers à participer à la stratégie de valorisation des ressources naturelles du pays et pour accroître l'accessibilité aux nouvelles TIC, insuffisante sur le territoire.

Mise en œuvre des conditionnalités

Après avoir déterminé les conditions de succès des mesures et actions proposées dans cette étude, il sied de montrer à présent, ce que l'on peut faire pour que ces *sine qua non* deviennent une réalité palpable en RDC. Il s'agit de suggérer les voies et moyens susceptibles de contribuer à la matérialisation de ces sine qua none. À cet égard, il a été identifié quatre points : (i) la volonté politique, (ii) les moyens financiers, (iii) le temps fonctionnel et (iv) les transformations socioculturelles.

Volonté politique

Le renforcement des capacités et l'aménagement du territoire en infrastructures, etc. figurent parmi les conditions sine qua non pour la mise en œuvre des stratégies arrêtées (qui ne peuvent se réaliser ex nihilo). La volonté politique et le changement des mentalités sont des exigences fondamentales qui doivent accompagner la mise en application de ces conditions sine qua non.

Brinkerhoff (2011) définit succinctement la volonté politique comme « l'engagement des parties prenantes à mener des actions dans le but de réaliser une série d'objectifs et à fournir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions dans le temps ». Cette définition édifie sur le fait que la volonté politique implique est à la fois un engagement public et une affectation des ressources pour soutenir certains programmes ou certaines politiques annoncés préalablement par les parties prenantes. Près de dix ans après avoir été adoptée, la loi relative à la décentralisation n'est toujours pas effective. Donc, il faut qu'il y ait une volonté politique. Sans une volonté politique affirmée, rien ne se réalisera, d'ici 2050, dans le domaine de la croissance inclusive, du développement durable et de la décentralisation. Les tergiversations du pouvoir à l'égard du transfert effectif des compétences et des ressources aux provinces et ETD, le manque d'organisation depuis 2006 des élections au niveau des ETD, l'absence d'une vision claire et d'une politique de croissance inclusive et de développement durable, etc. témoignent bien de la faible dose de volonté dans le chef des dirigeants politiques congolais pour promouvoir le développement. Il va falloir vouloir relever cette grande contrainte pour rendre possible le développement du Congo. Ne dit-on pas que : « *Vouloir, c'est pouvoir.* » ?

Moyens financiers conséquents

La réalisation des projets de développement tels que l'effectivité de la décentralisation, la mise en œuvre des politiques environnementales sectorielles (tourisme, énergie, eau, climatologie, biodiversité, etc.) ainsi que des conditionnalités proposées précédemment requièrent des moyens financiers colossaux qu'il faudra mobiliser. La mobilisation suffisante des ressources publiques devra se réaliser grâce aux facteurs suivants :

- *Un appui renforcé des partenaires au développement.* Pour obtenir cet appui nécessaire pour drainer davantage de fonds fiduciaires en vue de la réalisation des différents projets ayant trait aux trois domaines faisant l'objet de cette étude, il faudra préalablement procéder, entre autres ; à :
 - ✓ La « responsabilisation » institutionnelle et une plus grande intégration de l'aide budgétaire dans les pratiques actuelles des PTF ;
 - ✓ La définition claire d'une politique de coopération au développement, avec des repères en ce qui concerne les axes et orientations, les objectifs, les résultats attendus et la stratégie de mise en œuvre pour mobiliser efficacement les ressources financières, techniques et autres de la coopération au développement ;
 - ✓ L'amélioration de la capacité d'absorption nationale de l'aide. Ce dernier cas exige que l'on développe les capacités de négociation en amont de la coopération et les compétences de formulation des contrepropositions en aval ;
 - ✓ Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour une bonne gestion d'absorption de l'aide (Kabuya K, et Tshiunza M, 2012).
- *Un drainage accru des recettes intérieures.* Avant de recourir aux PTF, il faudra commencer par mobiliser les recettes intérieures pour créer une marge de manœuvre budgétaire, notamment pour réaliser les investissements appropriés dans le capital physique et humain.

Dans cette perspective, l'amélioration de la transparence et de la gouvernance dans le secteur extractif devrait accroître la participation de la rente des ressources naturelles au trésor public. En outre, la réforme fiscale en profondeur et la lutte exemplaire contre la corruption devraient aussi dégager un volume de ressources importantes.

- *Ingénierie territoriale et le PPP.* Il faudra envisager la mobilisation des deux actions publiques ci-après : l'ingénierie territoriale et le partenariat public-privé. Elles sont capables de financer et de gérer convenablement les projets d'investissements d'intérêt public surtout en ce qui concerne le domaine des infrastructures économiques et sociales. Leurs principes de fonctionnement encouragent non seulement la collaboration entre plusieurs parties prenantes (État central, collectivités locales, secteur privé, société civile et partenaires au développement), mais également une logique d'action *bottom-up* au détriment de la logique *top-down* qui a prévalu jusqu'ici en RDC.

Temps fonctionnel

Il faudra accorder de l'importance au facteur temps. Les transformations structurelles économiques, sociales et culturelles exigent aussi un temps suffisamment allongé pour qu'elles portent des fruits. Ainsi, de nombreuses actions peuvent être menées, notamment dans un secteur comme l'agriculture dont le gouvernement souhaite faire le moteur de la croissance et le vecteur de la transformation durant la période 2017-2021. Toutefois, même avec la plus grande célérité et la plus grande rigueur ainsi que la plus grande volonté, la mise en œuvre des actions programmées nécessite du temps pour que ces actions portent des fruits. Le développement de l'agriculture nécessite, entre autres, la réforme agraire pour réduire les conflits fonciers et favoriser le développement d'un marché primaire sur les propriétés foncières. Mais tout cela nécessite du temps. Il en est de même pour l'industrialisation du pays au cours de la période 2021-2030. L'industrialisation de l'agriculture exige en amont la présence des industries bien déterminées, très précisément la sidérurgie (métallurgie, mécanique), la chimie et les cimenteries qui exigent de longs délais (études, construction, maturation, amortissement) pour qu'elles produisent des effets dans l'économie. Le temps peut encore être allongé pour les besoins de la prospection pétrolière et minérale.

Transformations culturelles et sociologiques

La RDC devra impérativement opérer des transformations structurelles dans le domaine économique, social et culturel pour espérer voir réalisées les stratégies et les actions retenues dans la vision de développement 2050. Il s'agira d'opérer les mutations structurelles ci-après :

- *Changement de mentalités.* Les changements sociaux et de mentalités évoquent la transformation des facteurs culturels, les traits les plus immatériels d'une civilisation : religion, préjugés, attitudes à l'égard du travail, de l'argent et du temps, comportement envers le changement, les valeurs, l'éducation, le statut et la condition de la femme, la fécondité, la nature et l'éthique du pouvoir, la vision de soi et du monde extérieur, etc. Le développement est amorcé à partir de la métamorphose des mentalités et de la transformation des institutions. Il faut changer le logiciel mental en vue de vouloir et s'approprier le développement.

Sans une transformation de mentalités, il n'y aura pas de développement. Einstein a écrit ce qui suit : « La mentalité d'un peuple est plus difficile à caser que les atomes ». Il est acquis que la croissance ne naît, ne démarre, ne se développe et ne se maintient que dans une société qui a déjà réussi à transformer ses mentalités de manière à permettre l'augmentation cumulative et durable du produit réel global. Au fur et à mesure que toutes les mentalités, tous les comportements humains, les structures et les institutions se mettent en branle, le développement et la croissance deviennent des réalités qui s'entraînent l'une l'autre.

- *Changement de comportements et de perception du monde.* Chaque culture a sa façon spécifique de percevoir le monde. La vision qu'une culture donnée développe du monde peut être libératrice ou inhibitrice du développement. La culture en vigueur en RDC est défavorable au développement, entendu comme le résultat de la lutte acharnée que l'homme mène contre son milieu naturel. La perception du monde par la culture congolaise est caractérisée par la soumission quasi-aveugle à la nature, au respect craintif à l'égard de l'environnement, à la passivité vis-à-vis de la nature et de l'espace. Cette obéissance aux forces de la nature va de pair avec la résignation, le fatalisme, la croyance en l'incapacité de l'homme congolais à influencer sur le cours du monde et de sa destinée. C'est pourquoi pour réussir l'inclusivité de la croissance, la décentralisation et le développement durable en RDC à l'horizon 2050, le capital comme le travail ainsi que les ressources naturelles sont des conditions nécessaires. Mais elles ne suffisent pas. Pour être nécessaires et suffisantes, celles-ci doivent s'appuyer sur une assise culturelle solide. Le changement radical dans les modes de pensée, la manière de percevoir le monde, et le changement dans la nature des relations de l'homme congolais avec son environnement sont des éléments essentiels de cette assise culturelle. Les nouveaux comportements, les nouvelles représentations de l'homme et des choses qui l'entourent, la mutation dans la façon de penser et de concevoir l'homme et le monde. Sans le changement du système de pensée, de la manière de voir et de raisonner, il n'y a pas de développement.

Il est donc impérieux et urgent pour la RDC décidée à s'engager dans le combat pour le développement à l'horizon 2050, de s'armer d'une autre idéologie vis-à-vis de la nature. Cela passe par l'acclimatation en la nouvelle donne des comportements et habitudes. Pour ce faire, la République démocratique du Congo doit cultiver à un très haut point l'amour des sciences de base dont la maîtrise permettra de domestiquer facilement la nature pour le besoin de la communauté. Dans ce cadre, la formation et la conscientisation de la population, à tous les niveaux, s'impose avec acuité. Il faut que grâce à la formation, le peuple congolais réalise qu'il est le premier responsable de son propre avenir et que s'il n'est pas significativement impliqué dans le processus de son développement, il restera toujours soumis au bon vouloir et aux *desiderata* des autres peuples.

En plus de cela, l'homme congolais doit enraciner dans son moi les autres traits importants de la culture que voici : la confiance en soi, la force de caractère et la ténacité dans les desseins, la résolution et la détermination, le courage devant l'adversité, la soif de vaincre, la curiosité, le refus de la pauvreté et de la défaite, la quête du mieux-être. Une politique culturelle de développement bien pensée peut réussir cette intériorisation des valeurs et rituels dès l'école maternelle et l'école primaire.

- *Création des institutions politiques de développement.* La nature patrimoniale, rentière, prédatrice de l'État congolais a conditionné sérieusement le type de gouvernance dans ce pays, surtout dans le secteur des ressources naturelles, avec comme conséquence la pauvreté humaine massive. La transformation des structures des institutions devient alors une voie importante pour instaurer la gouvernance de qualité qui permettra de réaliser la croissance inclusive et le développement durable en RDC, à l'horizon 2050. Il faut l'existence et la subsistance des institutions politiques dynamogènes au développement. La démocratie et les vertus du patriotisme doivent dominer dans le chef des animateurs des institutions en RDC car, un système totalitaire, autoritaire et despotique ne peut pas faire avancer l'économie d'un pays comme la RDC dans la mesure où il conduit le plus souvent à la « criminalisation » et au « patrimonialisme de l'État ». L'on doit opérer ce qui convient d'appeler « la chirurgie socio-culturelle de l'État congolais » pour rendre les institutions politiques congolaises favorables à la croissance et au développement. D'où l'obligation d'institutionnalisation de la culture de la démocratie et la démocratisation de la RDC à tous les échelons de responsabilité politique. Pour cela, il faut ce qui suit :
 - ✓ L'organisation régulière des élections à tous les niveaux ;
 - ✓ L'ancrage des valeurs démocratiques dans la société, ainsi que des valeurs de responsabilité, de transparence, d'obligation de rendre compte et de participation ;
 - ✓ Le développement harmonieux d'une société civile (organisations des femmes, des jeunes, des paysans, des syndicats, des médias, etc.) neutre et conciliante ;
 - ✓ L'implication du secteur privé dans le processus de la décentralisation, de la croissance inclusive et du développement durable.

De surcroît, il faudra mettre un accent particulier sur le choix des dirigeants de la *res publica*. L'on doit choisir des hommes qui peuvent obéir aux principes de bonne gestion de la chose publique. Les candidats à la gestion de la chose publique devront être choisis selon un profil qui comprend les exigences d'éthique et de compétence personnelle. Il va falloir, aussi, disposer des mécanismes démocratiques de suivi et de contrôle de l'action des dirigeants.

Conclusion

Le chapitre 5 de la présente étude, intitulé « Regard vers l'avenir », a essayé de reprendre l'essentiel des états des lieux et des analyses réalisés dans les chapitres précédents, de même que de proposer des stratégies idoines pour réaliser une croissance inclusive, une décentralisation effective et un développement durable. Les états des lieux établis pour chacun des éléments du triptyque ont clairement montré que la situation n'est pas satisfaisante. En effet, en ce qui concerne la croissance inclusive par exemple, il a été clairement établi que, certes, la RDC connaît de la croissance depuis déjà quelques années mais cette croissance provient essentiellement du secteur minier, qui a bénéficié d'un volume important d'Investissements Directs Etrangers (IDE). Le secteur minier en RDC est un secteur enclavé et, dès lors, les recettes qu'il réalise sont très largement exportées, « expatriées ». Le secteur minier en RDC n'est ni pro-emplois ni pro-pauvres. Dès lors, il serait mal avisé de compter sur lui pour réaliser une croissance inclusive en RDC.

A côté de cet exemple, l'on peut ajouter celui qui concerne l'effectivité de la décentralisation où, jusqu'à présent, le pouvoir central tergiverse dans la dévolution des droits constitutionnels reconnus aux provinces et aux ETD. Tel est le cas de ceux liés aux transferts des compétences (qui, du reste, sont encore limités au fonctionnement des assemblées et des gouvernements provinciaux) et des ressources financières susceptibles d'autonomiser et de responsabiliser les provinces et les ETD dans la quête du développement à la base. Quant au développement durable, l'absence d'une politique et d'une stratégie nationales intégrées privilégiant l'approche *bottom up* illustre mieux l'impasse que connaît le développement durable en RDC.

Dans la deuxième section du chapitre, laquelle jette un regard vers l'avenir, des propositions ont été formulées pour la réalisation de la croissance inclusive en RDC. À cet égard, les rôles respectifs des divers partenaires – pouvoir central, société civile, secteur privé, autorités provinciales et ETD, PTF, etc. – ont été spécifiés ; les stratégies ont été déclinées ; les conditions de réalisation de ce qui a été proposé ont été identifiées ; etc. Quant aux conditionnalités de la mise en œuvre des programmes et projets retenus, il est indispensable d'insister sur les éléments comme la volonté politique affirmée, la mise à disposition des moyens financiers adéquats et conséquents, le rôle du temps (fonctionnel surtout) et les transformations culturelles et sociologiques.

D'après le gouvernement, la RDC devrait devenir un pays à revenu intermédiaire en 2021, un pays émergent en 2030 et un pays développé en 2050. Pour que plan et ce souhait du gouvernement se réalisent, il faut que tout le monde travaille et y apporte sa contribution agissante. Bien entendu, beaucoup de changements structurels devraient intervenir, certains même avant qu'on n'entame des activités programmées. Par exemple, le caractère extraverti de la structure économique du pays face au fameux lien ombilical qui continue à attacher la structure économique congolaise aux intérêts de "la métropole" (au sens large du terme). Autant dire que pour réaliser le PNSD, une attention particulière doit être portée aux relations entre les diverses activités, pour qu'on puisse identifier, sans trop de difficultés, ce qu'il faut faire avant et ce qu'il faudrait faire après. Le suivi et l'évaluation des activités du PNSD devraient être clairement intégrés dans le processus de mise en œuvre de ce plan.

Références bibliographiques

1. BCC, Bulletin mensuel d'informations statistiques, Février 2016, 82 pages.
2. -----, Rapport annuel 2014, Kinshasa, 320 pages.
3. Bongoy M. (2016), Cours d'économie publique, Première licence économie publique, Faseg, Unikin
4. Domergue Chloé et MPOYI Mbunga Augustin (2012), « La Gestion des ressources naturelles pour une croissance durable », dans HERDERSCHÉE Johannes, Mukoko Samba Daniel et Tshimenga Tshibangu Moïse (éditeurs), Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo, Volume II : Études sectorielles, Médiaspaul, 2012 Kinshasa, pages 99-183.
5. Dumont, G-F. (1994), L'aménagement du territoire : Objectifs, acteurs, modalités, Les Éditions d'organisations, 94 pages.
6. Groupe Banque Mondiale-RDC (2014), Rapport de suivi de la situation économique et financière 2014, 2ème édition, Kinshasa, 50 pages.
7. Hertig Philippe (2011), «Le développement durable : un projet multidimensionnel », un concept discuté in Formation et pratiques d'enseignement en question N°13, Lausanne, Suisse, pp. 19-38.
8. Kabeya T, (2012), Cours de questions spéciales d'économie de développement, DEA-FASEG, UNIKIN.
9. Kabuya K., ET TSHIUNZA M. (2012), « Aide extérieure, Conditionnalité et renforcement des capacités : quel degré d'appropriation et de coordination en RDC ? » In Contribution à la réalisation des OMD en RDC : Rôle de la compétitivité dans le processus de développement, Actes de la Grande conférence de la FASEG, UNIKIN, IRES, éd. Universitaires africaines, pp. 266-276.
10. MECNT (2009), Autoévaluation nationale des besoins en renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement en République démocratique du Congo. ANCR, Rapport final, Kinshasa, Mars, 120 pages.
11. ----- (2012), Rapport National synthèse sur le développement durable en RDC, Kinshasa, 68 pages.
12. ----- (2016), soumission de la contribution nationale prévue déterminée au niveau national au titre de la convention des Nations Unies sur les changements climatiques, Kinshasa, 2016, 12 pages.
13. -----(2007), Identification et évaluation des besoins en renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement en République démocratique du Congo, (Synthèse des rapports thématiques intérimaires : Biodiversité, désertification et déforestation et changement climatique), Kinshasa, juillet 2007, 92 Pages
14. MINIPLAN-RDC (2016), PNSD : Stratégies et outils de mise en œuvre, Kinshasa, 64 pages.
15. -----(2016), PNSD, livre 1 : Vision de la RDC à l'horizon 2050, Kinshasa, 77 pages
16. -----(2015), Rapport OMD 2000-2015 : Évaluation des progrès accomplis par la République démocratique du Congo dans la réalisation des OMD, septembre 2015, 86 pages.
17. ----- (2014), Dynamiques et enjeux de développement à long terme, Livre blanc, Juillet 2014, 70 pages.
18. Munkeni F. (2016), « Scénarii de développement de la RDC à long terme (2016-2040) », inédit, exposé à l'ICREDES, le 27 mai 2016.

19. Nyembo S, (2015), Cours d'économie du développement, Première licence économie, FASEG, UNIKIN.
20. ONU (2013), Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement -UNDAF, 2013-2017, RDC, 56 pages.
21. PNUD-RDC (2015a), Inégalités politiques, socio-économiques et édification de la Nation/État en République démocratique du Congo, Kinshasa, 283pages.
22. ----- (2015b), Priorités de Développement 2017-2021, Note technique, juillet 2015, 8 pages.
23. ----- (2015c), Dynamique cumulative des inégalités politiques, économiques et sociales, et édification de la Nation-État en RDC, 283 pages.
24. -----(2014), Rapport national sur le développement humain 2014 : Cohésion nationale pour l'émergence de la RDC, décembre, 352 pages.
25. ----- (2008), RNDH 2008 : Restauration de la paix et reconstruction, Kinshasa, 177 pages
26. -----(2000), RNDHD 2000 : Gouvernance et développement humain durable en RDC, Kinshasa, 223 pages.
27. RDC et KOICA et KDS (2012), Consultation sur l'élaboration d'un plan national de développement stratégique pour la République démocratique du Congo, 465 pages.

Annexes statistiques

Tableau A.1 : Population, superficie et densité par Province de la RDC

Ancienne Province	Nouvelle Province	Pop en 2016	Superficie en Km2	Densité en 2016 (hab. /km ²)
Kinshasa		8 553 239	9 965	858
Bas Congo	Kongo Central	4 576 534	53 920	85
	Mai-Ndombe	1 301 313	127 243	10
	Kwilu	4 723 579	78 441	60
	Kwango	1 914 626	89 974	21
Bandundu		7 939 518	295 658	27
	Équateur	1 897 402	103 902	18
	Sud-Ubangi	2 037 917	51 648	39
	Nord-Ubangi	1 278 801	56 644	23
	Mongala	995 888	58 141	17
	Tshuapa	974 520	132 957	7
Équateur		7 184 527	403 292	18
	Tshopo	2 878 079	199 567	14
	Bas-Uélé	635 213	148 331	4
	Haut Uélé	1 691 869	89 683	19
	Ituri	2 512 440	65 658	38
Province Orientale		7 717 602	503 259	15
Nord-Kivu	Nord-Kivu	5 494 636	59 483	92
Sud-Kivu	Sud-Kivu	6 309 866	65 130	97
Maniema	Maniema	1 970 434	132 250	15
	Lualaba	1 957 448	121 543	16
	Haut-Lomami	2 734 972	108 204	25
	Tanganyika	1 214 987	134 940	9
	Haut-Katanga	4 707 619	132 190	36
Katanga		10 615 026	496 877	21
	Kasaï Oriental	2 613 873	9 525	274
	Sankuru	1 367 030	104 331	13
	Lomami	3 862 335	56 426	68
Kasaï Oriental		7 843 238	170 302	46
	Kasaï	1 837 553	95 631	19
	Kasaï Central	2 590 827	59 111	44
Kasaï Occidental		4 428 380	154 742	29
RDC		72 633 000	2 344 858	31

Source : Division statistique des Nations Unies pour la population totale ; INS, pour la répartition de la population par province et densité ; calcul de l'ICREDES pour le nombre d'habitants au km².

Tableau A.2 : Population des ménages par âge, selon le sexe et le milieu de résidence

Répartition (en %) de la population de fait des ménages par groupe d'âges quinquennal, selon le sexe et le milieu de résidence, République démocratique du Congo 2013-2014.

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
<5	18,5	17,2	17,8	21,6	20,5	21,0	20,6	19,4	19,9
5-9	16,6	15,3	15,9	18,0	17,4	17,7	17,5	16,7	17,1
10-14	14,6	13,9	14,3	15,4	13,9	14,6	15,1	13,9	14,5
15-19	10,8	10,7	10,8	8,5	7,6	8,0	9,3	8,7	9,0
20-24	8,0	9,0	8,5	6,2	7,2	6,7	6,8	7,9	7,3
25-29	6,5	8,0	7,3	5,7	7,2	6,5	6,0	7,5	6,8
30-34	5,1	5,9	5,5	4,7	5,4	5,0	4,8	5,6	5,2
35-39	4,3	5,0	4,7	4,1	4,5	4,3	4,2	4,7	4,4
40-44	3,8	3,5	3,7	4,1	3,2	3,6	4,0	3,3	3,6
45-49	3,4	2,4	2,9	2,9	2,7	2,8	3,1	2,6	2,8
50-54	2,4	3,2	2,8	2,4	3,6	3,0	2,4	3,5	2,9
55-59	1,9	1,9	1,9	2,0	2,4	2,2	1,9	2,2	2,1
60-64	1,7	1,3	1,5	2,2	1,6	1,9	2,0	1,5	1,8
65-69	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1	1,2	1,1
70-74	0,6	0,8	0,7	0,6	0,8	0,7	0,6	0,8	0,7
75-79	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
80 +	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	15 470	17 014	32 484	30 078	32 120	62 198	45 548	49 134	94 682

Source : EDS-RDC II 2013-2014.

Tableau A.3 : Fécondité selon certaines caractéristiques

Caractéristique	Indice synthétique de fécondité	Pourcentage de femmes de 15-49 ans actuellement enceintes	Nombre moyen d'enfants nés vivants des filles de 40-49 ans
Résidence			
Urbain	5,4	9,4	5,8
Rural	7,3	13,2	6,7
Province			
Kinshasa	4,2	5,7	4,8
Bas-Congo	6,0	12,6	6,5
Bandundu	6,3	12,1	6,1
Équateur	7,0	14,3	6,5
Orientale	5,9	11,6	5,3
Nord-Kivu	6,5	9,7	6,7
Sud-Kivu	7,7	12,5	7,4
Maniema	6,9	14,8	7,0
Katanga	7,8	12,8	7,3
Kasaï Oriental	7,3	12,4	7,5
Kasaï Occidental	8,2	14,2	7,5
Niveau d'instruction			
Aucun	7,4	12,7	6,8
Primaire	7,5	13,6	6,9
Secondaire	5,9	10,4	5,7
Supérieur	2,9	4,8	(3,8)
Quintiles de bien-être économique			
Le plus bas	7,6	14,2	6,4
Second	7,4	13,2	6,7
Moyen	7,1	13,8	6,8
Quatrième	6,5	11,8	6,9
Le plus élevé	4,9	7,1	5,3
Ensemble	6,6	11,7	6,4

Source : EDS-RDC II 2013-2014.

Tableau A.4 : Fécondité actuelle par résidence

Groupe d'âge	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	104	162	138
20-24	203	323	274
25-29	282	322	307
30-34	232	282	264
35-39	176	233	212
40-44	80	107	97
45-49	7	26	20
ISF (15-49)	5,4	7,3	6,6
TGFG	183	251	225
TBN	40,5	45,9	44,1

Source : EDS-RDC II 2013-2014.

Tableau A.5 : Taux de croissance en volume de différents secteurs et de leurs composantes (en pourcentage)

Secteurs d'activité	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2013	2014	2015	2016 est.
Secteur des biens	-0,8	-0,5	-0,7	-8,2	3,1	6,6	3,7	4,7	8,2	6,9	8,2	5,5	4,7	1,0
Agriculture, sylviculture, élevage, pêche et chasse	-0,8	-2,8	-1,3	-11,7	0,5	0,6	3,2	3	3,6	3,5	4,2	4,7	4,7	3,3
Activités extractives et métallurgie	1,9	3,2	10	29,1	9,9	16,4	0,9	11,4	70	9,8	11,2	19,4	4,8	-0,5
Activités de fabrications	-7,4	3,3	-7,3	-10,9	6,8	24	0,9	2,7	-3,3	5,2	10,1	9,9	13,7	6,9
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	-3,3	18,9	-4,5	-66	2,8	-7,4	4,3	-4,9	0,8	6,8	7,2	6,3	-4,5	10,8
Construction	12,8	24,7	-5	3,5	11,5	22,5	13,2	3,8	1,3	15,1	14,1	1,2	-6,4	-2,1
Secteur tertiaire	-10,1	-29,8	-5,3	-6,9	4,9	7,5	9,1	9,8	-4,6	7,1	7,5	2,6	9,1	3,4
Commerce de gros et de détail	-2,2	-0,2	-12,5	2,3	1,7	5,7	8,9	12,3	-2,7	12,3	8,3	4,6	10,8	4,7
Transport, entreposage et communications	-2,8	-3,5	-6,4	28,5	21	11,3	12,5	8,4	-5,3	5,9	7,6	6	9,7	2,2
Services marchands	-29,7	-0,8	-0,4	-18,7	6,1	8,1	7,5	4,8	-5,3	4,3	6,5	10,9	7,7	3,1
Administration publique	-	-	-	-44,7	3,5	11,6	5,8	4,2	-6,6	-1,2	4,3	7,7	3,7	3,9
Droits et taxes à l'importation	-2	-4,2	26,9	25,1	16,3	11,5	14	15,4	-3,4	2,3	-6		5,8	-1,7
Produit intérieur brut	-3,9	1,1	-1,7	-6,9	3,5	6,6	5,6	6,2	7,1	7,2	8,5	9,5	6,9	2,5

Source : Banque centrale du Congo, Rapports annuels 1990-2015, et Notes de conjoncture.

Tableau A.6 : Contribution des différents secteurs au PIB (en % au prix de 2005)

Branches d'activités	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Secteur primaire	32,09	39,61	42,19	42,12	41,76	43,17	42,3	41,7
Agriculture, forêt, élevage, chasse et pêche	21,58	19,58	18,97	18,33	17,61	16,85	16,5	16,62
Agriculture	20,76	18,84	18,25	17,63	16,95	16,1	15,75	15,87
Vivrière	20,46	18,57	17,99	17,38	16,71	15,86	15,51	15,62
Rente	0,3	0,27	0,26	0,25	0,24	0,24	0,24	0,24
Sylviculture	0,78	0,7	0,69	0,67	0,63	0,72	0,72	0,72
Élevage, pêche et chasse	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Extraction	10,51	20,04	23,22	23,79	24,15	26,32	25,8	25,08
Secteur secondaire	21,29	15,48	15,22	15,32	15,67	15,37	15,5	15,89
Industries manufacturières	16,4	11,31	10,77	10,58	10,74	10,78	11,47	11,96
Industries alimentaires, boissons et tabac	12,59	8,93	8,16	8,4	8,84	9,14	9,68	10,14
Autres industries manufacturières	3,81	2,38	2,62	2,19	1,9	1,64	1,79	1,82
Bâtiments et travaux publics	3,81	3,4	3,75	4,03	4,24	3,92	3,43	3,28
Electricité, gaz et eau	1,07	0,77	0,7	0,7	0,69	0,67	0,6	0,65
Secteur tertiaire	43,04	42,03	39,73	39,59	39,44	38,45	39,23	39,56
Transports et télécommunications	13,82	13,29	12,51	12,36	12,48	12,09	12,41	12,37
Transports	10,74	7,55	7,11	7,03	7,09	6,87	7,06	7,21
Télécommunications	3,08	5,74	5,4	5,34	5,39	5,22	5,35	5,16
Commerce	13,61	14,99	14,14	14,69	14,65	14,03	14,54	14,84
Autres services hors administration publique	12,91	9,94	9,47	9,23	9,06	9,18	9,24	9,3
Banques et assurances	1,04	1,19	1,18	1,18	1,24	1,33	1,35	1,41
Autres services hors administration publique	11,87	8,74	8,3	8,05	7,82	7,84	7,89	7,88
Services d'administration publique	3,06	4,59	4,35	4,01	3,85	3,79	3,68	3,73
Education	0,68	0,13	0,12	0,11	0,11	0,1	0,11	0,11
Santé	0,68	0,02	0,02	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02
Autres services non marchands	1,7	4,45	4,21	3,88	3,73	3,67	3,56	3,61
SIFIM	-0,36	-0,78	-0,74	-0,7	-0,61	-0,64	-0,65	-0,68
PIB aux prix constants	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : BCC, Rapport annuel 2015.

Tableau A.7 : Utilisation du Produit Intérieur Brut (en pourcentage du PIB à prix courant)

	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2013	2014	2015	2016 Est
Consommation	69,8	77,5	94,7	89,2	96,2	89,5	91,9	86,0	88,4	84,2	83,6	90,1	84,32	88,44
Secteur publique	4,4	6,2	10,2	7,5	5,2	16,1	10,1	4,4	9,4	9,9	9,9	13,2	14,44	12,68
Secteur privé	65,4	71,3	84,5	81,7	91,0	73,4	81,8	81,6	79,0	74,3	73,7	76,9	69,87	75,77
Investissements bruts							12,4	19,4	19,0	21,3	19,4	15,0	19,38	19,74
FBCF	7,5	15,5	7,3	10,5	8,6	18,5	11,2	20,1	17,6	20,4	18,7	15,0	19,38	19,50
Secteur public							2,6	2,9	5,1	4,7	4,4	6,5	3,83	3,80
Secteur privé							8,7	17,2	12,5	15,7	14,3	8,5	15,55	15,70
Variation des stocks	0,0	-1,2	-0,8	0,6	-0,9	-0,2	1,2	-0,6	1,4	0,8	0,7	0,0	0,19	0,24
Exportations de biens et services	-	30,9	25,0	6,5	30,3	35,5	20,5	36,9	35,4	24,8	27,8		27,73	24,46
Exportations de biens	-	-			-	-	17,7	32,9	33,9	24,0	27,1		27,22	24,18
Produits miniers et pétrole brut	-	-	-	-	-	-	16,8	31,8	33,3	23,7	26,5		26,26	23,66
Autres produits	-	-	-	-	-	-	0,8	1,2	0,6	0,3	0,6		0,96	0,52
Exportations de services	-	-	-	-	-	-	2,8	4,0	1,6	0,8	0,7		0,51	0,27
Importations de biens et services	-	22,7	26,2	6,7	34,2	43,3	24,8	42,3	42,8	30,2	30,9		31,61	32,64
Exportations nettes des biens et services	22,7	8,2	-1,3	-0,2	-3,9	-7,8	-4,3	-5,4	-7,4	-5,4	-3,1	-5,1	3,88	-8,18
Produit intérieur brut	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : BCC, Rapports annuels 1990 à 2015 et Note de conjoncture

Tableau A.8 : Effectifs des travailleurs de l'Administration publique et du secteur privé (en milliers d'unités)

Secteur	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2013
A. Travailleurs dans le secteur public	490,3	703,8	818,3	915,3	1.136,5	920,9	999,8
Variation annuelle en %		43,5	16,2	11,8	24,1	-19,0	8,5
B. Travailleurs dans le secteur privé	16 341,6	18 262,5	18 090,6	17 335,7	19 388,0	19 482,2	19 561,2
Variation annuelle en %		11,7	-1,0	-4,1	11,8	0,0	0,0
C. Total des travailleurs (A+B)	16 831,9	18 966,3	18 908,9	18 251,0	20 524,5	940,4	20 561,0
D. Nombre d'emplois créés	13 278,7	1 509,1	960,9	-1 818,1	4 824,6	203,3	79,1
E. Indépendants						22 469,7	24 801,3
F. Population active occupée						23 410,0	25 820,8
G. Population active	33 068,6	34 736,8	36 503,8	38 998,0	41 131,3	46 028,3	47 869,4
H. Nombre de chômeurs (E-C)	16 236,7	15 770,5	17 594,8	20 746,9	20 606,8	22 618,3	22 048,6
I. Taux de chômage (en %)	49,1	45,4	48,2	53,2	50,1	49,1	46,1

Source : Banque centrale du Congo, Rapports annuels 2011 à 2013. Variations annuelles calculées par l'auteur.

Tableau A.9 : Problèmes d'accès aux soins de santé (enquête sur les femmes)

Caractéristique sociodémographique	Avoir la permission d'aller se faire soigner	Avoir l'argent pour le traitement	Distance au service de santé (Ensemble)	Ne pas vouloir y aller seul	Au moins l'un des problèmes rencontrés pour l'accès aux soins de santé	Effectif de femmes
Groupe d'âges						
15-19	37,0	66,3	37,8	34,9	74,8	4.054
20-34	31,9	68,3	39,3	24,4	76,2	9.854
35-49	30,5	71,1	39,1	23,6	76,6	4.919
Nombre d'enfants vivants						
0	33,7	63,2	35,3	31,7	71,3	5.202
1-2	33,3	68,7	39,6	25,1	76,7	5.228
3-4	30,6	70,7	40,2	23,9	77,6	3.057
5+	32,3	72,8	41,2	24,2	79,0	4440
État matrimonial						
Célibataire	33,0	63,5	34,3	31,3	71,2	4.899
En union	33,8	70,1	40,9	25,3	77,8	12.096
En rupture d'union	23,6	72,3	37,9	21,6	76,7	1.838
Emploi au cours des 12 derniers mois						
N'a pas travaillé	35,4	67,1	35,0	29,0	74,3	5.216
A travaillé pour de l'argent	32,1	68,4	40,6	25,3	76,0	11.347
A travaillé sans contrepartie financière	28,9	72,6	39,3	26,5	79,9	2.253
Résidence						
Urbain	28,1	58,4	24,6	21,1	66,4	7.225
Rural	35,4	74,9	47,8	29,8	82,0	11.602
Province						
Kinshasa	17,8	45,1	17,5	16,1	54,1	2.255
Bas-Congo	37,2	63,6	38,6	30,1	72,3	864

Caractéristique sociodémographique	Avoir la per mission d'aller se faire soigner	Avoir l'argent pour le traitement	Distance au service de santé (Ensemble)	Ne pas vouloir y aller seul	Au moins l'un des problèmes rencontrés pour l'accès aux soins de santé	Effectif de femmes
Bandundu	46,4	72,9	40,1	34,4	82,3	3.012
Équateur	36,5	78,8	52,9	34,0	84,1	2.457
Orientale	28,6	74,4	45,9	25,3	79,4	1.830
Nord-Kivu	14,8	63,2	28,8	12,7	69,3	1.611
Sud-Kivu	19,3	67,9	36,0	14,3	72,1	1.376
Maniema	33,7	66,5	28,3	26,9	72,3	558
Katanga	31,3	66,8	44,9	28,2	75,1	1.812
Kasaï Oriental	42,6	74,7	42,6	27,5	83,5	1.841
Kasaï Occidental	46,2	77,6	44,3	37,7	86,6	1.210
Niveau d'instruction						
Aucun	32,7	79,9	48,8	25,3	84,6	2903
Primaire	35,2	75,1	44,6	28,7	82,1	6 949
Secondaire	31,7	61,4	32,5	26,2	70,1	8287
Supérieur	17,3	40,1	17,4	12,4	48,4	688
Quantile de bien-être économique						
Le plus bas	38,8	80,8	53,0	34,2	86,8	3497
Second	38,8	77,6	48,3	29,9	84,8	3589
Moyen	33,5	73,2	44,9	27,8	80,3	3510
Quatrième	30,8	66,9	33,3	24,0	74,2	3654
Le plus élevé	23,8	50,0	20,7	18,9	58,8	4 577
Ensemble	32,6	68,6	38,9	26,5	76,0	18 827

Source : EDS-RDC II 2013-2014.

Tableau A.10 : Taux de fréquentation scolaire

	Taux net de fréquentation scolaire			Taux brut de fréquentation scolaire				
	Hommes	Femmes	Ensemble	Indice de parité	Hommes	Femmes	Ensemble	Indice de parité
Niveau primaire								
Résidence								
Urbain	87,4	86,7	87,0	0,99	121,9	120,4	121,1	0,99
Rural	78,8	75,7	77,3	0,96	119,3	114,5	116,9	0,96
Province								
Kinshasa	82,5	84,6	83,6	1,03	114,0	107,0	110,2	0,94
Bas-Congo	83,8	84,0	83,9	1,00	125,6	123,6	124,6	0,98
Bandundu	83,3	80,8	82,1	0,97	128,5	113,6	121,0	0,88
Équateur	83,3	75,5	79,6	0,91	127,4	119,9	123,9	0,94
Orientale	82,3	76,7	79,4	0,93	125,6	120,2	122,8	0,96
Nord-Kivu	66,0	83,3	84,7	0,97	125,3	125,0	125,2	1,00
Sud-Kivu	83,2	76,7	80,0	0,92	121,8	111,7	116,8	0,92
Maniema	84,6	82,7	83,7	0,98	124,9	120,9	122,8	0,97
Katanga	73,1	72,5	72,8	0,99	100,0	102,5	101,3	1,02
Kasaï oriental	79,4	80,2	79,8	1,01	121,9	118,1	120,0	0,97
Kasaï Occidental	74,3	75,3	74,8	1,01	100,9	109,6	105,2	1,09
Quintile de bien-être économique								
Le plus bas	75,2	69,4	72,4	0,92	115,5	103,7	109,7	0,90
Second	79,2	76,3	77,8	0,98	119,8	116,4	118,1	0,97
Moyen	82,4	79,9	81,1	0,97	125,3	123,5	124,4	0,98
Quatrième	84,0	83,9	83,9	1,00	120,3	121,3	120,8	1,01
Le plus élevé	88,2	87,5	87,8	0,99	119,5	117,2	118,4	0,98
Ensemble	81,6	79,3	80,4	0,97	120,1	116,4	118,3	0,97

	Taux net de fréquentation scolaire				Taux brut de fréquentation scolaire			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Indice de parité	Hommes	Femmes	Ensemble	Indice de parité
Niveau Secondaire								
Résidence								
Urbain	61,5	55,3	58,5	0,89	83,4	70,0	76,4	0,84
Rural	41,9	24,8	33,6	0,59	60,9	32,2	46,9	0,53
Province								
Kinshasa	64,2	67,3	65,9	1,05	84,3	84,7	84,5	1,01
Bas-Congo	53,5	39,2	46,5	0,73	78,8	51,9	65,5	0,66
Bandundu	42,0	34,4	38,6	0,82	61,7	45,8	54,6	0,74
Équateur	44,8	29,0	37,3	0,65	69,3	39,8	55,2	0,57
Orientale	52,7	30,8	41,5	0,59	72,0	37,3	54,2	0,52
Nord-Kivu	51,5	33,7	42,8	0,65	68,9	42,9	56,2	0,62
Sud-Kivu	47,2	33,3	40,2	0,71	64,5	39,5	51,8	0,61
Maniema	52,5	32,3	42,4	0,62	78,4	41,4	59,9	0,53
Katanga	48,4	37,0	42,4	0,77	60,0	46,9	53,1	0,78
Kasaï oriental	32,2	27,3	29,7	0,85	49,6	35,6	42,5	0,72
Kasaï Occidental	51,6	32,7	42,5	0,63	69,9	41,5	56,2	0,59
Quintile de bien-être économique								
Le plus bas	33,5	18,3	25,9	0,55	52,8	24,7	38,8	0,47
Second	36,2	24,8	30,5	0,69	56,4	32,9	44,5	0,58
Moyen	48,2	26,7	38,1	0,55	69,2	35,0	53,0	0,51
Quatrième	54,8	39,6	47,4	0,72	73,7	49,5	61,8	0,67
Le plus élevé	67,7	64,5	66,0	0,95	87,9	81,2	84,3	0,92
Ensemble	49,1	36,6	42,9	0,75	69,0	46,8	57,9	0,68

Source : EDS-RDC II 2013-2014.

Tableau A.11 : Niveau d'instruction : Femmes

Répartition (en %) des femmes de 15-49 ans en fonction du plus haut niveau d'instruction atteint ou achevé et nombre médian d'années d'instruction achevées, selon les nouvelles provinces, République démocratique du Congo 2013-2014

Nouvelle province	Plus haut niveau d'instruction atteint								Nombre médian d'années complétées	Effectif femmes
	Sans instruction	Primaire incomplète	Primaire complète	Secondaire incomplète	Secondaire complète	Supérieur	Total			
Kinshasa	0,8	6,7	3,5	47,1	27,1	14,7	100,0	10,1	2.255	
Kwango	17,3	29,9	10,8	35,0	6,1	0,9	100,0	5,2	836	
Kwilu	9,0	26,1	6,8	43,6	12,4	2,2	100,0	6,6	1.360	
Mai-Ndombe	11,6	29,6	11,3	39,8	7,2	0,5	100,0	5,6	816	
Kongo Central	9,4	30,6	10,4	41,1	7,4	1,1	100,0	5,8	864	
Équateur	6,5	20,6	8,7	48,2	11,8	4,2	100,0	6,9	520	
Mongala	15,6	51,5	7,1	24,4	1,5	0,0	100,0	3,4	456	
Nord-Ubangi	41,2	27,8	8,6	20,5	1,8	0,0	100,0	2,2	278	
Sud-Ubangi	29,4	35,9	6,6	24,8	2,4	0,8	100,0	3,4	785	
Tshuapa	20,2	38,0	8,7	27,9	4,0	1,1	100,0	4,2	418	
Kasaï	17,6	36,9	11,1	31,1	3,2	0,1	100,0	4,6	541	
Kasaï Central	16,8	30,5	11,1	34,3	4,4	2,9	100,0	5,2	669	
Kasaï oriental	5,9	30,4	13,0	41,8	6,4	2,4	100,0	6,0	745	
Lomami	8,3	37,3	8,2	37,7	7,9	0,6	100,0	5,4	793	
Sankuru	17,8	32,4	11,3	34,2	4,3	0,1	100,0	5,0	303	
Haut-Katanga	6,9	21,6	9,0	45,9	9,9	6,7	100,0	6,9	827	

Nouvelle province	Plus haut niveau d'instruction atteint									Nombre médian d'années complétées		Effectif femmes
	Sans instruction	Primaire incomplète	Primaire complète	Secondaire incomplète	Secondaire complète	Supérieur	Total					
Haut-Lomami	23,3	39,7	8,1	25,7	2,1	1,1	100,0		3,5		353	
Lualaba	23,9	36,2	11,1	25,9	2,2	0,7	100,0		3,9		333	
Tanganyika	39,5	36,3	7,5	15,1	1,7	0,0	100,0		1,8		299	
Maniema	17,9	26,8	13,5	34,4	6,0	1,5	100,0		5,3		558	
Nord-Kivu	23,6	24,9	9,0	30,8	5,4	6,3	100,0		5,2		1.611	
Bas-Uélé	10,1	49,8	11,1	27,2	1,4	0,3	100,0		4,4		370	
Haut-Uélé	6,3	39,8	10,6	36,5	5,9	0,9	100,0		5,3		370	
Ituri	35,1	33,9	10,1	18,8	1,7	0,4	100,0		2,7		585	
Tshopo	12,9	34,5	5,1	36,1	5,9	5,4	100,0		5,3		505	
Sud-Kivu	28,0	29,8	5,7	29,4	5,5	1,7	100,0		4,3		1.376	
Ensemble	15,4	28,5	8,4	35,5	8,5	3,7	100,0		5,6		18.827	

Source : EDS-RDC II 2013-2014.

Tableau A.12 : Niveau d'instruction : Homme

Répartition (en %) des hommes de 15-49 ans en fonction du plus haut niveau d'instruction atteint ou achevé et nombre médian d'années d'instruction achevées, selon les nouvelles provinces, République démocratique du Congo 2013-2014

Nouvelle province	Plus haut niveau d'instruction atteint							Nombre médian d'années complétées	Effectif femmes
	Sans instruction	Primaire incomplète	Primaire complète	Secondaire incomplète	Secondaire complète	Supérieur	Total		
Kinshasa	0,3	2,7	1,8	41,4	23,5	30,3	100,0	11,2	881
Kwango	5,3	15,5	8,2	43,6	23,7	3,6	100,0	8,0	339
Kwilu	1,8	10,9	3,9	49,0	27,1	7,3	100,0	9,7	524
Mai-Ndombe	2,9	5,0	4,8	51,5	27,4	5,4	100,0	9,3	365
Kongo Central	3,7	16,3	10,3	58,3	8,1	3,2	100,0	7,2	340
Équateur	0,6	8,7	3,3	53,9	24,9	8,7	100,0	9,1	248
Mongala	0,5	27,3	7,0	51,5	13,6	0,2	100,0	6,6	202
Nord-Ubangi	6,8	22,3	10,8	42,9	17,2	0,0	100,0	6,9	118
Sud-Ubangi	3,1	23,0	6,1	51,1	14,8	2,0	100,0	7,4	367
Tshuapa	3,1	17,0	5,7	50,7	19,8	3,7	100,0	7,7	164
Kasaï	3,0	20,9	4,9	58,9	10,9	1,4	100,0	7,9	199
Kasaï Central	2,6	11,8	6,7	47,1	14,4	17,4	100,0	8,8	288
Kasaï oriental	0,2	16,0	8,8	54,4	13,0	7,6	100,0	8,0	318
Lomami	0,5	13,1	3,8	57,2	20,1	5,3	100,0	9,1	320
Sankuru	4,5	12,9	4,3	56,4	18,5	3,4	100,0	8,3	134
Haut-Katanga	2,5	17,2	4,4	49,3	15,9	10,7	100,0	8,9	376

Nouvelle province	Plus haut niveau d'instruction atteint										Nombre médian d'années complétées	Effectif femmes
	Sans instruction	Primaire incomplète	Primaire complète	Secondaire incomplète	Secondaire complète	Supérieur	Total					
Haut-Lomami	2,7	16,8	7,0	56,7	12,6	4,2	100,0	8,0	176			
Lualaba	3,5	24,8	15,3	45,3	8,1	2,9	100,0	6,7	121			
Tanganyika	2,9	17,9	11,9	53,2	12,9	1,2	100,0	7,4	124			
Maniema	3,2	8,7	8,4	61,5	12,1	6,1	100,0	8,6	252			
Nord-Kivu	11,1	23,8	9,1	35,9	8,5	11,6	100,0	6,5	600			
Bas-Uélé	3,9	28,9	11,2	49,6	5,0	1,5	100,0	6,0	155			
Haut-Uélé	3,7	26,1	6,7	49,9	7,2	6,3	100,0	6,6	158			
Ituri	18,9	39,8	4,6	29,0	4,9	2,8	100,0	4,0	235			
Tshopo	5,3	12,8	3,5	56,9	12,2	9,3	100,0	8,0	226			
Sud-Kivu	9,3	16,8	5,6	55,4	10,6	2,4	100,0	7,3	526			
Ensemble 15-49	4,1	15,7	6,1	49,2	16,1	8,8	100,0	8,3	7755			
Ensemble 50-59	4,5	18,2	8,9	40,8	17,2	10,5	100,0	8,2	901			
Ensemble 15-59	4,1	15,9	6,4	48,4	16,2	9,0	100,0	8,3	8656			

Source : EDS-RDC II 2013-2014.

Tableau A.13 : Caractéristique du logement

	Caractéristique du logement	Résidence		Ensemble
		Urbain	Rural	
Électricité	Oui	42,0	0,4	13,5
	Non	58,0	99,6	86,4
	Total	100,0	100,0	100,0
Matériau de revêtement du sol	Terre, sable	49,4	95,3	80,8
	Bouse	0,4	1,3	1,0
	Planches en bois	0,1	0,0	0,1
	Palme/bambou	0,1	0,6	0,5
	Bandes de vinyle ou asphalte	0,0	0,0	0,0
	Carrelage	3,3	0,0	1,1
	Ciment	45,6	2,4	16,1
	Moquette	0,7	0,0	0,2
	Autre	0,4	0,2	0,3
	Total	100,0	100,0	100,0
Pièces utilisées pour dormir	Une	28,7	34,6	32,7
	Deux	38,6	35,2	36,3
	Trois ou plus	32,1	29,9	30,6
	Manquant	0,5	0,3	0,4
	Total	100,0	100,0	100,0
Endroit pour cuisiner	Dans la maison	36,6	39,0	38,2
	Dans un bâtiment séparé	12,5	27,4	22,7
	À l'extérieur	50,2	32,9	38,4
	Pas de repas préparé dans le ménage	0,7	0,5	0,6
	Autre	0,1	0,1	0,1
	Total	100,0	100,0	100,0
Combustible utilisé pour cuisiner	Électricité	6,0	0,0	1,9
	GPL/gaz naturel/biogaz	0,1	0,0	0,0
	Kérosène	0,7	0,0	0,2
	Charbon/lignite	0,2	0,0	0,1
	Charbon de bois	62,8	7,7	25,1
	Bois	28,9	91,0	71,3
	Paille/branchage/herbe	0,2	0,6	0,5
	Résidus agricoles	0,0	0,1	0,1
	Autre	0,4	0,0	0,1
	Pas de repas préparé dans le ménage	0,7	0,5	0,6
	Total	100,0	100,0	100,0
	Pourcentage utilisant un combustible solide pour cuisiner	92,1	99,4	97,1
GPL : gaz propane liquéfié				
Combustible solide inclut charbon/lignite, charbon de bois, bois, paille/branchage/herbe, résidus agricoles et bouse.				

Source : EDS-RDC II 2013-2014.

Note méthodologique

Calcul de l'Indice de développement humain (IDH)

Pour le calcul des IDH pour ce rapport, nous nous sommes servis de la méthodologie utilisée par le PNUD pour l'élaboration de ses indicateurs depuis 2010 et publiés chaque année dans le Rapport sur le développement humain. Bien que le PNUD calcule les quatre indicateurs devenus classiques : l'Indice de développement humain, l'IDH ajusté aux Inégalités, l'Indice d'inégalité de Genre et l'Indice de pauvreté multisectorielle, pour ce RNDH, nous n'avons calculé que l'IDH de la RDC sur base des données récentes.

L'IDH est comme on le sait, un indicateur synthétique du développement humain, mesurant le degré de la qualité de vie atteint par un pays ou une partie d'un pays (province ou département par exemple) mais aussi par un continent ou une sous-région. Cet indice a trois composantes : la santé et la longévité, l'instruction et le niveau de vie décent. L'Indice de santé est calculé à partir de l'espérance de vie à la naissance, celui de l'instruction à partir de la durée moyenne de scolarisation de la population de 25 ans et plus et de la durée de scolarisation attendue pour les enfants. Quant au calcul de l'Indicateur du niveau de vie, on se sert du Revenu national brut (RNB) par tête en dollars américains PPA. L'IDH est une moyenne géométrique de ces trois indices normalisés, mesurant le progrès atteint dans chacune des trois dimensions de développement qu'ils représentent.

Sources des données

Pour calculer l'indice de la santé et de la longévité, nous avons commencé par estimer l'espérance de vie à la naissance à partir des nombres moyens d'enfants nés vivants, et ceux en vie par femme et par tranche d'âges quinquennale de 15 à 49 ans pour chaque province à partir des données de l'Enquête QUIBB/RDC 1 réalisée par l'INS en 2016. Cette enquête était d'envergure nationale avec un échantillon représentatif au niveau de chaque Province actuelle. Donc les indicateurs qui sont calculés avec les données de cette enquête peuvent être désagrégés au niveau des Provinces et des milieux de résidence de la population enquêtée.

Nous avons donc utilisé les données de cette enquête pour produire les nombres moyens d'enfants nés vivants et les nombres moyens des enfants encore en vie au niveau national et provincial par femme et par tranche d'âges quinquennale de 15 à 49 ans pour chaque Province ancienne et nouvelle. Nous avons utilisé le logiciel MORTPACK avec ces données pour produire les espérances de vie pour les modèles Est, Ouest, Nord et Sud. Nous avons retenu les valeurs des espérances de vie du modèle Nord, qui selon les démographes, est mieux adapté aux pays d'Afrique subsaharienne en général et de la RDC en particulier.

Pour calculer l'indice de l'éducation, nous avons utilisé les données de la même enquête. Nous avons utilisé ces données pour calculer les durées moyennes de scolarisation pour la population de 25 ans et plus qui représente le nombre moyen d'années de scolarisation de cette population. Nous avons ensuite calculé les durées de scolarisation attendues pour les enfants pour chaque province.

La durée attendue de scolarisation ou espérance de vie scolaire est définie comme le nombre d'années de scolarisation qu'un enfant en âge d'entrée à l'école peut espérer bénéficier si les taux de scolarisation par âge devaient demeurer inchangés tout au long de la vie de l'enfant. Pour calculer cet indicateur, nous avons calculé les Taux bruts de scolarisation pour chaque âge à partir de 6 ans jusque 23 ans. La somme de ces Taux Bruts de Scolarisation par âge donne la durée de scolarisation attendue.

Enfin le RNB nous a été fourni par l'INS qui a calculé cet agrégat au niveau national en sommant le PIB et les transferts des revenus nets. Pour désagréger le RNB au niveau des provinces, on a utilisé les consommations finales des ménages calculées par l'INS avec les données de l'enquête 1-2-3 de 2012 pour avoir les proportions de consommation des provinces actuelles. Nous avons appliqué ces proportions pour obtenir le RNB par province. Pour la population, nous avons utilisé les chiffres publiés par la Division statistique des Nations Unies qui nous a fourni la population totale du pays qu'on a réparti par province en utilisant la structure de répartition issue de l'enquête 1-2-3 réalisée par l'INS en 2012. Enfin, nous avons calculés les RNB en dollars PPA par tête d'habitant en divisant chaque RNB provincial par la population de la province. Nous avons ensuite calculé le taux de conversion du dollar américain courant en dollar PPA pour la RDC en nous référant aux valeurs données pour le PIB dans ces deux monnaies par la Banque mondiale.

Étapes de calcul de l'IDH

Après avoir obtenu les éléments composites pour le calcul de l'IDH que sont l'espérance de vie à la naissance pour la santé, les durées moyenne de scolarisation pour les adultes et la durée attendue de scolarisation pour l'éducation, ainsi que le Revenu national par tête d'habitant en dollars américains en Parité de pouvoir d'achat, cet indicateur se calcule en deux étapes :

Calcul des indices dimensionnels

Trois indices dimensionnels sont calculés pour la santé, l'éducation et le revenu de la manière suivante :

Indice de l'espérance de vie :

Pour chaque province, on a utilisé la formule suivante :

Indice de l'espérance de vie = (Espérance de vie à la naissance pour la province – 20) / (83,2 - 20)

N.B. : 20 et 83,2 représentent le minimum et le maximum pour les espérances de vie pour les pays du monde pour l'année 2010, qui est l'année de base du calcul de l'IDH dans sa définition actuelle par le PNUD.

Pour l'éducation

Indice de la durée moyenne de scolarisation = (Durée moyenne de scolarisation pour la province – 0) / (13,2 - 0)

N.B. : 0 et 13,2 représentent le minimum et le maximum pour les durées moyennes de scolarisation pour les pays du monde pour l'année 2010, l'année de base du calcul de l'IDH dans sa définition actuelle.

Indice de la durée attendue de scolarisation = (Duré de scolarisation attendue pour la province – 0) / (20,6 -0)

N.B. : 0 et 20,6 représentent le minimum et le maximum pour les durées de scolarisation attendues pour les pays du monde pour l'année 2010, l'année de base du calcul de l'IDH dans sa définition actuelle.

L'indice de l'éducation est une moyenne géométrique de ces deux indices, et est obtenu par la formule suivante :

Indice de l'éducation = (Racine carré de (Indice de la durée moyenne de scolarisation * Indice de la durée attendue de scolarisation) – 0) / (0,951 -0)

N.B. : 0 et 0,951 représente le minimum et le maximum pour les indices de l'éducation pour les pays du monde pour l'année 2010 qui est l'année de base du calcul de l'IDH dans sa définition actuelle.

Indice de revenu

Pour chaque province, on a utilisé la formule suivante :

Indice de revenu = (Ln (RNB PPA par tête d'habitant) – Ln (163)) / (Ln (48 668) –Ln (163))

N.B. : Ln représente le logarithme népérien, 163 et 48 668 représentent le minimum et le maximum pour les RNB PPA par tête d'habitant pour les pays du monde pour l'année 2010 pour les mêmes raisons (année de base du calcul de l'IDH dans sa définition actuelle).

Cumul des indices dimensionnels

Pour chaque province, l'IDH a été obtenu par la formule suivante :

IDH = Racine cubique (Indice de l'espérance de vie *Indice de l'éducation *Indice de revenu).

Liste des Comités

1. Comité directeur

1	M. Marcellin Didier Minaku	Directeur de cabinet du ministre d'Etat du Plan
2	M. Francois Mukoka Nsenda	Professeur et directeur exécutif de l'ICREDES
3	M. George Tshionza	Président PREGESCO
4	Mme Priya Gajraj	Directeur Pays PNUD

2. Comité national de pilotage

Bureau

5	Prof. Yvon Bongoy Mpekesa	Président de l'ICREDES, Président
6	M. Vincent Ngonga Nzinga	Coordonnateur de l'OCDD, Co-Président
7	M. Max Senga	Directeur DEME/Plan, Co-Président
8	Mme Marie-Claude Palata Mwadi	IRES (Institut de recherches économiques et sociales)
9	M. Ernest Bamou	Conseiller économique, PNUD/UPS

Gouvernement et Administrations Publiques

10	M. Dieudonné Fikiri Alimasi	Directeur de cabinet du ministre du Plan sortant
11	M. Delphin Abibu Rashidi	Coordonnateur de l'OCDD (décédé)
12	M. Firmin Koto	Conseiller Principal/Présidence, en charge du Collège économique
13	M. Jean Baptiste Ntagoma Kushinganine	Conseiller Principal /Primature, en charge du collège des stratégies et prospectives
14	M. Roger Shulungu Runika	Directeur général INS
15	M. Willy Mwana Nkara	Directeur, Analyse économique, Banque Centrale du Congo
16	M. Jean Makolo Jibikilayi	Coordonnateur CTAD,
17		DEP, Ministère décentralisation
18	M. Christophe Mampuya	Directeur DEP, Ministère Agriculture
17	Mme Chantal Ngala	Directrice DEP Justice et Droits Humains
19	M. Fumukani Bangu	Directeur DEP, Ministère du genre, famille et enfant
20	Mme Thérèse Mbusimuni	Directeur DEP, Ministère jeunesse, sport, culture et arts

Parlement

- | | | |
|----|------------------------------|--|
| 21 | Hon. Mme Eve Bazaiba | Députée nationale, Présidente de la Commission culturelle de l'Assemblée Nationale |
| 22 | Hon. M. Henry Thomas Lokondo | Député national |

Secteur Privé

- | | | |
|----|----------------------------------|---|
| 23 | M. André Tshiabantu | Administrateur délégué de la fédération des entreprises du Congo (FEC) |
| 24 | Mme Monique Kande | Caucus des Femmes |
| 25 | Mme Jacqueline Bisimwa Murangaza | Présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprises de la RDC (ASSOFE) |

Universités et centres de recherche

- | | | |
|----|---------------------------------|---|
| 26 | M. Grégoire Kankwanda Ebulelang | Professeur à l'Université de Kinshasa (UNIKIN) |
| 27 | M. Noel Obotela Rashidi | Professeur à l'Université de Kinshasa (UNIKIN) |
| 28 | Prof. Isidore Ndaywel | Professeur à l'Université de Kinshasa (UNIKIN) |
| 29 | M. l'Abbé Richard Mugaruka | Professeur à l'Université catholique du Congo (UCC) |
| 30 | M. Bomandeki | Professeur à l'Université technologique Bel Campus |

Société Civile

- | | | |
|----|------------------|---|
| 31 | Madeleine ANDEKA | Cadre de concertations des OSCs |
| 32 | Francine Muyumba | Présidente de l'Union panafricaine de la jeunesse |

Partenaires Techniques et Financiers

- | | | |
|----|------------------------------|-------------------------------------|
| 33 | M. Emmanuel Pinto Moreira | Economiste en Chef, Banque Mondiale |
| 34 | M. Jean-Marie Vianney Dabire | Economiste Pays, BAD |
| 35 | M. Marcel Ndoko Abaya | FAO |
| 36 | M. Roger Nkambu | BIT |
| 37 | Mme Nathalie Meyer | UNICEF |
| 38 | Mme Mailan Chiche | DFID |
| 39 | M. Ivan Voevodsky | Union Européenne |
| 40 | Mme Marie Nilson | Suède |
| 41 | Mme Raluca Eddon | Team leader gouvernance, PNUD |
| 42 | M. Etienne de Souza | Team leader CIDD, PNUD |
| 43 | Mme Xaverine Kira | Chef Unité Genre, PNUD |

Personnes ressources

44	M. Florent Munkeni	Professeur à l'UNIKIN et Coordonnateur ENP
45	Mme Claudine Tshimanga	Professeur et Directeur de l'Observatoire sur le développement humain/UCC
46	Mme Modestine Mukiranfi Tshishiri	Expert Plan

3. Comité de lecture

47	M. Clément Mwabila Malela	Professeur à l'Université de Kinshasa (UNIKIN)
48	M. Frederic-B. Mabasi	Professeur à l'UCC
49	Mme Aude Rossignol	Spécialiste communication/PNUD
50	M. Jean Amisi Mutumbi Kalongania	Economiste national/PNUD, Co-Rapporteur

4. Comité de rédaction

51	M. Justin Kankwenda Mbaya	Professeur et coordonnateur
52	M. Yvon Bongoy Mpekesa	Professeur et responsable de la thématique sur « gouvernance d'avenir »
53	M. François Mukoka Nsenda	Professeur et responsable de la thématique sur « décentralisation »
54	M. François Kabuya Kalala	Professeur et responsable de la thématique sur « croissance inclusive »
55	M. André Lubanza Mukendi	Professeur et responsable de la thématique sur « développement durable »
56	M. Obadée Kibanda Matungila	Professeur et responsable des « questions transversales »
57	M. Dr Antoine Batamba Balembu	Expert « croissance inclusive »
58	M. Phocas Phunga-Phunga	Professeur et expert sur les progrès de développement humain en RDC
59	M. J. Zahiga Muhigwa	Professeur et expert durabilité du développement
60	Mme. S. Mahindo Elambote	Experte des questions transversales
61	M. François Kabemba Assan	Professeur et expert décentralisation
62	M. Alexis Lukaku Nzinga	Expert statisticien économiste
63	M. Ernest Bamou	Conseiller économique PNUD/UPS
64	M. Jean Amisi Mutumbi Kalongania	Economiste national PNUD

5. Comité de suivi, vulgarisation et diffusion

65	Mme Aude Rossignol	Spécialiste Communication
66	Mme Clarisse Museme	Associée à la Communication/PNUD
67	M. Marc Ngwanza	Expert à la Communication/PNUD
68	Mme Asmini Bwebwe	Associée au Programme/PNUD-UPS

Copyright © PNUD – RD Congo 2017

Programme des Nations Unies pour le Développement en R.D. Congo
Boîte Postale 7248 Kinshasa, R D. Congo – Tél. : +243 815 553 300
Fax + 243 81 555 33 05 - Email : registry.cd@undp.org

